

**Islamic Republic of Mauritania: 2022
Article IV Consultation and Request for
42-Month Arrangements under the
Extended Credit Facility and the
Extended Fund Facility-Press Release;
Staff Report; and Statement by the
Executive Director for the Islamic
Republic of Mauritania**



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Janvier 2023

CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDES D'ACCORDS DE 42 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT — COMMUNIQUE DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Dans le cadre des consultations de 2022 au titre de l'article IV avec la République islamique de Mauritanie, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 25 janvier 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 11 novembre 2022 avec les autorités de la République islamique de Mauritanie sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 décembre 2022.
- Une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI ;
- Une annexe **d'information** rédigée par les services du FMI ;
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République islamique de Mauritanie.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2022 au titre de l'article IV avec la République islamique de Mauritanie et approuve un accord d'un montant de 86,9 millions de dollars au titre du mécanisme élargi de crédit

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a approuvé des accords d'une durée de 42 mois au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit en faveur de la République islamique de Mauritanie, pour un montant de 86,9 millions de dollars. La décision du conseil d'administration permet un décaissement immédiat de 21,7 millions de dollars.
- Le programme de réforme des autorités mauritaniennes, appuyé par le FMI, comporte une série de mesures visant à préserver la stabilité macroéconomique, à renforcer les cadres de politique budgétaire et monétaire et à améliorer la gouvernance, afin de consolider les bases d'une croissance durable et inclusive et de réduire la pauvreté.
- La croissance économique de la Mauritanie s'est accélérée en 2022, tirée principalement par les secteurs extractifs. L'inflation devrait se stabiliser à environ 11 % reflétant la politique monétaire restrictive menée par la banque centrale.

Washington, le 25 janvier 2023. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV¹ avec la République islamique de Mauritanie et a approuvé des accords d'une durée de 42 mois portant sur un montant de 64,40 millions de DTS (soit 86,9 millions de dollars) au titre du mécanisme élargi de crédit et de la facilité élargie de crédit. L'approbation du conseil d'administration permettra de mettre immédiatement à la disposition de la Mauritanie 16,10 millions de DTS (environ 21,7 millions de dollars) Le reliquat sera échelonné sur la durée du programme, sous réserve de revues semestrielles.

Le programme de réforme économique de la Mauritanie, appuyé par les accords avec le FMI, vise à préserver la stabilité macroéconomique, à renforcer les cadres de politique budgétaire et monétaire, à consolider les bases d'une croissance durable et inclusive et à réduire la pauvreté. Le programme comprend trois piliers : i) l'amélioration du cadre budgétaire à moyen terme afin de maintenir la viabilité budgétaire afin de réduire progressivement l'endettement du pays et de lisser la volatilité liée aux ressources du secteur extractif et de protéger les dépenses sociales ; ii) le renforcement des cadres de politique monétaire et de change, le développement des marchés monétaires et de change pour mieux maîtriser l'inflation et

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

rendre l'économie mauritanienne plus résiliente aux chocs exogènes et iii) des réformes structurelles visant à renforcer la gouvernance, la transparence et le secteur privé, en améliorant le climat des affaires et l'inclusion financière.

La croissance économique s'est accélérée et devrait atteindre 5,3 % en 2022, tirée principalement par le secteur minier, l'agriculture et la pêche. L'inflation devrait se stabiliser à environ 11 % reflétant la récente politique monétaire restrictive conduite par la Banque centrale de Mauritanie (BCM)

Suite aux délibérations du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Une riposte résolue à la pandémie de COVID-19 et un soutien financier international conséquent ont placé la Mauritanie sur la voie de la relance . Grâce à des mesures judicieuses, au soutien des bailleurs de fonds et au prix favorable du minerai de fer, les réserves internationales se sont accumulées, et le solde budgétaire a enregistré un excédent en 2021.

« Cependant, une confluence de chocs, notamment la guerre de la Russie en Ukraine et les tensions dans la région, a inversé la tendance à l'accumulation de réserves de change en 2022 et réduit la marge de manœuvre des pouvoirs publics, alors que la Mauritanie doit encore faire face à d'importants besoins en matière de développement humain et d'infrastructures. La flambée des prix internationaux des produits de base a causé des pressions inflationnistes et une insécurité alimentaire.

« La Banque centrale de Mauritanie a resserré de manière appropriée l'orientation de sa politique monétaire en 2022 pour contenir la hausse de l'inflation. Le maintien d'une politique monétaire restrictive, en étroite coordination avec l'exécution du budget, est nécessaire pour gérer activement la liquidité du système bancaire et réduire l'inflation. Un suivi attentif de l'évolution du secteur financier s'impose aussi pour renforcer la résistance du secteur bancaire aux chocs.

« La stratégie des autorités visant à préserver les investissements en infrastructures et les dépenses sociales contribuerait à une croissance plus élevée et plus verte. Cette stratégie doit se fonder sur une bonne discipline budgétaire pour contenir l'endettement. Dans ce contexte, il convient de rééquilibrer les dépenses publiques en renonçant aux dépenses courantes non ciblées et en améliorant l'efficacité des investissements publics par une meilleure hiérarchisation, mise en œuvre et maintenance.

« Une exécution résolue des réformes structurelles limiterait les séquelles de la pandémie de COVID-19 et ouvrirait la voie à une croissance plus élevée, plus inclusive et tirée par le secteur privé. Les priorités sont l'amélioration de la gouvernance, de la transparence, du climat des affaires et de l'inclusion financière, ainsi que l'atténuation des défis liés au changement climatique.

« Les nouveaux accords de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit constituent un ensemble de mesures crédibles pour relever les défis auxquels la Mauritanie est confrontée. Le programme vise en particulier à maintenir les réserves au-dessus du seuil d'adéquation, afin de parvenir à une plus grande flexibilité du taux de change, à renforcer les cadres de politiques et à promouvoir une croissance durable et inclusive. Les accords contribueront également au développement du capital humain, à la réduction de la pauvreté et à la croissance du secteur privé ».

Mauritania: Selected Economic indicators, 2021–23

Poverty rate: 28 percent (2019)

Quota: SDR 128.8 million

Population: 4.4 million (2018)

Main exports: iron ore, fish, gold

	2021	2022	2023
	Est.	Proj.	
(Annual change in percent; unless otherwise indicated)			
National accounts and prices			
Real GDP	2.4	5.3	4.3
Real extractive GDP	-12.6	17.0	8.3
Real non-extractive GDP	6.3	2.1	3.3
GDP deflator	12.6	0.2	2.5
Consumer prices (end of period)	5.7	11.0	9.0
(In percent of nonextractive GDP; unless otherwise indicated)			
Central government operations			
Revenues and grants	27.3	29.7	27.1
Nonextractive	19.9	20.7	21.9
Taxes	13.8	15.5	16.6
Extractive	4.6	7.1	3.5
Grants	2.7	1.8	1.7
Expenditure and net lending	24.5	31.4	30.3
Current	15.4	21.0	18.7
Capital	9.2	10.5	11.5
Primary balance (excl. grants)	1.1	-2.5	-3.9
Overall balance (in percent of GDP)	2.2	-1.4	-2.6
Public sector debt (in percent of GDP) 1/ 2/	49.1	48.4	50.3
(Annual change in percent; unless otherwise indicated)			
Money and Credit			
Broad money	20.4	5.0	8.1
Credit to the private sector	8.4	16.4	12.1
Balance of Payments			
Current account balance (in percent of GDP)	-7.9	-17.3	-11.4
Excl. externally financed extractive capital imports	0.9	-7.5	-5.5
Gross official reserves (in millions of US\$, eop) 3/	2,347.5	1,501.3	1,568.3
In months of prospective non-extractive imports	7.3	5.1	5.2
External public debt (in millions of US\$) 2/	4,285.0	4,312.8	4,560.2
In percent of GDP	43.3	41.8	43.4
Real effective exchange rate
Memorandum items:			
Nominal GDP (in millions of US\$)	9,891.6	10,314.1	10,507.2
Price of iron ore (US\$/Ton)	158.2	121.0	101.5

Sources: Mauritanian authorities; and IMF staff estimates and projections.

1/ Including government debt to the central bank recognized in 2018.

2/ From 2021, including renegotiated, previously passive debt to Kuwait.

3/ Excluding hydrocarbon revenue fund.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDES D'ACCORDS DE 42 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

20 décembre 2022

RESUME

Contexte. La volatilité des cours des produits de base et un taux de change strictement administré ont provoqué des cycles d'expansion et de ralentissement qui ont eu de fortes répercussions sur le secteur public et le secteur financier. Alors que l'accord précédent au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) (décembre 2017—mars 2021) avait contribué à maintenir une stabilité macroéconomique, la pandémie a ralenti la mise en œuvre des réformes structurelles et différé la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En outre, la flambée des prix internationaux des produits de base depuis la guerre que mène la Russie en Ukraine a détérioré les soldes extérieurs et budgétaires et créé des tensions inflationnistes et une insécurité alimentaire. En mars 2021, les autorités ont sollicité un nouvel accord afin d'accélérer la mise en œuvre de leur stratégie nationale de développement, de contribuer à augmenter les dépenses sociales et d'infrastructures et d'améliorer la gouvernance et le climat des affaires.

Recommandations issues des consultations au titre de l'article IV. Les entretiens ont porté sur le dosage optimal de mesures de politique économique afin de juguler l'inflation et protéger les plus pauvres contre la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires à court terme. À moyen terme, il conviendrait en priorité de renforcer la résilience face aux chocs, notamment à travers les mesures suivantes : i) adopter une discipline budgétaire qui réduit la dette publique, tout en maintenant un niveau suffisant d'investissements publics et de dépenses sociales pour parvenir à une croissance plus élevée et plus verte ; ii) moderniser le cadre de politique monétaire et développer les marchés financiers afin de renforcer le contrôle de la banque centrale sur l'inflation ; iii) assouplir davantage le taux de change afin d'absorber les chocs extérieurs et favoriser la diversification de l'économie et iv) accélérer les réformes structurelles de façon à renforcer la gouvernance et la transparence, améliorer le climat des affaires et l'inclusion financière et atténuer les difficultés que pose le changement climatique.

Questions relatives au programme. La Mauritanie a des besoins de balance des paiements actuels et futurs alors que des chocs convergents, notamment la guerre en Ukraine et les

tensions régionales, ont réduit la marge de manœuvre des pouvoirs publics. Les besoins de balance des paiements pourraient augmenter compte tenu des aléas notables qui entourent le scénario de référence, notamment une guerre prolongée en Ukraine, des tensions dans la région du Sahel, des chocs climatiques, une volatilité accrue des marchés internationaux des produits de base et des retards dans le projet gazier offshore Grande Tortue/Ahmeyim (GTA). Pour soutenir leur programme de développement et de réformes institutionnelles, les autorités ont sollicité des accords de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) avec un accès cumulé de 64,40 millions de DTS (50 % de la quote-part, dont 21,47 millions de DTS, soit 16,67 % de la quote-part, au titre de la FEC, et 42,93 millions de DTS, soit 33,33 % de la quote-part, au titre du MEDC). Ces accords contribueront à maintenir les réserves au-dessus du seuil d'adéquation pour préparer un assouplissement du régime de change, à renforcer les cadres de politique économique et à promouvoir une croissance durable et inclusive. Le programme visera à i) ancrer la politique budgétaire face à des prix internationaux élevés des denrées alimentaires et de l'énergie et des prix des produits de base instables, ii) renforcer les cadres de politique budgétaire, monétaire et de change et iii) favoriser la gouvernance, la transparence et un cadre propice à l'investissement privé. Ces accords contribueront également au développement du capital humain, à la réduction de la pauvreté et à la croissance du secteur privé. Ils aideront à mobiliser un soutien de la part des partenaires du développement de la Mauritanie. Les services du FMI appuient la demande des autorités pour les nouveaux accords. La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière énoncent les mesures appropriées en vue de la réalisation des objectifs du programme.

Approuvé par
Taline Koranchelian
et Boileau Loko

Les entretiens se sont déroulés du 30 octobre au 11 novembre 2022 à Nouakchott. L'équipe était composée de Felix Fischer (chef de mission), Mariam El Hamiani Khatat, Onur Ozlu (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale), Thomas Benninger (du département des finances publiques), Benjamin Kett (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Anta Ndoye (représentante résidente), assistés d'Ibrahim Ball (économiste local). M. Mohamed Sidi Bouna (bureau des administrateurs) a participé à une partie des entretiens. Jarin Tasnim Nashin a aidé aux travaux de recherche et Tatiana Pecherkina, Abigail Korman et Ibrahima Kane ont apporté leur concours. L'équipe a rencontré Mohamed Ould Ghazouani, président de la République, Mohamed Ould Bilal, Premier ministre, Mohamed Lemine Dhehby, gouverneur de la banque centrale, Isselmou Ould Mohamed M'Bady, ministre des Finances, Ousmane Mamoudou Kane, ministre de l'Économie, Abdesselam Ould Mohamed Saleh, ministre du Pétrole et de l'Énergie, Brahim Vall Ould Mohamed Lemine, ministre de l'Éducation et Lalya Kamara, ministre de l'Environnement et du Développement durable, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et dirigeants d'entreprises publiques, et des représentants de banques, du secteur privé, de syndicats, de partenaires du développement et du corps diplomatique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RECENTE	7
PERSPECTIVES ET RISQUES	11
ENTRETIENS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV	12
NOUVEAUX ACCORDS DE 42 MOIS AU TITRE DE LA FEC ET DU MEDC : JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET MESURES	16
A. Stimuler la reprise tout en préservant la stabilité économique	17
B. Renforcer les cadres d'action	21
C. Renforcer la gouvernance, la transparence, l'investissement privé et la résilience face aux chocs climatiques	26
MODALITÉS DU PROGRAMME	29
ÉVALUATION PAR LES DES SERVICES DU FMI	31

ENCADRES

1. Effet de la guerre en Ukraine sur l'inflation et la sécurité alimentaire en Mauritanie	<u>9</u>
2. Progrès réalisés dans le renforcement des politiques monétaire et de change et principales réformes restantes	<u>25</u>

GRAPHIQUES

1. Évolution du secteur réel, 2013-22	<u>34</u>
2. Évolution du secteur extérieur, 2013-22	<u>35</u>
3. Évolution du secteur budgétaire, 2013-22	<u>36</u>
4. Évolution du secteur monétaire, 2013-22	<u>37</u>
5. Indicateurs du secteur financier, 2017-22	<u>38</u>
6. Indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC	<u>39</u>

TABLEAUX

1. Cadre macroéconomique, 2018-27	<u>40</u>
2a. Balance des paiements, 2018-27 (En millions de dollars)	<u>41</u>
2b. Balance des paiements, 2018-27 (en pourcentage du PIB)	<u>42</u>
3a. Opérations de l'administration centrale, 2018-27 (en milliards de MRU)	<u>43</u>
3b. Opérations de l'administration centrale, 2018-27 (en pourcentage du PIB)	<u>44</u>
4. Situation monétaire, 2019-27	<u>45</u>
5. Indicateurs de solidité bancaire, 2010-22	<u>46</u>
6. Besoins et sources de financement de l'administration centrale, 2020-27	<u>47</u>
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2020-27	<u>48</u>
8. Capacité à rembourser le FMI, 2023-36	<u>49</u>
9. Proposition de calendrier pour les décaissements et les revues dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC, 2023-26	<u>50</u>
10. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021-23	<u>51</u>
11. Matrice d'évaluation des risques	<u>52</u>
12. Principales recommandations du PESF 2014 et état de leur mise en œuvre	<u>54</u>
13. Principales mesures mises en œuvre depuis mars 2021	<u>56</u>

ANNEXES

I. Intégration du développement des capacités dans le nouveau programme, 2023-24	<u>57</u>
II. Évaluation du secteur extérieur	<u>58</u>
III. Ancrage budgétaire	<u>64</u>
IV. Mise en œuvre des mesures de gouvernance dans les dépenses liées à la crise	<u>73</u>

APPENDICE

I. Lettre d'intention	<u>76</u>
Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière	<u>79</u>
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	<u>99</u>

CONTEXTE

1. Les autorités mauritaniennes ont achevé avec succès la mise en œuvre de leur programme 2017–21 appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Cet accord a soutenu la reprise après le choc sur les termes de l'échange de 2014–15 et a contribué à répondre aux besoins sociaux et d'infrastructures tout en maintenant la stabilité macroéconomique. Le solde budgétaire s'est amélioré et les réserves de change ont augmenté ; de plus, les financements du FMI ont aidé à mobiliser d'autres flux des donateurs. Le programme a aidé à stabiliser globalement le ratio dette extérieure/PIB. En outre, dans le cadre du dernier accord au titre de la FEC, le FMI a apporté un financement substantiel afin d'accroître les dépenses consacrées aux services de santé et aux programmes de protection sociale face à la pandémie et de mobiliser de nouveaux financements des bailleurs de fonds¹.

2. Des défis considérables restent cependant à relever pour parvenir à une croissance durable et plus inclusive, alors que des chocs confluents ont réduit la marge de manœuvre des pouvoirs publics. La pauvreté demeure élevée et les infrastructures limitées. La pandémie de COVID-19 a différé la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier en matière de faim, de bonne santé et de bien-être, d'éducation, d'égalité entre les sexes, de travail décent et d'accès à une énergie propre et d'un coût abordable (tableau 1 du texte), et retardé la mise en œuvre des réformes. La flambée des cours internationaux des produits de base qui a suivi la guerre en Ukraine a eu de fortes répercussions sur les échanges, l'activité économique et les prix intérieurs (encadré 1). En outre, la guerre en Ukraine et les tensions régionales ont renversé la tendance à l'accumulation de réserves de change et les amortisseurs ont de nouveau subi des pressions en 2022. En outre, un programme de réformes important reste inachevé, en particulier dans les domaines de la gestion des finances publiques et des investissements publics, de la politique monétaire et de change, des dispositifs de protection sociale et de la gouvernance.

3. En mars 2021, les autorités ont sollicité un nouveau programme à l'appui de leur projet de développement économique et de réformes structurelles. La stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée 2016–30 (SCAPP)² et le programme prioritaire élargi du Président (PROPEP) 2020–23 conforme à la SCAPP visent à soutenir la reprise et doper la croissance à long terme. La SCAPP repose sur trois piliers : i) favoriser une croissance durable et inclusive en redynamisant les secteurs à fort potentiel d'emploi et de croissance, par la modernisation des infrastructures publiques, et renforcer le rôle du secteur privé ; ii) développer le capital humain et améliorer l'accès aux services sociaux de base et iii) renforcer la gouvernance, notamment dans le domaine économique, et la lutte contre la corruption. Le deuxième plan d'action quinquennal de la SCAPP (PA2 SCAPP) est principalement axé sur la protection de l'environnement et la gestion des risques de catastrophes naturelles, le développement des infrastructures, l'éducation, les services de

¹ Le FMI a fourni au total 329 millions de dollars en 2020–21 au titre de la facilité de crédit rapide (95,68 millions de DTS, soit 130 millions de dollars environ) et de la facilité élargie de crédit (149,04 millions de DTS, soit 115,7 % de la quote-part, environ 206 millions de dollars), et l'allocation générale de DTS (123,4 millions de DTS, soit 176 millions de DTS environ) a fourni des avoirs de réserves supplémentaires en 2021.

² SCAPP est l'acronyme de « stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée » et PROPEP celui du « programme prioritaire élargi du président ».

santé, la promotion de l'emploi, la résilience des couches les plus vulnérables, la sécurité, la paix et la cohésion et la protection contre la radicalisation et l'extrémisme violent.

4. Malgré des remaniements ministériels, la situation politique reste stable, mais les risques sécuritaires persistent dans le Sahel. Le 31 mars, le président Ghazouani a nommé un nouveau gouvernement et un gouverneur de la banque centrale. Deux remaniements ministériels partiels ont ensuite eu lieu en septembre. Des élections législatives, régionales et municipales sont prévues en 2023 et l'élection présidentielle en 2024. Les autorités ont contenu les manifestations qui ont suivi la hausse des prix des combustibles en juillet 2022 (tableau 13). Les risques sécuritaires se sont intensifiés après plusieurs coups d'État dans la région, la hausse du nombre de réfugiés et l'augmentation des violences à la frontière avec le Mali.

Tableau 1 du texte. Évolution en pourcentage des scores par objectif de développement durable

ODD	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Objectif 1 (Pas de pauvreté)	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲
Objectif 2 (Faim « zéro »)	▲	▲	▲	▼	▼	▲	▲	▼	▶	▶
Objectif 3 (Bonne santé et bien-être)	▲	▲	▼	▼	▲	▲	▼	▲	▼	▶
Objectif 4 (Éducation de qualité)	▲	▲	▲	▲	▼	▲	▲	▼	▶	▶
Objectif 5 (Égalité entre les sexes)	▲	▼	▲	▲	▲	▲	▼	▲	▼	▶
Objectif 6 (Eau propre et assainissement)	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▲	▶
Objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable)	▲	▲	▼	▲	▲	▼	▲	▲	▶	▶
Objectif 8 (Travail décent et croissance économique)	▼	▼	▲	▼	▼	▼	▼	▲	▼	▼
Objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure)	▼	▲	▲	▲	▼	▼	▲	▲	▲	▶
Objectif 10 (Inégalités réduites)	▶	▶	▲	▶	▶	▶	▶	▶	▶	▶
Objectif 11 (Villes et communautés durables)	▼	▲	▲	▼	▼	▲	▼	▲	▶	▶
Objectif 12 (Consommation et production responsables)	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▶	▶
Objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)	▼	▲	▲	▲	▲	▼	▲	▲	▲	▶
Objectif 14 (Vie aquatique)	▼	▼	▼	▼	▼	▼	▲	▲	▲	▶
Objectif 15 (Vie terrestre)	▼	▶	▶	▶	▼	▶	▶	▶	▶	▼
Objectif 16 (Paix, justice et institutions efficaces)	▲	▼	▼	▼	▼	▲	▼	▲	▲	▼
Objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)	▼	▲	▲	▲	▼	▲	▲	▲	▼	▶

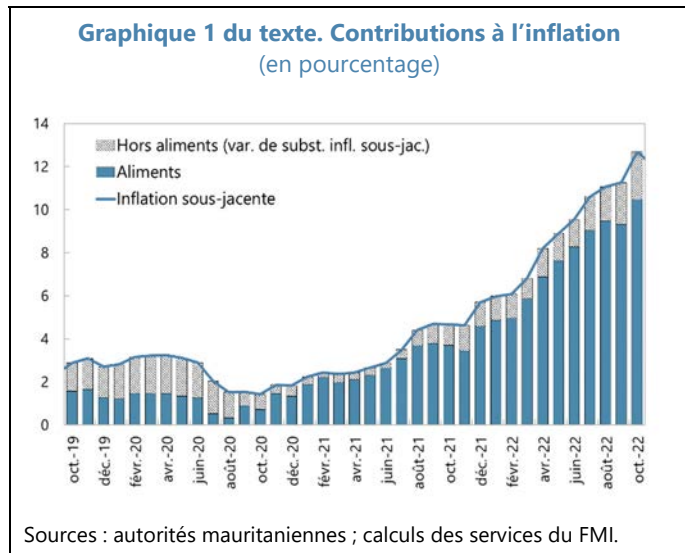
▲ Croissance positive
 ▼ Croissance négative
 ▶ Stagnation

Source : Rapport sur les objectifs de développement durable 2022 ; calculs des services du FMI.

ÉVOLUTION RECENTE

L'activité économique reprend malgré une conjoncture internationale difficile, soutenue par un rebond du secteur extractif après un incendie à la compagnie minière Tasiat en 2021, une importante expansion monétaire en 2021 et une augmentation des investissements publics en 2022.

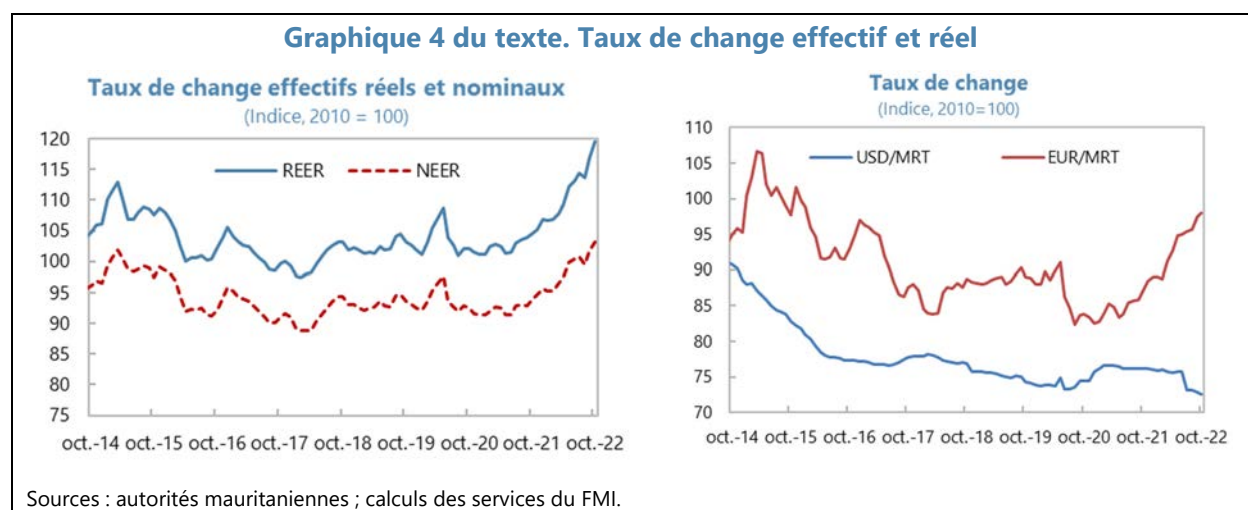
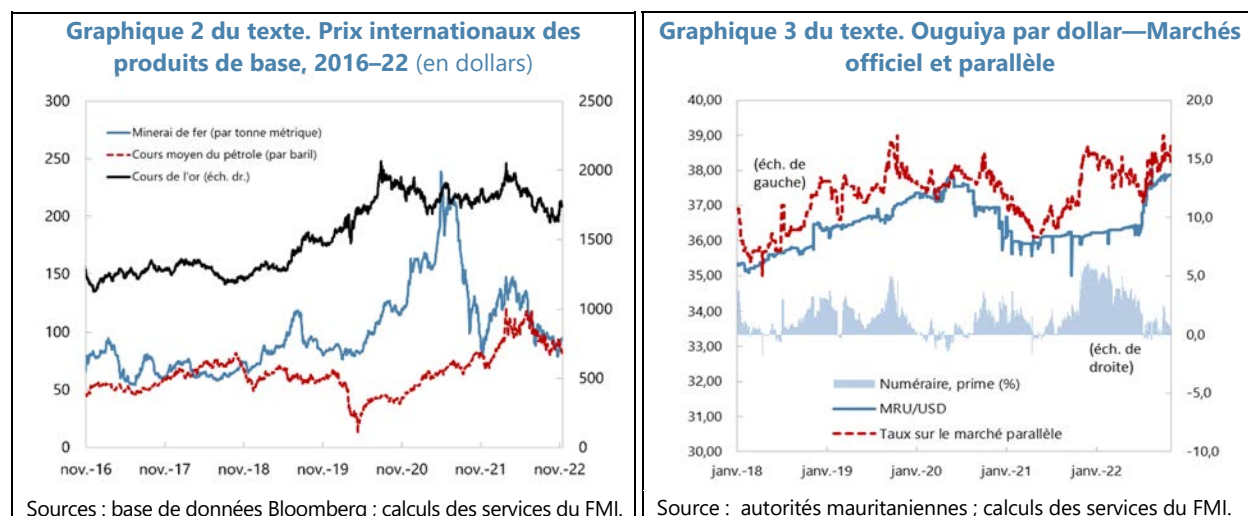
5. L'activité économique reprend malgré une hausse de l'inflation. Le taux de croissance a atteint 2,4 % en 2021 (après une contraction à 0,9 % en 2020), principalement tiré par le secteur non extractif (6,3 %), l'activité dans les services reprenant après la récession de 2020³. La sécheresse a eu de graves conséquences sur l'agriculture en 2021 et au début de 2022. Cette situation, conjuguée à la hausse des cours internationaux des produits de base, a aggravé l'insécurité alimentaire, qui touche 20 % de la population (encadré 1). L'inflation s'est accélérée pour atteindre 12,7 % en glissement annuel en octobre, sous l'effet de la flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole et de l'expansion monétaire de 2021 (graphique 1 du texte).



6. Les variations des cours internationaux des produits de base ont détérioré la position extérieure. Le déficit courant s'est creusé, à 5,3 % du PIB au premier semestre 2022 contre 3,2 % du PIB durant la même période en 2021. Les pressions sur les cours mondiaux des produits alimentaires et de l'énergie et la baisse des cours du minerai de fer ont détérioré davantage la balance commerciale au troisième trimestre 2022 (graphique 2 du texte). À la fin octobre 2022, les réserves de change ont baissé à 1,6 milliard de dollars (5,5 mois d'importations prospectives hors industries extractives), contre 2,3 milliards de dollars (7,3 mois d'importations prospectives hors industries extractives) à la fin de 2021. Le taux de change bilatéral de l'ouguiya par rapport au dollar américain s'est pratiquement stabilisé au premier semestre 2022, mais s'est déprécié en juillet 2022 de 3,4 % avant de se stabiliser de nouveau entre août et octobre (graphique 3 du texte). La position extérieure de la Mauritanie en 2021 était globalement conforme aux paramètres fondamentaux de l'économie et aux politiques souhaitables (annexe II). À la fin octobre 2022, le taux de change effectif nominal (TCEN) et le taux de change effectif réel (TCER) s'étaient appréciés de 8,0 % et 11,9 %, respectivement (graphique 4 du texte), principalement du fait de l'appréciation du taux de change nominal vis-à-vis de l'euro, parallèlement à l'appréciation du dollar par rapport à l'euro, et de l'accroissement du différentiel d'inflation avec les partenaires commerciaux.

³ En mai, les autorités ont révisé les chiffres de la croissance de 2018-20. En 2020, le PIB réel s'est contracté de 0,9 % (la contraction était de 1,8 % avant la révision).

7. La politique budgétaire est devenue expansionniste face à la hausse des prix à l'importation de l'énergie et des produits alimentaires. Une loi de finances rectificative a été adoptée en juillet 2022 prévoyant un déficit budgétaire global de 4,4 % du PIB et un déficit primaire hors secteur extractif de 8,7 % du PIB en 2022. Elle comprend des hausses des dépenses au titre : i) de la subvention aux produits pétroliers raffinés du fait de la hausse des cours internationaux du pétrole et du gaz (13,1 milliards de MRU, soit 3,5 % du PIB), malgré la hausse des prix administrés du gaz et du diesel de 30 % en juillet, ii) des dépenses sociales face à la flambée des prix des produits alimentaires et iii) des investissements publics et des dépenses sécuritaires. Du côté des recettes, un dividende record de 12,3 milliards de MRU (14,0 % des recettes fiscales et non fiscales) versé par la société minière publique SNIM a été annoncé, sous l'effet de la hausse des prix du fer enregistrée en 2021 et au premier semestre 2022. Tout comme en 2021, l'exécution du budget en 2022 est concentrée en fin de période, les dépenses à la fin septembre 2022 totalisant 58,5 milliards de MRU, sur une enveloppe budgétaire totale de 107,1 milliards de MRU, ce qui se solde par un déficit budgétaire primaire (hors dons) de 2,2 % du PIB. Le déficit budgétaire et les financements extérieurs négatifs ont été essentiellement financés par des tirages sur le compte du Trésor totalisant 15,1 milliards de MRU (3,8 % du PIB).



8. La croissance du crédit s'est accélérée en 2022 après l'expansion monétaire de 2021.

La croissance du crédit a atteint 19,7 % en septembre 2022, contre 8,4 % à la fin de 2021. La croissance de la monnaie au sens large a ralenti pour atteindre 4,7 % en septembre 2022 (contre 20,4 % en décembre 2021) du fait de la réduction des réserves de change et du lancement des services bancaires en ligne, qui ont diminué la monnaie en circulation. Les réserves des banques se sont sensiblement contractées au premier semestre 2022 sous l'effet d'une augmentation des interventions sur le marché des changes afin de couvrir les transactions courantes, mais cette tendance s'est inversée depuis juillet (graphiques 4). Les prêts improductifs ont été ramenés de 22,7 % à la fin de 2021 à 20,5 % en septembre 2022 du fait de la liquidation de prêts improductifs totalement provisionnés. Bien que le système bancaire reste bien capitalisé, le ratio global de fonds propres a reculé, passant de 18,1 % à la fin de 2021 à 17,7 % en septembre 2022, en raison de l'augmentation des risques de change (graphique 5)⁴. Les positions de change nettes ouvertes courtes des banques, qui résultent principalement du financement des importations par des lettres de crédit, ont été ramenées à 38,3 % en septembre 2022 après avoir atteint un pic de 53,2 % en mars 2022, mais restent sensiblement supérieures au plafond réglementaire de 20 %.

Encadré 1. Effet de la guerre en Ukraine sur l'inflation et la sécurité alimentaire en Mauritanie

Les conséquences de la guerre en Ukraine et des sanctions contre la Russie qui sont allées de pair ont contribué à augmenter l'inflation et à creuser le déficit courant.

La Mauritanie est un gros importateur de produits alimentaires, en particulier de blé, tant de la Russie que de l'Ukraine. La chute de l'offre des suites de la guerre a fait monter les prix mondiaux du blé et de produits connexes notamment le pain, les céréales et les pâtes. Le pays a enregistré une hausse de 23,3 % de l'inflation des céréales panifiables (en glissement annuel) en octobre 2022, contre une augmentation de 4,2 % en octobre 2021. L'inflation globale s'est accélérée pour atteindre 12,7 % en glissement annuel en octobre 2022, compromettant la reprise économique après la pandémie.

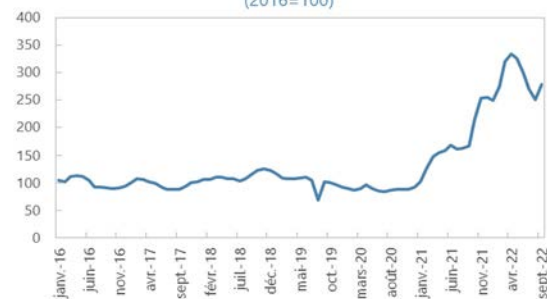
L'inflation alimentaire a placé la population, en particulier les catégories vulnérables, en situation d'insécurité alimentaire aiguë.

Les répercussions de la guerre en Ukraine ont accru l'insécurité alimentaire, qui touche 20 % de la population, l'un des taux les plus élevés du Sahel, et un record pour la Mauritanie¹. Le nombre de personnes en situation de grave insécurité alimentaire a plus que doublé en 2022 pour atteindre 878 921 personnes, contre 410 000 personnes en 2021, en partie du fait de la guerre. Les chiffres de 2022 comprennent 136 254 enfants souffrant de malnutrition, dont 76 % de forme modérée et 24 % de forme grave.

Le principal canal de transmission des effets de la guerre sur l'économie mauritanienne est l'importation de produits alimentaires et d'engrais depuis la Russie et l'Ukraine.

Les sanctions sur les exportations russes d'engrais ont fait augmenter le coût de la plupart des intrants agricoles, en particulier les engrais (encadré 1, graphique 1) et les pesticides. Cette hausse a eu des conséquences négatives sur la capacité de production agricole de la Mauritanie. La montée des prix du pétrole a eu des incidences sur les coûts mondiaux des transports et intensifié davantage les pressions à la hausse sur les prix des produits alimentaires importés.

Encadré 1. Graphique 1 : Indice des engrais comprend l'hydrogénophosphate d'ammonium, la potasse, l'urée (2016=100)



Source : Bloomberg

⁴ Le ratio minimal de fonds propres est de 10 %.

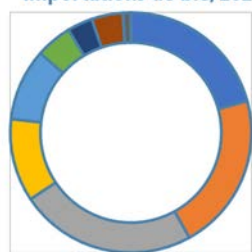
Encadré 1. Effet de la guerre en Ukraine sur l'inflation et la sécurité alimentaire en Mauritanie (suite)

La dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires est particulièrement élevée en Mauritanie.

La Mauritanie importe 97 % du blé qu'elle consomme, l'Ukraine et la Russie étant depuis toujours les principales sources d'importation de blé. En 2021, 35 % des importations de blé provenaient de l'Ukraine (24 %) et de la Russie (11 %), contre 4 % en 2022, date à laquelle elles venaient toutes de l'Ukraine, aucun blé n'étant importé de Russie.

Depuis la guerre en Ukraine, l'approvisionnement en blé est devenu un obstacle majeur. Avant la guerre, les importations de blé par la Mauritanie provenaient d'un groupe diversifié de 13 pays (encadré 1, graphique 2). Avec l'effet d'entraînement de la guerre, le nombre de pays auprès desquels les importateurs mauritaniens peuvent s'approvisionner en blé a été réduit à quatre seulement en 2022 (encadré 1, graphique 3). De plus, les importateurs en Mauritanie font état de difficultés croissantes à obtenir du blé à des prix prévisibles, en particulier depuis que l'Inde a interdit les exportations de blé en mai 2022. Bien que la Mauritanie n'importe pas de blé depuis l'Inde, ce pays est un important exportateur de blé, et sa décision d'interdire les exportations de blé a eu un effet domino sur les prix internationaux du blé, y compris en Mauritanie.

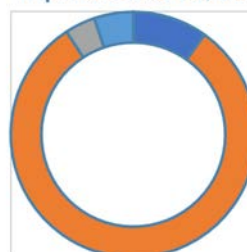
Encadré 1. Graphique 2. Pays d'origine des importations de blé, 2021



■ France ■ Argentine ■ Ukraine ■ Russie ■ Lituanie
■ Uruguay ■ Espagne ■ Estonie ■ Canada

Source : Autorités mauritaniennes

Encadré 1. Graphique 3. Pays d'origine des importations de blé, 2022



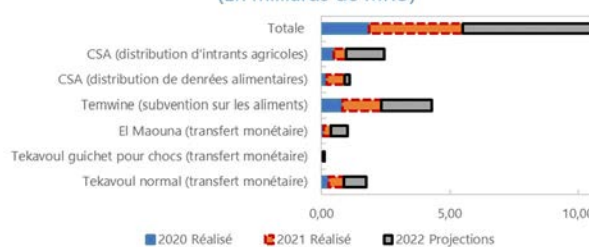
■ France ■ Argentine
■ Ukraine ■ République tchèque

Source : Autorités mauritaniennes

Les autorités ont renforcé les programmes en place de soutien aux groupes vulnérables. Les dépenses consacrées aux programmes de protection sociale axés sur la sécurité alimentaire se sont accrues : la couverture du programme de transferts monétaires régulier Tekavoul, qui cible les ménages pauvres à l'aide du registre social, a augmenté de 92 % depuis 2020, parallèlement à une hausse des dépenses publiques de 96 % en 2021, puis de 52 % en 2022.

La couverture au titre du nouveau guichet « chocs alimentaires » qui cible les ménages pauvres à l'aide du registre social, créé en 2021 à l'origine pour réagir aux effets économiques de la pandémie de COVID-19 sur les ménages pauvres, puis adapté pour faire face aux hausses des prix des produits alimentaires, a elle aussi augmenté de 80 % en 2022 par rapport à 2021 (encadré 1, graphique 4). Ces augmentations dans les programmes de protection sociale sont essentielles pour les pauvres et les populations à risque, et ont porté les dépenses budgétaires de 1,9 % du PIB en 2020 à 3,6 % du PIB en 2021. Ces dépenses devraient atteindre 5,2 % du PIB en 2022.

Encadré 1. Graphique 4. Évolution des subventions (hors gaz et pétrole) (En milliards de MRU)



Source : Autorités mauritaniennes

1/ Une enquête réalisée par les autorités classe la population en cinq niveaux d'insécurité alimentaire. Les personnes jugées en situation d'insécurité alimentaire appartiennent aux niveaux 3 et supérieurs, 3 représentant une situation de crise, 4 une situation d'urgence et 5 une situation de famine.

Sources : données des autorités mauritaniennes et services du FMI.

PERSPECTIVES ET RISQUES

9. Les perspectives de croissance demeurent globalement positives en dépit d'une conjoncture mondiale difficile, d'une inflation élevée et d'une baisse des réserves de change (graphique 1).

- **Selon les prévisions, en 2022, la croissance s'est accélérée, à 5,3 %**, principalement tirée par la reprise du secteur extractif (17,0 %). Malgré des résultats meilleurs que prévu dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche, la croissance hors secteur extractif devrait avoir été ramenée à 2,1 % alors que l'inflation élevée pèse sur la consommation et le secteur du bâtiment et des travaux publics, fortement tributaire des intrants importés. L'inflation devrait se stabiliser autour de 11 % après la récente contraction monétaire et le durcissement supplémentaire envisagé par la BCM, à condition que les importations de blé ne soient pas perturbées. En 2022, selon les prévisions, le déficit courant s'est creusé à 17,3 % du PIB (contre 7,9 % en 2021) sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques importés et de la baisse des cours du minerai de fer, et les réserves de change ont été ramenées à 1,5 milliard de dollars (soit 5,1 mois d'importations prospectives hors industries extractives). Un tirage sur le compte du Trésor, de l'ordre de 3 % du PIB hors secteur extractif, financerait un déficit budgétaire primaire (hors dons) de 2,1 % du PIB hors secteur extractif⁵.
- **En 2023–27, la croissance des secteurs non extractifs devrait atteindre 5,0 %**. La hausse attendue des cours de l'or à partir de 2024, le début des exportations de gaz en 2024 et la normalisation prévue des prix du pétrole et des denrées alimentaires à partir de 2023 vont sans doute contribuer à améliorer le compte des transactions courantes, les réserves de change devant, selon les projections, être de nouveau portées à 5,5 mois d'importations hors secteur extractif en 2027. L'augmentation de la production de minerai de fer et les recettes du projet gazier offshore Grande Tortue/Ahmeyim (GTA) à partir de 2024 devraient permettre de dégager un espace budgétaire supplémentaire représentant 0,5 % du PIB à compter de 2024. En outre, les réformes structurelles devraient s'accélérer, avec l'aide au développement des capacités apportée par le FMI.

10. Une grande incertitude entoure les perspectives, qui risquent d'être révisées à la baisse.

Les tensions dans la région du Sahel, l'intensification des retombées de la guerre en Ukraine et des sanctions contre la Russie qui en ont découlé, ainsi qu'une récession mondiale, pourraient affaiblir les exportations et les recettes du secteur extractif, augmenter davantage les prix des importations, et ainsi accroître les besoins de balance des paiements, peser sur les réserves de change et dégrader les perspectives budgétaires. Une flambée des cours internationaux des denrées de première nécessité et une multiplication des catastrophes naturelles risquent d'alimenter l'inflation intérieure, d'aggraver l'insécurité alimentaire et de mettre en péril la reprise économique. Les risques climatiques sont considérables, et ont des répercussions sur la croissance (document de la série des Questions générales II). De plus, de nouvelles vagues de la pandémie continuent de présenter un risque.

⁵ Un dividende record de 12,3 milliards de MRU (3,4 % du PIB) de l'entreprise minière publique SNIM compense en partie l'augmentation des dépenses.

Point de vue des autorités

11. Les autorités s'associent globalement à l'évaluation des perspectives et des risques par les services du FMI mais prévoient une production agricole plus forte en 2023. D'après les autorités, une aide accrue du gouvernement au secteur agricole devrait se traduire par une augmentation constante de la production agricole, malgré le réchauffement climatique et la fréquence des sécheresses (graphique 9 du texte). Les autorités prévoient que les pressions sur les financements vont s'intensifier en 2023.

Tableau 2 du texte. Principaux indicateurs économiques, 2019–23

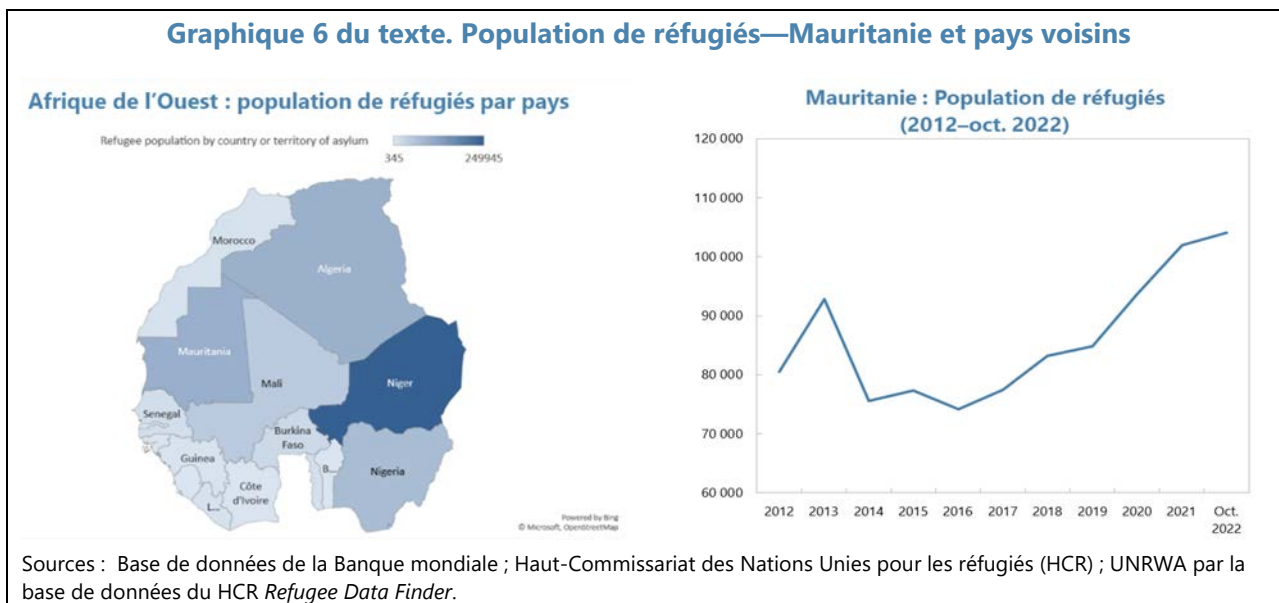
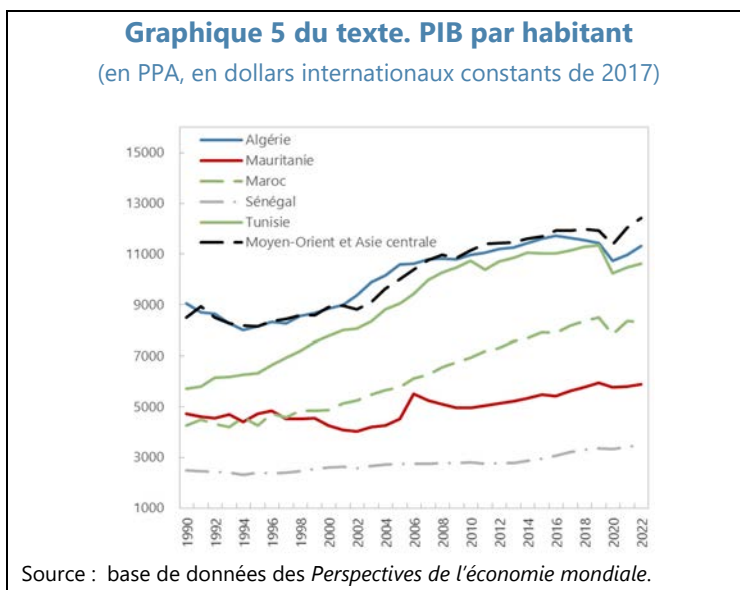
	2019	2020	2021	2022	2023
		Est.	Est.		Proj.
Comptes nationaux et prix		(Variation annuelle en pourcentage)			
PIB réel	5,4	-0,9	2,4	5,3	4,3
PIB réel, y compris industries extractives	16,8	2,4	-12,6	17,0	8,3
PIB réel, hors industries extractives	4,0	-1,5	6,3	2,1	3,3
Prix à la consommation (fin de période)	2,7	1,8	5,7	11,0	9,0
Opérations de l'administration centrale		(en pourcentage du PIB hors industries extractives, sauf indication contraire)			
Recettes et dons	19,4	20,4	21,3	24,0	22,0
Hors industries extractives	16,4	16,3	15,6	16,8	17,8
Impôts	11,9	10,7	10,8	12,5	13,5
Industries extractives	1,6	2,1	3,6	5,8	2,9
Dépenses et prêts nets	17,4	18,2	19,2	25,4	24,6
Dont : dépenses courantes	10,9	11,8	12,0	17,0	15,2
Capital	6,6	6,5	7,2	8,6	9,4
Solde primaire (hors dons)	1,4	1,1	0,8	-2,0	-3,2
Solde global (en pourcentage du PIB)	2,0	2,2	2,2	-1,4	-2,6
Dette du secteur public (en pourcentage du PIB)	55,7	55,8	49,1	48,4	50,3
Secteur extérieur					
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-10,3	-6,7	-7,9	-17,3	-11,4
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-3,8	2,2	0,9	-5,8	-5,5
Réserves officielles brutes (en millions de dollars, fin de période)	1 135	1 542	2 347	1 501	1 568
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	5,8	6,7	7,3	5,1	5,2
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	3 782	4 139	4 285	4 313	4 560
En pourcentage du PIB	46,9	48,1	43,3	41,8	43,4

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

ENTRETIENS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV

12. La Mauritanie est confrontée à des difficultés structurelles majeures, et présente des besoins de développement considérables. Les vulnérabilités extérieures sont élevées en raison d'une diversification économique limitée, de la dépendance à l'égard de quelques secteurs exportateurs (secteurs des mines et de la pêche) et de la vulnérabilité face aux chocs extérieurs. L'investissement privé est entravé

par un accès restreint au crédit et un climat affaires peu propice, une concurrence limitée et la prévalence d'entreprises publiques dans des secteurs clés de l'économie. La faiblesse du capital humain, le chômage, l'activité informelle, principalement chez les jeunes et les travailleurs des petites entreprises⁶ et les disparités entre les zones urbaines et rurales restent élevés. L'important déficit d'infrastructures persiste, tandis que les réformes institutionnelles essentielles sur le plan macroéconomique ont été retardées par la pandémie. En outre, les flux migratoires et le nombre de réfugiés ont augmenté avec l'insécurité croissante dans le Sahel (graphique 6 du texte). La Mauritanie est donc encore loin de parvenir à la convergence des revenus avec ceux des pays pairs d'Afrique du Nord (graphique 5 du texte).



⁶ « Informality, Development, and the Business Cycle in North Africa », document du département Moyen-Orient et Asie centrale n° DP/2022/011, juin 2022.

13. La mise en œuvre de certaines recommandations issues des consultations de 2019 au titre de l'article IV a été retardée par la pandémie et la guerre en Ukraine. Alors que les autorités ont réagi efficacement au choc de la COVID-19 en donnant la priorité aux dépenses sanitaires et sociales et en poursuivant les réformes structurelles en matière de gouvernance, la pandémie, et la guerre en Ukraine qui a suivi, ont conduit à un assouplissement des politiques publiques, une détérioration du solde extérieur et à une augmentation des vulnérabilités financières. La BCM a réalisé d'importants progrès en matière de réglementation bancaire et de gestion de la liquidité depuis les dernières consultations au titre de l'article IV, mais la réforme du marché des changes nécessaire pour favoriser une transition sans heurt vers un assouplissement du taux de change a été retardée. Les progrès dans la mise en œuvre de certaines recommandations clés du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) marquent le pas, notamment la conversion progressive des créances de la BCM sur l'État en titres négociables, et la publication des états financiers des banques vérifiés par la BCM.

14. Les politiques devraient être soigneusement calibrées afin d'éviter une surchauffe de l'économie qui aurait des conséquences néfastes sur le solde extérieur. Les politiques à court terme devraient s'attacher à maîtriser les pressions inflationnistes et atténuer les effets de la guerre en Ukraine sur les pauvres. La politique monétaire devra rester restrictive et la politique budgétaire conforme aux efforts de désinflation déployés par la banque centrale. Les dépenses publiques se sont accélérées depuis 2020 sous l'effet de la hausse des recettes des industries extractives ; la dépendance à l'égard de ces recettes fluctuantes accroît les risques budgétaires et devrait être réduite. La volatilité des cours mondiaux des produits de base et ses conséquences sur les recettes des industries extractives et sur l'économie dans son ensemble exigent un meilleur ancrage de la politique budgétaire de façon à stabiliser les dépenses, et partant réduire la transmission de cette volatilité aux secteurs non extractifs de l'économie.

15. Le dosage de mesures appropriées requiert un durcissement des conditions de liquidité tandis que l'exécution du budget s'accélère. Alors que la tendance à la baisse des réserves excédentaires et de la croissance du crédit s'est inversée en juillet et septembre 2022, respectivement, un nouveau resserrement de la liquidité est justifié. Il faut cependant le calibrer avec soin compte tenu de l'absence de garanties pour les opérations de refinancement de la banque centrale, et de la faible transmission des taux d'intérêt (document de la série des Questions générales I). Les services du FMI ont recommandé d'accélérer les réformes qui s'imposent pour mettre en œuvre une politique monétaire fondée sur les prix en gérant plus activement la liquidité et en approfondissant le marché des titres d'État et le marché interbancaire.

16. Alors que la reprise s'installe et que l'inflation est maîtrisée, les mesures devront être axées sur le rétablissement de la résilience économique. Il faudra à cet effet consolider la viabilité budgétaire, renforcer la politique monétaire, développer les marchés financiers et se préparer à un assouplissement progressif du taux de change afin d'absorber les chocs extérieurs et favoriser la diversification de l'économie (document de la série des Questions générales I).

- **Le programme macrobudgétaire devra viser un durcissement progressif conforme à l'ancrage budgétaire** (annexe III). La politique budgétaire devra être ancrée sur le solde

budgétaire hors recettes des industries extractives et être calibrée dans le but de stabiliser la dette publique. Dans le même temps, il faudrait réorienter les dépenses publiques en abandonnant les subventions généralisées au profit de dépenses sociales ciblées en faveur des groupes vulnérables, ainsi que d'investissements publics de qualité afin de combler les déficits d'infrastructures et de répondre aux besoins de développement (routes, ports, infrastructures d'énergies renouvelables, irrigation, assainissement, électrification, transformation numérique, etc.).

- **Vu l'ampleur des chocs extérieurs, les réformes nécessaires pour faciliter la transition à un régime de change plus flexible sont devenues essentielles.** Il s'agit notamment : i) de mettre en place la plateforme technique pour les transactions sur le marché des changes interbancaire, ii) d'adopter la réglementation nécessaire pour créer un marché des changes interbancaire, iii) de s'assurer du respect des limites sur les positions de change nettes ouvertes des banques, iv) de renforcer le cadre de politique monétaire et la résilience du secteur bancaire face aux chocs et v) d'ancrer la politique budgétaire sur un solde primaire non extractif (SPNE) permettant de stabiliser la dette. La BCM a déjà pris des mesures majeures afin d'améliorer le fonctionnement du marché des changes et de supprimer les obstacles à son développement (encadré 2).⁷ Il est primordial de créer un marché des changes interbancaire actif tout en maintenant une discipline monétaire et budgétaire pour assurer une transition sans heurt vers un taux de change déterminé par le marché.
- **Les réformes structurelles** visant à améliorer la gouvernance et renforcer les institutions devraient apporter des dividendes de la croissance à long terme propices à une concurrence accrue et à l'investissement privé.

Point de vue des autorités

17. Les autorités ont convenu de la nécessité d'ancrer la politique budgétaire et de renforcer la politique monétaire, mais se sont déclarées préoccupées par le calendrier et la capacité à mettre en œuvre des mesures plus strictes et plus ciblées compte tenu de l'ampleur des besoins de développement. En outre, elles ont souligné la nécessité de continuer d'améliorer le registre social afin de mieux cibler les subventions. Elles ont reconnu qu'il était nécessaire de coordonner étroitement la politique budgétaire et la politique monétaire et de les moduler si l'inflation continuait d'augmenter.

18. La BCM a reconnu qu'un nouveau resserrement s'impose. La banque centrale s'est cependant déclarée préoccupée par la faiblesse de la transmission des taux d'intérêt et le coût de la stérilisation, et a insisté sur la nécessité de régler la question de l'encours de ses créances sur l'État en les convertissant progressivement en titres publics négociables afin de renforcer sa situation financière et faciliter l'adoption des normes IFRS.

⁷ Les principaux changements apportés au régime des changes mauritanien depuis la dernière consultation au titre de l'article IV sont décrits en détail à l'encadré 2. Les services du FMI n'ont pas connaissance de l'introduction par les autorités d'un quelconque contrôle des changes.

19. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de maintenir une politique budgétaire prudente, notamment en stabilisant la dette. Elles ont reconnu que les risques budgétaires ont augmenté avec la dépendance accrue à l'égard des recettes des industries extractives afin de financer les budgets expansionnistes. Cette évolution s'explique toutefois par des chocs extérieurs (COVID-19, guerre en Ukraine, sécheresse et tensions régionales), qui ont exigé une réaction budgétaire appropriée. Les autorités ont jugé très judicieux de stabiliser les dépenses et de réduire les risques budgétaires en se fixant comme objectif un solde primaire non extractif contribuant à la viabilité ou la réduction de la dette à moyen terme. Elles ont réaffirmé qu'elles visaient à réduire la dette à terme et souligné la nécessité de recalibrer le niveau viable de recettes extractives conformément à cet objectif après 3 à 5 ans afin de tenir compte des projets miniers entièrement nouveaux. Elles ont en outre mis l'accent sur les travaux en cours sur une nouvelle formule d'établissement du prix des produits pétroliers raffinés, qui devrait réduire encore les subventions non ciblées, et ont souligné qu'une réforme des subventions au gaz pour un usage domestique n'était pas envisagée à l'heure actuelle.

NOUVEAUX ACCORDS DE 42 MOIS AU TITRE DE LA FEC ET DU MEDC : JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET MESURES

20. La Mauritanie a de gros besoins de développement et son programme de réformes structurelles demeure inachevé. Durant la période couverte par le dernier accord au titre de la FEC, la croissance du PIB réel s'est établie à 5,5 % en moyenne et le taux de pauvreté a reculé de 3 points de pourcentage, à 28 % en 2019, le ratio dette extérieure/PIB s'est stabilisé et les réserves de change ont bondi, de 0,9 milliard de dollars en décembre 2017 à 2,3 milliards de dollars en 2021. Cependant, des réformes structurelles essentielles dans le cadre de l'accord précédent au titre de la FEC demeurent inachevées dans les domaines suivants : i) gestion des finances publiques et administration des recettes ; ii) adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et iii) mise en place de la plateforme technique pour les transactions sur le marché des changes interbancaire.

21. En outre, des chocs récents ont imposé des pressions sur les amortisseurs, et il est donc d'autant plus urgent de rétablir la résilience. L'instabilité des cours internationaux des produits minéraux exportés ainsi que la hausse des prix de l'énergie importée et ses conséquences sur les subventions accroissent la nécessité d'ancrer la politique budgétaire dans un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) soutenu par des dépenses mieux ciblées et une mobilisation des recettes intérieures. Dans le même temps, un cadre de politique monétaire moderne et un secteur financier plus profond et plus résilient aideraient davantage à atteindre l'objectif de stabilité des prix de la BCM et à assouplir progressivement le régime de change, ce qui est nécessaire pour contribuer à absorber les chocs réels et atténuer la volatilité de la croissance et l'instabilité financière.

22. De nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC soutiendront la reprise économique et la mise en œuvre de réformes structurelles tout en constituant le volant de réserves nécessaire pour assurer une transition sans heurt vers un taux de change flexible. Les priorités sont les suivantes : i) ancrer la politique budgétaire face à des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie élevés et des prix des produits de base instables, ii) renforcer les cadres de politique budgétaire,

monétaire et de change et iii) favoriser la gouvernance, la transparence et un cadre propice à l'investissement privé. Les repères structurels proposés dans le cadre du programme sont axés sur i) la politique de dépenses publiques et la gestion des finances publiques ; ii) la politique fiscale et l'administration des recettes ; iii) les politiques monétaire, de change et du secteur financier ; iv) les mesures visant à améliorer la gouvernance et v) la protection sociale. En outre, les nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC vont privilégier les mesures qui atténuent l'effet de la flambée des prix des produits de base sur les pauvres et les réformes structurelles essentielles, tout en renforçant les capacités.

A. Stimuler la reprise tout en préservant la stabilité économique

Politique budgétaire

23. Pour répondre aux vastes besoins d'infrastructures et de développement, les autorités entendent accroître les investissements publics. Le projet de loi de finances 2023 (tableau 3 du texte) vise une augmentation des investissements publics de 1,4 % du PIB par rapport à la loi de finances rectificative 2022, principalement par une exécution plus rapide des projets financés sur ressources extérieures (prêts et dons). En outre, les autorités prévoient de relever les salaires de la fonction publique de 0,6 % du PIB en 2023. Cette hausse sera entièrement compensée par des réductions d'autres postes de dépenses courantes par rapport au projet de loi de finances 2023. Alors que les recettes hors secteur extractif vont rester stables, le budget repose fortement sur des recettes des industries extractives aléatoires, comme le montre le solde primaire non extractif qui se situe à -27,1 milliards de MRU (-6,7 % du PIB)⁸.

	2020	2021	2022		2023		2024
	Eff.	Eff.	Budget révisé	Proj.	Projet de loi de finances	Proj.	Proj.
	en milliards de MRU						
Total des recettes, dons compris	63,8	76,9	90,4	91,5	102,4	89,5	96,5
Recettes fiscales	36,8	44,0	54,5	51,3	59,0	59,6	64,8
Recettes non fiscales	20,1	24,0	33,1	32,0	33,6	23,4	23,8
Recettes pétrolières	0,8	1,4	1,0	2,6	1,0	1,0	3,4
Dons	6,2	7,6	1,9	5,6	8,9	5,5	4,5
Dépenses et prêts nets	56,9	69,1	107,1	96,5	111,4	99,4	98,0
Dépenses courantes	36,8	43,3	68,8	64,5	64,8	61,3	62,1
dont : Subventions à l'énergie			13,2	13,0	5,0	5,0	0,5
Dont : Intérêt	2,9	2,8	3,3	3,0	3,1	2,6	2,9
Dépenses d'investissement	20,3	26,0	38,3	32,3	46,6	38,1	35,9
Prêts nets	-0,2	-0,2	0,0	-0,3	0,0	0,0	0,0
Solde primaire (hors dons)	3,6	3,0	-15,2	-7,6	-14,7	-12,8	-3,1
Solde primaire hors industries extractives	3,2	-2,5	-33,4	-24,0	-27,1	-19,0	5,5

Source : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

⁸ Le projet de loi de finances 2023 a été approuvé par le Conseil des ministres et soumis au Parlement en novembre 2022.

24. Les autorités se sont malgré tout engagées à respecter une discipline budgétaire, notamment en vue d'éviter d'alimenter davantage les tensions inflationnistes. Elles ont convenu de maintenir le déficit primaire (dons compris) entre 1 % et 2 % du PIB en 2023 en rationalisant davantage les dépenses courantes (subventions non ciblées) afin de compenser la diminution des recettes des industries extractives et en redoublant d'efforts en vue d'augmenter les recettes fiscales des secteurs non extractifs (tableau 4 du texte). L'espace budgétaire supplémentaire dégagé par la hausse des recettes fiscales hors secteur extractif ou la réduction des dépenses courantes servira à accélérer les investissements publics et accroître les dépenses sociales ciblées. Si les recettes des industries extractives dépassent les prévisions, cette manne servira à constituer des amortisseurs ou réduire la dette.

25. La politique budgétaire sera ancrée sur un solde primaire non extractif visant à assurer la viabilité des finances publiques, protégé de la volatilité du secteur des ressources naturelles. Pour éviter que le pays soit de nouveau exposé à un risque élevé de surendettement, l'ancrage budgétaire a été calibré sur la base d'un plafond d'endettement (annexe III)⁹. Pour concrétiser cet ancrage, le solde primaire non extractif (dons compris) doit se situer entre -3,5 % et -4,5 %. À cet effet, les dépenses courantes seront ramenées à 13,7 % du PIB d'ici à 2027 contre 16,9 % en 2022 selon les estimations, les dépenses en capital seront maintenues autour de 8,6 % du PIB et les recettes fiscales hors secteur extractif seront augmentées chaque année de 0,5 % du PIB en renforçant l'administration des recettes (section B) et en supprimant progressivement les exonérations fiscales¹⁰. En 2023, les mesures de politique fiscale devraient représenter 0,2 % du PIB, et les gains d'efficacité de l'administration des recettes devraient représenter 0,3 % de plus du PIB. Les 0,5 % restants de l'augmentation du PIB en 2023 s'expliquent par l'effet du rebond de la croissance et des bénéfices après la COVID. La protection sociale est financée grâce à un plancher sur les dépenses sociales qui permet d'accroître les transferts monétaires trimestriels en faveur des ménages pauvres, de 2 200 MRU en 2022 à 2 900 MRU en 2023 (repère structurel proposé) et 3 600 MRU en 2024.

⁹ La trajectoire budgétaire visée ramènerait les passifs financiers nets à 38,4 % d'ici à 2027, contre 41 % en 2022.

¹⁰ Selon les estimations, les exonérations fiscales représentaient 3,2 % du PIB en 2019 et 3,6 % du PIB en 2020.

Tableau 4 du texte. Principaux programmes de subventions

Programme		2020	2021	2022	2023
		Réalisé	Réalisé	Proj.	Proj.
en milliards de MRU					
Tekavoul normal (transfert monétaire)	Ciblé (registre social)	0,29	0,58	0,88	1,30
Tekavoul choc (transfert monétaire)	Ciblé (registre social)	0,00	0,07	0,03	0,00
El Maouna (transfert monétaire)	Ciblé (registre social)	0,07	0,30	0,62	0,00
Temwine (subvention sur les aliments)	Non ciblées	0,82	1,53	1,95	1,95
CSA distribution d'aliments	Ciblées	0,20	0,69	0,22	0,22
CSA distribution d'intrants agricoles	Ciblées	0,48	0,48	1,50	1,50
Subvention gaz/GPL	Non ciblées	0,07	0,60	2,20	2,00
Subvention sur les produits pétroliers raffinés	Non ciblées	0,00	0,00	11,00	3,00
Bourses de l'enseignement supérieur	Non ciblées	0,20	0,27	0,41	0,53
Total		2,14	4,50	18,81	10,50
Croissance nominale		5,62	15,32	5,60	6,87

Source : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

26. Pour continuer de respecter l'ancrage budgétaire en 2023 et réduire le risque budgétaire lié à la dépendance à l'égard des recettes des industries extractives, les autorités ont convenu de prendre des mesures de mobilisation des recettes et de réduire le rythme des augmentations prévues des investissements publics. Le projet de loi de finances 2023 proposant une nouvelle hausse des investissements publics de 3 points de pourcentage du PIB et les dépenses consacrées aux subventions à l'énergie n'étant supprimées que partiellement, le solde primaire non extractif est appelé à se dégrader davantage. Les autorités ont convenu d'introduire de nouvelles mesures de mobilisation des recettes et de réduire les investissements publics (tableau 5 du texte) afin de maintenir le solde primaire non extractif au niveau compatible avec la viabilité de la dette estimé à -4,5 % du PIB. Le budget des autorités est conforme aux projections des services du FMI après correction des investissements financés sur dons sur la base des budgets exécutés par le passé. Si l'exécution des projets financés sur dons est inférieure aux prévisions, le budget global des investissements financés sur ressources extérieures sera réduit du montant correspondant. Un budget révisé sera préparé d'ici mi- 2023 pour rendre la trajectoire budgétaire convenue conforme à une loi de finances rectificative. Un budget 2023 révisé conforme aux dispositions du programme sera soumis au Parlement d'ici juin 2023 (repère structurel proposé).

Tableau 5 du texte. Mesures budgétaires pour 2023

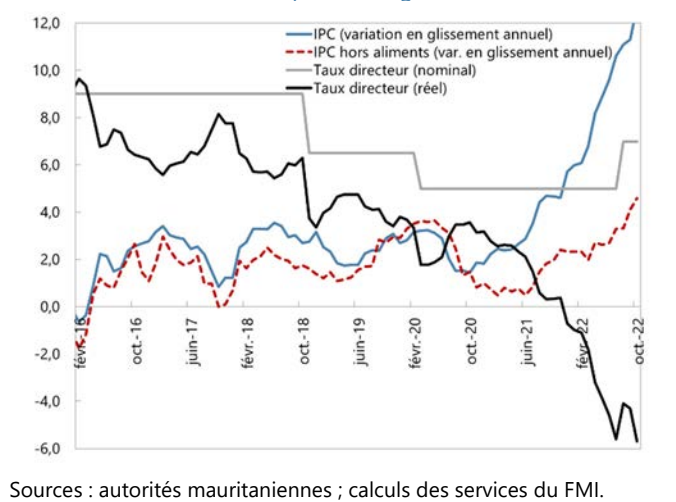
Mesures budgétaires convenues	Rendement escompté
Hausse de 16 à 18 % du taux de TVA pour le secteur des télécommunications	0,1 milliard de MRU
Instauration d'un prélèvement spécial de 5 % sur le secteur des télécommunications	0,3 milliard de MRU
Fin des exonérations de droits de douane à l'importation de biens de consommation dans la zone franche de Nouadhibou	0,4 milliard de MRU
Réduction du budget des investissements financés sur ressources intérieures	2,5 milliards de MRU
Réduction du budget des investissements financés sur ressources extérieures	2,5 milliards de MRU
Total	5,8 milliards de MRU

Source : estimations et projections des autorités et des services du FMI.

Politique monétaire

27. Les conditions monétaires ont été essentiellement expansionnistes durant la pandémie, notamment du fait des opérations d'achat d'or. En mars 2020, la BCM a réduit son taux directeur de 150 points de base (graphique 7 du texte) et baissé le ratio de réserves obligatoires de 7 % à 5 % pour faire face à la pandémie, puis l'a relevé à 6 % en décembre 2020. En outre, les achats d'or par la BCM ont provoqué une expansion sensible de son bilan et un excédent de réserves record dans le système bancaire (11,3 milliards de MRU à la fin décembre 2021 contre 5,6 milliards de MRU à la fin de 2020 et 1,7 milliard de MRU à la fin de 2019). Dans le même temps, la BCM a progressivement réformé ses règles de gestion de la liquidité durant le précédent programme appuyé par la FEC avec l'aide d'une assistance technique du FMI. Elle a mis en place les instruments nécessaires au fonctionnement d'un système de corridor de taux d'intérêt¹¹. Cependant, ces outils ne sont pas utilisés activement du fait des coûts de stérilisation et de l'absence de garanties des opérations de politique monétaire (encadré 2).

Graphique 7 du texte. Inflation et taux directeur de la BCM
(en pourcentage)



28. La BCM a commencé à resserrer sa politique monétaire en 2022. En août, elle a relevé son taux directeur de 200 points de base, à 7 %. De plus, les réserves excédentaires ont diminué au premier semestre 2022. Les services du FMI se sont félicités des décisions récentes de la BCM d'augmenter le taux directeur et de resserrer la liquidité car les réserves excédentaires importantes accumulées en 2021 alimentaient l'inflation et la demande de devises sur le marché officiel. Les interventions sur le marché des changes plus nombreuses afin de couvrir les transactions courantes vont elles aussi dans le sens de la suppression des restrictions de change liées à la disponibilité insuffisante de devises lors des séances organisées par la BCM¹². Malgré le resserrement monétaire, le taux directeur reste négatif en valeur réelle (graphique 7 du texte).

29. Les services du FMI et la BCM ont convenu qu'un nouveau resserrement s'impose afin de juguler l'inflation et atténuer les risques d'événements extérieurs défavorables. La BCM devrait cesser ses opérations d'achat d'or à la fin de 2022 et reprendre ses opérations principales de gestion de liquidité à 7 jours afin d'absorber les réserves excédentaires. En outre, elle mettra en place une politique monétaire plus prospective qui réagit de manière préventive à l'évolution de la

¹¹ ([Instruction de la BCM n° 08 GR 2017 du 27/12/2017 relative aux instruments de la politique monétaire](#)).

¹² Selon le rapport du FMI sur les consultations de 2017 au titre de l'article IV avec la Mauritanie, au 13 juillet 2017, la Mauritanie appliquait une restriction de change assujettie à l'approbation du FMI en vertu de l'article VIII de ses Statuts. Cette restriction de change s'explique par la disponibilité insuffisante de devises lors des séances de fixing organisées par la BCM pour les transactions qui doivent être soumises à ces séances.

situation monétaire et aux écarts des prévisions d'inflation par rapport à sa zone de confort. Dans le même temps, l'État augmentera l'émission de bons du Trésor pour les banques afin de favoriser la mise en œuvre et la transmission de la politique monétaire (encadré 2). Plus généralement, il conviendra de renforcer le cadre de politique monétaire afin de le rendre plus efficace et faciliter le passage vers un assouplissement du taux de change (voir la section B). En parallèle, dans le cas extrême d'une forte baisse des réserves de change, il faudrait que la banque centrale ajuste le taux de change de façon à maintenir ses réserves internationales à un niveau adéquat.

B. Renforcer les cadres d'action

30. D'importants défis demeurent à relever en vue de consolider la reprise économique et renforcer le cadre d'action. Le cadre de politique économique visera à édifier et moderniser les institutions budgétaires, monétaires et financières.

Politique budgétaire

31. Le programme repose sur un programme ambitieux de réformes axé sur l'amélioration des résultats budgétaires, la modernisation de l'administration des recettes et le renforcement de la gestion des finances publiques¹³. Pour consolider la politique fiscale et l'administration des recettes, il convient de simplifier le cadre fiscal, élargir l'assiette de l'impôt, appliquer le taux d'imposition normal de la même façon à tous les secteurs de l'économie et moderniser la direction des impôts et la direction des douanes en suivant une stratégie de réformes claire. La gestion des finances publiques serait renforcée en internalisant pleinement un ancrage budgétaire assorti d'objectifs clairs soutenu par une budgétisation à moyen terme et une amélioration de la crédibilité du budget, en renforçant son exécution dans l'année et en améliorant la gouvernance des infrastructures (en consolidant l'évaluation et la sélection des projets et en améliorant l'établissement des budgets d'entretien des infrastructures). Au cours des douze prochains mois, les réformes structurelles suivantes ont été convenues :

- **Politique fiscale :** réformer la zone franche de Nouadhibou (repère structurel proposé), rendre obligatoires les déclarations d'impôt sur les sociétés, y compris pour les entreprises temporairement exonérées (repère structurel proposé), créer une structure chargée de la politique fiscale au cabinet du ministre des Finances (repère structurel proposé) et réformer le Code des investissements en supprimant le régime des points francs et en réduisant le nombre de régimes spéciaux.
- **Administration des recettes :** mettre en place une plateforme connectée au logiciel Jibaya permettant les télédéclarations et les télépaiements (repère structurel proposé), rendre

¹³ Tirer parti des prestations d'assistance technique : évaluation des dépenses fiscales et examen des incitations aux investissements (2022), évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) 2020 ; dépenses publiques et responsabilité financière 2020 ; AFRITAC, soutien à la gestion des finances publiques, programme d'évaluation du secteur financier (PESP) 2014 ; projet du fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes (RMTF) en faveur de l'administration fiscale, y compris évaluation par l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale TADAT 2022 ; AFRITAC, programme des douanes ; cadre de politique monétaire et de change (2019, travail d'analyse en équipe) ; AFRITAC, programme de contrôle bancaire ; diagnostic de la gouvernance 2022 ; gestion des ressources naturelles (2021) ; outil d'inclusion financière.

obligatoires la télédéclaration et le télépaiement pour les grands contribuables ; intégrer tous les grands contribuables au bureau des grands contribuables une fois que la télédéclaration sera possible et connectée à Jibaya, élargir l'accès des commissaires en douanes aux télédéclarations.

- **Gestion des finances publiques et politique de dépenses publiques** : adopter le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et le cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) conformes à l'ancrage budgétaire du programme au Conseil des ministres et le transmettre au Parlement (repère structurel proposé), élaborer et tester une méthode permettant de budgétiser systématiquement la maintenance des projets d'investissements publics, adopter le MSFP 2014 et passer à la comptabilité sur la base des droits constatés.

Gestion des recettes issues des ressources naturelles : réformer le cadre de gestion des recettes provenant des mines, du pétrole et du gaz : i) en intégrant les recettes gazières au cadre budgétaire à moyen terme, ii) en fixant des règles visant à lisser la volatilité des recettes finançant le budget et en appliquant les bonnes pratiques en matière de déclaration des recettes et des avoirs/gains du fonds d'épargne, iii) en examinant la performance du FNRH¹⁴ et son efficacité à gérer des flux financiers et des actifs plus volumineux.

Politiques monétaire et des changes

32. La modernisation du cadre de politique monétaire contribuera à mieux maîtriser l'inflation et à préparer l'assouplissement du taux de change. Les efforts visant à renforcer l'autonomie financière de la BCM et développer le marché monétaire, le marché des titres d'État et le marché des changes sont essentiels pour améliorer la mise en œuvre et la transmission de la politique monétaire. Des adjudications régulières de bons du Trésor à 4, 13, 26 et 52 semaines au profit des banques conventionnelles seront réalisées afin d'atteindre un volume de 1 milliard de MRU d'ici à juin 2023 et 2 milliards de MRU d'ici à septembre 2023 (repère structurel proposé). Pour renforcer la maîtrise par la BCM des taux d'intérêt et de l'inflation, la banque centrale devrait resserrer progressivement son corridor de taux d'intérêt et gérer la liquidité plus activement en reprenant la mise en œuvre régulière des opérations principales d'absorption de la liquidité à 7 jours.

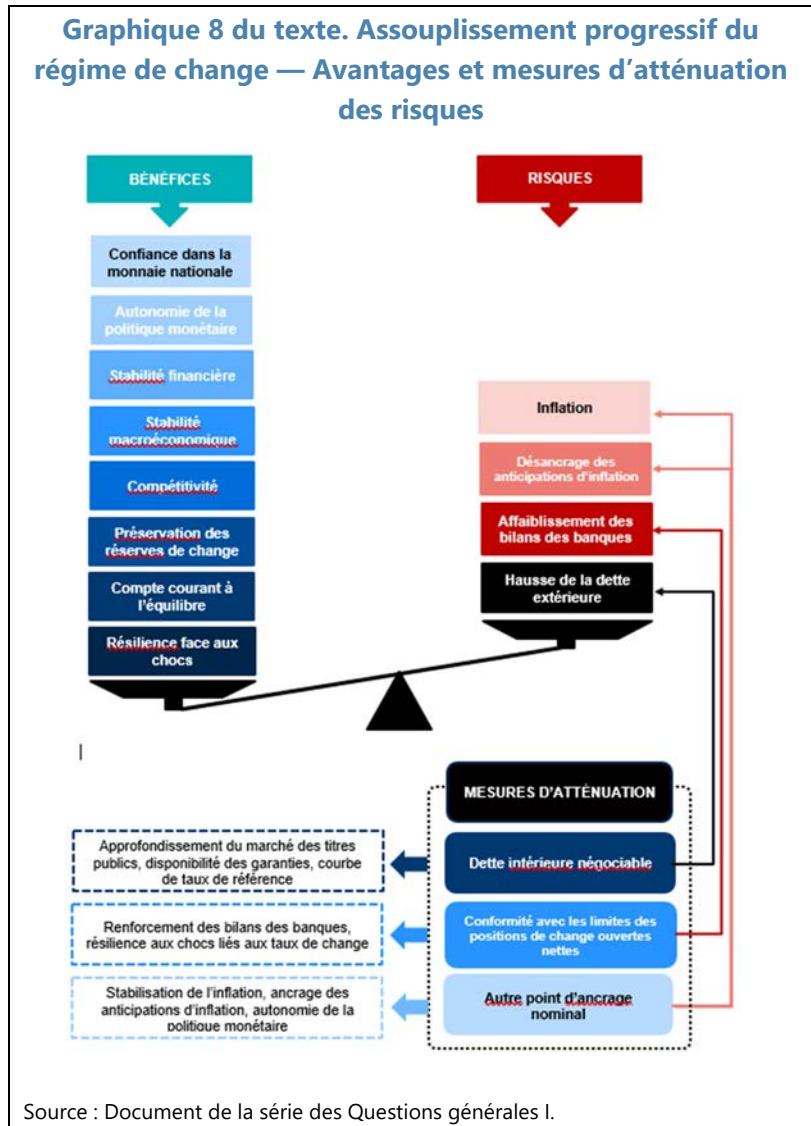
33. Les autorités monétaires et budgétaires ont convenu de la nécessité de redynamiser rapidement le marché des titres publics, le marché monétaire interbancaire et le marché des changes. Un dispositif de coordination efficace entre la BCM et le ministère des Finances serait mis en place pour garantir des émissions régulières de bons du Trésor et allonger la courbe des rendements. En outre, un calendrier d'émission de titres publics serait fixé pendant la durée du programme en consultation avec les services du FMI et conformément aux objectifs du programme. La réforme du marché des changes interbancaire, interrompue durant le confinement de 2020, est essentielle pour faciliter l'accès aux devises et préparer l'assouplissement du taux de change (encadré 2, graphique 8 du texte et document de la série des Questions générales I). La BCM a convenu que la plateforme technique pour les transactions sur le marché des changes interbancaire serait lancée avant juin 2023 (repère

¹⁴ Le FNRH, ou fonds national des revenus des hydrocarbures, est géré par la Banque centrale de Mauritanie et détenu à la Banque de France.

structurel proposé) et s'est déclarée intéressée par une assistance technique afin de développer le marché des changes interbancaire une fois que la plateforme sera acquise. En outre, pour réduire le déséquilibre sur le marché des changes officiel et favoriser son développement, la banque centrale réduirait son rôle de fournisseur principal de devises sur le marché officiel en transférant progressivement les recettes d'exportation au marché officiel.

34. Il faudrait accélérer la mise en œuvre des principales recommandations en suspens de la dernière évaluation des sauvegardes de la BCM dans le cadre du programme¹⁵. Il s'agit notamment de l'adoption des normes IFRS, de la fin de la participation de la BCM au programme aurifère, de l'amélioration de la surveillance par le comité d'audit, de l'accord avec le gouvernement sur la conversion des créances en souffrance sur l'État en titres négociables et du renforcement des moyens de contrôle interne. Après l'adoption de la loi organisant l'activité de l'or en novembre 2022, et conformément aux engagements des autorités, il est prévu que la BCM cesse ses opérations d'achat d'or artisanal. L'adoption des normes IFRS demeure fondamentale pour accroître la transparence de l'information financière ; compte tenu des contraintes de capacité, la BCM entend engager un consultant

externe pour aider à achever les travaux restants relatifs à la pleine mise en œuvre des IFRS (MPEF §39). Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de la BCM devra être réalisée dans le cadre des nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC, et achevée au plus tard avant la première revue du programme.



¹⁵ L'évaluation des sauvegardes a été achevée en juillet 2021.

Politiques du secteur financier

35. La BCM a réalisé des progrès louables ces dernières années pour mettre la réglementation bancaire en conformité avec les normes de Bâle et moderniser l'infrastructure financière. Le ratio de liquidité à court terme a été introduit en 2020 et les exigences de solvabilité ont été mises en adéquation avec le dispositif de Bâle. En outre, des travaux sont en cours en vue d'introduire le ratio structurel de liquidité à long terme afin de surveiller et maîtriser le risque de transformation. L'instruction sur la gouvernance des banques a été adoptée en mars 2020 et la BCM œuvre en vue du strict respect par les banques de la nouvelle réglementation. Parallèlement, des progrès sont réalisés dans l'introduction des principes fondamentaux de la supervision fondée sur les risques comme l'identification des banques systémiques, la mise en place d'indicateurs d'alerte précoce et le système de notation des banques. Une nouvelle loi relative aux paiements électroniques a été adoptée par le Parlement en 2021 ; la BCM élabore actuellement son cadre réglementaire régissant l'activité des paiements électroniques.¹⁶ En outre, un système de paiement moderne incluant un système de paiement de gros montants, un dépositaire central de titres et une chambre de compensation, devrait être opérationnel en 2023.

36. Des progrès dans le règlement des banques en difficulté sont en cours. L'une des trois banques en difficulté a été liquidée tandis qu'une autre a été placée sous administration provisoire. La troisième a déjà augmenté ses fonds propres et devrait bientôt respecter l'exigence minimale de fonds propres d'un milliard de MRU. En s'appuyant sur les progrès réalisés durant le dernier programme appuyé par la FEC, des mesures visant à renforcer le niveau des fonds propres des quelques banques qui restent sous-capitalisées, à renforcer le contrôle bancaire et élaborer une réglementation bancaire vont se poursuivre. La BCM doit renforcer ses ressources humaines chargées du contrôle sur pièces et élaborer le cadre réglementaire qui régit le contrôle des établissements de paiement et les activités de paiement électronique.

37. Une meilleure application de la réglementation prudentielle est essentielle pour assurer la résilience du système bancaire face aux chocs et se préparer à l'assouplissement du taux de change. Le système bancaire reste particulièrement exposé aux risques de change. A cette fin, la BCM réduira les positions de change nettes ouvertes courtes des banques à moins de 20 % d'ici à décembre 2023 (repère structurel proposé). La BCM a l'intention de réviser sa réglementation relative aux sanctions, et en particulier les sanctions pour non-respect des limites sur les positions de change nettes ouvertes afin de les rendre facilement applicables. Elle devrait également faire respecter les limites prudentielles sur les prêts entre parties liées.

38. Il faudrait poursuivre les efforts visant à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Depuis la publication du Rapport d'évaluation mutuelle sur la Mauritanie en 2018, les autorités ont pris des mesures destinées

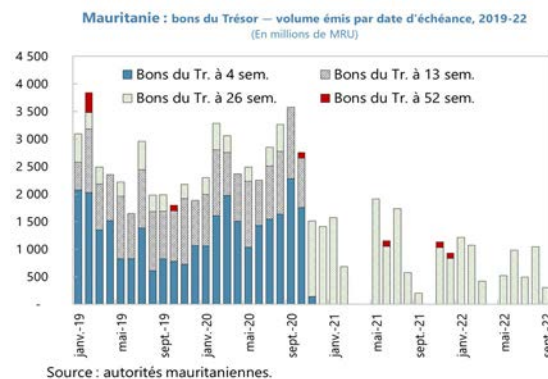
¹⁶ La BCM a publié de nouvelles instructions sur : i) les services et moyens de paiement, ii) les établissements de paiement, iii) les établissements de monnaie électronique et iv) les agents autorisés par les banques et les établissements de paiement pour effectuer des opérations de paiement.

à remédier aux lacunes stratégiques relatives à la conformité technique aux normes du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). La BCM devrait poursuivre la consolidation de son dispositif de LBC/FT afin de veiller à l'application efficace des mesures en la matière. Pour soutenir les efforts de lutte contre la corruption, il faudrait que la BCM procède à un contrôle fondé sur le risque de la LBC/FT pour veiller au respect par les banques des obligations de vigilance renforcée à l'égard des personnes politiquement exposées et recourir davantage au renseignement financier afin de déceler et de prévenir la corruption. Après les mesures prises pour améliorer le cadre juridique régissant la transparence de la propriété effective des personnes morales, les autorités devraient mettre en place un mécanisme adéquat permettant aux autorités compétentes d'accéder rapidement à des informations exactes et actualisées sur les bénéficiaires effectifs.

Encadré 2. Progrès réalisés dans le renforcement des politiques monétaire et de change et principales réformes restantes

Les autorités mauritaniennes ont bien progressé dans la modernisation et la mise en œuvre du cadre de politique monétaire et de change, mais des réformes essentielles restent à indispensables pour mener à bien la transition vers un régime de change plus flexible.

Indépendance de la banque centrale et loi sur la banque centrale. Une nouvelle loi portant statut de la banque centrale, qui renforce son autonomie, a été adoptée en juillet 2018. Cette loi modernise les structures institutionnelles de la BCM et prend en compte de nombreuses recommandations des services du FMI sur la gouvernance, l'audit interne et externe et la publication des états financiers. De nouveaux organes de la BCM ont été créés : le Comité d'audit en 2018 et le Conseil prudentiel de résolution et de stabilité financière en juillet 2019. Le Comité de conformité aux prescriptions de la Charia a été mis en place en décembre 2019. Un protocole d'accord entre la BCM et le gouvernement sur la consolidation de la dette passée de l'État vis-à-vis de la banque centrale a été ratifié par le Parlement en janvier 2019.



Opérations monétaires. En 2017, la BCM a mis en place une nouvelle réglementation prévoyant les instruments nécessaires au fonctionnement d'un système de corridor de taux d'intérêt, à savoir les opérations principales de refinancement à 7 jours, les bons BCM et les reprises de liquidité, les facilités permanentes de prêt et de dépôt au jour le jour, les opérations de réglage fin et à long terme et les réserves obligatoires. Or ces instruments ne sont pas activement utilisés du fait du coût de la stérilisation et de l'absence de garanties acceptables des opérations monétaires, et les émissions de bons du Trésor ont largement diminué avec l'accumulation de soldes sur les comptes de l'État auprès de la banque centrale (encadré 2. Graphiques 1 et 2), les taux des bons du Trésor s'écartant sensiblement du taux directeur de la banque centrale (encadré 2. Graphique 3). En 2018, la BCM a défini le cadre des garanties éligibles à ses opérations de politique monétaire afin de l'étendre aux crédits bancaires. Elle s'emploie à rendre ce mécanisme opérationnel en dressant un inventaire des créances des banques, en établissant leurs décotes et en préparant le cadre juridique régissant leur mobilisation.

Encadré 2. Progrès réalisés dans le renforcement des politiques monétaire et de change et principales réformes restantes (suite)

En 2018, la banque centrale a également adopté une nouvelle réglementation de fourniture de liquidités d'urgence (FLU).

Marché des changes et opérations de change. En novembre 2017, la BCM a modifié son mécanisme de fixing afin d'allouer les devises au taux de change proposé, le prix de vente maximal étant limité au taux marginal plus 2 % (Instruction n° 5/GR/17). En décembre 2019, la BCM a supprimé l'obligation de canaliser les transactions des clients des banques via le marché des changes officiel en autorisant la compensation des ordres des clients (Instruction n° 9/GR/2019). En mai 2022, elle a cessé de rationner ses interventions de change pour les transactions courantes tout en renforçant sa surveillance des opérations de change. En novembre 2022, la BCM a supprimé l'obligation de rétrocession des recettes des exportations halieutiques de la SCMP à des comptes auprès de la banque centrale (Instruction n° 9/GR/2022). La BCM travaille également sur la mise en place de la plateforme technique pour les transactions sur le marché des changes interbancaire. Cette plateforme, initialement prévue pour septembre 2020, a été retardée en raison des mesures de confinement liées à la pandémie de la COVID-19. La banque centrale a publié le cahier des charges pour l'acquisition de la plateforme technique en janvier 2021 et préparé un projet de cadre réglementaire pour le marché des changes interbancaire. Un nouvel appel d'offres pour sélectionner l'entreprise qui mettra en place la plateforme technique a été lancé en octobre 2022.

Principales réformes restantes. Des mesures essentielles restent à prendre pour renforcer la mise en œuvre et la transmission de la politique monétaire et permettre d'adopter un nouveau point d'ancrage de la politique monétaire. Il s'agit notamment de resserrer effectivement le système de corridor de taux d'intérêt et d'approfondir les principaux marchés, à savoir le marché monétaire interbancaire, le marché des changes et le marché des titres publics. À court terme, il faudrait veiller à 1) resserrer progressivement le corridor de taux d'intérêt, 2) gérer plus activement la liquidité en recourant plus fréquemment aux opérations principales de gestion de la liquidité de la BCM, 3) remédier aux contraintes qui pèsent sur le développement du marché monétaire interbancaire, 4) développer le marché des titres publics, 5) réformer le dispositif de garanties, 6) élaborer un système de prévision et d'analyse et développer la communication de la banque centrale et 7) accélérer les réformes nécessaires pour créer et approfondir progressivement le marché des changes interbancaire et favoriser un assouplissement (pour plus de détail, voir le document de la série des Questions générales I).

Sources : FMI (2018b), FMI (2021) et document de la série des Questions générales I.

C. Renforcer la gouvernance, la transparence, l'investissement privé et la résilience face aux chocs climatiques

39. Les autorités agissent dans des domaines importants de la gouvernance. En mars et mai 2022, la Cour des comptes a publié l'audit 2020 et 2021 des dépenses liées à la pandémie. En outre, les autorités ont rendu public le nom des propriétaires légaux des entreprises auxquelles des marchés publics ont été attribués par le fonds social gérant les dépenses d'urgence liées à la COVID-19. En mi-2022, les autorités ont approuvé le décret d'application du Code des marchés publics qui définit clairement la propriété bénéficiaire et les informations à fournir. Un plan d'action assorti d'un calendrier fondé sur le rapport de diagnostic de la gouvernance devrait être achevé et publié d'ici la fin septembre 2023 (repère structurel proposé), et être mis en œuvre par la suite. Les autorités révisent les

dossiers types d'appels d'offres afin de pouvoir recueillir des informations sur les bénéficiaires effectifs, et prévoient de publier ces informations pour les offres attribuées d'ici la fin de 2023.

40. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires et l'inclusion financière sont une priorité. L'accès limité au crédit, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), constitue l'un des obstacles au développement du secteur privé. Les autorités ont mis en place un fonds de garantie pour les PME en 2020 afin d'améliorer l'accès au crédit, mais il n'est pas encore opérationnel. Les autorités le rendront opérationnel d'ici la fin de 2023 (repère structurel proposé). La nouvelle loi relative aux paiements électroniques est un moyen pour les prestataires de services financiers de favoriser l'inclusion financière en améliorant l'accès aux services de paiements transactionnels de faible valeur. Pour simplifier davantage les procédures administratives, les autorités vont entièrement dématérialiser le guichet unique d'ici la fin de 2023. Elles se sont engagées à mettre en œuvre des réformes en faveur d'une croissance plus résiliente et durable tirée par le secteur privé, comme indiqué dans la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP). Les autorités ont créé une agence de promotion des investissements (APIM) et élaboré une feuille de route afin d'améliorer le climat des affaires.

41. Il est primordial de renforcer le capital humain pour parvenir à une croissance plus élevée et plus inclusive. En 2018, la Mauritanie se classait au 150^e rang sur 157 pays selon l'indice du capital humain (ICH) de la Banque mondiale. En 2020, le score de la Mauritanie était de 38 %, légèrement plus élevé qu'en 2018 (35 %). Le score et le classement de la Mauritanie sont faibles essentiellement du fait de difficultés liées à l'éducation, notamment les compétences des enseignants et la gestion opérationnelle et financière inefficace des établissements. L'augmentation de la population réfugiée accroît les tensions sur le système éducatif, et met à rude épreuve la cohésion sociale et le marché du travail local où les réfugiés représentent une grande partie de la population locale. Les autorités s'emploient à améliorer les résultats du système éducatif en réduisant l'absentéisme des enseignants et en améliorant leurs compétences pédagogiques. Les services du FMI ont encouragé les autorités à renforcer les liens entre la demande du secteur privé et le système d'enseignement afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et de développer les compétences requises sur le marché du travail.

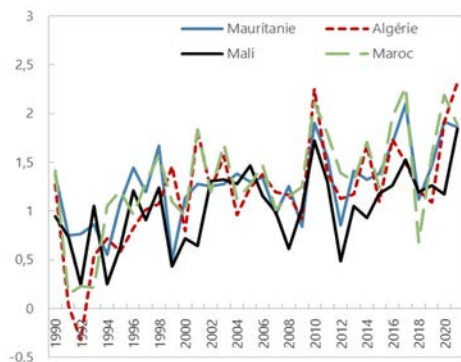
42. Il faudrait intégrer les mesures d'adaptation dans une stratégie nationale pour faire face au changement climatique. La Mauritanie est confrontée à des catastrophes naturelles liées au climat plus fréquentes et plus graves, qui retentissent sur la stabilité et la croissance économiques et créent de vastes besoins d'adaptation. Les autorités estiment, dans la version révisée de leur rapport sur les contributions déterminées au niveau national, que les coûts de l'adaptation au changement climatique s'élèveront à 10,6 milliards de dollars entre 2021 et 2030. Elles ont convenu de la nécessité d'une stratégie climatique nationale et d'une coordination entre les organismes gouvernementaux et les partenaires au développement, qui contribuerait à accroître les financements extérieurs en faveur de l'adaptation au changement climatique (document de la série des Questions générales II) ; elles collaborent avec le Fonds vert pour le climat afin d'élaborer des projets bancables admissibles aux financements de l'action climatique. Les besoins de financement seraient précisés et articulés au cadre macrobudgétaire du pays. Les mesures d'adaptation viseraient notamment en priorité à accroître la

résilience aux sécheresses. Les autorités mettent en place, avec le concours de la Banque mondiale, un mécanisme de financement commun afin de réagir aux chocs climatiques (épisodes de sécheresse) qui créent une insécurité alimentaire, qu'il faut rendre opérationnel cette année.

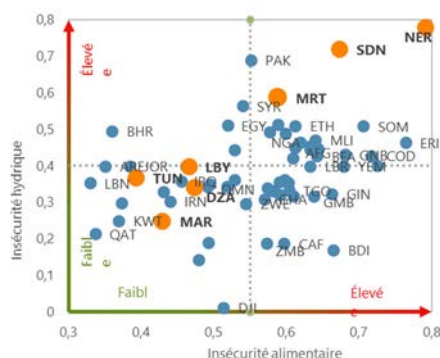
Graphique 9 du texte. Évolution du climat et production agricole

9.1 Variation des températures, 1990-2021

(Écart par rapport aux valeurs de référence 1951-80)

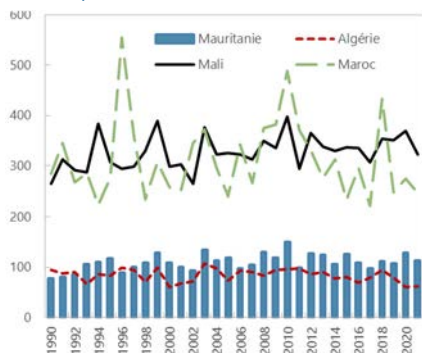


9.2 Insécurité alimentaire et hydrique, 2019



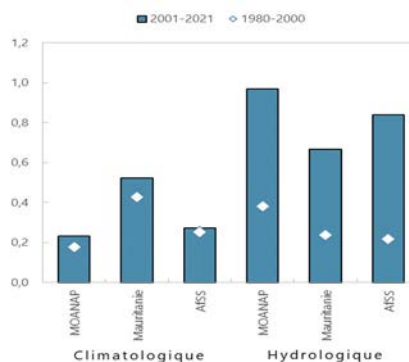
9.3 Précipitations, 1990-2021

(en millimètres par an)



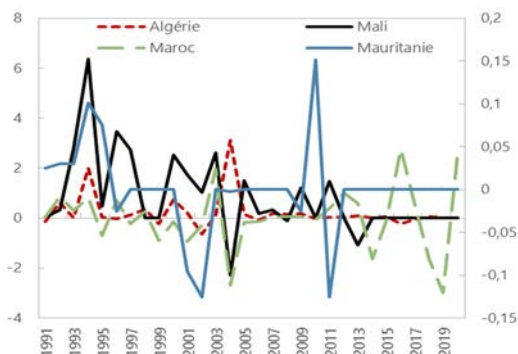
9.4 Fréquences des aléas climatiques par catégorie

(moyenne, 1980-2000 et 2001-2021)



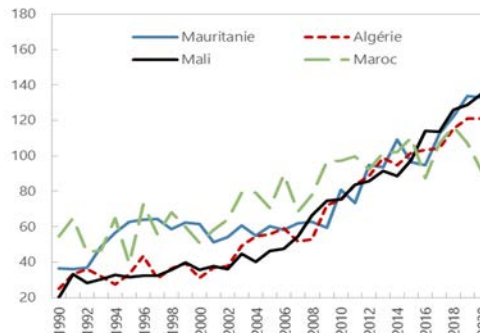
9.5 Terres agricoles (% de la superficie du pays)

(variation en pourcentage en glissement annuel)



9.6 Indice de la production végétale

(2014-16=100)



Sources : FAO ; EM-DAT ; Banque mondiale ; calculs des services du FMI

MODALITÉS DU PROGRAMME

43. L'accès dans le cadre des accords de 42 mois au titre de la FEC et du MEDC est proposé à 64,40 millions de DTS (50 % de la quote-part), soit 21,47 millions de DTS (16,67 % de la quote-part) et 42,93 millions de DTS (33,33 % de la quote-part), respectivement¹⁷. Compte tenu des problèmes prolongés de balance des paiements et de l'ampleur du déficit de financement actuel, un faible niveau d'accès à 50 % de l'accès total serait justifié. Alors que les réserves devraient augmenter pour dépasser le seuil d'adéquation de 5,2 mois d'ici à 2027, une marge confortable est justifiée en raison de l'exposition de la Mauritanie à la volatilité des prix des produits de base et de la nécessité de soutenir le passage à un taux de change plus flexible. L'accès proposé tient donc compte à la fois de l'ampleur des besoins de balance des paiements de la Mauritanie et de la solidité de ses ambitions dans le cadre du programme. Les financements serviront à constituer des réserves de change plutôt qu'à financer le déficit budgétaire car la marge de manœuvre budgétaire existante est adéquate. Vingt-cinq pour cent de la quote-part sera décaissé en 2023, date à laquelle les réserves devraient passer en deçà du seuil d'adéquation, et 25 % uniformément durant la durée restante du programme (tableau 9). Les décaissements en début de période sont appuyés par l'application des mesures en début de période et les points forts du programme. À la fin de 2021, l'encours du crédit de la Mauritanie envers le FMI s'élevait à 239,6 millions de DTS (186 % de la quote-part).

44. Le suivi des résultats du programme se fondera sur des critères de réalisation quantitatifs semestriels proposés et des objectifs indicatifs trimestriels, ainsi que sur des repères structurels (pièce jointe I). Les facteurs d'ajustement ménageraient une certaine souplesse¹⁸. Douze repères structurels proposés consolideront les acquis du précédent accord de trois ans au titre de la FEC et aideront à relever les défis à court et moyen termes. Le vaste programme de réformes structurelles étant inachevé et les capacités encore limitées, les repères structurels proposés seront échelonnés et hiérarchisés sur 12 mois glissants.

45. Le programme est intégralement financé, avec des engagements fermes pour les 12 premiers mois et des perspectives favorables pour le reste du programme (tableau 7). Les besoins de financement des autorités, outre les décaissements au titre de la FEC et du MEDC et les financements extérieurs, seront couverts par des dons. Le budget 2021 révisé indiquait qu'une partie de l'allocation de DTS a été utilisée pour financer le déficit budgétaire de 2021 et contribuera à constituer les stocks alimentaires stratégiques et soutenir les prix et le pouvoir d'achat¹⁹.

46. La capacité de la Mauritanie à rembourser le FMI reste satisfaisante, mais elle est exposée à des risques élevés (tableau 8). L'encours total des crédits du FMI (fondé sur les tirages

¹⁷ La Mauritanie est admise à bénéficier d'un financement mixte car elle atteint le seuil de revenu applicable et selon la nouvelle analyse de viabilité de la dette (AVD), son risque de surendettement est modéré.

¹⁸ Il s'agit : 1) du montant insuffisant de la contrepartie financière de l'Union européenne pour la pêche et des recettes des industries extractives et 2) de l'évolution de l'aide financière extérieure nette.

¹⁹ En août 2021, la BCM a rétrocedé à l'État l'allocation de DTS en vertu d'un protocole d'accord entre le ministère des Finances et la BCM.

actuels et futurs) culmine à plus de 3,2 % du PIB en 2023, tandis que les obligations annuelles à l'égard du FMI atteindront leur niveau maximal d'environ 2,6 % des recettes hors dons en 2026, bien au-delà du 75^e centile. Les risques qui entourent le programme sont élevés compte tenu des risques sécuritaires, de la volatilité du marché international des matières premières, du changement climatique et de l'incertitude liée au démarrage du projet GTA. L'attachement continu des autorités à des réformes et le soutien des bailleurs de fonds seront essentiels pour atténuer ces risques.

47. La dette extérieure est viable et la notation est passée d'un risque élevé à un risque modéré de surendettement (analyse de viabilité de la dette), après la révision à la hausse du PIB et la conversion du dépôt de 300 millions de dollars de l'Arabie saoudite auprès de la BCM en prêt concessionnel et le reclassement d'un prêt affecté à une utilisation précise par une entreprise publique (prêt GTA) de passif direct en passif conditionnel. Les obligations au titre du service de la dette différées en 2020-21 dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISDD) ont repris en 2022. Par conséquent, les obligations au titre du service de la dette extérieure, par rapport à l'encours de la dette à la fin de 2021, devraient être portées de 2,2 % du PIB en 2021 à 3,2 % en 2022, et à 4,1 % en 2024. Dans le contexte de la politique de plafonds d'endettement, les services du FMI ont analysé le plan d'emprunt des autorités (voir le MPEF) afin d'aider à ménager un volant adéquat, et ont souligné qu'il était important que les autorités évaluent l'effet sur l'AVD de chaque nouveau prêt²⁰.

48. Compte tenu des incertitudes qui entourent les perspectives, les services du FMI ont proposé des mesures d'urgence afin de favoriser la bonne mise en œuvre du programme. Si un scénario défavorable venait à se concrétiser (une croissance et une mobilisation des recettes plus faibles sous l'effet de chocs imprévus par exemple), le cadrage macroéconomique et le programme budgétaire seraient révisés en réduisant les dépenses les moins prioritaires et en différant les investissements non prioritaires. Une augmentation de l'accès aux ressources de la FEC et du MEDC et un recours aux réserves budgétaires pourraient être envisagés si les mesures d'ajustement se révélaient insuffisantes.

49. Un programme bien intégré de développement des capacités afin d'appuyer les nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC est essentiel (annexe I). Les services du FMI ont étudié les besoins d'assistance technique des autorités, leur capacité à mettre en œuvre le programme et la coordination avec divers prestataires de développement des capacités. Une stratégie révisée de développement des capacités sera alors préparée et analysée avec les départements assurant des activités de développement des capacités. À partir de la conception du programme, il faut en priorité établir un cadre budgétaire à moyen terme, moderniser le cadre de politique monétaire, approfondir le marché des titres publics, le marché monétaire interbancaire et le marché des changes, renforcer le contrôle bancaire et améliorer l'inclusion financière et la gouvernance.

²⁰ La Mauritanie doit au Brésil des arriérés qui ne sont pas comptabilisés en vertu de la politique relative aux arriérés envers les créanciers officiels, car l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et les autorités déploient tous leurs efforts pour régler ces arriérés. En outre, la Mauritanie a des arriérés impayés antérieurs à l'initiative PPTTE envers le Fonds arabe pour le développement économique et social, que les autorités continuent de proposer de restructurer conformément à l'allégement promis à l'époque de l'initiative PPTTE, de sorte que les services du FMI estiment qu'un plan crédible de règlement des arriérés est en place.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

50. Une riposte résolue à la pandémie de COVID-19 et un soutien financier international important ont placé la Mauritanie sur la voie de la relance, mais les amortisseurs ont de nouveau subi des pressions en 2022. Les services du FMI se félicitent des mesures que les autorités ont prises pour atténuer les effets de la pandémie, notamment en déployant des transferts monétaires bien ciblés en faveur des plus pauvres, tout en appliquant leur stratégie nationale visant à stimuler la reprise et une croissance inclusive à long terme. Grâce au concours des bailleurs de fonds, à des politiques judicieuses et au cours favorable du minerai de fer durant la pandémie, les réserves internationales se sont accumulées et les soldes budgétaires ont enregistré un excédent en 2020 et 2021. La position extérieure de la Mauritanie en 2021 a été globalement conforme aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables, sur la base du modèle de compte courant EBA-lite du FMI²¹. La situation des réserves est amplement suffisante. Cependant, une confluence de chocs, notamment la guerre en Ukraine et les tensions dans la région, a inversé la tendance à l'accumulation de réserves de change en 2022 et réduit la marge de manœuvre des pouvoirs publics, alors que la Mauritanie doit encore faire face à d'importants besoins en matière de développement humain et d'infrastructures.

51. Les services du FMI se félicitent du programme proposé qui relève les principaux défis auxquels est confrontée la Mauritanie. L'ensemble des mesures et des réformes vise à soutenir la reprise, préserver la discipline budgétaire, permettre à la banque centrale de mieux maîtriser l'inflation, accroître la résilience de l'économie aux chocs sur les termes de l'échange et répondre aux besoins d'infrastructures tout en maintenant la stabilité macroéconomique. En outre, le programme vise à appuyer les efforts des autorités en vue de réduire la pauvreté et les inégalités et stimuler la croissance du secteur privé. Le dosage de mesures proposé est appelé à préserver le pouvoir d'achat des Mauritaniens, soutenir l'assouplissement progressif du régime de change, la diversification et la croissance et renforcer la résilience de l'économie aux chocs sur les termes de l'échange.

52. Des mesures monétaires et budgétaires supplémentaires pourraient se révéler nécessaires pour contenir l'inflation. La chute des cours du minerai de fer et la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole ont affaibli les recettes d'exportation, creusé les déséquilibres et mis au jour des facteurs de vulnérabilité financière. L'accélération des dépenses publiques en 2022 a augmenté les liquidités dans le système bancaire, dans un contexte de hausse de l'inflation ; l'accroissement des différentiels d'inflation avec les principaux partenaires commerciaux s'est traduit par une appréciation réelle, une surévaluation de la monnaie et une perte de compétitivité. En outre, l'inflation a des effets négatifs sur la consommation et la croissance à long terme. Alors que la série d'engagements de politique économique et de réformes pris par les autorités dans le cadre du programme devrait permettre de juguler l'inflation et assurer la stabilité macroéconomique, les services du FMI conseillent fortement aux autorités de constamment coordonner les politiques budgétaires et monétaires, de se tenir prêtes à resserrer davantage la politique monétaire et d'appliquer des mesures budgétaires restrictives si l'inflation se révèle plus persistante que prévu.

²¹ L'évaluation du secteur extérieur repose sur des estimations des services du FMI.

53. La stratégie globale des autorités visant à préserver les investissements dans les infrastructures et les dépenses sociales est adéquate tant qu'elle repose sur une discipline budgétaire qui réduit la dette publique. Les services du FMI soulignent la nécessité de rééquilibrer davantage les dépenses publiques en contenant les dépenses courantes non ciblées par une modération des transferts non prioritaires et des subventions, et de rendre les investissements publics plus efficaces en améliorant la hiérarchisation, la mise en œuvre et la maintenance tout en continuant de maîtriser la masse salariale. Il faudrait en outre prendre des mesures destinées à accroître les recettes fiscales des secteurs non extractifs en adoptant des réformes ambitieuses de la politique et de l'administration fiscales et en rationalisant les exonérations fiscales coûteuses et non ciblées. Les services du FMI conseillent d'utiliser l'espace budgétaire supplémentaire créé en mobilisant les recettes non extractives pour accélérer les investissements publics et accroître les dépenses sociales ciblées.

54. Des conditions monétaires restrictives, une discipline budgétaire, des volants de réserve de change solides, un secteur financier sain et un marché des changes interbancaire suffisamment développé sont des ingrédients essentiels pour réussir le passage à un régime de change plus flexible. Un excédent de réserves important en 2021 conjugué à un taux de change plus stable a augmenté la demande de devises sur le marché officiel, ainsi que le risque de surchauffe et d'ajustements désordonnés du taux de change. Les services du FMI exhortent la banque centrale à poursuivre la stérilisation des réserves excédentaires et à réduire progressivement son rôle dominant de fournisseur de devises sur le marché officiel en transférant progressivement les recettes d'exportation au marché des changes officiel. Elle contribuera ainsi à réduire le déséquilibre sur le marché des changes officiel et facilitera le passage à un taux de change déterminé par le marché.

55. Il conviendrait de déployer des efforts coordonnés pour moderniser le cadre de politique monétaire et renforcer la gestion de la liquidité. La conversion des créances de la BCM sur l'État, un resserrement du corridor de taux d'intérêt et une gestion de la liquidité plus active devraient favoriser le développement du marché interbancaire et du marché des titres d'État, renforcer la transmission de la politique monétaire et permettre à la banque centrale de mieux maîtriser l'inflation. L'engagement du ministère des Finances à procéder à des adjudications plus régulières de titres d'État et à approfondir le marché est essentiel pour renforcer la capacité de la BCM à mettre en œuvre une politique monétaire efficace et indépendante.

56. Les services du FMI souscrivent à la demande d'accords de 42 mois au titre de la FEC et du MEDC présentée par les autorités. La lettre d'intention et le Mémoire de politique économique et financière énoncent les mesures appropriées en vue de la réalisation des objectifs du programme. Bien que les risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme soient considérables, ils sont atténués par l'engagement des autorités envers le programme.

57. Les services du FMI proposent que les prochaines consultations au titre de l'article IV aient lieu suivant un cycle de 24 mois, conformément aux décisions du conseil d'administration sur les cycles de consultations.

Propositions de décisions

Les décisions suivantes, qui nécessiteront la majorité des votes exprimés pour être adoptées, sont proposées pour adoption par le conseil d'administration. La décision 2 n'est soumise pour adoption que si la décision 1 est adoptée par le conseil d'administration.

Décision 1 - République islamique de Mauritanie - Demande d'un accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit

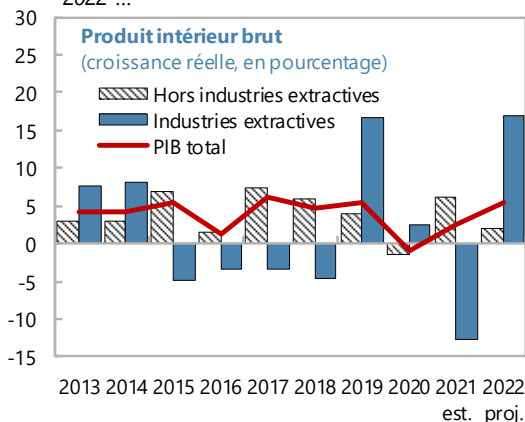
1. La République islamique de Mauritanie a sollicité un accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit de 42 mois d'un montant équivalant à 42,93 millions de DTS.
2. Le FMI approuve l'accord élargi avec la République islamique de Mauritanie exposé dans le document EBS/23/1 et décide que des achats peuvent être faits dans le cadre de cet accord.
3. Cette décision ne prendra effet qu'à l'adoption de la [Décision 2] ci-dessous sur l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur de la République islamique de Mauritanie.

Décision 2 - République islamique de Mauritanie - Demande d'un accord au titre de la facilité élargie de crédit

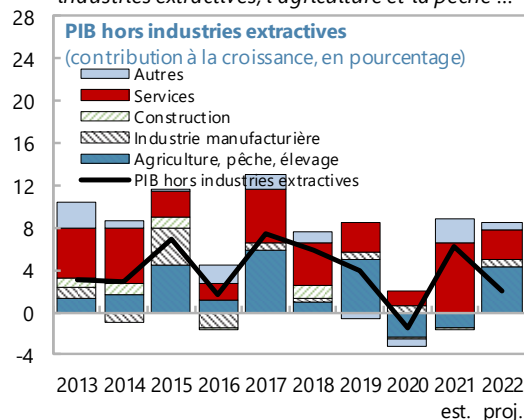
1. La République islamique de Mauritanie a sollicité un accord au titre de la facilité élargie de crédit de 42 mois d'un montant équivalant à 21,47 millions de DTS.
2. Le FMI approuve l'accord avec la République islamique de Mauritanie exposé dans le document EBS/23/1 et autorise la République islamique de Mauritanie à solliciter le premier décaissement au titre de cet accord.

Graphique 1. Mauritanie : évolution du secteur réel, 2013–22

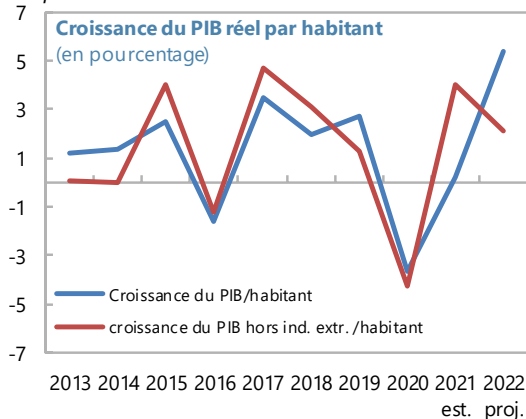
La croissance du PIB réel devrait s'affermir en 2022 ...



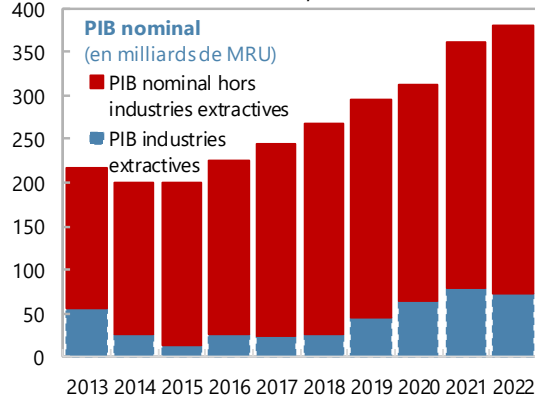
... principalement tirée par la reprise dans les industries extractives, l'agriculture et la pêche ...



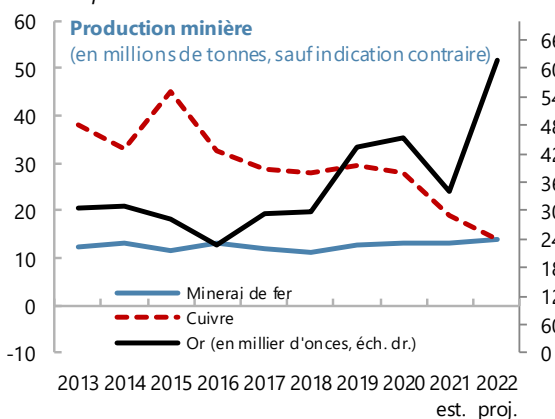
... avec pour résultat une amélioration de l'activité par habitant



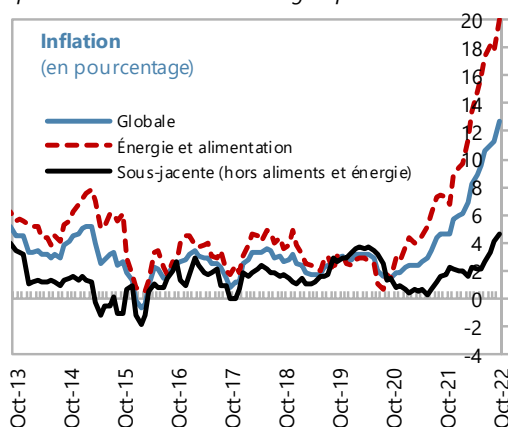
Le secteur extractif est en plein essor, mais le secteur non extractif reste prédominant



... aidé par une production résiliente de minerai de fer et une augmentation considérable de l'exploitation de l'or.



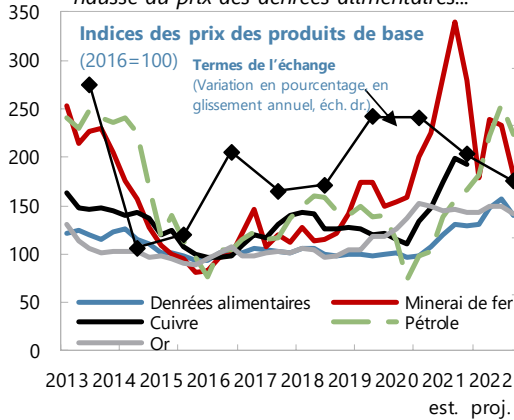
Les pressions inflationnistes se sont accentuées, principalement à cause des prix élevés des produits alimentaires et énergétiques.



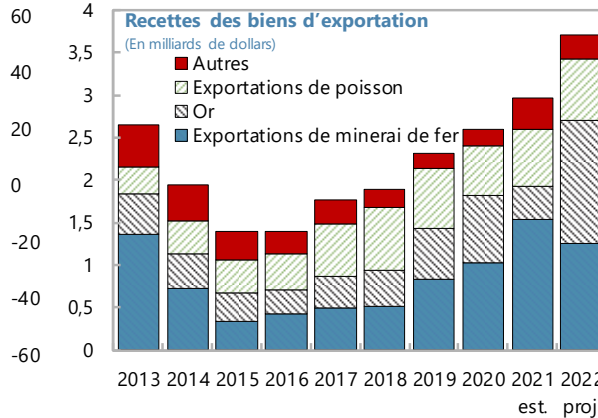
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Mauritanie : évolution du secteur extérieur, 2013–22

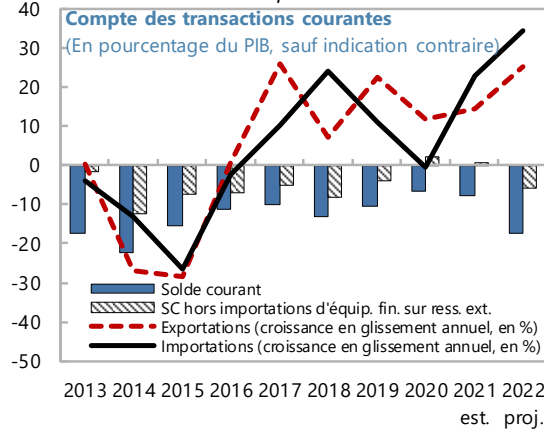
Les termes de l'échange se sont détériorés avec une chute des cours du minerai de fer et une hausse du prix des denrées alimentaires...



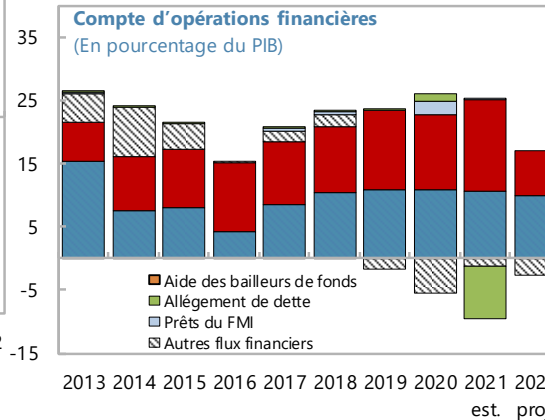
...ce qui a provoqué un ralentissement des exportations de minerai de fer...



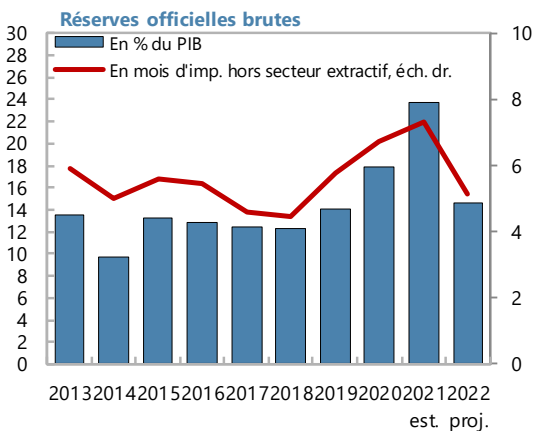
...et un creusement du déficit courant.



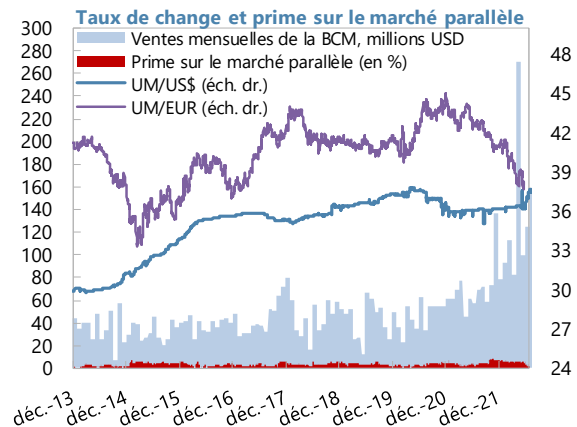
Des financements officiels considérables et un appui budgétaire exceptionnel ont favorisé la reprise...



...et dopé les réserves officielles en 2021, mais la tendance s'est inversée en 2022...



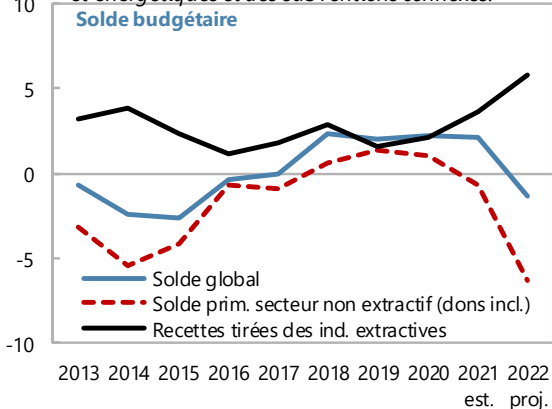
...avec le choc négatif des termes de l'échange et l'augmentation des interventions de la BCM sur le marché des changes en 2022.



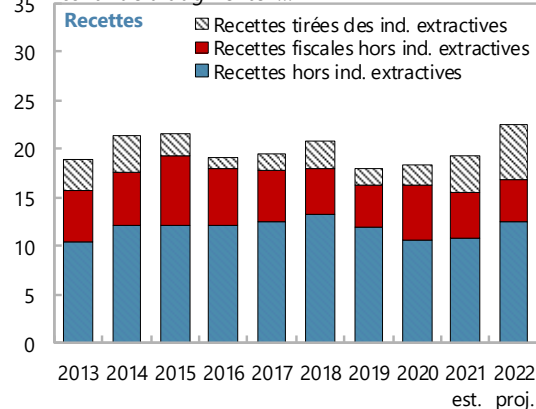
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Mauritanie : évolution du secteur budgétaire, 2013–22
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

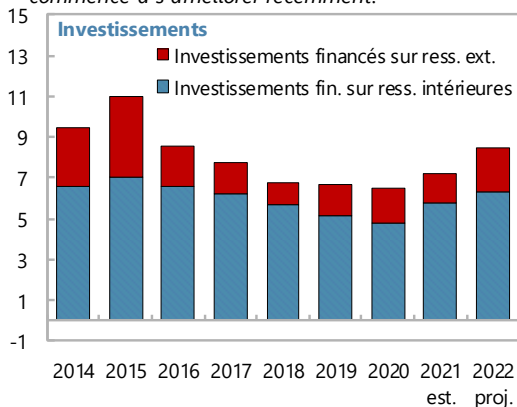
Le solde budgétaire devrait se détériorer du fait de l'augmentation des prix des produits alimentaires et énergétiques et des subventions connexes.



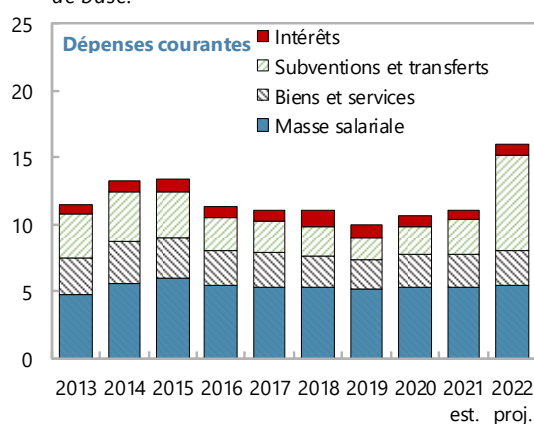
Si les recettes issues des industries extractives ont continué d'augmenter...



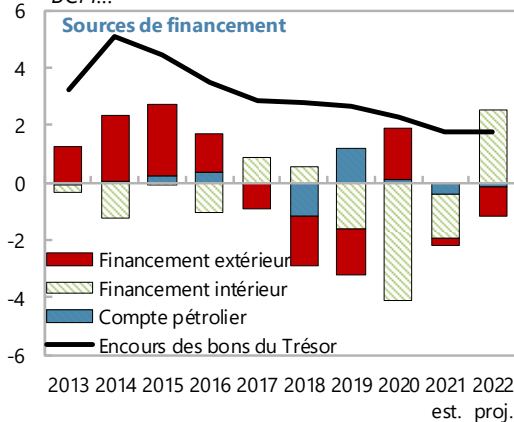
...l'exécution des investissements publics a été freinée par l'insuffisance des capacités et par la COVID-19, mais a commencé à s'améliorer récemment.



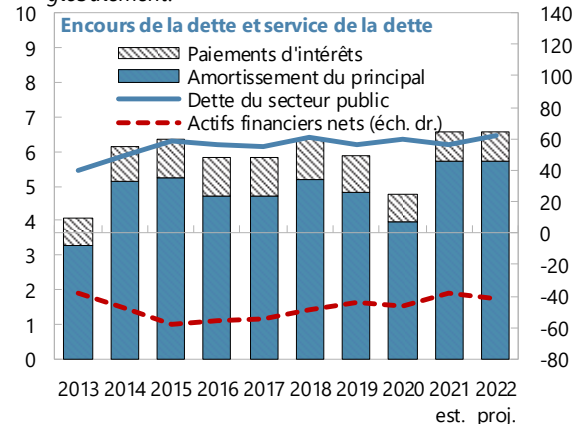
Les subventions devraient augmenter en raison de l'évolution des cours internationaux des produits de base.



Le déficit budgétaire devrait être principalement financé par un tirage sur le compte du Trésor à la BCM...



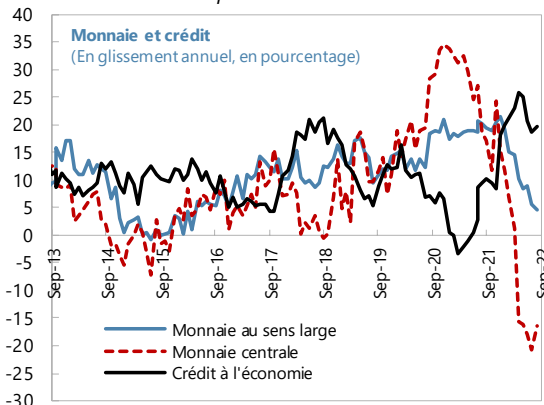
...tandis que la dette publique devrait se stabiliser globalement.



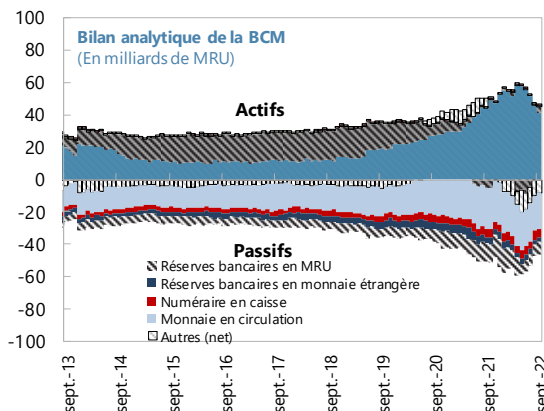
Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 4. Mauritanie : évolution du secteur monétaire, 2013–22

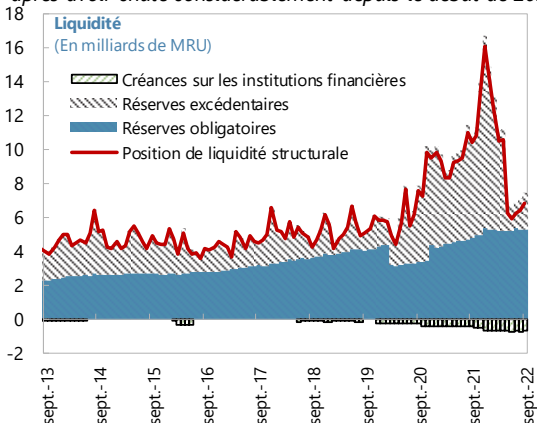
La tendance au ralentissement de la croissance du crédit s'est inversée en septembre...



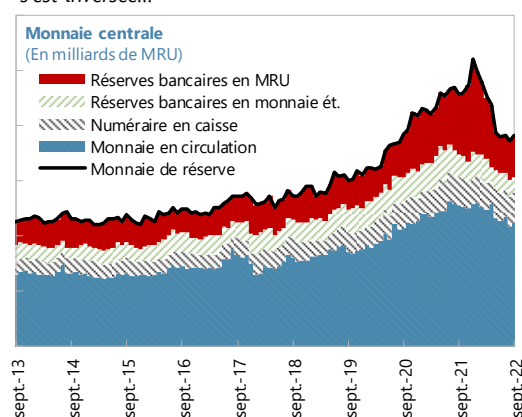
...avec l'arrêt de la contraction du bilan de la BCM...



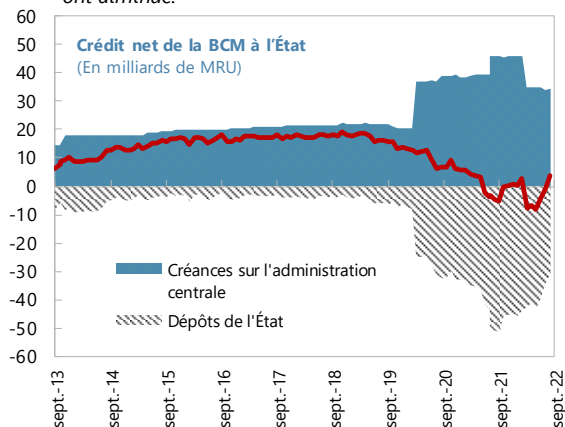
et les réserves excédentaires ont commencé à croître en juillet, après avoir chuté considérablement depuis le début de 2022



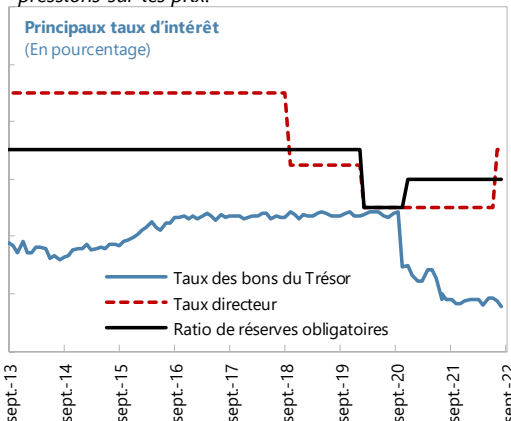
...la tendance à la baisse de la monnaie de réserve s'est inversée...



et les dépôts de l'État auprès de la banque centrale ont diminué.



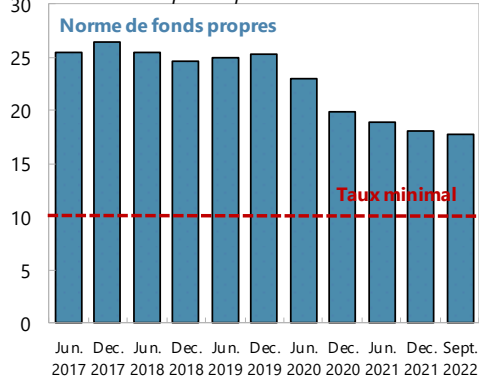
La BCM a relevé son taux directeur de 200 points de base en août pour atténuer l'intensification des pressions sur les prix.



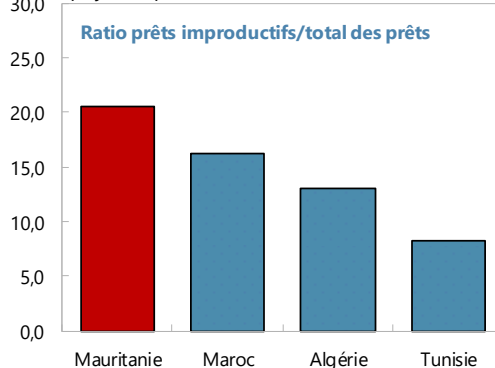
Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

Graphique 5. Mauritanie : indicateurs du secteur financier, 2017-22
(en pourcentage)

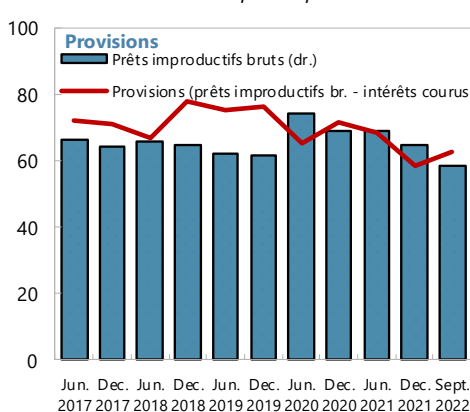
Le niveau d'adéquation des fonds propres du système financier reste élevé, mais tend à s'abaisser depuis la pandémie.



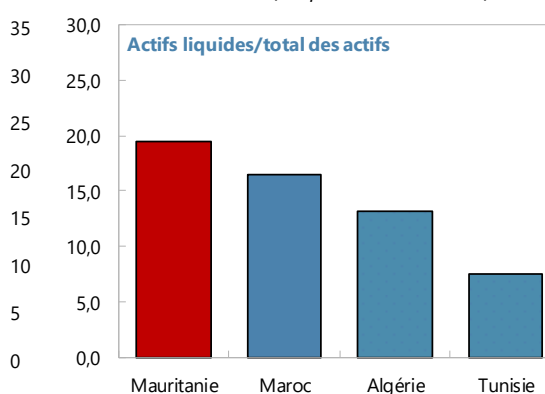
La qualité des actifs est plus faible que dans des pays comparables...



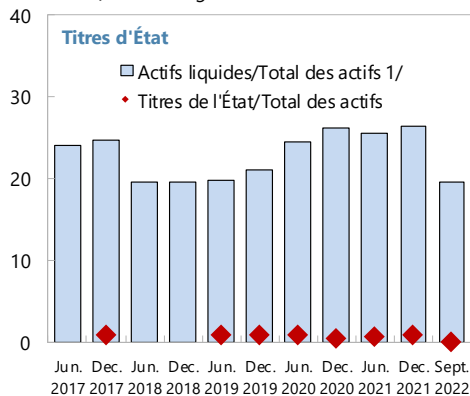
... mais s'améliore depuis la pandémie.



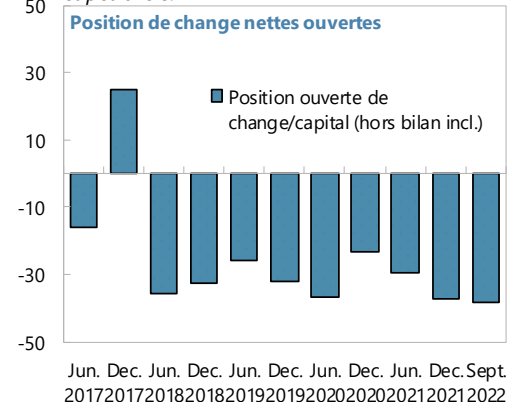
Le niveau d'actifs liquides demeure confortable...



...mais les avoirs des banques en titres d'État sont faibles, les garanties rares...



...Les positions nettes ouvertes courtes de change des banques se sont davantage élargies avec la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et pétroliers.

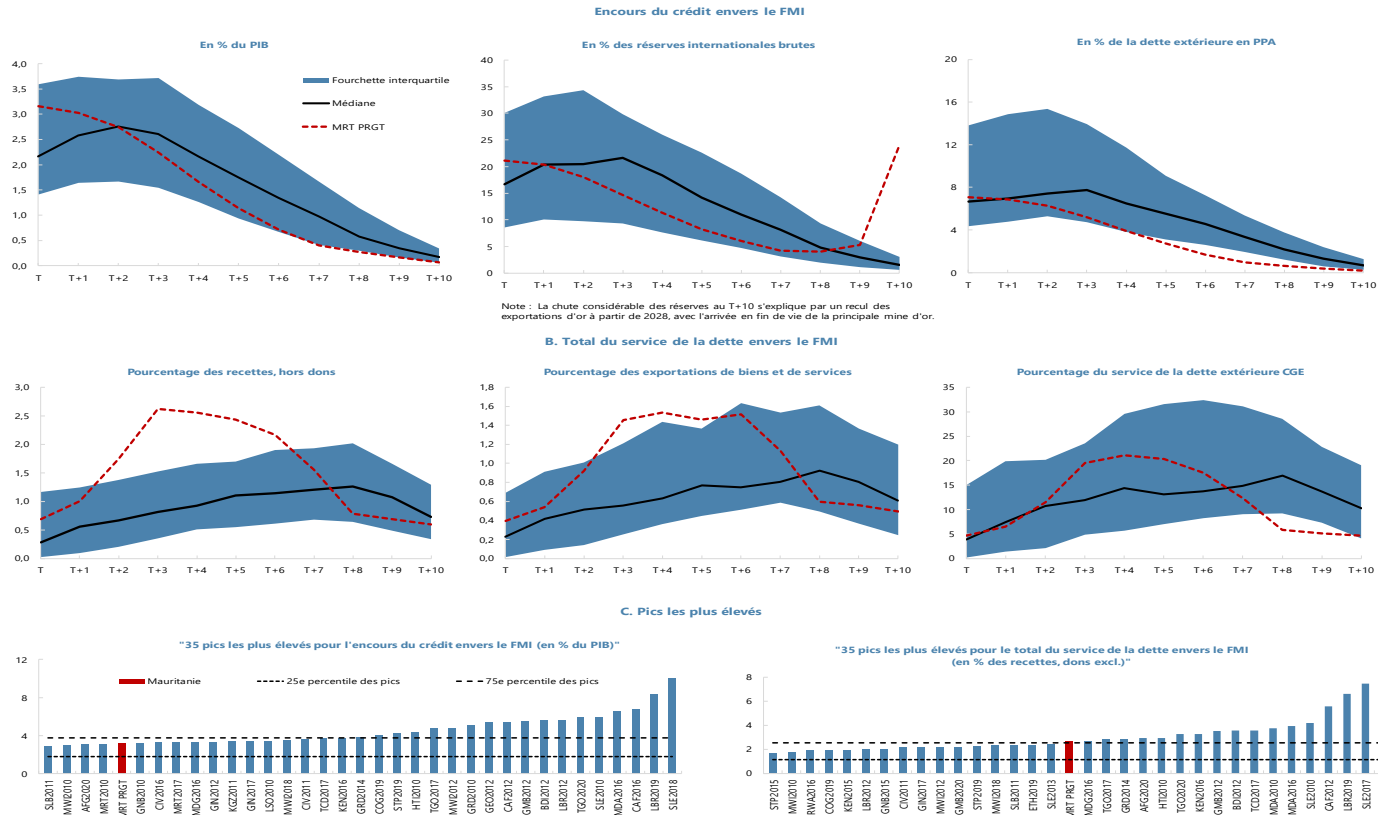


Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

Notes : Les ratios suivent les normes nationales et les observations sont faites en juin 2022 pour la Mauritanie, 2020 pour l'Algérie, juin 2021 pour le Maroc et septembre 2020 pour la Tunisie.

1/ Actifs liquides en Mauritanie : espèces, réserves et bons du Trésor.

Graphique 6. Mauritanie : indicateurs de la capacité à rembourser par rapport aux accords au titre des tranches supérieures de crédit approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC (en pourcentage de la variable indiquée)



Notes :

- 1) T = date d'approbation de l'accord CGE = dette contractée ou garantie par l'État
- 2) Les traits ou les barres rouges représentent l'indicateur de la capacité à rembourser pour l'accord concerné.
- 3) Les barres de la médiane, de l'écart interquartile et du comparateur représentent tous les accords au titre des tranches supérieures de crédit (financements mixtes compris) approuvés pour les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.
- 4) Les pays admissibles aux concours du fonds fiduciaire RPC qui font partie du groupe témoin et qui bénéficient de plusieurs accords sont enregistrés individuellement dans la base de données.
- 5) La série analogue porte sur les accords appuyés par le fonds fiduciaire RPC et s'étend jusqu'à T+10 seulement.
- 6) Les obligations liées au service de la dette envers le FMI rendent compte des paiements prospectifs, y compris pour l'année en cours.
- 7) Dans le cas des pays à financement mixte, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison Fonds fiduciaire RPC+CRG. 7) Dans le cas du FFRD, les lignes/barres rouges renvoient à la combinaison Fonds fiduciaire RPC+CRG+FFRD.
- 8) Dans les graphiques de la section C, le pays concerné n'est représenté par une barre rouge que si son pic est parmi les 35 les plus élevés.

Sources : autorités nationales et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Mauritanie : cadre macroéconomique, 2018-27

 Taux de pauvreté : 28 % (2019)
 Population : 4,4 millions (2018)

 Quote-part : 128,8 millions de DTS
 Principales exportations : minerai de fer, poisson, or

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Est.	Est.	Est.	Proj.			Projections		
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Comptes nationaux et prix										
PIB réel	4,8	5,4	-0,9	2,4	5,3	4,3	5,7	6,6	3,9	5,1
PIB réel y compris industries extractives	-4,6	16,8	2,4	-12,6	17,0	8,3	11,1	14,0	0,4	5,5
PIB réel hors industries extractives	5,8	4,0	-1,5	6,3	2,1	3,3	4,4	4,7	4,8	5,0
PIB réel par habitant	2,5	3,2	-3,1	0,2	3,1	2,1	3,4	4,4	1,7	2,9
Production de minerai de fer (millions de tonnes)	11,1	12,7	13,1	13,1	13,9	14,6	16,4	17,2	17,7	18,0
Déflateur du PIB	4,6	5,3	6,6	12,6	0,2	2,5	4,9	2,7	2,9	1,5
PIB nominal	9,5	11,0	5,6	15,3	5,6	6,9	10,8	9,4	6,8	6,7
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3,1	2,3	2,3	3,8	8,3	10,0	7,5	5,5	4,5	4,0
Prix à la consommation (fin de période)	3,2	2,7	1,8	5,7	11,0	9,0	6,0	5,0	4,0	4,0
(en pourcentage du PIB)										
Épargne et investissement										
Investissement brut	46,2	48,1	44,2	47,8	48,7	45,8	40,5	44,0	44,8	43,5
Épargne nationale brute	33,2	37,8	37,5	39,9	31,4	34,4	34,6	37,9	38,7	37,7
Solde épargne-investissement	-13,1	-10,3	-6,7	-7,9	-17,3	-11,4	-5,9	-6,1	-6,1	-5,7
(en pourcentage du PIB)										
Opérations de l'administration centrale										
Recettes et dons	21,3	19,4	20,4	21,3	24,0	22,0	21,8	21,9	22,0	22,5
Hors industries extractives	18,0	16,4	16,3	15,6	16,8	17,8	18,0	18,1	18,4	18,8
Impôts	13,3	11,9	10,7	10,8	12,5	13,5	14,0	14,5	15,0	15,5
Industries extractives	2,9	1,6	2,1	3,6	5,8	2,9	2,6	2,6	2,6	2,9
Dons	0,5	1,5	2,0	2,1	1,5	1,4	1,2	1,1	1,0	0,8
Dépenses et prêts nets	19,0	17,4	18,2	19,2	25,4	24,6	23,6	22,9	22,5	22,2
Dont : Dépenses courantes	12,1	10,9	11,8	12,0	17,0	15,2	14,8	14,4	14,0	13,6
Capital	6,8	6,6	6,5	7,2	8,6	9,4	8,8	8,6	8,6	8,6
Solde primaire (hors dons)	3,0	1,4	1,1	0,8	-2,0	-3,2	-2,2	-1,4	-0,7	0,4
Solde primaire hors industries extractives (dons compris)	0,6	1,3	1,0	-0,7	-6,4	-4,7	-3,6	-2,9	-2,3	-1,7
Solde total	2,3	2,0	2,2	2,2	-1,4	-2,6	-1,8	-1,1	-0,5	0,3
Dette du secteur public 1/ 2	57,9	55,7	55,8	49,1	48,4	50,3	49,7	49,2	49,6	49,0
Avoirs financiers nets 3/	-49,0	-43,7	-46,3	-38,4	-40,6	-46,2	-48,1	-48,8	-49,0	-48,1
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Monnaie										
Monnaie au sens large	13,8	11,8	21,0	20,4	5,0	8,1	14,8	12,0	9,3	7,9
Crédit au secteur privé	19,4	12,9	6,8	8,4	16,4	12,1	14,0	14,7	9,2	10,7
Secteur extérieur										
Exportations de biens, f.à.b.	7,3	22,4	11,7	14,4	25,1	-5,4	11,1	8,4	-0,3	-0,3
Importations de biens, f.à.b.	24,2	11,1	-0,4	23,1	34,6	-19,2	-2,5	5,6	2,0	0,7
Termes de l'échange	-1,2	23,0	22,7	9,6	-18,4	1,3	1,8	0,9	3,2	0,6
Taux de change effectif réel	-0,3	1,8	0,9	4,5
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-13,1	-10,3	-6,7	-7,9	-17,3	-11,4	-5,9	-6,1	-6,1	-5,7
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieure	-8,1	-3,8	2,2	0,9	-5,8	-5,5	-2,5	-1,9	-2,4	-2,7
Réserves off.brutes (milliards de dollars, fin de période) 4/	918	1 135	1 542	2 347	1 501	1 568	1 635	1 755	1 822	1 832
En mois d'importations prospectives hors industries extractives	4,5	5,8	6,7	7,3	5,1	5,2	5,2	5,5	5,5	5,5
Dette publique extérieure (en millions de dollars) 2/	3 614	3 782	4 139	4 285	4 313	4 560	4 731	4 933	5 090	5 245
En pourcentage du PIB	48,4	46,9	48,1	43,3	41,8	43,4	42,9	42,7	42,6	42,1
Postes pour mémoire :										
PIB nominal (en milliards de MRU)	266,6	296,0	312,6	360,5	380,7	406,8	450,9	493,4	527,2	562,8
PIB nominal hors industries extractives (en milliards de MRU)	240,2	250,7	249,3	282,0	308,1	330,4	361,1	387,4	417,7	450,7
PIB nominal (millions de dollars)	7 472	8 065	8 612	9 892	10 314	10 507	11 021	11 541	11 953	12 456
PIB nominal (en dollars, variation annuelle en pourcentage)	9,5	7,9	6,8	14,9	4,3	1,9	4,9	4,7	3,6	4,2
Taux de change (MRU/dollars)	35,7	36,7	36,3	36,4
Prix du pétrole (dollars/baril)	66,2	61,2	41,8	69,4	98,2	85,5	80,2	76,2	73,3	71,0
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)	70,1	93,6	108,1	158,2	121,0	101,5	95,7	90,0	90,0	85,0
Prix de l'or (dollars/onze)	1 269	1 392	1 770	1 800	1 820	1 816	1 875	1 930	1 960	1 989

Sources: autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Y compris dette publique envers la banque centrale reconnue en 2018.

2/ À partir de 2021, y compris la dette renégociée, précédemment passive, envers le Koweït.

3/ Définis comme le stock de fin d'année du fonds des revenus des hydrocarbures et du compte du Trésor moins, la dette brute.

4/ À l'exclusion du fonds national des revenus des hydrocarbures ; inclut l'allocation de DTS de 2021.

Tableau 2a. Mauritanie : balance des paiements, 2018–27
(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Est.	Est.	Est.	Proj.		Projections			
Solde des transactions courantes	-976	-831	-576	-782	-1 783	-1 193	-652	-700	-731	-712
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures 1/	-606	-303	187	87	-602	-574	-274	-223	-287	-335
Balance commerciale	-706	-570	-288	-580	-1 060	-347	139	257	167	125
Exportations (f.à.b.)	1 895	2 319	2 591	2 964	3 708	3 508	3 898	4 226	4 215	4 203
Dont :										
Minerai de fer	508	831	1 029	1 544	1 251	1 099	1 166	1 152	1 185	1 136
Hydrocarbures	11	0	0	0	0	0	208	500	478	461
Cuivre	148	145	153	192	103	133	138	122	0	0
Or	420	596	787	388	1 454	1 335	1 422	1 490	1 548	1 571
Poisson	750	712	584	659	723	749	752	728	748	757
Importations (f.à.b.)	-2 601	-2 889	-2 879	-3 544	-4 769	-3 854	-3 759	-3 969	-4 048	-4 078
Dont :										
Alimentation	-495	-484	-687	-792	-1 032	-840	-831	-860	-903	-924
Pétrole	-624	-560	-417	-708	-1 250	-932	-897	-863	-849	-850
Biens d'équipement	-558	-825	-1 011	-1 052	-1 338	-880	-642	-821	-798	-744
Services et revenus (net)	-471	-577	-630	-618	-1 062	-1 088	-1 039	-1 210	-1 157	-1 107
Services (net)	-432	-481	-524	-472	-1 094	-1 010	-958	-1 046	-1 056	-1 009
Crédit	250	313	272	321	263	275	286	298	309	309
Débit	-682	-793	-796	-793	-1 357	-1 284	-1 244	-1 343	-1 365	-1 319
Revenu (net)	-38	-96	-106	-146	32	-78	-81	-164	-101	-98
Crédit	80	86	84	60	233	242	243	243	237	238
Débit	-119	-183	-190	-206	-200	-320	-323	-407	-338	-335
Transferts courants (net)	202	316	342	416	339	242	247	253	259	270
Transferts privés sans contrepartie (net)	97	102	153	143	155	163	169	175	181	195
Dons officiels 1/	104	214	189	272	184	79	79	78	77	75
Compte de capital et compte d'opérations financières	1 008	900	620	1 978	1 262	1 229	730	845	844	814
Compte de capital	19	22	73	987	75	0	39	39	39	39
Compte financier	989	878	548	991	1 187	1 229	692	806	805	775
Investissement direct étranger (net)	772	884	928	1 062	1 025	840	311	520	524	397
Emprunts officiels à long et moyen terme	83	127	94	52	434	112	127	167	148	167
Décaissements	253	316	287	314	361	353	378	414	363	370
Dont : Projet d'exploitation gazière GTA	0	0	83	83	125	0	0	0	0	0
Amortissement (avant ISDD)	169	189	193	262	-73	241	251	248	214	203
Emprunts SNIM à long et moyen terme	-63	-64	-60	-204	22	-5	-7	-4	-2	20
Autres flux financiers	196	-69	-415	81	-293	282	260	124	136	192
Erreurs et omissions	159	19	91	350	0	0	0	0	0	0
Solde global	191	88	135	1 545	-520	36	78	144	113	102
Financement	-191	-88	-135	-1 545	520	-36	-78	-144	-113	-102
Avoirs extérieurs nets	-195	-92	-229	-731	520	-36	-78	-144	-113	-102
Banque centrale (net)	-57	-202	-191	-635	535	-31	-73	-132	-97	-53
Avoirs (négatifs=accumulation de réserves)	-70	-219	-422	-805	846	-67	-67	-120	-66	-10
Passifs	13	17	231	170	-311	36	-6	-12	-30	-43
Utilisation des ressources du FMI	47	46	182	24	0	43	17	17	9	0
FEC/MEDC (effectif et prospectif)	47	46	52	24	0	43	17	17	9	0
FCR	130	0
Autres, dont dépôts de l'Arabie Saoudite	-34	-29	-24	-24	-311	-6	-23	-29	-39	-36
Banques commerciales (net)	-44	25	-35	-47	0	0	0	0	0	0
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-93	85	-3	-49	-15	-5	-5	-12	-16	-49
Financements exceptionnels (dont ISDD et annulation de dette)	4	5	94	-814	0	0	0	0	0	0
Dons officiels exceptionnels 1/
Réserves officielles brutes, dont financement du FMI (millions de dollars)	918	1 135	1 542	2 347	1 501	1 568	1 635	1 755	1 822	1 832
(en mois d'importations hors industries extractives)	4,5	5,8	6,7	7,3	5,1	5,2	5,2	5,5	5,5	5,5
Postes pour mémoire :										
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-13,1	-10,3	-6,7	-7,9	-17,3	-11,4	-5,9	-6,1	-6,1	-5,7
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-8,1	-3,8	2,2	0,9	-5,8	-5,5	-2,5	-1,9	-2,4	-2,7
Balance commerciale (en % du PIB)	-9,5	-7,1	-3,3	-5,9	-10,3	-3,3	1,3	2,2	1,4	1,0
Total des besoins de financement extérieur (en % du PIB)	16,2	13,5	9,6	12,6	16,6	13,7	8,3	8,3	7,9	7,3
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	3 614	3 782	4 139	4 285	4 313	4 560	4 731	4 933	5 090	5 245
(en pourcentage du PIB)	48,4	46,9	48,1	43,3	41,8	43,4	42,9	42,7	42,6	42,1
Service de la dette publique extérieure (après ISDD - en millions de dollars)	209	211	151	168	313	316	349	361	337	328
(en pourcentage des recettes)	13,4	14,6	9,5	8,8	13,4	14,6	15,4	15,1	13,4	11,4
Contribution SNIM à la balance des paiements (en millions de dollars)	173	462	275	619	665	678	771	768	810	818
Solde du fonds des revenus des hydrocarbures (millions de dollars)	168	83	86	135	150	155	160	173	189	238

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons publics décaissés déplacés au-dessus de la ligne pour le résultat estimatif de 2020.

Tableau 2b. Mauritanie : balance des paiements, 2018–27
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
		Est.	Est.	Est.	Proj.		Projections			
Solde des transactions courantes	-13,1	-10,3	-6,7	-7,9	-17,3	-11,4	-5,9	-6,1	-6,1	-5,7
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures 1,	-8,1	-3,8	2,2	0,9	-5,8	-5,5	-2,5	-1,9	-2,4	-2,7
Balance commerciale	-9,5	-7,1	-3,3	-5,9	-10,3	-3,3	1,3	2,2	1,4	1,0
Exportations (f.à.b.)	25,4	28,8	30,1	30,0	36,0	33,4	35,4	36,6	35,3	33,7
Dont : Minerai de fer	6,8	10,3	11,9	15,6	12,1	10,5	10,6	10,0	9,9	9,1
Hydrocarbures	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	4,3	4,0	3,7
Cuivre	2,0	1,8	1,8	1,9	1,0	1,3	1,2	1,1	0,0	0,0
Or	5,6	7,4	9,1	3,9	14,1	12,7	12,9	12,9	13,0	12,6
Poisson	10,0	8,8	6,8	6,7	7,0	7,1	6,8	6,3	6,3	6,1
Importations (f.à.b.)	-34,8	-35,8	-33,4	-35,8	-46,2	-36,7	-34,1	-34,4	-33,9	-32,7
Dont : Alimentation	-6,6	-6,0	-8,0	-8,0	-10,0	-8,0	-7,5	-7,5	-7,6	-7,4
Pétrole	-8,3	-6,9	-4,8	-7,2	-12,1	-8,9	-8,1	-7,5	-7,1	-6,8
Biens d'équipement	-7,5	-10,2	-11,7	-10,6	-13,0	-8,4	-5,8	-7,1	-6,7	-6,0
Services et revenus (net)	-6,3	-7,2	-7,3	-6,3	-10,3	-10,4	-9,4	-10,5	-9,7	-8,9
Services (net)	-5,8	-6,0	-6,1	-4,8	-10,6	-9,6	-8,7	-9,1	-8,8	-8,1
Crédit	3,3	3,9	3,2	3,2	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5
Débit	-9,1	-9,8	-9,2	-8,0	-13,2	-12,2	-11,3	-11,6	-11,4	-10,6
Revenu (net)	-0,5	-1,2	-1,2	-1,5	0,3	-0,7	-0,7	-1,4	-0,8	-0,8
Crédit	1,1	1,1	1,0	0,6	2,3	2,3	2,2	2,1	2,0	1,9
Débit	-1,6	-2,3	-2,2	-2,1	-1,9	-3,0	-2,9	-3,5	-2,8	-2,7
Transferts courants (net)	2,7	3,9	4,0	4,2	3,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2
Transferts privés sans contrepartie (net)	1,3	1,3	1,8	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6
Dons officiels 1/	1,4	2,7	2,2	2,8	1,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
Compte de capital et compte d'opérations financières	13,5	11,2	7,2	20,0	12,2	11,7	6,6	7,3	7,1	6,5
Compte de capital	0,3	0,3	0,8	10,0	0,7	0,0	0,4	0,3	0,3	0,3
Compte financier	13,2	10,9	6,4	10,0	11,5	11,7	6,3	7,0	6,7	6,2
Investissement direct étranger (net)	10,3	11,0	10,8	10,7	9,9	8,0	2,8	4,5	4,4	3,2
Emprunts officiels à long et moyen terme	1,1	1,6	1,1	0,5	4,2	1,1	1,2	1,4	1,2	1,3
Décaissements	3,4	3,9	3,3	3,2	3,5	3,4	3,4	3,6	3,0	3,0
Dont : Projet d'exploitation gazière GTA	0,0	0,0	1,0	0,8	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement (avant ISDD)	2,3	2,3	2,2	2,6	-0,7	2,3	2,3	2,1	1,8	1,6
Emprunts SNIM à long et moyen terme	-0,8	3,8	-0,7	-2,1	0,2	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,2
Autres flux financiers	2,6	-5,4	-4,8	0,8	-2,8	2,7	2,4	1,1	1,1	1,5
Erreurs et omissions	2,1	0,2	1,1	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	2,6	1,1	1,6	15,6	-5,0	0,3	0,7	1,3	0,9	0,8
Financement	-2,6	-1,1	-1,6	-15,6	5,0	-0,3	-0,7	-1,3	-0,9	-0,8
Avoirs extérieurs nets	-2,6	-1,1	-2,7	-7,4	5,0	-0,3	-0,7	-1,3	-0,9	-0,8
Banque centrale (net)	-0,8	-2,5	-2,2	-6,4	5,2	-0,3	-0,7	-1,1	-0,8	-0,4
Avoirs (négatifs=accumulation de réserves)	-0,9	-2,7	-4,9	-8,1	8,2	-0,6	-0,6	-1,0	-0,6	-0,1
Passifs	0,2	0,2	2,7	1,7	-3,0	0,3	-0,1	-0,1	-0,3	-0,3
Utilisation des ressources du FMI	0,6	0,6	2,1	0,2	0,0	0,4	0,2	0,2	0,1	0,0
FEC/MEDC (effectif et prospectif)	0,0	0,6	0,6	0,2	0,0	0,4	0,2	0,2	0,1	0,0
FCR	1,5	0,0
Autres, dont dépôts de l'Arabie Saoudite	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-3,0	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3
Banques commerciales (net)	-0,6	0,3	-0,4	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-1,2	1,1	0,0	-0,5	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,4
Financements exceptionnels (dont ISDD et annulation de dette)	0,0	0,1	1,1	-8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons officiels exceptionnels 1/
Réserves officielles brutes	12,3	14,1	17,9	23,7	14,6	14,9	14,8	15,2	15,2	14,7
(en mois d'importations hors industries extractives)	4,5	5,8	6,7	7,3	5,1	5,2	5,2	5,5	5,5	5,5
Postes pour mémoire :										
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-13,1	-10,3	-6,7	-7,9	-17,3	-11,4	-5,9	-6,1	-6,1	-5,7
Hors importations de biens d'équipement financées sur ressources extérieures	-8,1	-3,8	2,2	0,9	-5,8	-5,5	-2,5	-1,9	-2,4	-2,7
Balance commerciale (en % du PIB)	-9,5	-7,1	-3,3	-5,9	-10,3	-3,3	1,3	2,2	1,4	1,0
Total des besoins de financement extérieur (en % du PIB)	1,1	1,0	0,8	2,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Dette publique extérieure (en millions de dollars)	3 614	3 782	4 139	4 285	4 313	4 560	4 731	4 933	5 090	5 245
(en pourcentage du PIB)	48,4	46,9	48,1	43,3	41,8	43,4	42,9	42,7	42,6	42,1
Service de la dette publique extérieure (après ISDD - en millions de dollars)	209	211	151	168	313	316	349	361	337	328
(en pourcentage des recettes)	13,4	14,6	9,5	8,8	13,4	14,6	15,4	15,1	13,4	11,4
Contribution SNIM à la balance des paiements (en millions de dollars)	173	462	275	619	665	678	771	768	810	818
Solde du fonds des revenus des hydrocarbures (millions de dollars)	168	83	86	135	150	155	160	173	189	238

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons publics décaissés déplacés au-dessus de la ligne pour le résultat estimatif de 2020.

Tableau 3 a. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2018–27
(en milliards de MRU sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
				Est.			Projections			
Revenues and grants	56.8	57.5	63.8	76.9	91.5	89.5	98.4	107.9	116.1	126.5
Revenues	55.6	53.1	57.6	69.3	85.9	84.0	92.9	102.4	110.9	122.0
Nonextractive	47.9	48.5	51.1	56.2	63.9	72.4	81.4	89.5	97.0	105.7
Tax	35.4	35.4	33.5	38.8	47.7	55.0	63.3	71.7	78.8	87.3
Nontax	12.5	13.1	17.6	17.5	16.3	17.4	18.1	17.8	18.1	18.5
Extractive	7.7	4.6	6.5	13.1	22.0	11.6	11.5	12.9	13.9	16.3
Oil and gas	6.0	1.8	0.5	1.2	1.2	0.5	0.5	1.9	3.2	3.1
Mining	1.6	2.8	6.0	11.9	20.8	11.2	11.1	11.0	10.7	13.2
Grants	1.2	4.4	6.2	7.6	5.6	5.5	5.5	5.5	5.3	4.5
<i>Of which: Projects</i>	1.0	1.8	2.6	2.6	5.0	5.0	5.0	5.0	4.7	4.1
Expenditure and net lending	50.6	51.6	56.9	69.1	97.1	100.0	106.5	113.1	118.9	124.8
Current	32.4	32.4	36.8	43.3	64.8	61.9	66.9	70.8	73.6	76.6
Compensation of employees	14.0	15.4	16.8	18.9	21.0	24.1	26.4	27.8	29.9	32.3
Goods and services	6.4	6.6	7.4	9.3	9.8	12.9	14.3	15.7	16.7	17.9
Subsidies and transfers 1/	6.0	4.8	6.4	9.0	27.2	17.4	18.1	17.2	16.0	14.5
Interest	3.1	2.6	2.9	2.8	3.3	3.2	3.5	4.0	4.4	4.9
External	2.6	2.2	2.2	2.1	2.8	2.6	2.9	3.2	3.4	3.6
Domestic	0.4	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.8	0.9	1.3
Special accounts	1.1	1.4	0.9	1.4	1.4	4.3	4.6	6.1	6.5	7.0
Common reserves	1.2	1.4	2.5	1.6	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Others	0.6	0.2	-0.1	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capital	18.1	19.7	20.3	26.0	32.6	38.1	39.6	42.3	45.2	48.2
Foreign-financed	2.8	4.5	5.2	5.2	8.4	9.8	10.4	12.0	11.1	10.7
Domestically financed, incl. COVID-19	15.3	15.2	15.0	20.8	24.0	28.3	29.2	30.3	34.1	37.4
Net lending	0.2	-0.4	-0.2	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Primary balance (excl. grants)	8.0	4.1	3.6	3.0	-7.6	-12.8	-10.1	-6.7	-3.6	2.2
Primary balance	9.3	8.5	9.7	10.6	-2.1	-7.3	-4.6	-1.2	1.6	6.7
Non-extractive primary balance	1.6	3.9	3.2	-2.5	-24.0	-18.9	-16.1	-14.1	-12.3	-9.6
Overall balance (excl. grants)	5.0	1.4	0.7	0.2	-11.0	-16.0	-13.6	-10.7	-8.0	-2.7
Overall balance	6.2	5.9	6.8	7.8	-5.4	-10.5	-8.1	-5.2	-2.7	1.8
Financing	-6.2	-5.9	-6.8	-7.8	5.4	10.5	8.1	5.2	2.7	-1.8
Domestic	1.5	-4.8	-12.6	-5.6	9.9	14.1	11.8	8.1	5.7	2.4
Banking system	0.1	-4.2	-9.4	5.5	9.9	13.7	10.4	7.0	2.9	1.2
Treasury account	0.8	-5.3	-19.9	-15.6	9.9	13.3	9.1	6.0	0.0	0.0
Central bank	-0.6	0.0	11.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commercial banks	-0.1	1.1	-0.9	-0.4	0.0	0.4	1.3	1.1	2.9	1.2
Nonbanks	0.4	0.1	-0.4	-1.3	0.0	0.4	1.3	1.1	2.9	1.2
Domestic arrears	0.0	1.4	-1.5	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Other deposits accounts	1.0	-2.0	-1.3	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
SDR allocation	6.4
External	-7.7	-1.1	5.9	-2.2	-4.5	-3.6	-3.7	-2.8	-3.0	-4.1
Hydrocarbon revenue fund (net)	-3.1	3.5	0.2	-1.4	-0.6	-0.2	-0.2	-0.5	-0.7	-2.2
Oil and gas revenue	-6.3	-1.8	-0.8	-1.4	-2.6	-1.0	-1.1	0.0	0.0	0.0
Transfer to the budget	3.1	5.3	1.0	0.0	2.0	0.8	0.8	0.0	0.0	0.0
Other external financing	-4.6	-4.6	5.6	-0.8	-3.9	-3.3	-3.5	-2.3	-2.3	-1.9
Borrowing (net)	-4.3	-4.1	-3.9	-5.8	-3.9	-3.3	-3.5	-2.3	-2.3	-1.9
Disbursements	2.0	2.8	2.8	2.6	4.5	6.0	6.7	8.4	7.7	8.0
Amortization	-6.3	-6.9	-6.8	-8.4	-8.4	-9.3	-10.1	-10.7	-10.0	-9.9
of which debt relief (DSSI)	0.0	0.0	3.5	4.1	-1.5	-2.2	-2.3	-1.1	-1.1	-0.8
IMF (RCF)	4.7
IMF (ECF/EFF, actual and prospective)	0.0	0.0	1.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Residual financing gap	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Errors and omissions	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Memorandum items:										
Real growth rate of public expenditure (percent)	-0.3	-0.3	7.8	17.0	29.7	-6.4	-0.9	0.7	0.6	0.9
Current (percent)	8.0	-2.1	11.2	13.3	38.1	-13.2	0.6	0.3	-0.5	0.0
Capital (percent)	-12.0	6.3	0.9	23.5	15.8	6.2	-3.4	1.3	2.3	2.4
Non-extractive primary balance (excl. grants)	0.4	-0.5	-3.0	-10.1	-29.9	-24.5	-21.6	-19.6	-17.5	-14.1
Non-extractive primary balance (incl. grants)	1.6	3.9	3.2	-2.5	-24.3	-18.9	-16.1	-14.1	-12.3	-9.6
Basic budget balance (excl. grants) 2/	7.8	5.9	5.9	5.4	-2.6	-6.2	-3.2	1.3	3.2	8.0
Net financial assets 3/	-130.6	-129.3	-144.6	-138.4	-154.7	-188.1	-216.7	-240.6	-258.6	-270.7
Social spending	8.8	9.6	14.6	15.6	19.3	20.7	22.6	24.2	26.1	28.2

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut les transferts aux entités publiques en dehors de l'administration centrale.

2/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

3/ Définis comme le stock de fin d'année du FNRH et du compte du Trésor, moins la dette brute.

Tableau 3b. Mauritanie : opérations de l'administration centrale, 2018–27
 (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
				Est.			Projections			
Recettes et dons	21,3	19,4	20,4	21,3	24,0	22,0	21,8	21,9	22,0	22,5
Recettes	20,9	17,9	18,4	19,2	22,6	20,6	20,6	20,7	21,0	21,7
Hors industries extractives	18,0	16,4	16,3	15,6	16,8	17,8	18,0	18,1	18,4	18,8
Impôts	13,3	11,9	10,7	10,8	12,5	13,5	14,0	14,5	15,0	15,5
Non fiscales	4,7	4,4	5,6	4,8	4,3	4,3	4,0	3,6	3,4	3,3
Industries extractives	2,9	1,6	2,1	3,6	5,8	2,9	2,6	2,6	2,6	2,9
Pétrole et gaz	2,3	0,6	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,4	0,6	0,5
Secteur extractif	0,6	0,9	1,9	3,3	5,5	2,7	2,5	2,2	2,0	2,3
Dotations	0,5	1,5	2,0	2,1	1,5	1,4	1,2	1,1	1,0	0,8
Dont : projets	0,4	0,6	0,8	0,7	1,3	1,2	1,1	1,0	0,9	0,7
Dépenses et prêts nets	19,0	17,4	18,2	19,2	25,5	24,6	23,6	22,9	22,5	22,2
Courantes	12,1	10,9	11,8	12,0	17,0	15,2	14,8	14,4	14,0	13,6
Rémunération des salariés	5,3	5,2	5,4	5,2	5,5	5,9	5,8	5,6	5,7	5,7
Biens et services	2,4	2,2	2,4	2,6	2,6	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2
Subventions et transferts 1/	2,3	1,6	2,0	2,5	7,2	4,3	4,0	3,5	3,0	2,6
Intérêt	1,1	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Extérieurs	1,0	0,7	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6
Intérieurs	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Comptes spéciaux	0,4	0,5	0,3	0,4	0,4	1,1	1,0	1,2	1,2	1,3
Réserves communes	0,4	0,5	0,8	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capital	6,8	6,6	6,5	7,2	8,6	9,4	8,8	8,6	8,6	8,6
Financées sur ressources extérieures	1,1	1,5	1,7	1,4	2,2	2,4	2,3	2,4	2,1	1,9
Financées sur ressources intérieures, dont COVID-19	5,7	5,1	4,8	5,8	6,3	7,0	6,5	6,1	6,5	6,7
Prêts nets	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire (hors dons)	3,0	1,4	1,1	0,8	-2,0	-3,2	-2,2	-1,4	-0,7	0,4
Solde primaire	3,5	2,9	3,1	2,9	-0,5	-1,8	-1,0	-0,2	0,3	1,2
Solde primaire hors industries extractives	0,6	1,3	1,0	-0,7	-6,3	-4,7	-3,6	-2,9	-2,3	-1,7
Solde global (hors dons)	1,9	0,5	0,2	0,1	-2,9	-3,9	-3,0	-2,2	-1,5	-0,5
Solde global	2,3	2,0	2,2	2,2	-1,4	-2,6	-1,8	-1,1	-0,5	0,3
Financement	-2,3	-2,0	-2,2	-2,2	1,4	2,6	1,8	1,1	0,5	-0,3
Intérieur	0,6	-1,6	-4,0	-1,6	2,6	3,5	2,6	1,6	1,1	0,4
Système bancaire	0,0	-1,4	-3,0	1,5	2,6	3,4	2,3	1,4	0,5	0,2
Compte du Trésor	0,3	-1,8	-6,4	-4,3	2,6	3,3	2,0	1,2	0,0	0,0
Banque centrale	-0,2	0,0	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales	0,0	0,4	-0,3	-0,1	0,0	0,1	0,3	0,2	0,5	0,2
Établissements non bancaires	0,2	0,0	-0,1	-0,3	0,0	0,1	0,3	0,2	0,5	0,2
Arriérés Intérieurs	0,0	0,5	-0,5	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres comptes de dépôts	0,4	-0,7	-0,4	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation de DTS	1,8
Dette publique extérieure	-2,9	-0,4	1,9	-0,6	-1,2	-0,9	-0,8	-0,6	-0,6	-0,7
Fonds national des revenus des hydrocarbures (net)	-1,2	1,2	0,1	-0,4	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,4
Recettes gazières et pétrolières	-2,3	-0,6	-0,2	-0,4	-0,7	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0
Transferts budgétaires	1,2	1,8	0,3	0,0	0,5	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Autre	-1,7	-1,6	1,8	-0,2	-1,0	-0,8	-0,8	-0,5	-0,4	-0,3
Emprunts (net)	-1,6	-1,4	-1,3	-1,6	-1,0	-0,8	-0,8	-0,5	-0,4	-0,3
Décassements	0,7	0,9	0,9	0,7	1,2	1,5	1,5	1,7	1,5	1,4
amortissement	-2,3	-2,3	-2,2	-2,3	-2,2	-2,3	-2,2	-2,2	-1,9	-1,8
dont allègement de dette (ISSD)	0,0	0,0	1,1	1,1	-0,4	-0,5	-0,5	-0,2	-0,2	-0,1
FMI (FCR)	1,5
FMI (FEC/MEDC, effectif et prospectif)	0,0	0,0	0,6	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Postes pour mémoire :										
Solde primaire hors industries extractives (hors dons)	0,1	-0,2	-0,9	-2,8	-7,8	-6,0	-4,8	-4,0	-3,3	-2,5
Solde primaire hors industries extractives (dons compris)	0,6	1,3	1,0	-0,7	-6,4	-4,7	-3,6	-2,9	-2,3	-1,7
Solde global (en pourcentage du PIB)	2,3	2,0	2,2	2,2	-1,4	-2,6	-1,8	-1,1	-0,5	0,3
Solde budgétaire de base (hors dons) 2/	2,9	2,0	1,9	1,5	-0,7	-1,5	-0,7	0,3	0,6	1,4
Avoirs financiers nets 3/	-49,0	-43,7	-46,3	-38,4	-40,6	-46,2	-48,1	-48,8	-49,0	-48,1
Dépenses sociales	3,3	3,3	4,7	4,3	5,1	5,1	5,0	4,9	5,0	5,0

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Inclut les transferts aux entités publiques en dehors de l'administration centrale.

2/ Solde global hors dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

3/ Définis comme le stock de fin d'année du FNRH et du compte du Trésor, moins la dette brute.

Tableau 4. Mauritanie : situation monétaire, 2019–27
(en milliards de MRU, taux de change de fin de période, sauf indication contraire)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
			Est.				Proj.		
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	18,5	27,0	52,7	34,5	37,8	42,9	50,2	55,9	59,6
Avoirs intérieurs nets	60,9	69,0	63,0	86,8	93,4	107,6	118,3	128,2	139,1
Crédit intérieur net	89,7	86,4	89,3	102,4	128,5	154,9	181,1	197,7	216,3
Crédit net à l'État	13,9	5,5	1,6	0,4	14,1	24,5	31,5	34,4	35,6
Crédit à l'économie	75,8	80,9	87,7	102,1	114,4	130,4	149,6	163,3	180,7
Autres postes (net)	-28,8	-17,4	-26,3	-15,6	-35,1	-47,3	-62,8	-69,5	-77,1
Monnaie au sens large (M2)	79,4	96,0	115,6	121,4	131,2	150,6	168,5	184,2	198,7
Autorités monétaires									
Avoirs extérieurs nets	21,6	29,5	52,2	34,0	37,3	42,4	49,6	55,3	58,9
Avoirs intérieurs nets	9,4	12,2	-0,3	6,0	8,3	16,0	24,3	25,5	28,2
Crédit intérieur net	13,7	7,2	1,6	0,3	13,7	22,8	28,7	28,7	28,7
Crédit net à l'État	13,1	6,5	0,5	-0,7	12,6	21,7	27,7	27,7	27,7
Autres postes (net)	-4,3	5,0	-1,9	5,7	-5,4	-6,8	-4,5	-3,3	-0,5
Monnaie centrale	31,0	41,7	51,8	40,1	45,6	58,4	73,9	80,8	87,1
Monnaie en circulation	17,4	22,7	25,7	23,5	25,4	29,1	32,6	35,6	38,4
Réserves bancaires	13,5	19,0	26,1	16,6	20,2	29,2	41,3	45,1	48,7
<i>Dont</i> : Dépôts bancaires en devises	4,0	4,9	4,7	2,9	3,5	5,1	7,2	7,9	8,5
Banques commerciales									
Avoirs extérieurs nets	-3,1	-2,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6
Crédit intérieur net	76,2	79,6	88,4	102,7	115,4	132,7	152,9	169,6	188,1
Crédit net à l'État	0,8	-1,0	1,0	1,0	1,4	2,7	3,8	6,7	7,9
Crédit au secteur privé	75,4	80,5	87,3	101,7	114,0	130,0	149,1	162,9	180,3
Autres postes (net)	-24,7	-22,3	-24,5	-21,9	-30,3	-41,1	-58,9	-66,8	-77,2
(Variation annuelle en pourcentage)									
Situation monétaire									
Avoirs extérieurs nets	85,6	46,3	94,7	-34,4	9,5	13,5	17,0	11,3	6,5
Avoirs intérieurs nets	-0,3	13,3	-8,7	37,9	7,6	15,3	9,9	8,4	8,5
Crédit intérieur net	3,4	-3,7	3,4	14,7	25,4	20,6	16,9	9,2	9,4
Crédit net à l'État	-28,9	-60,6	-71,5	-77,1	3828,7	74,2	28,7	9,1	3,4
Crédit à l'économie	12,9	6,7	8,5	16,3	12,1	14,0	14,7	9,2	10,6
Autres postes (net)	-12,3	39,7	-51,7	40,7	-124,7	-34,7	-32,8	-10,7	-11,0
Monnaie au sens large (M2)	11,8	21,0	20,4	5,0	8,1	14,8	12,0	9,3	7,9
Autorités monétaires									
Avoirs extérieurs nets	57,0	36,7	76,7	-34,8	9,5	13,6	17,2	11,4	6,6
Avoirs intérieurs nets	-37,9	30,0	-102,5	-2044,3	37,4	93,2	51,8	4,9	10,8
Crédit intérieur net	-29,8	-47,5	-78,5	-78,3	3962,5	66,6	26,2	0,0	0,0
Crédit net à l'État	-31,1	-50,8	-91,8	-229,7	-1950,8	72,0	27,5	0,0	0,0
Monnaie centrale	7,4	34,7	24,4	-22,8	13,7	28,1	26,7	9,3	7,9
Banques commerciales									
Avoirs extérieurs nets	18,1	20,3	120,1	3,8	6,0	5,4	3,7	2,7	2,2
Crédit intérieur net	13,2	4,5	11,1	16,2	12,4	15,0	15,2	10,9	10,9
Crédit net à l'État	48,4	-225,7	-206,4	0,6	35,9	94,1	38,5	75,5	17,6
Crédit au secteur privé	12,9	6,8	8,4	16,4	12,1	14,0	14,7	9,2	10,7
Postes pour mémoire :									
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (par rapport au PIB hors industries extractives)	3,2	2,6	2,4	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,3
Crédit au secteur privé (% du PIB hors industries extractives)	30,1	32,3	31,0	33,0	34,5	36,0	38,5	39,0	40,0
Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars)	-83,3	-67,6	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8	13,8

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Mauritanie : indicateurs de solidité bancaire, 2010-22
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022 Sept.
Bilan													
Actifs/PIB	31,1	30,9	32,5	35,2	42,5	43,2	45,6	36,0	41,3	34,7	36,7	43,3	41,6
Crédit net au secteur privé/total des actifs	53,2	48,2	50,8	52,1	55,5	57,0	54,9	43,8	41,2	41,0	42,8	39,8	44,5
Crédit aux entreprises publiques/total des actifs	13,3	10,2	7,2	3,4	6,9	3,3	5,4	5,3	4,7	5,3	3,7	3,3	3,2
Titres d'État/total des actifs	18,8	11,1	11,2	5,8	5,8	2,0	2,0	1,0	0,6	0,9	0,4	0,9	0,1
Croissance du crédit au secteur privé (en glissement annuel)	16,0	10,6	15,1	14,9	21,3	8,0	8,3	7,5	19,4	12,8	6,8	8,4	19,7
Ratio prêts improductifs bruts/prêts bruts	45,3	39,2	25,7	20,4	23,0	30,0	25,5	22,4	22,6	21,5	24,1	22,7	20,5
Provisions/(prêts improductifs bruts - intérêts courus)	30,0	31,2	53,1	52,9	52,5	78,5	63,0	70,7	77,8	76,1	71,7	58,4	62,3
Provisions/arriérés de plus de 360 jours	87,7	90,7	88,0	88,8	87,0	93,0	58,0	72,3	107,0	104,8	91,6	81,5	80,3
Dépôts/total des actifs	59,3	60,9	59,1	57,8	61,0	60,8	59,0	60,2	55,6	63,2	63,5	69,1	66,9
Prêts bruts au secteur privé/dépôts du secteur privé	118,4	105,9	110,7	113,7	137,7	134,1	110,4	88,4	94,5	94,7	88,3	80,6	93,4
Ratios de fonds propres													
Ratio fonds propres/total des actifs	16,7	18,5	17,5	18,7	14,7	13,7	14,2	13,8	12,9	18,4	16,0	13,9	14,8
Norme de fonds propres (minimum statutaire = 10 %) 1/	34,0	35,2	29,2	32,4	28,1	23,1	23,7	22,2	24,7	25,3	19,9	18,1	17,7
Exposition au risque de change													
Actifs en devises/total des actifs	10,5	10,5	10,5	10,6	10,5	6,7	8,9	12,0	10,1	12,0	12,4	9,0	9,2
Actifs en devises/passifs en devises (sur bilan)	112,1	135,2	100,1	106,6	138,6	108,2	116,0	102,5	99,5	103,2	117,8	89,8	98,8
Position de change ouverte/fonds propres (y compris hors bilan)	-16,0	-32,7	-45,9	-26,0	-70,4	-72,7	-69,8	25,0	-32,6	-31,8	-23,5	-37,4	-38,3
Rentabilité et liquidité													
Rentabilité des actifs	0,4	1,2	1,4	1,2	1,2	0,7	...	0,6	0,4	0,5	0,3	0,0	...
Rentabilité des fonds propres	2,7	6,0	8,4	6,4	6,6	5,1	...	3,4	3,5	3,1	1,8	-0,1	...
Actifs liquides/total des actifs 2/	29,5	29,7	29,8	24,0	23,5	21,4	17,0	24,6	19,6	20,9	26,1	26,4	19,3
Ratio de liquidité à court terme (minimum statutaire = 10 %) 3/	148,9	152,5	119
Postes pour mémoire :													
Part des actifs détenue par les trois plus grandes banques	53,7	50,7	45,4	42,3	45,7	42,0	41,0	38,8	42,3	35,9	36,8	35,5	36,2
Nombre de banques	10	12	12	15	15	16	16	17	17	18	18	18	18

Sources : autorités mauritaniennes ; services du FMI.

1/ Nouvelle définition à compter de 2020.

2/ Actifs liquides : espèces, réserves et bons du Trésor.

3/ Mis en place en 2020 : défini comme ratio des actifs liquides sur sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants.

Tableau 6. Mauritanie : besoins et sources de financement de l'administration centrale, 2020–27 1/
(En milliards de MRU)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.	Proj.					
Besoins de financement brut (A)	6,1	8,2	20,8	27,5	26,0	22,5	19,1	13,4
Solde primaire hors dons et avant ISSD	3,6	3,0	-7,6	-12,8	-10,1	-6,7	-3,6	2,2
Amortissement de la dette publique extérieure	-6,8	-8,4	-8,4	-9,3	-10,1	-10,7	-10,0	-9,9
Paiement d'intérêts	-2,9	-2,8	-3,3	-3,2	-3,5	-4,0	-4,4	-4,9
Extérieurs	-2,2	-2,1	-2,8	-2,6	-2,9	-3,2	-3,4	-3,6
Intérieur	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6	-0,8	-0,9	-1,3
Rééchelonnement du service de la dette au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	-1,5	-2,2	-2,3	-1,1	-1,1	-0,8
Sources de financement	6,4	8,2	17,9	23,2	21,4	20,3	16,9	11,9
Intérieurs	-12,7	-5,6	9,9	14,1	11,8	8,1	5,7	2,4
Prélèvement sur le compte du Trésor	-19,9	-15,6	9,9	13,3	9,1	6,0	0,0	0,0
Emprunt (net) 2/	10,1	-1,7	0,0	0,7	2,7	2,1	5,7	2,4
Autres (dont variation des arriérés)	-2,9	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocation de DTS	...	6,4
Dette publique extérieure	19,1	13,8	8,0	9,1	9,7	12,2	11,1	10,6
Dons officiels	6,2	7,6	5,6	5,5	5,5	5,5	5,3	4,5
dons-projets	2,6	2,6	5,0	5,0	5,0	5,0	4,7	4,1
Dons d'appui budgétaire	3,6	5,0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
Emprunts extérieurs (bruts)	2,8	2,6	4,5	6,0	6,7	8,4	7,7	8,0
prêts-projets	2,7	2,6	3,4	4,8	5,4	7,1	6,4	6,7
prêts au titre de l'appui budgétaire	0,2	0,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4
Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	3,5	4,1	-1,5	-2,2	-2,3	-1,1	-1,1	-0,8
Prélèvement sur le compte des revenus du pétrole	0,2	-1,4	-0,6	-0,2	-0,2	-0,5	-0,7	-2,2
Financement du FMI	6,6	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FEC 2017-21 et FCR 2020	6,6	0,9
Nouvel accord (prospectif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions	-0,2
Écart de financement résiduel	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde du compte du Trésor.	27,5	40,3	30,4	17,1	8,0	2,0	2,0	2,0
Réserves internationales brutes (millions de dollars)	1 542	2 347	1 501	1 568	1 635	1 755	1 822	1 832

Sources : autorités mauritaniennes ; services du FMI.

1/ Convention : le signe positif indique la source du financement ; le signe négatif indique le besoin de financement.

2/ En 2020, y compris rétrocession au budget du dépôt saoudien.

Tableau 7. Mauritanie : besoins et sources de financement extérieur, 2020-27 1/
(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Est.	Est.			Proj.			
Total des besoins	-1 044	-1 481	-2 210	-1 525	-1 011	-1 060	-1 064	-1 033
Solde des transactions courantes, hors dons	-765	-1 055	-1 967	-1 272	-731	-779	-808	-787
Amortissement de la dette publique extérieure ISSD 2/ <i>dont Rééchelonnement du service de la dette au titre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD)</i>	-278	-426	-243	-252	-281	-281	-256	-246
	-43	-61	-61	-27	-27	-18
Ensemble des sources	768	2 271	2 026	1 402	916	964	978	958
Investissement direct étranger et entrées de capitaux (net)	1 001	2 049	1 100	840	350	559	562	435
Dons officiels (antérieurs)	71	272
Décaissements de prêts officiels (hors FMI)	247	230	361	353	378	414	363	370
Autres flux 3/	-126	574	-267	282	260	124	136	212
Prélèvements sur réserves officielles (négatif = accumulation)	-422	-805	846	-67	-67	-120	-66	-10
Prélèvement sur le fonds des revenus des hydrocarbures (négatif = accumulat	-3	-49	-15	-5	-5	-12	-16	-49
Déficit de financement	276	-791	184	122	96	96	86	75
Sources de financement attendues	276	-791	184	122	96	96	86	75
Initiative de suspension du service de la dette (ISSD)	94	814
Financement par le FMI (effectif et prospectif)	182	24	0	43	17	17	9	0
Dont : nouveaux accords FEC/MEDC	0	0	0	43	17	17	9	0
Dons officiels (prospectifs) 4/	184	79	79	78	77	75
Dont : Banque mondiale 5/	98	39	44	54	54	54
Union européenne 5/	28	15	8	8	8	8
Ecart de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0
Postes pour mémoire :								
Gross official reserves (US\$ million)	1 542	2 347	1 501	1 568	1 635	1 755	1 822	1 832
Solde du fonds des revenus des hydrocarbures (millions de dollars)	86	135	150	155	160	173	189	238

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Convention : le signe positif indique la source du financement ; le signe négatif indique le besoin de financement.

2/ Inclut l'administration centrale, la banque centrale et la SNIM.

3/ Inclut la SNIM, la SMHPM, les banques commerciales, les erreurs et omissions, et l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.

4/ Dons publics décaissés déplacés au-dessus de la ligne pour le résultat estimatif de 2020.

5/ Estimation, comprend le facteur d'actualisation du compte pour la capacité d'exécution du pays.

Tableau 8. Mauritanie : capacité à rembourser le FMI, 2023–36

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
Paiements au FMI sur la base des crédits existants 1/														
Principal (en millions de DTS)	6,07	11,59	26,13	44,71	46,37	41,40	34,78	20,24	1,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	5,13	5,17	5,16	5,16	5,16	5,17	5,16	5,16	5,16	5,17	5,16	5,16	5,16	5,17
Paiements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif 1/														
Principal (en millions de DTS)	6,07	11,59	26,13	44,71	47,26	45,87	42,50	30,26	12,89	11,45	10,02	5,15	2,86	0,57
Commissions et intérêts (en millions de DTS)	5,57	6,12	6,44	6,74	6,79	6,71	6,54	6,32	6,06	5,79	5,52	5,33	5,22	5,17
Total des paiements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif 1/														
En millions de DTS	11,64	17,71	32,57	51,45	54,05	52,58	49,04	36,58	18,95	17,24	15,54	10,48	8,08	5,74
En millions de dollars	14,90	22,67	41,69	65,85	69,18	67,30	62,77	46,82	24,25	22,07	19,89	13,41	10,34	7,35
En pourcentage des exportations de biens et de services	0,39	0,54	0,92	1,46	1,53	1,46	1,52	1,13	0,59	0,56	0,49	0,32	0,23	0,16
En pourcentage du service de la dette	4,73	6,57	11,71	19,99	21,64	20,87	17,96	12,62	5,99	5,19	4,75	3,03	2,45	1,75
En pourcentage du PIB	0,14	0,21	0,36	0,55	0,56	0,52	0,48	0,34	0,17	0,15	0,13	0,08	0,06	0,04
En pourcentage des réserves internationales brutes	0,95	1,39	2,37	3,61	3,78	3,73	4,08	3,57	2,55	4,91	43,43	-4,66	-2,30	-1,54
En pourcentage de la quote-part	9,04	13,75	25,29	39,95	41,96	40,82	38,07	28,40	14,71	13,39	12,07	8,14	6,27	4,46
Encours des crédits du FMI 2/														
En millions de DTS	259,1	260,4	247,1	208,8	161,6	115,7	73,2	42,9	30,1	18,6	8,6	3,4	0,6	0,0
En millions de dollars	331,6	333,2	316,3	267,3	206,8	148,1	93,7	55,0	38,5	23,8	11,0	4,4	0,7	0,0
En pourcentage des exportations de biens et de services	8,8	8,0	7,0	5,9	4,6	3,2	2,3	1,3	0,9	0,6	0,3	0,1	0,0	0,0
En pourcentage du service de la dette	105,3	96,5	88,9	81,1	64,7	45,9	26,8	14,8	9,5	5,6	2,6	1,0	0,2	0,0
En pourcentage du PIB	3,2	3,0	2,7	2,2	1,7	1,1	0,7	0,4	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
En pourcentage des réserves internationales brutes	21,1	20,4	18,0	14,7	11,3	8,2	6,1	4,2	4,1	5,3	24,0	-1,5	-0,2	0,0
En pourcentage de la quote-part	201,1	202,1	191,9	162,1	125,5	89,8	56,8	33,3	23,3	14,4	6,7	2,7	0,4	0,0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS) 1/														
Décassements	42,82	17,23	17,32	8,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Remboursements	6,07	11,59	26,13	44,71	47,26	45,87	42,50	30,26	12,89	11,45	10,02	5,15	2,86	0,57
Postes pour mémoire :														
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	3 782	4 184	4 524	4 525	4 512	4 615	4 135	4 132	4 079	3 933	4 034	4 176	4 440	4 605
Service de la dette (en millions de dollars)	315	345	356	329	320	322	349	371	405	426	419	443	421	421
PIB nominal (en millions de dollars)	10 507	11 021	11 541	11 953	12 456	12 984	13 134	13 647	14 118	14 679	15 383	16 211	17 035	17 934
Quote-part (millions de DTS)	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8	128,8

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2020, entre le 30 novembre et le 31 décembre 2020.

Tableau 9. Mauritanie : proposition de calendrier pour les décaissements et les revues dans le cadre des accords au titre de la FEC et du MEDC, 2023–26

Date de disponibilité	Montant des décaissements						Conditions
	FEC		MEDC		Total		
	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part 1/	
25 janv. 2023	5,37	4,17	10,73	8,33	16,10	12,50	Approbation par le conseil d'administration
Le 17 octobre 2023	5,37	4,17	10,73	8,33	16,10	12,50	Première revue et critères de réalisation à fin mars 2023
Le 17 avril 2024	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Deuxième revue et critères de réalisation à fin septembre 2023
Le 17 octobre 2024	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Troisième revue et critères de réalisation à fin mars 2024
Le 17 avril 2025	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Quatrième revue et critères de réalisation à fin septembre 2024
Le 17 octobre 2025	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Cinquième revue et critères de réalisation à fin mars 2025
Le 17 avril 2026	2,15	1,67	4,29	3,33	6,44	5,00	Sixième revue et critères de réalisation à fin septembre 2025
Totale	21,47	16,67	42,93	33,33	64,40	50,00	

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part de la Mauritanie est de 128,8 millions de DTS. Les pourcentages sont arrondis.

Tableau 10. Mauritanie : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2021–23¹

(Sur la base de l'encours de la dette à la fin 2021)

	Encours de la dette			service de la dette					
	fin 2021			2021	2022	2023	2021	2022	2023
	Millions de dollars	En pourcentage	En pourcentage	Millions de dollars			En % du PIB		
Total dette CEG (extérieure + intérieure)	4 623,3	100,0	46,5	386,1	505,7	325,9	3,9	5,0	3,2
Extérieurs	4 017,9	86,9	40,4	168,3	312,5	311,3	1,7	3,1	3,0
Créanciers multilatéraux	2 510,6	54,3	25,2	136,2	176,5	170,2	1,4	1,7	1,7
FADES	1 202,6	26,0	12,1	43,2	100,6	100,7	0,4	1,0	1,0
Banque islamique de développement	339,5	7,3	3,4	30,0	33,3	35,9	0,3	0,3	0,4
Banque mondiale	414,6	9,0	4,2	12,0	13,5	14,0	0,1	0,1	0,1
FMI	335,3	7,3	3,4	13,7	9,3	4,6	0,1	0,1	0,0
Autres multilatéraux	218,6	4,7	2,2	37,3	19,8	15,0	0,4	0,2	0,1
Créanciers bilatéraux	1 329,8	28,8	13,4	32,1	136,0	141,1	0,3	1,3	1,4
Club de Paris	112,6	2,4	1,1	0,0	16,3	16,6	0,0	0,2	0,2
France (incl. AFD)	88,7	1,9	0,9	0,0	10,6	10,9	0,0	0,1	0,1
Espagne	21,4	0,5	0,2	0,0	5,4	5,4	0,0	0,1	0,1
Autres, Club de Paris	2,6	0,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Hors club de Paris	1 217,2	26,3	12,2	32,1	119,7	124,5	0,3	1,2	1,2
Arabie saoudite	655,9	14,2	6,6	0,0	26,5	27,9	0,0	0,3	0,3
Chine	343,0	7,4	3,4	0,4	42,8	46,4	0,0	0,4	0,5
Koweït	-	-	-	14,2	18,5	22,4	0,1	0,2	0,2
Autres, hors Club de Paris	218,3	4,7	2,2	17,5	31,9	27,8	0,2	0,3	0,3
Obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créanciers commerciaux	177,6	3,8	1,8	-	-	-	-	-	-
GTA	177,6	3,8	1,8	-	-	-	-	-	-
Intérieurs	605,3	13,1	6,1	217,7	193,1	14,6	2,2	1,9	0,1
Détenue par les résidents, total	n.d.–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total	n.d.–	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
bons du Trésor	177,6	3,8	1,8	198,6	177,6	-	2,0	1,8	-
Crédits	427,7	9,3	4,3	19,1	15,5	14,6	0,2	0,2	0,1
Postes pour mémoire :									
Dette garantie ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs conditionnels	221,9	4,8	2,2	-	-	-	-	-	-
dont garanties publiques	6,5	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-
dont autres passifs conditionnels explicites ³	177,6	3,8	1,8	-	-	-	-	-	-
PIB nominal (fin de période)				9 953	10 125	10 212			

1/ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

2/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respectait pas ses obligations de remboursement, d'utiliser cet actif ou flux de revenus pour assurer le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20, intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

3/ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple). On trouvera des renseignements complémentaires dans le Manuel de statistiques de finances publiques 2014 (7.252).

Sources : autorités mauritaniennes ; estimations des services du FMI.

Tableau 11. Mauritanie : matrice d'évaluation des risques 1/

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence attendue	Mesures à prendre
Risques mondiaux Chocs et scénarios conjoncturels			
Intensification des répercussions de la guerre menée par la Russie en Ukraine.	Élevé	Élevé. Des sanctions supplémentaires imposées du fait de la guerre et les incertitudes connexes exacerbent la volatilité du commerce international et des prix des produits de base.	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble de mesures visant à accroître l'efficacité de la politique monétaire, subventions mieux ciblées et transferts aux personnes les plus vulnérables. - Resserrement de la politique monétaire en riposte à d'éventuels effets indirects découlant des importations de produits alimentaires et énergétiques.
Chocs sur les prix des produits de base.	Élevé	Élevé. Hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques, intensification des troubles sociaux, détérioration du solde courant et augmentation des subventions.	<ul style="list-style-type: none"> - Resserrement de la politique monétaire et renforcement du cadre de politique monétaire - Meilleur ciblage des subventions - Recours aux amortisseurs extérieurs et budgétaire ; aide des bailleurs de fonds, au besoin - Assouplissement du taux de change pour procéder à un ajustement progressif. Procéder à des réformes structurelles pour diversifier l'économie.
Troubles sociaux systémiques	Élevée	Élevé. La hausse de l'inflation et de l'insécurité alimentaire, la baisse des revenus et l'aggravation des inégalités amplifie les troubles sociaux et l'instabilité politique, ce qui ralentit la croissance économique et alimente l'instabilité sociale et politique.	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser l'espace budgétaire pour augmenter les dépenses sociales, de santé, d'éducation et d'infrastructure dans l'optique de la réalisation des ODD. - Resserrement de la politique monétaire et renforcement du cadre de politique monétaire. - Meilleure communication sur les mesures sociales et les subventions ciblées
Désancrage des anticipations d'inflation	Moyen	Élevée. L'absence d'un point d'ancrage nominal clair et d'un cadre de politique monétaire provoque un désencrage rapide des anticipations d'inflation. L'assouplissement de la politique budgétaire alimente davantage l'inflation. L'accélération de l'inflation et la souplesse restreinte du taux de change creusent l'écart avec l'inflation des principaux partenaires commerciaux, ce qui entraîne une appréciation réelle, une surévaluation, une perte de la compétitivité et une augmentation du déficit du solde courant.	Ensemble de mesures de politique économique et opérationnelles visant à éliminer l'excès de liquidité restant et à accroître l'efficacité de la politique monétaire, avec notamment la hausse du taux directeur, la baisse des achats d'or de la BCM, la reprise des opérations monétaires et l'approfondissement du marché de titres d'État.
Ralentissement rapide ou récession au niveau mondial	Moyen	Moyenne. Aggravation des déséquilibres extérieurs et pressions sur les réserves internationales.	<ul style="list-style-type: none"> - Réformes structurelles visant à diversifier l'économie et les marchés d'exportation marqués par la prédominance des secteurs traditionnels comme le minéral de fer. - Assouplissement du taux de change en vue d'absorber les chocs extérieurs et de préserver les réserves internationales.
Foyers locaux de COVID-19	Moyenne	Faible. L'émergence de variants plus contagieux et résistants aux vaccins entraîne de nouveaux confinements ou ralentit les échanges commerciaux. Il en résulte un élargissement des perturbations de l'approvisionnement, un repli de la demande extérieure et une réévaluation des perspectives de croissance.	<ul style="list-style-type: none"> - Recours aux amortisseurs extérieurs et budgétaire ; aide des bailleurs de fonds, au besoin - Assouplissement du taux de change pour procéder à un ajustement à moyen terme. Procéder à des réformes structurelles pour diversifier l'économie. - Utiliser l'espace budgétaire pour augmenter les dépenses sociales, de santé, d'éducation et d'infrastructure dans l'optique de la réalisation des ODD. - Mener des réformes structurelles visant à diversifier l'économie et à accroître la résilience.

Tableau 11. Mauritanie : matrice d'évaluation des risques (suite et fin)

Risques mondiaux Risques structurels			
Aggravation de la fragmentation géoéconomique et des tensions géopolitiques	Élevée	<p>Élevé. L'amplification des tensions géopolitiques, les risques sécuritaires et les conflits causent des perturbations économiques et politiques, des migrations désordonnées, une délocalisation de la production, un déclin des échanges commerciaux et une baisse de la confiance des investisseurs.</p> <p>Le recul de la coopération internationale accélère la démondialisation, ce qui entraîne des perturbations de l'offre, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une augmentation du coût des intrants, une instabilité financière et un ralentissement de la croissance potentielle.</p>	Créer un espace budgétaire pour d'éventuels imprévus en consolidant le budget et en élargissant l'assiette fiscale au moyen de réformes et d'une diversification de l'économie. Approfondir la coopération régionale en matière de sécurité.
Cybermenaces	Moyen	Faible. Cyberattaques sur d'importantes infrastructures physiques ou numériques, ce qui provoque l'instabilité financière et des perturbations de l'activité économique.	<ul style="list-style-type: none"> - Accélération de la transformation numérique et des réformes du climat des affaires et assouplissement du taux de change pour atténuer les chocs. - Élaboration de plans d'emprunt prudents.
Catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.	Moyenne	Élevée. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles endommage gravement les infrastructures et amplifie les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions inflationnistes, ce qui entraîne des pénuries d'eau et de denrées alimentaires, un ralentissement de la croissance à moyen terme et une accélération des migrations. Hausse des dépenses d'urgence. Perturbations sur le plan social et économique.	Améliorer les infrastructures dans une optique d'atténuation, accroître la marge de manœuvre budgétaire pour les situations d'urgence. Réformes structurelles visant à diversifier l'économie et à réduire la dépendance de l'agriculture vis-à-vis du climat.
Risques intérieurs			
Troubles politiques et sociaux ; attentats à l'échelle régionale.	Moyen	Élevée. Augmentation des dépenses publiques, y compris en matière de sécurité ; baisse de la confiance des investisseurs et affaiblissement des perspectives de croissance.	Améliorer la gouvernance et le climat des affaires, renforcer les structures de lutte contre la corruption. Promouvoir une croissance inclusive et augmenter les dépenses sociales.
Ralentissement des réformes.	Faible	Élevée Effet défavorable sur les résultats sociaux, la confiance et la croissance.	Parvenir à un consensus sur les réformes. Renforcement de la communication Investir dans le capital humain et les institutions.
Réduction des services de correspondance bancaire.	Moyen	Moyenne. Diminution des paiements internationaux ayant une incidence négative sur le commerce et les envois de fonds. Augmentation de l'activité informelle.	Renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sa mise en œuvre ; intensifier la sensibilisation des banques étrangères.
1 La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient matériellement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.			

Table 12. Mauritanie : principales recommandations du PESF 2014 et état de leur mise en œuvre

Recommandation	Calendrier 1/	État d'avancement
Banque centrale		
Adopter la loi bancaire, qui offre une meilleure protection juridique aux décisions prises dans l'exercice des fonctions de la BCM.	Court terme	Réalisée
Adopter la loi relative au statut de la BCM, qui lui donne plus d'indépendance, de responsabilités et de transparence.	Court/moyen terme	Réalisée
Approbation par le Parlement de la convention de 2013 relative aux créances de la BCM sur l'État.	Court terme	Réalisée. Nouvel accord conclu en 2018 et ratifié par le Parlement en 2019.
Stabilité financière		
Publier un échéancier indiquant les dates d'adjudication prévues des bons et des obligations du Trésor.	Immédiatement	Pas de progrès
Mises à jour trimestrielles des tableaux de programmation monétaire, établissant les objectifs monétaires à moyen terme.	À moyen terme	Progrès partiel : la BCM est en train de mettre au point un programme monétaire et un modèle de prévision
Titriser progressivement l'encours des créances de la BCM sur l'État sous la forme de titres négociables, ce qui permettrait d'allonger la courbe des rendements.	À moyen terme	Pas de progrès
Améliorer la qualité et la fiabilité des données recueillies par l'autorité de supervision des banques.	Court/moyen terme	En cours
Veiller au strict respect de la nouvelle instruction publiée en juin 2014 sur la classification des prêts et le niveau de provisions.	Immédiatement	Réalisée
Marchés des changes		
Adopter une instruction prévoyant des inspections systématiques sur place des banques pour veiller à l'application de la réglementation des opérations en devises (authentification de la demande, respect du plafond de 100 000 dollars).	Immédiatement	Partiellement réalisé : la BCM a renforcé le respect des procédures liées aux opérations de change.
Adopter une instruction sur le non-respect de la réglementation des changes prévoyant des sanctions effectives en cas d'infractions répétées, dont la suspension de la participation aux sessions de fixing (après deux avertissements).	Immédiatement	En cours.
Éliminer toutes les pénalités et commissions appliquées aux enchères de devises.	Court terme	Partiellement réalisée (commissions toujours en vigueur)
Adopter un système d'enchères à taux multiples avec un taux de référence	Court terme	En cours
Éliminer les ventes de devises directes en dehors du marché officiel.	Court terme	Réalisée
Institutions financières non bancaires (IMF, caisses de retraite, compagnies d'assurance)		
Encourager la création de compagnies d'assurance de bonne réputation.	À moyen terme	Pas de progrès
Transférer les fonctions d'audit et de surveillance de la CDD (banque publique de développement) et des compagnies d'assurance à la BCM.	À moyen terme	Réalisée
Surveillance et contrôle		
Publier les états financiers des banques auditées par la BCM au mois de juin, après la clôture de l'exercice.	À moyen terme	Pas de progrès
Mettre en place un système d'approbation par la BCM des qualifications des commissaires aux comptes, en fonction de critères objectifs et connus.	À moyen terme	Réalisée

Table 12. Mauritanie : principales recommandations du PESF 2014 et état de leur mise en œuvre

Recommandation	Calendrier 1/	État d'avancement
Mettre en œuvre, sans reports, la réglementation en place sur les prêts aux parties liées et application de sanctions en cas d'infraction.	Immédiatement	En cours : instruction adoptée
<i>Gestion de crises et résolution bancaire</i>		
Approbation du cadre juridique et réglementaire relatif à la résolution des banques en difficulté.	Immédiatement	Réalisée
Augmenter la contribution des banques au fonds de garantie des dépôts (pour atteindre au moins 0,6 milliard de MRO en 3 ans).	Court terme	Réalisée. Les ressources du fonds seront portées à 1 milliard de MRO.
1/ « Immédiat » signifie dans un délai d'un an, « court terme » signifie dans un délai de 1 à 3 ans, « moyen terme » signifie dans un délai de 3 à 5 ans.		

Tableau 13. Mauritanie : principales mesures mises en œuvre depuis mars 2021

Politique monétaire	<i>Resserrement de la politique monétaire afin de réduire l'inflation</i>	En août 2022, la BCM a relevé son taux directeur de 200 points de base, à 7 %. Depuis mai 2022, des interventions sur le marché des changes plus nombreuses afin de financer les importations ont sensiblement réduit l'excès de liquidité, ramené de 11,3 milliards de MRU à la fin de 2021 à 1,5 milliard de MRU à la fin juillet.
	<i>Renforcement de la gouvernance et du mandat de la BCM</i>	Une nouvelle loi sur l'organisation du secteur de l'or artisanal a été approuvée par le conseil des ministres en juin 2022 et par le Parlement en novembre 2022.
Politique de change	<i>Amélioration du fonctionnement du marché des changes</i>	En mai 2022, la BCM a cessé de rationner ses interventions de change pour les transactions courantes tout en renforçant sa surveillance des opérations de change.
		En octobre 2022, un nouvel appel d'offres pour sélectionner l'entreprise qui mettra en place la plateforme technique des opérations sur le marché des changes interbancaire a été lancé. En novembre 2022, la BCM a supprimé l'obligation de rétrocession des recettes des exportations halieutiques de la SMCP (société mauritanienne pour la commercialisation de poisson).
Politiques du secteur financier	<i>Renforcement de la réglementation bancaire</i>	L'instruction relative à la gouvernance des banques a été publiée en mars 2022. Elle renforce la nécessité de nommer des dirigeants indépendants dans les banques.
	<i>Amélioration de l'infrastructure financière et de l'accès au crédit</i>	Une nouvelle loi relative aux paiements électroniques a été adoptée par le Parlement en avril 2021. La BCM a publié de nouveaux règlements d'application de la loi sur les services et moyens de paiement, les établissements de paiement, les établissements de monnaie électronique et les agents autorisés par les banques et les établissements de paiement pour effectuer des opérations de paiement.
Politique budgétaire	<i>Réduction des subventions coûteuses et non ciblées</i>	En juillet 2022, les autorités ont augmenté les prix du carburant de 30 %, ce qui a sensiblement réduit les subventions au carburant (d'environ 4 % du PIB en 2022).
	<i>Approbation de la loi de finances rectificative 2022</i>	En juillet, le Parlement a approuvé la loi de finances rectificative 2022. L'enveloppe totale a été portée de 88,5 milliards de MRU à 107,1 milliards de MRU afin de tenir compte des subventions à l'énergie, d'accroître la protection contre l'inflation des prix des produits alimentaires et de faire face à des dépenses de sécurité supplémentaires. Du côté des recettes, les recettes hors secteur extractif ont augmenté de 5 milliards de MRU grâce à une forte croissance et à une hausse des prix à l'importation, et les recettes des industries extractives de 10 milliards de MRU des suites du dividende record de l'entreprise publique SNIM. La loi de finances rectificative prévoit une hausse du déficit de 1 % du PIB par rapport au budget 2022 initial.
	<i>Première version d'un cadre budgétaire à moyen terme</i>	Grâce à une assistance technique approfondie du département des finances publiques du FMI (FAD), les autorités ont préparé un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), réorientant ainsi le débat budgétaire des besoins immédiats vers la gestion budgétaire à moyen terme.
Restructuration de la dette	<i>Restructuration de la dette envers le Koweït</i>	En août 2021, la dette passive envers le Koweït a été restructurée et transformée en prêt concessionnel à échéance de 20 ans, assorti d'un délai de grâce de deux ans.
	<i>Renégociation du dépôt de l'Arabie saoudite</i>	En avril 2022, le dépôt de l'Arabie saoudite a été restructuré et transformé en prêt concessionnel à échéance de 20 ans, assorti d'un délai de grâce de huit ans.
Coordination des politiques	<i>Réactivation du comité de la dette</i>	Le Comité national de la dette publique (CNDP) a été réactivé en 2022. Il est composé de représentants du ministère de l'Économie, du ministère des Finances et de la BCM. Ses moyens opérationnels seront renforcés afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités chargées de la dette. Il continuera de se réunir périodiquement afin d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet devant être financé par des emprunts extérieurs non concessionnels, qu'il doit valider avant la signature des accords correspondants.
	<i>Mise en place d'un comité de cadrage macroéconomique</i>	Le Comité technique de cadrage macroéconomique et budgétaire (CTCMB) a été mis en place en novembre 2022 dans le but de coordonner les prévisions macroéconomiques produites par divers organismes de l'État et la banque centrale. Il est composé de représentants du ministère de l'Économie, du ministère des Finances et de la BCM. Les principales fonctions du CTCMB sont notamment les suivantes : i) préparation du cadre budgétaire à moyen terme et conformité avec la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), ii) cohérence entre les prévisions des quatre secteurs de l'économie (réel, budgétaire, extérieur et monétaire), iii) consensus autour du cadre macroéconomique et recommandations pour améliorer la qualité, la cohérence et la régularité des prévisions macroéconomiques, iv) recommandation de mesures propres à préserver un cadre macroéconomique stable et solide et v) soutien aux structures chargées de négocier et suivre les programmes économiques et financiers.
Gouvernance	<i>Renforcement de la transparence et audit des dépenses d'urgence liées à la pandémie</i>	En mars et mai 2022, la Cour des comptes a publié l'audit 2020 et 2021 des dépenses liées à la pandémie. En outre, les autorités ont rendu public le nom des propriétaires légaux des entreprises auxquelles des marchés publics ont été attribués par le fonds social gérant les dépenses d'urgence liées à la COVID-19.
	<i>Décret d'application du nouveau Code des marchés publics</i>	Le décret d'application du nouveau Code des marchés publics est entré en vigueur en juin 2022. Il fournit le cadre juridique nécessaire pour soumettre et publier les informations sur la propriété effective des entreprises auxquelles des contrats ont été attribués.
	<i>Diagnostic de la gouvernance</i>	Les autorités ont procédé à un diagnostic de la gouvernance avec le concours du FMI.

Annexe I. Intégration du développement des capacités dans le nouveau programme, 2023–24

Le développement des capacités sera étroitement intégré au nouveau programme économique appuyé par la FEC et le MEDC, principalement sous forme d'assistance technique (AT) soit du siège, soit d'AFRITAC Ouest. Les activités prévues de développement des capacités à l'appui des repères structurels proposés durant les 12 prochains mois dans le cadre des nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC sont indiquées ci-dessous.

Repères structurels proposés dans le cadre du programme		Outils de diagnostic et de développement des capacités
Protection sociale		
1	Porter le montant trimestriel versé aux ménages de 2 200 MRU à 2 900 MRU.	L'AT est fournie par la Banque mondiale dans le cadre de son projet relatif aux dispositifs de protection sociale
Politique budgétaire		
2	Soumettre au Parlement un budget révisé conforme aux dispositions du programme	
Politique fiscale et administration des recettes		
3	Mettre en place une plateforme connectée au logiciel Jibaya permettant les télédéclarations et les télépaiements	Une AT a été fournie par le département des finances publiques (FAD) dans le cadre du projet du fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes (RMTF)
4	Rendre obligatoires les déclarations d'impôt sur les sociétés, y compris pour les entreprises temporairement exonérées	Une AT a été fournie par FAD dans le cadre du projet du RMTF
5	Créer une structure chargée de la politique fiscale au cabinet du ministre des Finances	Une AT a été fournie par FAD dans le cadre du projet du RMTF
6	Soumettre au Parlement une loi réformant la zone franche de Nouadhibou	Une AT a été fournie par FAD dans le cadre du projet du fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes
Politique de dépenses publiques et gestion des finances publiques		
7	Adopter un cadre budgétaire à moyen terme conforme à l'ancrage budgétaire du programme au conseil des ministres et le transmettre au Parlement	Le FMI a fourni une AT par l'intermédiaire d'AFRITAC Ouest
Politiques monétaire, de change et du secteur financier		
8	Mettre en place la plateforme technique pour les transactions sur le marché des changes interbancaire d'ici à juin 2023	La Banque africaine de développement apporte une assistance dans le cadre du projet d'appui à la modernisation de l'infrastructure financière (PAMIF)
9	Procéder à des adjudications régulières de bons du Trésor à 4, 13, 26 et 52 semaines au profit des banques afin d'atteindre un volume de 1 milliard de MRU d'ici à juin 2023 et 2 milliards de MRU d'ici à septembre 2023.	AT du département des marchés monétaires et de capitaux sur le marché des titres publics
10	Réduire progressivement les positions ouvertes nettes des banques sur le marché des changes à moins de 20 % d'ici à décembre 2023 en faisant mieux respecter la limite prudentielle (20 %)	
Gouvernance et investissement privé		
11	Publier un plan d'action assorti d'un calendrier sur la base du rapport de diagnostic sur la gouvernance	Une AT a été fournie par les services du FMI (département juridique, département financier, département des finances publiques et département des marchés monétaires et de capitaux) afin de préparer l'évaluation du diagnostic sur la gouvernance
12	Rendre opérationnel le fonds de garantie pour les PME	Une AT a déjà été fournie par la Banque mondiale

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur¹

Évaluation globale : En 2021, la position extérieure de la Mauritanie était globalement conforme au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables. Le déficit courant a légèrement augmenté en 2020-21 après la hausse des prix internationaux des principaux produits importés (denrées alimentaires et pétrole). Il s'est cependant beaucoup creusé en 2022 après la hausse des prix des importations due à la guerre que la Russie mène en Ukraine, et la baisse des prix des produits de base qui constituent les principales exportations de la Mauritanie. Ce déficit devrait certes diminuer une fois que les exportations de gaz commenceront en 2024, mais le pays reste très exposé aux chocs extérieurs car il est très dépendant des exportations de produits de base.

Mesures potentielles : Parmi les mesures prioritaires pour remédier à ces déséquilibres, on peut citer un assouplissement du régime de change, des réformes structurelles visant à stimuler la productivité et l'objectif d'un ancrage budgétaire bien conçu.

Actifs et passifs extérieurs : position et trajectoire

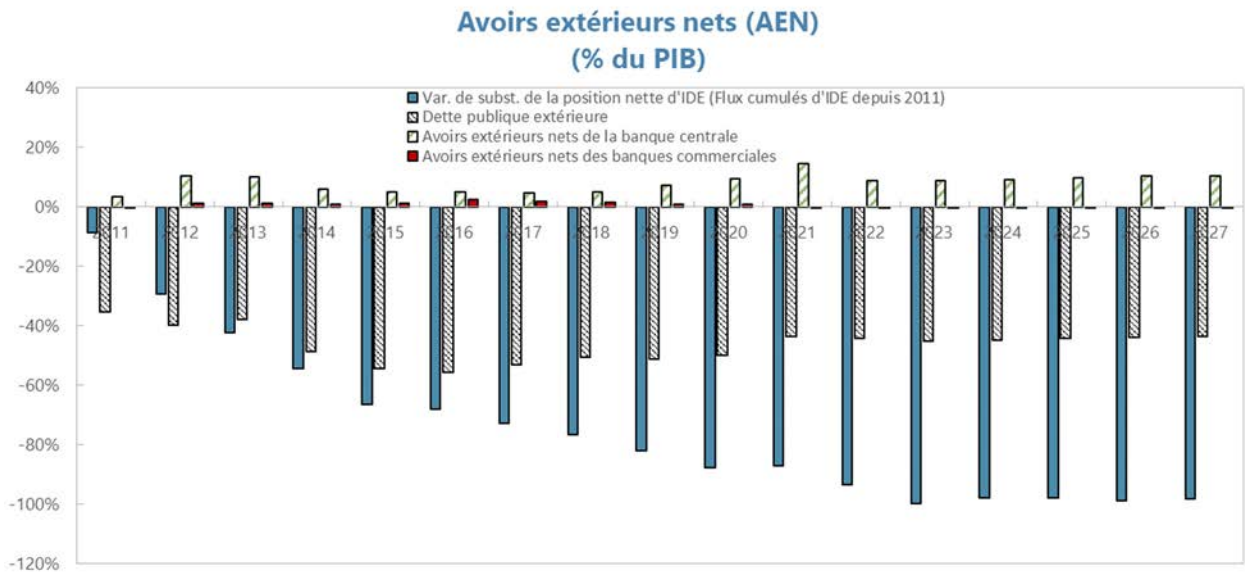
Contexte. Bien que l'on ne dispose pas de données sur la position extérieure globale nette (PEGN) de la Mauritanie, on peut néanmoins examiner certains éléments sur lesquels on possède des données, notamment la position extérieure nette de la banque centrale et des banques commerciales, la position de la dette extérieure publique et l'investissement direct étranger (IDE) cumulé¹. Les banques commerciales oscillent entre une position extérieure nette négative et positive, mais les valeurs restent très proches de zéro en part du PIB. Les actifs de la banque centrale, principalement composés de réserves de change, sont positifs et culminaient en 2021 à 14,6 % du PIB. L'encours de la dette extérieure publique contribue à une position nette négative importante et persistante, à 43,9 % du PIB en 2021, qui suit une légère tendance à la baisse jusqu'en 2027. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) indique que la Mauritanie est considérée comme présentant un risque modéré de surendettement, mais avec un niveau d'endettement globalement viable. La position nette négative des IDE est sans doute le principal responsable de la PEGN négative de la Mauritanie, qui s'explique par les investissements majeurs dans le secteur extractif du pays (notamment l'or, le minerai de fer et le gaz). Les flux nets d'IDE sont systématiquement positifs, avec de fortes hausses dans la décennie 2010, et devraient diminuer jusqu'en 2027 sans que la tendance s'inverse.

Évaluation. Une forte incertitude entoure la position extérieure globale nette de la Mauritanie, et il est donc impossible de procéder à une évaluation claire. Toutefois, la dette publique, dont il ne fait aucun doute qu'elle joue un grand rôle, est jugée viable et le pays présente un risque de surendettement modéré, d'après l'AVD. Dans l'ensemble, la banque centrale dispose d'importants actifs positifs, tandis que l'investissement direct étranger

¹ Le stock d'investissements directs étrangers est ici mesuré de manière approchée par les IDE nets cumulés à partir de 2011. Cette approche présente des limites car elle ne tient pas compte des années précédentes, mais une grande partie des gros investissements dans le secteur extractif été réalisée après 2011, et est donc prise en considération.

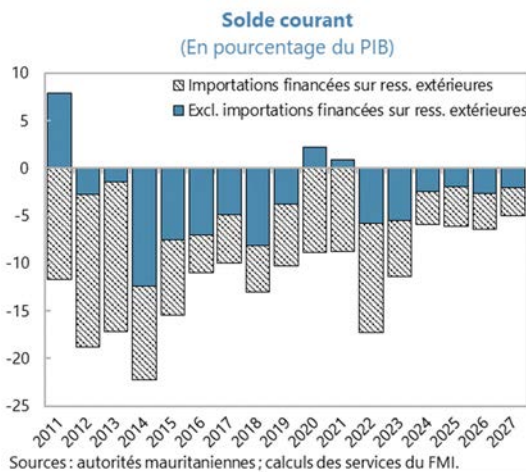
¹ Préparée par Benjamin Kett (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation).

risque de ne s'adapter que lentement et de façon prévisible à mesure que de nouveaux projets dans le secteur extractif démarrent et que d'autres atteignent la fin de leur cycle de vie.



Compte des transactions courantes

Contexte. Le solde des transactions courantes s'établissait à -7,9 % du PIB en 2021, légèrement plus négatif qu'en 2020 (-6,7 %) mais moins négatif que la moyenne sur cinq ans de -10,2 % (2016-20). Les exportations ont légèrement augmenté, les prix plus élevés du minerai de fer compensant le choc négatif sur les exportations d'or du fait d'un incendie à la principale raffinerie, ce qui a été plus que compensé par les hausses des importations en raison du bond des prix du pétrole et des denrées alimentaires. Le solde des transactions courantes devrait atteindre -17,3 % du PIB en 2022 à la suite de la hausse des prix des importations du fait de la guerre en Ukraine, d'une baisse des prix du minerai de fer par rapport au niveau record de 2021 et d'une augmentation des importations de services dans le cadre du projet GTA, des investissements dans la production d'or et de services de fret. Selon les prévisions, le déficit courant devrait donc être ramené à 11,4 % en 2023 après le retour à la normale des cours mondiaux, puis continuer de diminuer une fois que les exportations de gaz commenceront en 2024.



Évaluation. L'écart du compte courant (la différence entre le compte courant corrigé des variations cycliques et la norme du compte courant) est estimé à 0,5 % du PIB en 2021. Les services du FMI estiment donc que la position extérieure de la Mauritanie en 2021 était globalement conforme au niveau correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables. Cette évaluation diffère de l'évaluation du secteur extérieur de 2020 d'un niveau « modérément plus élevé », et s'explique principalement par i) une hausse des importations du fait de l'augmentation des cours mondiaux et ii) une norme du compte courant plus négative en raison d'un solde budgétaire optimal plus expansionniste du fait de l'allocation de DTS de 2021 et de la conversion d'un prêt de 300 millions de dollars des autorités d'Arabie saoudite assorti de conditions non concessionnelles à un prêt à des conditions concessionnelles. Les contributions cycliques sont négligeables, et résultent d'un faible écart de production et de la contribution des termes de l'échange corrigés de la tendance. L'écart de politique est dû principalement à trois composantes : i) le solde budgétaire corrigé des variations cycliques était positif en 2021 (1,1 % du PIB) grâce à une bonne performance des recettes extractives et à la sous-exécution du budget, alors que la politique optimale à moyen terme consiste à accuser un déficit maîtrisé de 1,5 % du PIB, ii) en 2021, les dépenses de santé étaient estimées à 1,4 % du PIB alors que la politique optimale à partir d'une analyse de régression portant sur plusieurs pays était de 6 %, iii) l'accumulation de réserves était exceptionnellement élevée en 2021 à 8,5 % du PIB, en partie du fait de l'allocation de DTS, alors que l'on considère que la politique optimale consiste à maintenir un niveau constant.

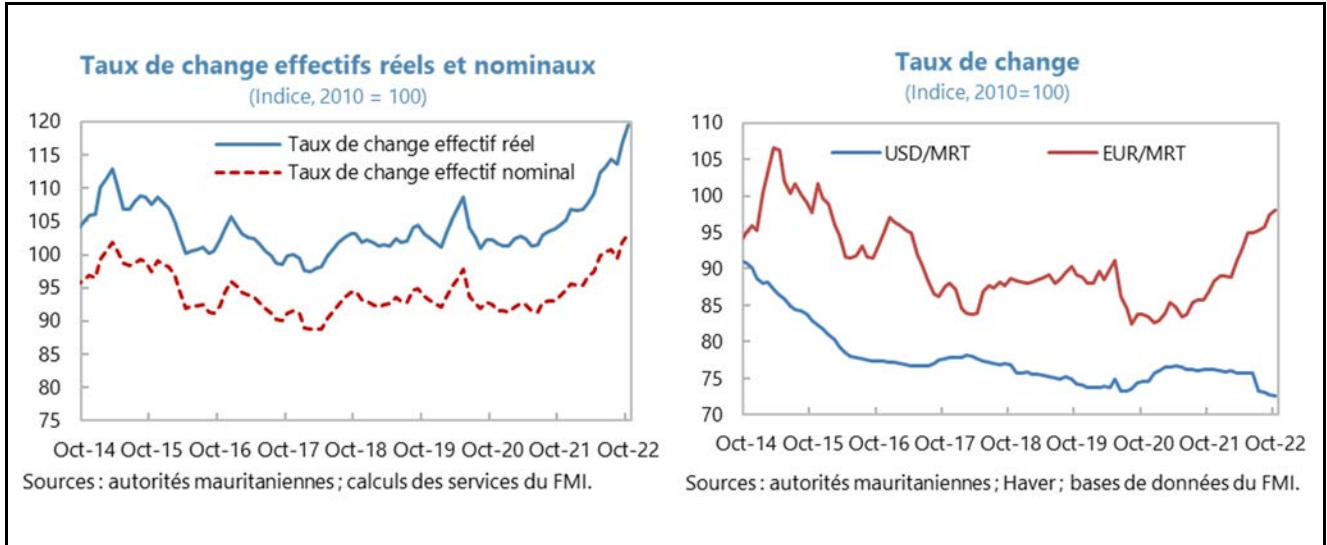
Mauritanie : estimations du modèle pour 2021 (en pourcentage du PIB)

	Modèle appliqué au solde courant 1/	Modèle appliqué au TCER 1/
	(En pourcentage du PIB)	
CC effectif	-7,9	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0,3	
Facteur d'ajustement COVID-19 (-) 2/	0,0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	-0,2	
CC corrigé	-8,0	
Norme CC (à partir du modèle) 3/	-7,5	
Norme du CC corrigé	-7,5	
Écart du CC	-0,5	0,9
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	9,2	
Élasticité	-0,27	
Écart de TCER (en pourcentage)	1,9	-3,5
1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0		
2/ Correction supplémentaire selon les variations cycliques pour tenir compte de l'incidence touristique (0,1 % du PIB).		
3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.		

Taux de change réel

Contexte. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est déprécié de 0,7 % entre 2020 et 2021, contre une dépréciation moyenne de 1,4 % au cours des 5 années précédentes. En revanche, à la fin octobre 2022, le TCER s'était apprécié de 11,9 %, conformément à l'appréciation du taux nominal par rapport à l'euro (du fait de l'importance de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de la Belgique comme partenaires commerciaux, et de l'appréciation du dollar vis-à-vis de l'euro). Les autorités ont maintenu une bande de fluctuation étroite avec le dollar des États-Unis, tout en autorisant une plus forte dépréciation en juillet.

Évaluation. Les services du FMI estiment que le TCER était légèrement surévalué en 2021, sur la base de l'écart du modèle de compte courant de 1,9 %, en partie du fait des mesures prises par les pouvoirs publics visant à stabiliser le taux de change et limiter l'accès aux devises². Depuis 2022, la BCM a changé de stratégie en répondant à la demande de devises sur le marché officiel et en permettant un ajustement accru du taux de change en juillet. Bien que le modèle du TCER mette en évidence une sous-évaluation de 3,5 %, ce modèle est moins fiable pour des pays tels que la Mauritanie, qui connaissent des problèmes de données ou ont connu de vastes changements structurels.

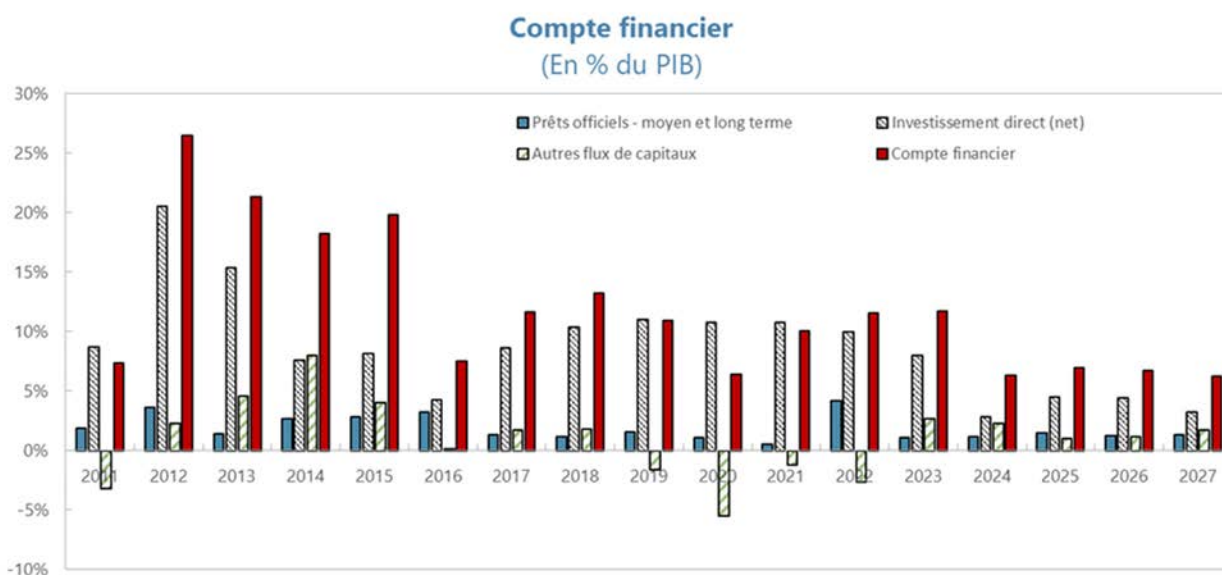


Compte de capital et compte d'opérations financières : flux et mesures de politique générale

Contexte. En Mauritanie, les flux autres que ceux du compte courant sont dominés par les flux du compte d'opérations financières. En 2021 les flux financiers nets représentaient 10,2 % du PIB, contre 6,4 % en 2020, et contre une moyenne de 9,9 % au cours des 5 dernières années (2016-2020). On peut décomposer ces flux en investissements directs (10,7 % du PIB), prêts officiels (0,5 %) et autres transactions en capital (-1,2 %). Le compte d'opérations financières a connu une tendance à la baisse au cours du temps, après avoir atteint un niveau record en 2012 à 26,5 % du PIB sous l'effet des investissements directs dans le secteur des industries extractives. Avec le démarrage de la première phase du projet gazier de GTA, les services du FMI prévoient que les investissements directs, et par conséquent les entrées financières, seront relativement faibles dans les années qui viennent. Alors qu'en 2022, les autorités ont fait preuve de davantage de souplesse dans la fourniture de devises que les années précédentes, ces devises ont généralement servi à financer les importations plutôt qu'à ouvrir notablement le compte de capital ou le compte d'opérations financières.

² Selon le rapport des services du FMI sur les consultations de 2017 au titre de l'article IV avec la Mauritanie, au 13 juillet 2017, la Mauritanie appliquait une restriction de change assujettie à l'approbation du FMI en vertu de l'article VIII de ses statuts. Cette restriction de change s'explique par la disponibilité de change insuffisante lors des séances de fixing organisées par la BCM pour les transactions devant être soumises à ces séances.

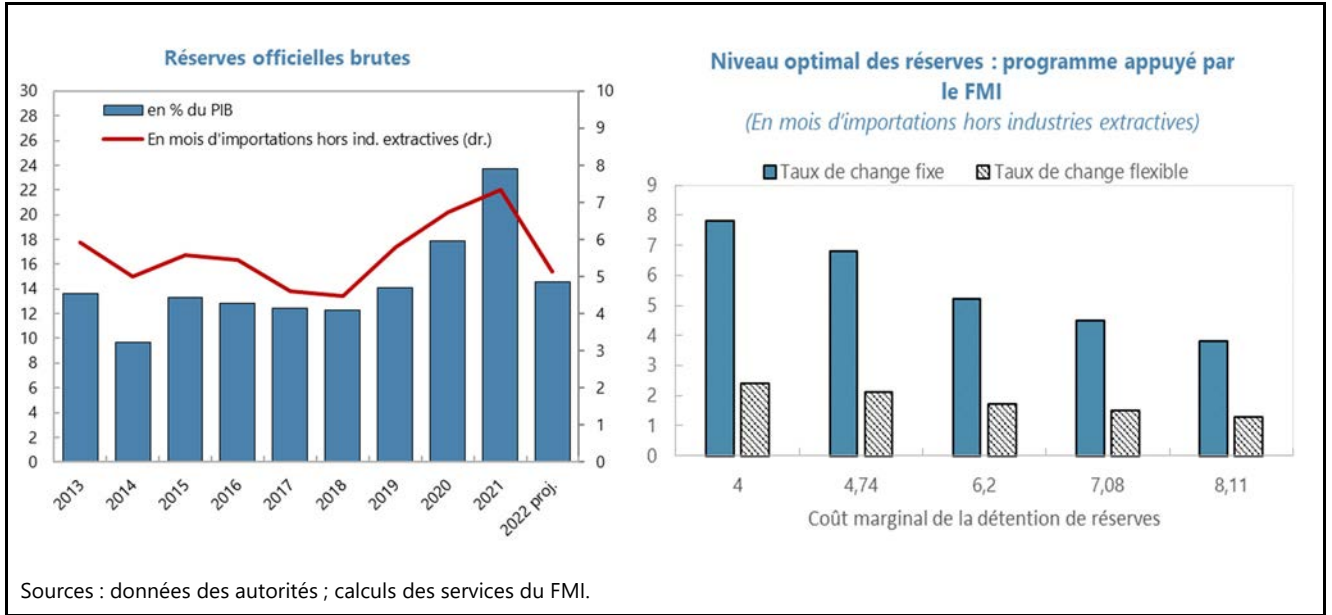
Évaluation. Alors que les emprunts du secteur public ont été importants ces dernières années, les flux financiers en Mauritanie ont été essentiellement dus aux investissements directs liés au secteur extractif. À mesure que les projets d'investissement en cours s'achèvent, les entrées financières vont sans doute rester inférieures aux années précédentes. La dette extérieure du secteur public est jugée viable, avec un risque modéré de surendettement, comme l'indique l'analyse de viabilité de la dette.



Interventions de change et niveau des réserves

Contexte. À la fin de 2021, les réserves de change s'établissaient à 23,7 % du PIB, soit 7,2 mois d'importations hors industries extractives, contre 6,7 mois en 2020, et étaient largement supérieures à la moyenne précédente sur 5 ans (5,4 mois). Cette hausse résulte de plusieurs facteurs, notamment l'allocation de DTS, les investissements dans les industries extractives et les prix élevés du minerai de fer. Toutefois, avec les prix mondiaux élevés des combustibles et des denrées alimentaires en 2022 du fait de la guerre en Ukraine et l'augmentation des ventes de devises par la BCM, les réserves ont été ramenées à 5,5 mois à la fin octobre, et atteindront, selon les projections, 5,1 mois d'ici la fin de 2022. Alors que les prix reviendront à la normale en 2023 et que les exportations de gaz démarreront en 2024, les services du FMI prévoient que cette tendance s'inversera et que les réserves représenteront 5,5 mois d'importations d'ici à 2027. Le taux de change est généralement régi par un régime de type parité mobile.

Évaluation. L'indice d'évaluation de l'adéquation des réserves pour les pays ayant des problèmes d'accès au crédit utilisé par le FMI indique un niveau d'adéquation de 5,2 mois d'importations hors secteur extractif, contre 5,1 mois selon la dernière évaluation du secteur extérieur, en supposant un taux de change fixe, un programme du FMI et un coût marginal de détention des réserves de 6,2 %. Bien que l'évaluation soit sensible au coût marginal présumé de détention des réserves, qui est incertain, les réserves officielles de la Mauritanie seraient jugées plus qu'adéquates en 2021 si une fourchette judicieuse de valeurs était utilisée pour ce coût. Toutefois, les fortes variations antérieures des principales exportations de minéraux comme le minerai de fer et l'or pourraient indiquer qu'un niveau de réserves dépassant l'indicateur pourrait être jugé approprié pour éviter un ajustement trop brutal en cas de chocs exogènes. En outre, selon les prévisions, en 2022, les réserves devraient être ramenées à 5,1 mois d'importations, soit légèrement moins que l'indice actualisé d'adéquation des réserves.



Annexe III. Ancrage budgétaire¹

La Mauritanie ne possède pas aujourd'hui d'ancrage budgétaire. L'ancrage budgétaire proposé par les services du FMI est conçu pour placer la Mauritanie sur une trajectoire de la dette descendante en convergeant progressivement vers l'ancrage de la dette tout en réduisant l'effet de la volatilité du secteur des ressources naturelles sur l'économie et le budget. Le cadre de politique économique proposé sert de base aux entretiens avec les autorités sur la façon dont la Mauritanie devrait ancrer son cadre budgétaire à moyen terme, et guide le calibrage des critères de réalisation quantitatifs proposés dans le cadre du programme.

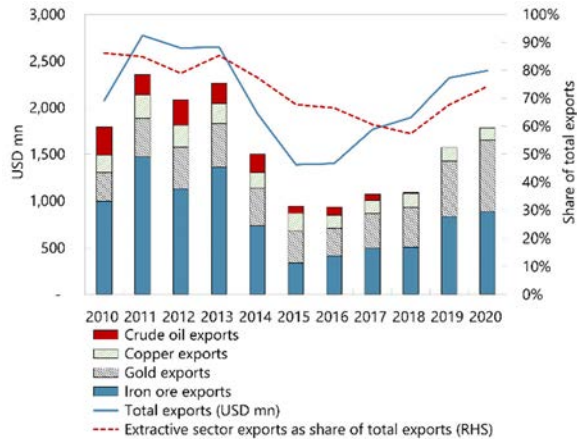
1. **La politique budgétaire de la Mauritanie manque d'une perspective à moyen terme.** La politique budgétaire est définie par les budgets annuels et est souvent considérablement révisée en milieu d'année. Aucun cadre budgétaire à moyen terme ni cadre de dépenses à moyen terme n'est préparé pour guider la politique budgétaire et peser sur elle. Les ministères sectoriels n'ont aucune certitude en matière de planification à moyen terme, et la planification est donc médiocre, en particulier celle des investissements publics.
2. **L'économie mauritanienne est extrêmement dépendante des recettes irrégulières du secteur des ressources naturelles.** Le secteur extractif est le pilier de l'économie. Composé du minéral de fer, du cuivre et de l'or, il est la source de la majorité des recettes d'exportation et constitue une part importante des recettes publiques. Entre 2010 et 2020, le secteur extractif représentait en moyenne 67 % des exportations totales (graphique 1, page 1), dégageant l'essentiel des devises, et 17 % du PIB (graphique 1, page 2). Durant la même période, le secteur extractif produisait en moyenne 18 % des recettes totales (graphique 1, page 3).
3. **Les résultats budgétaires de la Mauritanie sont fortement influencés par les cycles des prix internationaux des produits de base et leur niveau de production.** Sans perspective claire à moyen terme, les autorités n'ont pas été en mesure d'absorber les chocs sur les recettes d'une année sur l'autre, et partant de dissocier les dépenses de l'administration centrale des recettes volatiles. L'alternance de phases d'accélération et de freinage qui caractérise les investissements publics a été particulièrement visible au cours des deux dernières phases du cycle des produits de base. La figure 1, page 4 illustre ce lien entre les investissements publics et l'indice des prix des produits de base à l'exportation.
4. **Le cadre de politique économique proposé est conçu pour imposer des contraintes plus lourdes sur la politique budgétaire selon une approche descendante et l'inciter à jouer un rôle stabilisateur en Mauritanie.** Il est encourageant de constater qu'il est prévu de remédier à cette situation : depuis la nouvelle loi organique de 2018, le gouvernement est chargé de préparer

¹ Préparée par Thomas Benninger et Fazeer Sheik Rahim (tous deux du département des finances publiques) avec le concours de Peter Wankuru (département Afrique). Le cadre de politique économique proposé est conforme aux conseils techniques fournis aux autorités mauritaniennes par le département des finances publiques dans le cadre du projet du fonds fiduciaire spécialisé dans la gestion de la richesse des ressources naturelles.

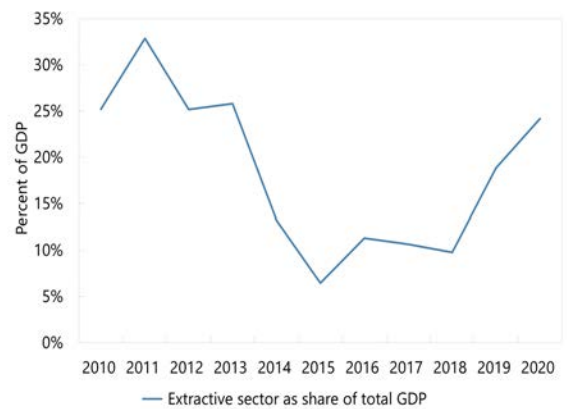
un cadre budgétaire à moyen terme qui doit être adopté par le conseil des ministres d'ici au 30 juin et présenté au Parlement d'ici au 15 juillet. Le gouvernement n'a pas encore respecté cette obligation mais a publié un projet de cadre budgétaire à moyen terme en 2022. Les services du FMI proposent d'adopter un cadre de politique économique qui ancre le cadre budgétaire à moyen terme par les moyens suivants :

Annexe III. Graphique 1. Importance et conséquences de la volatilité du secteur extractif en Mauritanie

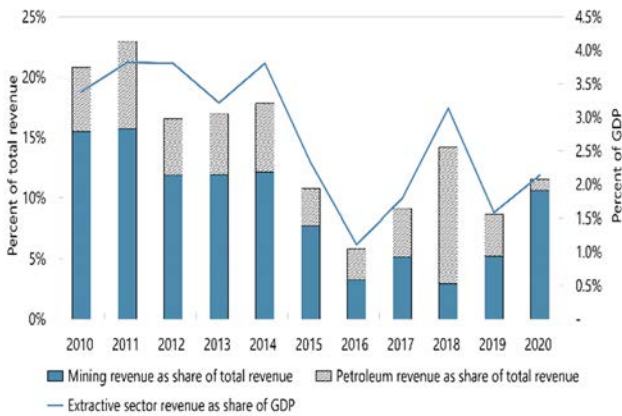
Composition et importance du secteur extractif dans les exportations



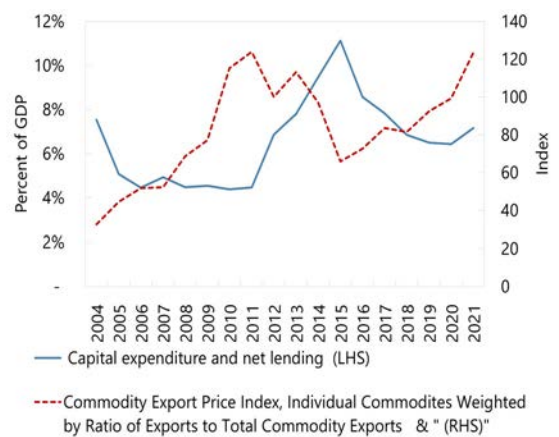
Importance du secteur extractif dans l'économie mauritanienne



Importance du secteur extractif dans les recettes publiques



Effet des prix des produits de base sur les investissements publics



Source : estimations des services du FMI.

- **Un ancrage de la dette destiné à ramener la dette à un niveau qui prévoit une marge de sécurité adéquate (en deçà du plafond d'endettement).** Le plafond est fixé au niveau au-dessus duquel la dette publique est jugée préjudiciable à la croissance économique et à d'autres paramètres macroéconomiques fondamentaux, et/ou aux dépenses publiques essentielles (si par exemple le service de la dette évince les dépenses consacrées aux infrastructures, à la santé ou à

l'éducation). L'ancrage de la dette est calibré de façon à assurer la viabilité des finances publiques face aux chocs et ménager l'espace budgétaire nécessaire pour réagir à ces chocs tout en gardant à l'esprit les besoins de développement de la Mauritanie et sa situation budgétaire actuelle.

- **Une concrétisation de cet ancrage budgétaire par un plafond sur le solde primaire non extractif (SPNE)**, dans le but i) d'assurer la convergence vers l'ancrage de la dette à moyen terme ; ii) de protéger le budget de la volatilité des recettes issues des ressources naturelles. Le SPNE est calculé en retranchant les recettes des industries extractives du solde primaire². Il est intéressant de retenir le SPNE plutôt qu'un plafond de dépenses plus simple car l'espace budgétaire supplémentaire créé en mobilisant les recettes non extractives peut servir à répondre aux besoins de développement. Les autorités pourraient envisager d'utiliser le PIB hors industries extractives comme dénominateur pour la mise en œuvre de l'objectif de SPNE, ce qui présenterait l'avantage de réduire davantage l'effet de la volatilité du secteur extractif³.

5. L'ancrage budgétaire repose sur un plafond d'endettement représentant 55 % du PIB en termes nominaux. Les autorités ont exprimé leur intention d'éviter d'être en situation de risque élevé de surendettement. Un plafond d'endettement de 55 % du PIB est conforme au seuil de l'AVD de la dette extérieure de 40 % en termes actualisés. Il correspond également à ce que font de nombreux autres pays (voir l'encadré 2 ci-dessous et la base de données du FMI sur les règles budgétaires⁴). L'ancrage de la dette couvre volontairement la dette extérieure et la dette intérieure contractée ou garantie par l'État afin d'éviter d'encourager l'une ou l'autre forme de dette et de faire en sorte que la dette contractée par les entreprises publiques et garantie par l'État soit prise en compte. En outre, la définition de la dette est conforme à celle utilisée dans l'AVD.

6. Le plafond d'endettement suppose un ancrage budgétaire de la dette publique brute de 35 % du PIB. Les services du FMI estiment que pour réduire la probabilité de ramener le plafond d'endettement à 10 %, une marge autour de 15 % à 20 % du PIB est nécessaire⁵. De plus, l'AVD indique qu'une fourchette de la valeur actuelle de la dette publique totale entre 24 % et 32 % serait adéquate pour que le risque de surendettement reste modéré. Si l'on convertit cette fourchette en

² Les recettes des industries extractives comprennent : les redevances de licences, les redevances superficielles locatives, les redevances sur la production, la part des bénéfices pétroliers revenant à l'État dans le cadre d'accords de partage de production, l'impôt sur les sociétés versé par les entreprises extractives et la taxe unique et le dividende payés par la société minière publique SNIM (société nationale industrielle et minière).

³ Jusqu'à présent, les autorités présentent tous les ratios par rapport au PIB. Faute de méthodologie élaborée pour mesurer le PIB hors industries extractives et de dynamique automatique de la dette nécessaire en temps voulu, les services du FMI ont estimé l'objectif de SPNE comme étant une part du PIB global.

⁴ <https://www.imf.org/external/datamapper/fiscalrules/map/map.htm>

⁵ Calculs des services du FMI basés sur FMI (2018, How to Calibrate Fiscal Rules: A Primer, Notes pratiques, département des finances publiques). Pour simuler des trajectoires potentielles de la dette sur un horizon de projection à moyen terme, on a pris pour hypothèse un choc sur les termes de l'échange de 30 % et la matérialisation d'un passif conditionnel de 5 % du PIB.

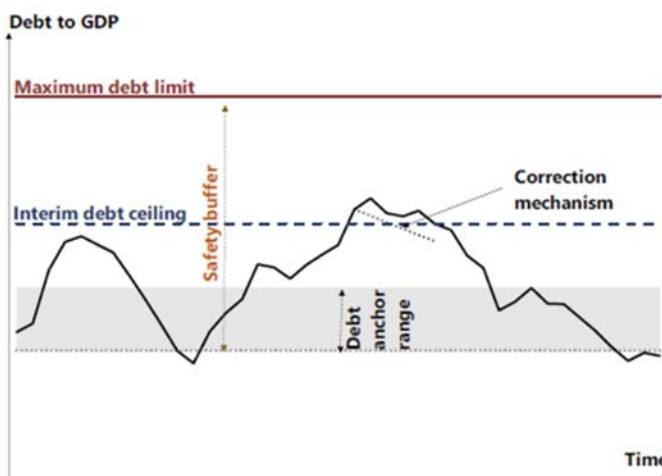
termes non actualisés, on obtient une fourchette analogue, comme le montre le calibrage par les services du FMI.

7. Les services du FMI recommandent d'utiliser les actifs financiers nets comme principal indicateur pour observer les résultats en matière d'ancrage budgétaire. Aujourd'hui, la Mauritanie a épargné environ 10 % du PIB sous forme d'actifs financiers liquides. Le fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) détient ses actifs sous forme d'obligations du Trésor liquides en dollars des États-Unis et en euros, tandis que le Trésor détient une épargne sur le compte unique du Trésor à la banque centrale⁶. En cas de choc, ces actifs peuvent être utilisés avant que toute dette supplémentaire soit contractée pour financer le budget. L'utilisation d'actifs financiers nets ajoute un concept supplémentaire, mais présente l'avantage de permettre aux autorités de gérer au mieux les actifs et les passifs. Si l'ancrage budgétaire était uniquement axé sur la dette brute, il pourrait obliger les autorités à rembourser la dette concessionnelle au lieu d'accumuler des actifs financiers. Les actifs financiers nets sont faciles à suivre car ils représentent la différence entre la dette publique brute et le stock du FNRH et du compte unique du Trésor. Avec le niveau actuel d'actifs, cela signifierait que l'objectif de dette brute se situerait autour de 45 % du PIB (35 % d'ancrage de la dette plus 10 % d'actifs).

⁶ En août 2022, le FNRH détenait 163 millions de dollars (1,6 % du PIB) et le compte unique du Trésor 29 milliards de MRU (7,8 % du PIB).

Annexe III. Encadré 1. Plafond d'endettement et ancrage de la dette

Plafond d'endettement. On peut envisager le plafond en termes de capacité budgétaire maximale de l'économie. Il s'agit d'un niveau d'endettement à ne pas dépasser dans pratiquement toutes les circonstances. De façon générale, il doit prendre en considération le coût économique d'un endettement excessif. À titre d'exemple, la dynamique de la dette peut devenir incontrôlable lorsque la dette dépasse un certain niveau (FMI 2016). D'autres considérations telles que l'effet négatif de la dette sur la croissance et les conditions de financement motivent le choix d'un plafond d'endettement. Le plafond précis varie sensiblement selon les pays, souvent dans une fourchette comprise entre 40 % et 70 % du PIB.



Ancrage de la dette. Il s'agit du niveau, ou de la plage, auxquels il faut maintenir la dette, en moyenne, pour veiller à ce qu'elle reste bien inférieure au plafond même en cas de chocs importants, ce qui permet aux décideurs de disposer de suffisamment de temps et de marge de manœuvre pour prendre des mesures correctives. Ces chocs peuvent aller au-delà des conséquences macro budgétaires habituelles qui provoquent une accumulation de dette, et inclure l'effet de la réalisation de passifs conditionnels. Il faut alors mettre en place un volant de sécurité suffisamment grand pour parvenir à un ancrage de la dette prudent inférieur au plafond.

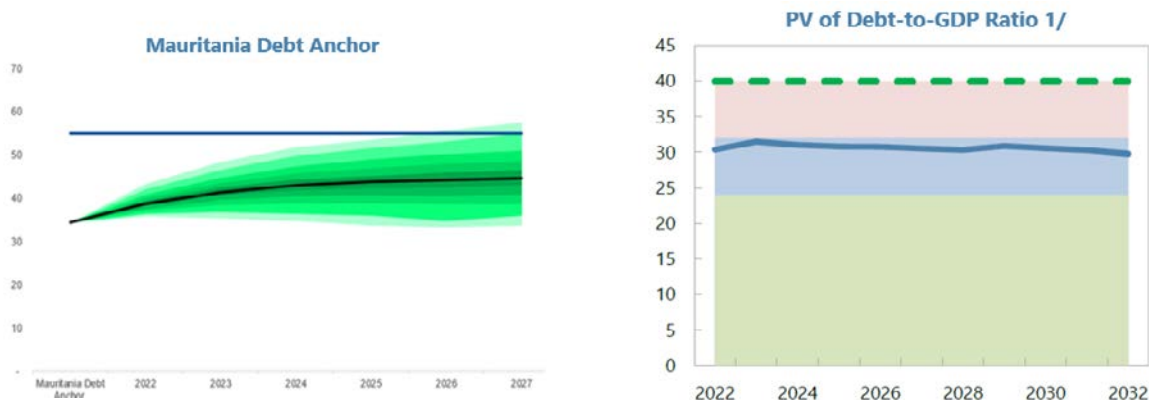
Plafond d'endettement intermédiaire Il s'agit du niveau d'endettement au-delà duquel des mesures correctives devraient être prises pour empêcher la dette d'atteindre son niveau maximal, tout en rapprochant la dette de son ancrage à moyen terme. Inférieur au plafond d'endettement mais supérieur à l'ancrage de la dette, le plafond d'endettement intermédiaire, qui sert de seuil, guide la politique budgétaire en vue de rapprocher la dette du niveau ou de la fourchette de son ancrage à moyen terme, si sa tendance est à la hausse. Les pays qui adoptent un plafond intermédiaire prévoient généralement un mécanisme de correction, de préférence automatique (auquel cas le plafond devient un frein à l'endettement). On peut également fixer des seuils d'endettement progressifs, qui exigent des mesures correctives plus intensives si la dette continue d'augmenter.

8. Les services du FMI recommandent de concrétiser l'ancrage budgétaire par un déficit primaire de 1 % à 2 % du PIB à moyen terme. Durant la période 2022-2027, la dynamique automatique de la dette et partant le déficit primaire dons compris permettant de stabiliser la dette sont estimés entre -2,0 % et -2,5 % du PIB. Bien que la dynamique automatique de la dette positive permette au déficit primaire compatible avec la viabilité de la dette d'être plus élevé, les services du FMI recommandent de choisir un objectif de déficit plus faible afin de réduire la dette ou constituer des réserves à moyen terme, ce qui permettrait de stabiliser la dette publique à 49 % du PIB.

Annexe III. Graphique 2. Calibrage de l'ancrage de la dette

Les services du FMI ont calibré l'ancrage de la dette à 34 % du PIB

L'AVD indiquait un ancrage de la dette dans une fourchette de 24 % à 32 % du PIB en VA



Source : Calculs des services du FMI basés sur FMI (2018, How to Calibrate Fiscal Rules: A Primer, Notes pratiques, département des finances publiques).

1/ Pour le ratio VA de la dette/PIB, x est fixé à 20 % et y à 40 %.

Annexe III. Tableau 1. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de

	Actual			Projections							
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042
Public sector debt 1/	55.7	55.8	49.1	48.4	50.3	49.7	49.2	49.6	49.0	47.1	49.2
of which: external debt	47.7	48.6	43.1	42.6	44.7	44.0	43.5	43.1	42.6	41.1	38.0
Change in public sector debt	-2.2	0.2	-6.7	-0.8	1.9	-0.5	-0.5	0.4	-0.6	-0.2	0.9
Identified debt-creating flows	-7.0	-7.2	-20.3	-3.9	-0.9	-2.0	-2.8	-2.2	-4.9	-2.8	-1.6
Primary deficit	-2.9	-3.1	-2.9	0.5	1.8	1.0	0.2	-0.3	-2.5	-1.4	-0.7
Revenue and grants	19.4	20.4	21.3	24.0	22.0	21.8	21.9	22.0	23.8	22.7	22.1
of which: grants	1.5	2.0	2.1	1.5	1.4	1.2	1.1	1.0	0.8	0.2	0.1
Primary (noninterest) expenditure	16.6	17.3	18.4	24.6	23.8	22.8	22.1	21.7	21.3	21.3	21.5
Automatic debt dynamics	-3.9	-3.2	-7.4	-4.4	-2.7	-3.0	-3.1	-1.9	-2.4	-1.4	-1.0
Contribution from interest rate/growth differential	-3.6	0.1	-3.4	-4.4	-2.7	-3.0	-3.1	-1.9	-2.4	-1.4	-1.0
of which: contribution from average real interest rate	-0.6	-0.5	-2.1	-1.9	-0.8	-0.3	0.0	-0.1	0.0	-0.1	0.3
of which: contribution from real GDP growth	-3.0	0.5	-1.3	-2.5	-2.0	-2.7	-3.1	-1.8	-2.4	-1.3	-1.3
Contribution from real exchange rate depreciation	-0.3	-3.3	-4.0
Other identified debt-creating flows	-0.3	-0.8	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Privatization receipts (negative)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recognition of contingent liabilities (e.g., bank recapitalization)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Debt relief (HIPC and other)	-0.3	-0.8	-10.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Other debt creating or reducing flow (please specify)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Residual 2/	4.8	7.3	13.6	3.1	2.8	1.4	2.3	2.6	4.3	2.6	2.5

référence

1/ Périmètre de la dette : dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la résidence.

2/ Inclut les financements exceptionnels (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette) comme la résolution prévue en 2020 de la dette due à la Kuwait Investment Authority, les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des prix et du taux de change.

9. Selon les estimations, les recettes du secteur extractif représentent en moyenne 2,5 % du PIB à moyen terme. La Mauritanie possède trois principales sources de recettes des industries

extractives : la production de minerai de fer par l'entreprise publique SNIM, la mine d'or de Tasiast et le projet Grande Tortue Ahmeyim (GTA) dont la production démarrera en 2024. À l'aide d'hypothèses simplificatrices décrites en détail au tableau 1, les services du FMI estiment que ces trois projets génèrent des recettes durables qui représentent, respectivement, 0,8 %, 1,4 % et 0,4 % du PIB, ce qui semble conforme aux recettes des industries extractives observées par le passé (graphique 2, page 1).

10. Pour protéger le budget de la volatilité des recettes, il est proposé de fixer un objectif de SPNE de -3,5 % à -4,5 % du PIB. L'utilisation du SPNE présente les avantages suivants : i) c'est l'agrégat budgétaire sur lequel les autorités exercent le plus de contrôle, les recettes des industries extractives et le paiement d'intérêts étant exclus du solde budgétaire ; ii) il permet aux autorités d'adopter une politique budgétaire anticyclique face à des chocs sur les matières premières : les recettes exceptionnelles du secteur extractif, à savoir des recettes supérieures à 2,5 % du PIB, sont de facto épargnées (soit en remboursant la dette, soit en augmentant le solde du compte du Trésor auprès de la banque centrale, soit en alimentant un fonds dédié aux ressources naturelles, voir plus bas), tandis qu'un manque à gagner des recettes extractives (équivalent à 2,5 % du PIB moins les recettes minières réelles) est comblé soit par une augmentation de la dette soit par un tirage sur le compte du Trésor ou le fonds dédié aux ressources naturelles. Le graphique 2 compare les résultats budgétaires passés à l'objectif proposé.

11. Le meilleur moyen de concrétiser l'ancrage budgétaire consisterait à ajuster le fonds de gestion de la richesse issue des ressources naturelles existant. La Mauritanie possède déjà un fonds d'épargne, le FNRH, qui pourrait servir à mettre en œuvre l'ancrage budgétaire. Ce fonds a été mis en place en ayant à l'esprit la production pétrolière. Deux ajustements sont cependant recommandés : 1) les contributions au FNRH et les retraits de ce fonds doivent être guidés par la trajectoire du SPNE fixée par la règle budgétaire opérationnelle mentionnée plus haut, plutôt que par des décisions annuelles motivées par des considérations à court terme, 2) il faudrait élargir son périmètre de façon à inclure les recettes minières.

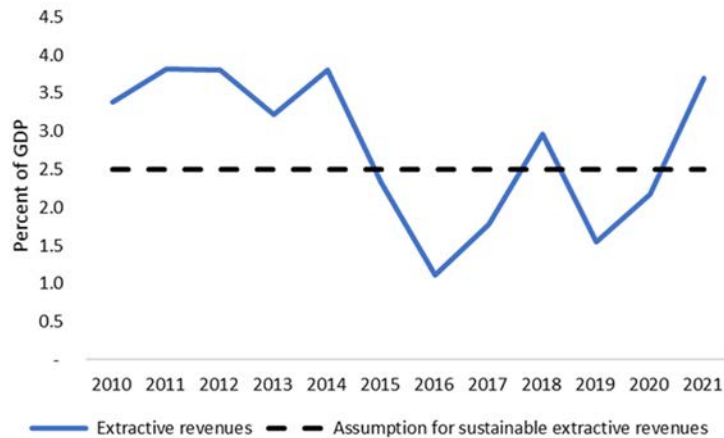
12. Le calibrage des contributions du secteur extractif et de ce qui constitue un ancrage optimal de la dette doit être recalculé au plus tôt tous les 3 à 5 ans afin d'assurer sa validité. Ce point est particulièrement pertinent s'agissant de la dynamique automatique de la dette et du secteur extractif en constante évolution. Une période plus longue présente l'avantage de limiter les ingérences, et rend ainsi plus crédible le cadre budgétaire. En revanche, une période plus courte permet d'apporter plus rapidement des ajustements à l'ancrage budgétaire si les paramètres fondamentaux évoluent ou si l'on ne dispose pas de données détaillées pour procéder à un calibrage optimal.

13. Le cadre de politique économique proposé sert également à ancrer la trajectoire budgétaire dans le cadre du programme soutenu par le FMI. L'adoption d'un ancrage budgétaire par les autorités est liée aux objectifs quantitatifs proposés dans le cadre du programme, tout en étant distincte. Si l'ancrage budgétaire est une réforme structurelle qu'il est recommandé d'appliquer à l'aide d'une politique et d'une législation nationales, les objectifs sont une cible chiffrée qui sera suivie par les services du FMI durant les revues du programme. Quant à l'objectif

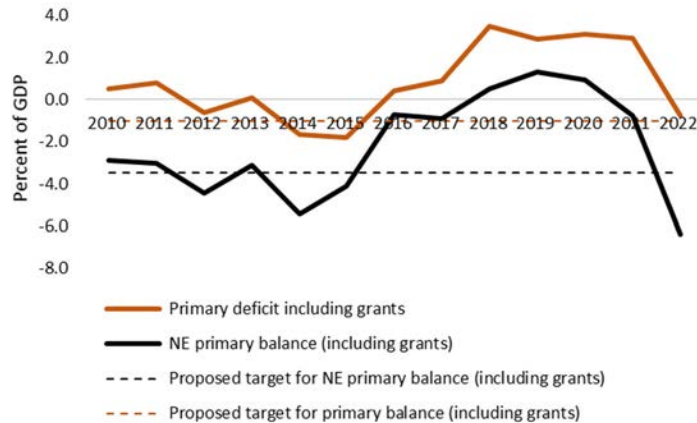
quantitatif proposé du programme, l’ancrage budgétaire a été traduit en plancher chiffré du SPNE, dons compris. Si l’objectif quantitatif proposé pour 2023 est légèrement supérieur à l’objectif recommandé de 4,5 % du PIB, il correspond à l’ancrage budgétaire sur la période restante du programme, et l’encadré 2 montre que l’ancrage proposé du programme est conforme à l’approche adoptée dans d’autres programmes récemment approuvés appuyés par le FMI dans des pays riches en ressources naturelles.

Annexe III. Graphique 3. Niveau viable de recettes extractives et objectif de solde primaire

Le niveau viable de recettes extractives est estimé à 2,5 % du PIB,



et l’objectif de solde primaire à -3,5 % du PIB



Source : calculs des services du FMI.

Annexe III. Tableau 2. Mauritanie : Calculs simplifiés du niveau viable des recettes extractives

Les services du FMI estiment que le niveau viable des recettes extractives des trois principaux projets d'extraction est de 2,5 % du PIB par an.

Projet	Hypothèse de production annuelle	Hypothèses et calcul du niveau viable de recettes annuelles
SNIM	13 000 000 tonnes de minerai de fer	$70 \text{ \$/t} * 13\,000\,000 \text{ t} * 36 \text{ MRU/\$} * \text{taxe unique sur la SNIM de } 9\% = 2,9 \text{ milliards de MRU} = 0,8\% \text{ du PIB}$
Tasiast	500 000 onces d'or	Redevance : $500\,000 \text{ onces d'or} * 1\,500 \text{ \$/once} * \text{taux de redevance de } 6,5\% = 1,7 \text{ milliard de MRU} = 0,4\% \text{ du PIB}$ Impôt sur les sociétés : $((500\,000 \text{ onces d'or} * (1\,500 \text{ \$/once} - \text{coût de production total de } 560 \text{ \$/once}) - \text{amortissement des coûts d'investissement de } 150 \text{ millions de \$ sur cinq ans}) - \text{redevance}) * \text{taux de l'impôt sur les sociétés de } 25\% = 100 \text{ millions de \$} = 3,5 \text{ milliards de MRU} = 1,0\% \text{ du PIB}$
GTA	2,5 millions de tonnes de tonnes of GNL, équivalent à 59 millions de MMBtu	Redevance effective à partir de l'entrée en production = $(1 - 62\%) * (1 - 69\%) = 11,78\%$ $59 \text{ millions de MMBtu} * 60 \text{ \$/baril} * \text{pente de } 10\% \text{ du prix du Brent par MMBtu} * \text{redevance effective de } 11,78\% = 1,5 \text{ milliard de MRU} = 0,4\% \text{ du PIB}$

Annexe III. Encadré 2. Ancrage budgétaire dans d'autres programmes appuyés par le FMI

- **Rwanda** : Conformité au plafond d'endettement de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) (60 % du PIB), plafond de la dette nationale (50 % du PIB), mise en œuvre par un plancher du solde global.
- **Ouganda** : Conformité au plafond d'endettement de la CAE (60 % du PIB), plafond de la dette nationale (50 % du PIB), mise en œuvre par un plancher du déficit primaire. Évolution vers un solde primaire hors pétrole lorsque la production pétrolière démarrera.
- **Sénégal** : Après la suspension du critère de convergence de l'UEMOA pendant la COVID, aucune règle budgétaire définie. Le programme impose un plancher sur les prêts/emprunts, un plafond sur le besoin de financement global net de l'administration centrale et un plafond sur la dette publique nominale totale. Les autorités mettent au point un ancrage budgétaire à long terme afin de garantir le partage des recettes des hydrocarbures avec les générations futures et une règle opérationnelle à court terme vraisemblablement axée sur le solde primaire des recettes hors hydrocarbures.
- **Angola** : Les autorités et les services du FMI ont convenu de ramener la dette publique à 60 % du PIB à moyen terme, décision mise en œuvre par un plancher sur le déficit primaire hors pétrole.
- **Mozambique** : Aucune règle budgétaire définie—Le programme fixe un plancher sur le solde budgétaire primaire

Annexe IV. Mise en œuvre des mesures de gouvernance dans les dépenses liées à la crise²⁹

Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
FCR/FEC	<p><i>FCR</i> : Nous maintiendrons toutes les dépenses dans les limites du budget et veillerons à ce que le suivi des ressources déployées pour les interventions d'urgence, leur comptabilisation et la communication des données correspondantes soient assurées de manière transparente. Pour éviter tout détournement de fonds, nous contrôlerons rigoureusement les dépenses d'urgence et publierons sur le site Web du ministère des Finances des informations sur les contrats de marchés publics liés à l'atténuation des effets de la crise, les noms des entreprises sélectionnées et de leurs bénéficiaires effectifs, et les conclusions de la validation ex-post de la livraison. Nous demanderons à la Cour des comptes de procéder à un audit des dépenses d'urgence lorsque la crise se sera estompée et d'en publier les résultats. »</p> <p><i>FEC, 5ème revue</i> : « Nous demanderons à la Cour des comptes d'auditer les dépenses d'urgence et de publier les conclusions de ces audits avant septembre 2021.</p> <p>Pour éviter le détournement des ressources, nous surveillerons attentivement les dépenses d'urgence et nous publierons sur le site Web du ministère des Finances le texte intégral des marchés publics liés à l'atténuation des crises, les noms des entreprises contractantes et de leurs propriétaires effectifs, la nature des biens et services concernés et leur prix unitaire, ainsi que les certificats d'exécution ex-post. Nous envisagerons d'étendre ces</p>	<p>Informations sur les contrats de marché publics. Depuis juin 2020, le ministère des Finances a élaboré et publié sur son site Web des rapports bimensuels sur l'exécution des dépenses financées à partir du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus :</p> <p>Les deux premiers rapports incluaient la nature des biens, le montant des contrats, les sources de financement, les modalités de paiement et l'état d'avancement de l'exécution. Le troisième rapport a ajouté la liste des entreprises adjudicatrices, et le quatrième rapport a ajouté les personnes morales propriétaires. Depuis la publication du cinquième rapport allant jusqu'en février 2021, des détails ont été ajoutés sur les actionnaires des entreprises, y compris leurs numéros d'identification fiscale et nationale, ainsi que le détail des marchandises et des quantités commandées. Le rapport a également fourni des informations sur la surfacturation – et les rabais obtenus – à la suite des audits de l'inspection générale de l'État, ainsi que sur les pénalités imposées pour les retards de livraison. La législation en vigueur sur les marchés publics interdit la publication d'informations confidentielles susceptibles d'être incluses dans les offres, notamment celles à caractère technique et/ou commercial. Les rapports bimensuels fournissent des informations sur l'état d'exécution de chaque contrat, bien que les certificats d'exécution n'aient pas été publiés.</p> <p>Propriété effective des entreprises</p>

²⁹ Informations de septembre 2022, sauf indication contraire. La présente liste reprend les sauvegardes en matière de gouvernance des dépenses liées à la crise telles qu'elles figurent dans les lettres d'intention accompagnant les financements du FMI durant la crise de la COVID 19. Elle n'inclut pas l'engagement d'entreprendre une évaluation des sauvegardes de la banque centrale, qui est obligatoire dans tous les cas. Pour les raisons indiquées au paragraphe 19 du document des services du FMI sur les [Avancées dans la mise en œuvre du cadre pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance](#), les lettres d'intention accompagnant un petit nombre d'instruments de financement (essentiellement des cas au tout début de la crise de la COVID 19 et/ou des cas présentant des risques de corruption légèrement moindres) ne comportaient pas d'engagement spécifiquement lié à la gouvernance des dépenses liées à la crise et ne sont donc pas présentées dans cette liste.

Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
	<p>mesures de transparence à tous les marchés publics l'année prochaine.</p> <p>Afin d'assurer un suivi complet et une lecture claire des dépenses exceptionnelles liées à la crise, nous avons créé des lignes budgétaires spéciales pour les dépenses d'intervention d'urgence, et nous avons intégré leur exécution dans les systèmes de comptabilité publique ; nous veillerons à ce que toutes ces ressources budgétaires (notamment dons extérieurs) soient allouées par le biais de ces lignes (repère structurel). »</p> <p><i>FEC, 6ème revue</i> : « L'urgence de la mise en œuvre d'une riposte adéquate à la crise et l'ampleur du financement qui a été mobilisé justifient l'insistance sur la transparence, la qualité des dépenses, la responsabilisation et l'intégrité de la gestion financière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le gouvernement a mis en place une commission nationale chargée d'assurer le suivi de l'exécution du fonds de solidarité et de toutes les dépenses liées à la lutte contre la COVID-19. Cette commission, présidée par le ministre des Finances, comprend 20 membres représentant le Parlement, l'opposition démocratique, le conseil économique, social et environnemental, les conseils régionaux, l'association des maires de Mauritanie, les oulémas et imams, l'association des employeurs, les syndicats de travailleurs, la société civile, les partenaires techniques et financiers, la presse et la diaspora. Il communiquera régulièrement et en toute transparence avec le grand public sur l'exécution du fonds spécial pour la solidarité sociale et la lutte contre le coronavirus. Ce comité relève du conseil interministériel chargé de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie de COVID-19, qui est présidé par le Premier ministre. ● Nous demanderons à la Cour des comptes d'auditer les dépenses d'urgence et de publier les conclusions de ces audits avant septembre 2021. ● Pour éviter une utilisation abusive des 	<p>contractantes. Les autorités ont publié les noms des propriétaires légaux des entreprises bénéficiaires des marchés liés à la COVID-19 sur le site Internet du Trésor https://tresor.mr/fr/plus.php?tb=IKesq5qj. Les rapports sont publiés tous les deux mois (voir, par exemple, la page 14 du rapport de décembre 2021). Avec l'assistance technique du FMI, les autorités ont renforcé la communication d'informations, notamment en veillant à la publication des informations concernant les bénéficiaires effectifs (et non les propriétaires légaux) des entreprises ayant remporté les marchés publics. Elles ont incorporé les exigences de transparence sur les bénéficiaires effectifs dans la réglementation d'application du code révisé des marchés publics qui a été approuvé mi-2022. Les informations concernant les bénéficiaires effectifs des adjudicataires de marchés publics doivent être publiées d'ici fin 2023.</p> <p>Audits. L'inspection générale du gouvernement a audité tous les contrats attribués par le fonds spécial. La Cour des Comptes a publié l'audit des dépenses engagées en 2020 pour lutter contre la pandémie en mars 2022, et celui des dépenses de 2021 en mai 2022 (veuillez vous rendre sur la page)</p> <p>Communication d'informations. Un comité interministériel, présidé par le Premier ministre, est chargé de la gestion et du suivi de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Les dépenses d'urgence liées à la pandémie sont exécutées par le biais d'un fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus. Une commission nationale de contrôle est chargée d'assurer le suivi de l'exécution du fonds et de toutes les dépenses de lutte contre la COVID-19. Cette commission, présidée par le ministre des Finances, comprend 20 membres représentant le parlement, l'opposition démocratique, le conseil économique, social et environnemental, les conseils régionaux, les</p>

Type d'instrument	Engagements	État d'avancement
	<p>ressources, nous suivrons minutieusement les dépenses d'urgence. Dans le cadre du rapport sur l'exécution des dépenses d'urgence de riposte contre la pandémie qui est publié tous les deux mois sur le site Internet du Trésor public, nous avons commencé à publier des informations détaillées sur les contrats de marchés publics, les noms des entreprises bénéficiaires et de leur propriétaire légal, la nature des biens et des services et l'état d'avancement de la fourniture des biens et des services concernés. Nous renforcerons les exigences d'information sur les bénéficiaires effectifs de ces marchés publics grâce à l'assistance technique du FMI, et nous réfléchirons à la possibilité d'étendre ces mesures de transparence à tous les marchés publics attribués en 2021.</p> <p>Afin d'assurer un suivi complet et une lecture claire des dépenses exceptionnelles liées à la crise, nous avons créé des lignes budgétaires spéciales pour les dépenses d'intervention d'urgence, et nous avons intégré leur exécution dans les systèmes de comptabilité publique. Toutes ces ressources budgétaires (notamment dons extérieurs) sont allouées par le biais de ces lignes (repère structurel). »</p>	<p>maires, les autorités religieuses, les employeurs, les syndicats, la société civile, les partenaires techniques et financiers, la presse et la diaspora. Elle s'est réunie six fois jusqu'à présent et a régulièrement informé le public de l'exécution des dépenses du fonds, notamment en publiant des rapports détaillés.</p> <p>AMI - Création d'une commission nationale de suivi de l'exécution du fonds spécial pour la solidarité sociale et la lutte contre le coronavirus (voir)</p>

Appendice I. Lettre d'intention

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE

Nouakchott, le 19 décembre 2022

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

Au nom des autorités mauritaniennes, nous sollicitons l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de nouveaux accords de 42 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Nous sommes heureux de joindre à la présente lettre un mémorandum de politique économique et financière (MPEF).

Le nouveau programme soutiendra la reprise économique et le programme social et économique des autorités mauritaniennes, afin de renforcer la stabilité macroéconomique et de favoriser une croissance solide, durable et inclusive, dans un contexte de perspectives incertaines et de risques baissiers importants. En outre, le programme facilitera le développement du capital humain et l'accès à des services sociaux essentiels, réduira la pauvreté et améliorera la gouvernance. Nous mènerons ces politiques économiques et sociales dans le cadre du deuxième plan quinquennal (2021–25) de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), qui constitue un cadre d'intervention souple nous permettant d'intégrer les principaux enjeux soulevés par la situation complexe due à la pandémie de COVID-19 et par la guerre en Ukraine.

Nous tenons à remercier le FMI pour la rapidité de son appui depuis le début de la pandémie de COVID-19. Face aux difficultés économiques et sociales créées par la pandémie, l'aide d'urgence du FMI au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) approuvée en septembre 2020, qui a été suivie avec succès par l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 et par l'allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS), nous a donné une certaine marge d'action et a aidé la Mauritanie à surmonter la crise sanitaire et à préserver la stabilité macroéconomique. Nous avons continué à renforcer la protection sanitaire et sociale des personnes les plus démunies, notamment en élargissant notre programme de transferts monétaires. Par ailleurs, avec le concours de l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires au développement, nous avons pris des mesures importantes afin d'endiguer la propagation de la pandémie et d'accélérer la campagne de vaccination contre la COVID-19. En novembre 2022, 33 % de la population étaient pleinement vaccinés et 46 % avaient reçu une dose de vaccin.

La mise en œuvre réussie de l'accord au titre de la FEC de décembre 2017 à mars 2021 a contribué à maintenir la stabilité macroéconomique, malgré les difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19, la guerre menée par la Russie en Ukraine, le changement climatique et les problèmes de sécurité dans la région. En 2017–19, la croissance du PIB réel par habitant s'est établie à 3,3 % et l'incidence de la pauvreté a diminué, passant de 31 % en 2014 (avant l'accord au titre de la FEC) à 28 % en 2019.

Malgré ces bons résultats, des vents contraires vigoureux se font sentir, en particulier en raison de la guerre menée par la Russie en Ukraine, et notre programme de réforme demeure en grande partie inachevé. La pandémie a retardé la mise en œuvre de certaines réformes datant du précédent accord au titre de la FEC, tandis que des problèmes de développement conséquents subsistent pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD). Alors que la croissance reprend, des risques considérables pèsent encore sur les perspectives économiques, notamment la guerre en Ukraine et la hausse des prix des denrées alimentaires, la pandémie de COVID-19, les chocs climatiques et les problèmes de sécurité dans la région. L'incertitude qui pèse sur l'économie mondiale et les problèmes de développement durable que nous rencontrons restent notables. Le conflit en Ukraine et les sanctions à l'encontre de la Russie en particulier accentuent les pressions inflationnistes. Cela pénalise les ménages et les entreprises.

Les accords de 42 mois au titre de la FEC et du MEDC appuieraient notre programme de développement et de réformes institutionnelles, et remédieraient à l'insuffisance des capacités. Les principales politiques économiques de notre programme visent à :

- stimuler la reprise en vue d'une plus grande stabilité macroéconomique en améliorant l'efficacité des dépenses consacrées à la protection sociale et aux infrastructures conformément à la SCAPP. Cela englobera une amélioration des résultats budgétaires (en ancrant la politique budgétaire sur le moyen terme) qui sera soutenue par un accroissement des recettes intérieures et une plus grande efficacité des dépenses ; et une politique monétaire prudente dont l'objectif principal est de contenir l'inflation tout en stimulant la reprise.
- intégrer les mesures de redressement à court terme dans un cadre d'action solide étayé par un programme de réformes structurelles échelonnées et hiérarchisées. Les réformes s'attacheront à moderniser l'administration fiscale et à renforcer la gestion des finances publiques et le cadre de politique monétaire tout en préparant un assouplissement du régime de change.
- renforcer la gouvernance et la transparence, et stimuler l'investissement privé en améliorant le climat des affaires et l'inclusion financière, et en redoublant d'efforts pour accélérer les principales réformes de la gouvernance.

La poursuite des efforts déployés pour améliorer la gouvernance et lutter contre la corruption sera primordiale dans le cadre des nouveaux accords au titre de la FEC et du MEDC. Dans ce cadre, deux rapports d'audit de la Cour des comptes sur les dépenses d'urgence liées à la COVID-19 ont été finalisés et publiés. Nous avons renforcé les obligations d'information sur les bénéficiaires effectifs de ces marchés, avec l'appui de l'assistance technique du FMI, et avons adopté une réglementation qui intègre les principaux éléments des mesures de transparence applicables aux bénéficiaires effectifs de l'ensemble des marchés publics. Soucieux d'améliorer encore notre dispositif de gouvernance,

nous avons réalisé un diagnostic de la gouvernance avec l'appui du FMI. Nous nous réjouissons de nos échanges sur ses conclusions et nous engageons à publier un plan d'action limité dans le temps sur la base du diagnostic de la gouvernance d'ici septembre 2023.

Nous avons déclaré tous les prêts aux entreprises publiques qui bénéficient d'une garantie de l'État et consulterons le FMI avant d'accorder toute nouvelle garantie à l'avenir.

Nous sollicitons l'appui financier du FMI pour notre programme à travers de nouveaux accords de 42 mois au titre de la FEC et du MEDC d'un montant total de 64,40 millions de DTS (50 % de la quote-part), soit 21,47 millions de DTS (16,67 % de la quote-part) et 42,93 millions de DTS (33,33 % de la quote-part) respectivement. Le suivi de notre programme sera assuré par des revues semestrielles (la première le 17 octobre 2023 ou à une date ultérieure et la seconde le 17 avril 2024 ou après) avec des critères quantitatifs et des repères structurels, tels que décrits dans le MPEF ci-joint et définis dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

Nous espérons pouvoir continuer à bénéficier de l'assistance technique du FMI sur les politiques et réformes économiques. Conformément à la politique des sauvegardes du FMI, nous nous engageons à adopter les principales recommandations portant sur l'évaluation des sauvegardes, formulées en juillet 2021. Parmi celles-ci figurent l'adoption des normes internationales d'information financière, la fin de la participation de la Banque centrale de Mauritanie au programme d'achat d'or et le renforcement des moyens de contrôle interne. Nous nous engageons également à nous soumettre, avant la première revue, à une nouvelle évaluation des sauvegardes au titre du nouvel accord FEC/MEDC.

Nous communiquerons au FMI l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi de l'application des mesures et de l'atteinte des objectifs comme décrit dans le PAT. Nous pensons que les politiques décrites dans le MPEF, qui s'appuient sur la SCAPP et les ODD, sont pertinentes pour atteindre les objectifs du programme. Nous prendrons toutes les mesures complémentaires qui s'imposeront à cette fin. Nous consulterons le FMI au sujet de l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI relatives à ces consultations. Nous consentons à la publication de cette lettre, de ses pièces jointes et du rapport connexe des services du FMI.

Cordialement,

/s/

M. Mohamed-Lemine Dhehby
Gouverneur de la Banque centrale de Mauritanie

/s/

M. Isselmou Ould Mohamed M'Bady
Ministre des Finances

/s/

M. Ousmane Mamoudou Kane
Ministre des Affaires économiques et de la Promotion des secteurs productifs

Pièces jointes (2) :

1. Mémoire de politique économique et financière
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

A. Contexte : programme(s) de développement des autorités

1. Le présent mémoire décrit le programme économique et financier de la Mauritanie appuyé par le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour la période 2023–26. Le programme vise à préserver la stabilité macroéconomique, à consolider les bases d'une croissance durable et inclusive, et à réduire la pauvreté conformément à la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP).

2. La SCAPP illustre la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2016–30. Elle tient aussi compte de l'Agenda 2030 et des cibles considérées comme prioritaires pour le pays parmi les objectifs de développement durable (ODD), ainsi que de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle s'articule autour de trois piliers, à savoir :

- Favoriser une croissance soutenue, durable et inclusive en redynamisant des secteurs à fort potentiel d'emploi et de croissance, en modernisant les infrastructures publiques et en renforçant le rôle du secteur privé ;
- Développer le capital humain et améliorer l'accès aux services sociaux de base, en particulier l'éducation, la formation professionnelle et la santé ;
- Renforcer la gouvernance dans tous ses aspects, notamment la gouvernance économique et la lutte contre la corruption.

B. Évolution de l'économie

3. La croissance a atteint 2,4 % en 2021 (contre une contraction de 0,9 % en 2020), principalement tirée par le secteur non extractif (6,3 %), l'activité dans le secteur des services ayant rebondi. Le secteur extractif s'est contracté de 12,6 % en 2021 en raison de la suspension temporaire des opérations de la société minière TASIAST à la suite de l'incendie survenu en juin 2021. La sécheresse a eu des répercussions sur l'agriculture en 2021 et au début de l'année 2022. Ceci, combiné à la hausse des prix internationaux des produits de base dans le contexte de l'escalade de la guerre menée par la Russie en Ukraine, a entraîné une augmentation de l'insécurité alimentaire.

4. La loi de finances rectificative 2022 (LFR 2022) adoptée en juillet 2022 vise à appuyer les efforts du gouvernement pour faire face à l'augmentation des prix des hydrocarbures, à prendre en charge les dépenses sociales liées à l'augmentation des prix des denrées alimentaires et à répondre aux impératifs en matière de renforcement de la sécurité. Elle prévoit un accroissement des dépenses sociales, des subventions énergétiques, de l'investissement public, des dépenses de sécurité, des recettes fiscales et non fiscales notamment tirées des industries extractives et plus particulièrement

de la Société nationale industrielle et minière (SNIM). Au total, la LFR prévoit une augmentation de 2,8 % du produit intérieur brut (PIB) des recettes et de 9,3 % du PIB des dépenses, et un solde budgétaire primaire (hors dons) de 5 % du PIB en 2022. À fin septembre 2022, le solde primaire hors dons était déficitaire de 2,2 % du PIB, contre un solde primaire positif enregistré en 2021, et le solde primaire non extractif s'est détérioré de +0,8 % à -2,2 % du PIB.

5. Les termes de l'échange se sont détériorés fortement en 2022 à la suite de mouvements sur les cours internationaux des prix des matières premières. Le solde extérieur courant s'est réduit à 2,6 % du PIB au premier trimestre 2022, contre 4,2 % du PIB au quatrième trimestre 2021. Cependant, la hausse des prix internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie et la baisse des prix du minerai de fer ont entraîné un creusement de la balance commerciale aux deuxième et troisième trimestres de l'année 2022. Les réserves internationales se sont établies à environ 1,6 milliard de dollars (soit 5,5 mois d'importations prospectives hors industries extractives) à fin octobre 2022, contre 2,3 milliards de dollars (soit 7,3 mois d'importations prospectives hors industries extractives) en fin 2021. La hausse des prix énergétiques et des denrées alimentaires et la baisse des prix du fer, avec une augmentation des interventions de change sont à l'origine de cette baisse des réserves internationales.

6. La croissance du crédit s'est redressée en 2022 sur fond d'expansion monétaire en 2021. La croissance de la masse monétaire a ralenti à 4,7% à fin septembre 2022, contre 20,4 % à fin 2021 en raison de la baisse des réserves internationales et du démarrage de l'activité de paiement mobile qui ont induit une réduction de la circulation fiduciaire due. La croissance du crédit s'est accélérée à 19,7 % à fin septembre 2022, contre 8,4 % à fin 2021. Les prêts improductifs ont diminué à 20,5 % à fin septembre 2022, contre 22,7 % à fin 2021. Bien que le système bancaire demeure bien capitalisé, le ratio de solvabilité a légèrement diminué, passant de 18,1 % à fin 2021 à 17,7 % à fin septembre 2022. La position de change nette ouverte du secteur bancaire reste à des niveaux nettement supérieurs aux normes prudentielles (37,4 % à fin 2021 et 38,3 % à fin septembre 2022, contre la norme de 20 %). L'inflation s'est accélérée en 2022 sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers et de l'expansion monétaire engendrée par l'accumulation des réserves de change et les achats d'or par la banque centrale en 2021. En août 2022, la Banque centrale de Mauritanie (BCM) a relevé le taux directeur de 200 points de base. Elle a également absorbé une grande partie de l'excédent de liquidité du système bancaire en augmentant les interventions sur le marché des changes.

C. Perspectives à court et moyen terme

Projections à court terme pour 2022

7. En 2022, l'activité économique devrait continuer de se redresser à 5,3 %, principalement tirée par les activités des secteurs extractifs (+17 %). La croissance du secteur non extractif devrait ralentir à 2,1 % en 2022, contre 6,3 % en 2021, reflétant l'impact de la hausse de l'inflation sur la consommation et le secteur de la construction, qui dépendent fortement des intrants importés. L'inflation devrait se stabiliser à environ 11 % en glissement annuel (8,3 % en moyenne annuelle)

après la récente contraction monétaire, conditionnée à l'absence de rupture d'approvisionnement des importations de blé. Toutefois, le solde extérieur courant risque de se dégrader pour atteindre 17,3 % du PIB en 2022, contre 7,9 % en 2021 en raison du rebond des importations, lié à la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires et à la baisse des prix du fer. Le solde primaire hors dons devrait être déficitaire de 2 % du PIB, contre un excédent primaire de 0,8 % enregistré en 2021. Nos efforts pour mobiliser des financements concessionnels permettront à la dette publique extérieure de se maintenir à environ 41,8 % du PIB en fin 2022. Les réserves brutes devraient s'établir à environ 1,5 milliard de dollars (soit 5,1 mois d'importations hors industries extractives).

Projections à moyen terme pour 2023–27

8. En 2023–27, la croissance dans le secteur non extractif devrait se raffermir pour atteindre 5 % en 2027. Un prix de l'or plus élevé prévu à partir de 2024, le début des exportations de gaz en 2024 et la normalisation prévue des prix du pétrole et des denrées alimentaires à partir de 2023 contribueront probablement à améliorer le compte courant, les réserves internationales devant atteindre 5,5 mois d'importations non extractives en 2027. Les recettes tirées du projet gazier offshore Grand Tortue/Ahmeyim (GTA) qui démarrera en 2024 devraient dégager de nouvelles marges budgétaires estimées à environ 0,5 % du PIB à compter de 2024 et permettre de continuer à augmenter les dépenses sociales et d'infrastructures tout en conservant des soldes primaires viables. Les réformes structurelles devraient également s'accélérer avec le soutien du programme appuyé par le FMI.

9. Les perspectives restent très incertaines avec des risques élevés. Les tensions dans la région du Sahel, la guerre menée par la Russie en Ukraine, les sanctions contre la Russie et une récession mondiale pourraient affaiblir les exportations et les recettes extractives, et augmenter encore les prix des importations, élargissant ainsi les besoins de la balance des paiements, pesant sur les réserves internationales et aggravant les perspectives budgétaires. La flambée des prix internationaux des produits de base essentiels et des catastrophes naturelles plus fréquentes pourraient encore alimenter l'inflation, accroître l'insécurité alimentaire et compromettre la reprise économique. Les nouvelles vagues de la pandémie demeurent également un risque.

D. Programme économique pour 2023–26

Objectifs du programme de 42 mois

10. La mise en œuvre des réformes dans le cadre du dernier accord au titre de la FEC (2017–21) a été globalement satisfaisante, même si des défis subsistent. En 2017–19, la croissance du PIB réel s'est établie à 5,5 % en moyenne, et le taux de pauvreté a reculé de 3 points de pourcentage, à 28 %, en 2019 (contre 31 % en 2014). Par ailleurs, nous avons mis en œuvre des réformes institutionnelles importantes dans les secteurs budgétaire, monétaire et financier ainsi que dans la gestion des ressources naturelles, mais avec un certain retard, principalement du fait de la pandémie et de l'insuffisance des capacités. Cependant, la Mauritanie a toujours des besoins immenses en matière de

développement, et son programme de réformes structurelles demeure en partie inachevé malgré les progrès constatés. Des avancées restent aussi à réaliser pour ce qui est des divers indicateurs de développement humain, et l'impact de la COVID-19 a différé la réalisation de certains des ODD.

11. Le deuxième plan d'actions quinquennal de la SCAPP (PA2 SCAPP) s'emploiera à résoudre ces défis, en s'appuyant sur les trois leviers stratégiques prévus par la loi d'orientation de cette stratégie. Chacun des leviers est décliné en chantiers couvrant plusieurs interventions (projets, programmes ou réformes) :

- La promotion d'une croissance forte, durable et inclusive (levier 1) sera atteinte à travers la promotion d'une croissance diversifiée des secteurs productifs et des services, la protection de l'environnement et la maîtrise des risques liés aux catastrophes naturelles ainsi que le renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique (énergie, infrastructures de transport, hydraulique, transition numérique).
- Le développement du capital humain et l'accès aux services sociaux de base (levier 2) seront réalisés à travers le relèvement de l'accessibilité et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle, l'amélioration des conditions d'accès aux services de santé, la promotion de l'emploi, de la jeunesse et de la culture ainsi que le renforcement de la résilience des secteurs les plus vulnérables.
- Les différentes dimensions de la gouvernance (levier 3) seront renforcées et améliorées sur les plans politique, de la sécurité, de la construction durable de la paix et de la cohésion sociale, de la protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent, de la gestion des migrations et des réfugiés, de l'aménagement du territoire, de la décentralisation et de l'état civil.

12. La mise en œuvre de notre programme de développement dépend de notre capacité à préserver la stabilité macroéconomique et à faire face à des chocs exogènes. Sur ce point, le programme appuyé par la FEC/le MEDC nous permettra de : 1) stimuler la reprise tout en préservant la stabilité économique ; 2) consolider les cadres de politique économique ; et 3) renforcer la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires pour l'investissement privé.

Pilier 1 : stimuler la reprise tout en préservant la stabilité économique

Politique budgétaire

13. Pour contrecarrer la montée des pressions inflationnistes, nous allons rationaliser les dépenses courantes (subventions non ciblées), afin de compenser la baisse des recettes extractives, et redoubler d'efforts pour augmenter les recettes fiscales non extractives. En cas de recettes extractives plus élevées que prévu, la manne sera utilisée pour constituer des réserves ou réduire la dette. Dans le cas inverse, les réserves disponibles seront utilisées ou la dette, augmentée. Cet automatisme des recettes extractives nous permet de lisser la volatilité des prix des matières

premières et, par conséquent, d'améliorer la programmation et l'exécution budgétaires. Le calibrage des recettes extractives soutenables sera mis à jour sur une période déterminée allant de trois à cinq ans. L'espace budgétaire supplémentaire créé par l'augmentation des recettes non extractives ou la réduction des dépenses courantes sera utilisé pour accroître les investissements publics et les dépenses sociales ciblées de telle sorte que le solde primaire non extractif reste inchangé et en ligne avec notre objectif budgétaire de moyen terme.

14. Notre politique budgétaire sera ancrée sur un cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), visant la viabilité budgétaire et permettant de lisser la volatilité liée aux ressources du secteur extractif. L'ancrage budgétaire sera un plafond sur la dette qui maintiendra la Mauritanie en dessous du seuil de surendettement élevé. L'opérationnalisation de cet ancrage budgétaire implique un déficit primaire non extractif (dons compris) entre 3,5 et 4,5 % du PIB. Cet objectif sera atteint en réduisant les dépenses courantes à 13,7 % du PIB d'ici 2027, contre 16,9 % prévu pour 2022, en maintenant les dépenses en capital à environ 8,6 % du PIB et en augmentant les recettes fiscales non extractives de 0,5 % du PIB par an. Nous soumettrons au Parlement, d'ici juin 2023, une loi de finances rectificative conforme à l'accord sur le programme (repère structurel).

15. Nous étoffons notre dispositif de protection sociale. En 2022, 98 245 ménages vulnérables ont bénéficié de transferts monétaires dans le cadre du programme « Tekavoul ». Nous prévoyons de porter le montant trimestriel versé aux ménages de 2 200 MRU en 2022 à 2 900 MRU en 2023 (repère structurel) et à 3 600 MRU d'ici 2024. Nous actualiserons et enrichirons le registre social, et encouragerons son utilisation pour les programmes sociaux, tout en tenant compte de la nécessité d'une équité géographique d'ici 2025. Dans le même temps, les centres de distribution alimentaire (Programme Temwine) seront réorganisés en vue d'améliorer leur ciblage. Le recrutement du cabinet qui sera chargé de faire l'étude du plan de restructuration est en cours et visera à améliorer l'efficacité et le ciblage. L'étude sera finalisée d'ici mi-2023.

16. Nous allons prioriser les dépenses pour l'enseignement primaire et secondaire, les soins de santé primaires, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et des programmes d'assistance sociale mieux ciblés. Nous allons également poursuivre le marquage thématique du budget qui nous permettra à terme d'intégrer notamment les dépenses liées au climat et au genre dans un CBMT pour lutter plus efficacement contre les défis climatiques et les inégalités de genre auxquels la Mauritanie fait face.

17. Sachant que le plafond de rémunération soumis aux cotisations pour le régime de sécurité sociale privé a été rehaussé en 2021, nous engagerons les études et réformes nécessaires pour revoir le régime des pensions publiques en vue d'avoir un système plus soutenable et financé. Cela nous permettra de garder les dépenses courantes au-dessous de 62 milliards de MRU en 2023 et de 67 milliards de MRU en 2024.

18. Nous avons augmenté les prix du carburant de 30 % pour atténuer l'impact de la hausse des prix du marché mondial sur nos finances publiques. Nous sommes en train de réviser la structure des prix des produits pétroliers raffinés afin de supprimer les subventions. Cette réforme permettra de garantir une flexibilité relative du prix à la pompe tout en maintenant un impact budgétaire neutre

ou générateur de recettes additionnelles. Nous sommes en train de réformer la production et la distribution d'électricité en vue d'améliorer la situation financière du secteur et de réduire les risques budgétaires pour le gouvernement. Nous visons des augmentations annuelles de 5 % du taux de rendement (+3,5 % en 2021) à moyen terme. Le secteur de l'électricité sera ouvert aux producteurs indépendants et nous prévoyons de restructurer la Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC) en quatre entités : une société holding avec trois filiales respectivement chargées de la production et du transport, de la distribution et de la commercialisation, et de l'électrification en milieu rural.

19. Pour accroître les recettes intérieures, nous projetons d'accélérer les réformes en cours de la politique et de l'administration fiscales. L'essentiel de l'augmentation des recettes dans le cadre du programme appuyé par la FEC/le MEDC découlera d'un renforcement de l'administration. Nous œuvrerons aussi à réduire les dépenses fiscales (estimées à environ 3 % du PIB) afin de dégager une marge de manœuvre pour augmenter les dépenses. Nous publierons une analyse exhaustive des dépenses fiscales en annexe au budget de 2023 et des années suivantes, qui servira de base à l'élimination des exonérations et régimes spéciaux peu productifs. Nous veillerons à ce que l'obligation déclarative de l'impôt sur les sociétés soit pleinement mise en œuvre, y compris pour les entreprises soumises à des exonérations fiscales (Code des investissements, zone franche et conventions), afin d'améliorer notre registre des contribuables et notre estimation de la dépense fiscale (repère structurel).

20. Les mesures suivantes seront prises en 2023 pour augmenter le niveau de recettes : 1) la suppression progressive des exonérations et incitations fiscales non ciblées, 2) le rétablissement du taux de la TVA sur les services de télécommunications à 18 %, 3) l'institution d'une taxe spéciale sur les services de télécommunications de 5 %, 4) la limitation des exonérations sur les biens de consommation de la zone franche.

21. Le gouvernement s'engage à maintenir une politique prudente d'endettement. Notre stratégie d'endettement reposera sur un principe : éviter de contracter des emprunts excessifs et coûteux. Nous financerons nos investissements au moyen de dons et de prêts contractés à un rythme modéré, compatible avec un risque de surendettement modéré et notre capacité d'absorption. À cet effet, la valeur actualisée des emprunts extérieurs (publics et garantis par l'État) sera plafonnée suivant les limites fournies dans le tableau 1. Un plan d'emprunt annuel (présenté dans le tableau 3) est élaboré en consultation avec le FMI pour renforcer notre stratégie de réduction de l'endettement à moyen terme. Nous reconnaissons aussi que ce plafond en soi ne garantira pas un risque de surendettement modéré. Nous nous engageons donc à évaluer l'impact des conventions sur la viabilité de la dette, et d'informer parallèlement le FMI des conventions pour les financements.

Politique monétaire

22. La BCM conduira une politique monétaire prudente qui vise à contenir les pressions inflationnistes. Elle cessera d'acheter de l'or artisanal en fin 2022. En réaction à l'augmentation de l'inflation, la banque centrale mettra en œuvre les instruments nécessaires pour remplir pleinement

sa mission de stabilité des prix. En parallèle, nous renforcerons le cadre de politique monétaire en vue d'accroître son efficacité.

Pilier 2 : renforcer les cadres de politique économique

Cadre de politique budgétaire

23. Les réformes seront axées sur l'amélioration des résultats budgétaires, la modernisation de l'administration fiscale et le renforcement de la gestion des finances publiques. À cette fin, nous poursuivrons les réformes structurelles en cours. Pour renforcer la perspective à moyen terme de la politique budgétaire et stabiliser la dette, nous allons finaliser le CBMT et définir clairement l'ancrage budgétaire que nous visons avec notre politique budgétaire. Nous adopterons le CBMT au Conseil des ministres et le transmettrons à l'Assemblée nationale en juin 2023 (repère structurel).

24. Gestion des finances publiques : À la suite de l'achèvement de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière et de l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) en 2020, nous intégrerons graduellement, en consultation avec le FMI, les principales recommandations de la PIMA dans le processus budgétaire 2024. Ces recommandations comprennent des mesures de sauvegarde pour la budgétisation systématique des dépenses d'entretien nécessaires en vue de prolonger la durée de vie utile des investissements publics et pour le renforcement du rôle joué par le Comité d'analyse et de programmation de l'investissement public (CAPIP) pour sélectionner les projets d'investissement, sur la base d'une méthode de sélection des projets améliorée. Nous élaborerons notamment une méthodologie pour budgétiser les dépenses d'entretien des investissements publics, qui aidera à prendre en charge graduellement, à partir de la loi de finances 2024, les coûts annuels d'entretien des investissements réalisés au cours de ces dernières années.

25. Pour améliorer la transparence budgétaire, nous moderniserons la présentation des statistiques du budget et le tableau des opérations financières de l'État (TOFE) dans le respect des normes internationales du *Manuel de statistiques de finances publiques 2014* (Manuel SFP 2014) avec l'assistance technique du FMI. Pour ce faire, nous avons mis en place une équipe technique pour piloter les travaux de production du TOFE MSFP 2014. Cette équipe a élaboré, manuellement, à travers l'utilisation de la balance générale des comptes, une version préliminaire du TOFE conformément au MSFP 2014. Les gestionnaires du nouveau système comptable intégré de l'État ARKAM sont sur le point de mettre à la disposition de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publiques (DGTCP) un modèle d'extraction qui va permettre de produire le nouveau TOFE de façon régulière. Aussi, le TOFE des collectivités locales sera produit en 2023, et la maquette sera affinée avant d'envisager son intégration au TOFE de l'État. L'absence d'un système intégré pour la comptabilité des établissements publics autonomes est une contrainte pour la prise en compte dans le TOFE de l'État. Parallèlement, nous élaborerons une stratégie pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'information comptable et budgétaire, et améliorer leur cohérence et leur pertinence. Enfin, dans le cadre de la réforme comptable et du passage à la comptabilité

patrimoniale en droits et obligations constatés, un premier bilan d'ouverture est prévu au 1^{er} janvier 2024.

26. Politique fiscale : Nous allons créer une structure chargée de la politique fiscale rattachée au cabinet du ministre des Finances afin de renforcer notre cadre de politique fiscale (repère structurel). Afin d'améliorer la neutralité, l'équité et l'efficacité du système fiscal et de mobiliser des recettes supplémentaires, nous i) supprimerons les points francs et réduirons le nombre de régimes spéciaux par la révision du Code des investissements ; ii) réformerons la zone franche afin de la rendre conforme avec la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers — plus précisément, le régime fiscal qui lui sera octroyé ne s'appliquera qu'aux unités industrielles situées dans des limites définies, matérialisées et contrôlées par la douane et exclura les biens de consommation des avantages fiscaux (repère structurel) — et iii) demanderons l'assistance du FMI pour fournir un diagnostic de politique fiscale afin d'identifier des recommandations pour supprimer les distorsions économiques, réduire la complexité et augmenter la mobilisation des recettes tout en maintenant l'attractivité de la Mauritanie pour de nouveaux investissements. Le diagnostic devra revoir le fonctionnement du système fiscal et analyser spécifiquement l'impôt foncier et la taxe à la consommation.

27. Administration fiscale : Pour accroître les recettes intérieures, nous prévoyons d'accélérer les réformes en cours de l'administration fiscale. Pour guider notre stratégie de réforme de l'administration fiscale, nous avons fait une évaluation à l'aide de l'Outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale (TADAT) avec l'appui du FMI. En parallèle, nous poursuivrons les réformes en cours destinées à accroître les recettes fiscales. Ainsi, nous allons mettre en place la plateforme de télédéclaration et de télépaiement avec une interconnexion avec la plateforme Jibaya d'ici juin 2023 (repère structurel) et rendrons obligatoires la télédéclaration et le télépaiement pour les grands contribuables dès 2024. Les grands contribuables seront également intégrés dans le registre des grandes entreprises dès 2024. La Direction générale des douanes compte, en collaboration avec l'équipe chargée du système douanier automatisé (SYDONIA), élargir en 2023 l'accès aux commissionnaires en douane (déclarants) à la télédéclaration des marchandises de leurs clients.

28. Gestion des recettes du secteur extractif : Avant le début de la production de gaz dans le cadre du projet GTA, à partir de 2024, nous allons réorganiser notre structure de gestion des ressources gazières et minières. Nous intégrerons les recettes gazières dans le CBMT. Nous fixerons des règles permettant de lisser la volatilité des recettes gazières et minières finançant le budget et appliquerons les bonnes pratiques en matière de déclaration des recettes gazières et minières, et des avoirs/gains du fonds d'épargne. Dans le même temps, nous examinerons la performance de notre fonds souverain, le Fonds national des revenus des hydrocarbures, et étudierons dans quelle mesure il est adapté à la gestion de flux financiers et d'actifs plus volumineux.

Cadre de politique monétaire

29. Nous établirons les principaux éléments nécessaires à la mise en œuvre et au renforcement de la transmission d'une politique monétaire axée sur les prix, à savoir : 1) l'émission régulière de titres publics négociables en coordination avec le ministère des Finances à des conditions permettant au marché de fonctionner sans restriction, conformément aux dispositions réglementaires, notamment en ce qui concerne le taux marginal accepté dans les adjudications de bons du Trésor ; 2) le resserrement graduel du corridor de taux d'intérêt de la BCM ; 3) une gestion plus active de la liquidité bancaire ; et 4) un marché monétaire interbancaire et un marché des titres publics plus développés. Nous utiliserons le taux directeur de manière plus active et les opérations principales d'absorption de liquidité de manière plus régulière. Nous encouragerons le développement du marché monétaire interbancaire et du marché des titres publics, et aspirons à la création d'un taux interbancaire de référence quotidien et d'une courbe de taux de référence des titres publics. Avec l'appui des services du FMI, notre objectif est de renforcer le rôle du taux d'intérêt dans la conduite et la transmission de la politique monétaire et de mieux ancrer les anticipations d'inflation.

30. Nous moderniserons le cadre de politique monétaire et mènerons une politique monétaire prospective tout en posant les bases d'un régime de change plus flexible. Notre politique monétaire sera centrée sur son objectif premier, à savoir la stabilité des prix. Au cours de la phase de transition, nous continuerons à surveiller le taux de croissance de la masse monétaire (agrégat M2) ainsi que celui de la base monétaire. Nous utiliserons le ratio des réserves obligatoires comme instrument structurel dans le cadre de la gestion de la liquidité bancaire : nous le réduirons en cas de resserrement structurel de la liquidité, afin d'injecter de la liquidité de manière permanente, et le relèverons en cas d'augmentation structurelle de la liquidité bancaire, afin d'éponger la liquidité bancaire de manière permanente.

31. Nous renforcerons la coordination entre les autorités monétaire et budgétaire afin de relancer le marché des titres publics. Nous créerons un comité réunissant des représentants du ministère des Finances, de la BCM et des banques pour le développement du marché des titres publics. Bien que les besoins de financement soient limités, nous redynamiserons le marché des titres publics en vue de fournir le collatéral éligible aux opérations de politique monétaire et d'en renforcer sa transmission. Un dispositif de coordination efficace entre la banque centrale et le ministère des Finances sera mis en place pour garantir des émissions régulières de titres publics et allonger la courbe des taux de référence. Nous procéderons à des adjudications régulières de bons du Trésor conventionnels à 4, 13, 26 et 52 semaines au profit des banques conventionnelles, afin d'atteindre un volume minimum de 1 milliard de MRU d'ici juin 2023 et de 2 milliards de MRU d'ici septembre 2023 (repère structurel). De plus, si l'inflation en glissement annuel demeure supérieure à 12 % en mars 2023, nous accélérerons l'émission de bons du Trésor pour atteindre un volume minimum de 2 milliards de MRU en juin 2023. Nous émettrons aussi des bons islamiques pour les banques islamiques. Nous engagerons également les actions nécessaires pour émettre des bons du Trésor à deux ans destinés aux banques. Nous établirons un calendrier d'émissions de titres publics sur la période 2023–26 en concertation avec les services du FMI et conformément aux objectifs du programme.

32. La BCM a déjà mis en place tous les instruments nécessaires au fonctionnement d'un système de corridor de taux d'intérêt : opérations principales de refinancement à sept jours et reprises de liquidité, bons BCM, facilités permanentes de prêt et de dépôt au jour le jour, opérations de réglage fin et à long terme, et réserves obligatoires. La BCM commencera à conduire plus régulièrement les opérations hebdomadaires de gestion de liquidité. Elle commencera également à réduire progressivement la largeur de son corridor de taux d'intérêt, en réduisant graduellement l'écart entre le taux de la facilité de dépôt au jour le jour et le taux de la facilité de prêt au jour le jour. L'objectif sera d'évoluer progressivement vers un système de taux d'intérêt d'une largeur de 200 points de base et centré sur le taux directeur de la BCM.

33. Pour calibrer le volume de ses opérations principales, la BCM établira des prévisions quotidiennes des facteurs autonomes de la liquidité au cours de la période de constitution des réserves obligatoires. Dans ce contexte, nous renforcerons la coordination entre les entités en charge de la gestion de la liquidité et la gestion de la trésorerie publique. Avec l'appui du FMI, la BCM développera ses capacités de prévision et de suivi de la liquidité à court et moyen terme en améliorant son dispositif de prévision de liquidité à court terme.

Politique de change

34. La politique de change sera axée sur la mise en place des conditions nécessaires à la tenue d'adjudications de devises pleinement concurrentielles et au passage réussi à un taux de change déterminé par le marché. La BCM modernisera le fonctionnement du marché officiel des changes, et continuera d'améliorer l'accès aux devises et de développer l'activité sur le marché interbancaire des changes et, une fois que le cadre de politique monétaire est renforcé, assouplira progressivement le taux de change afin de renforcer son rôle d'amortisseur des chocs exogènes et de préserver la viabilité extérieure. L'objectif de la réforme est de réduire à terme le rôle de fournisseur principal de devises que joue la BCM sur le marché officiel, de préserver les réserves internationales et d'unifier le marché des changes.

35. Nous continuerons de réformer le marché officiel des changes en vue d'accroître les transactions interbancaires. En octobre 2022, nous avons lancé un nouvel appel d'offres pour la sélection du prestataire qui sera chargé de la mise en œuvre de la plateforme technique pour les transactions interbancaires sur le marché des changes, que nous comptons opérationnaliser en juin 2023 (repère structurel). Nous allons également : 1) mettre en place un mécanisme de teneurs de marché ; 2) publier le projet de règlement relatif au marché interbancaire des changes ; et 3) publier le code de déontologie du marché des changes, indispensable pour favoriser la bonne gouvernance et le respect des pratiques de marché.

36. Une fois le cadre réglementaire et l'infrastructure technique du marché interbancaire des changes établis, nous prendrons les mesures nécessaires pour soutenir le développement de son activité. Nous mettrons ensuite en place un système d'adjudications régulières de devises à prix multiples, puis évoluerons à terme d'une stratégie d'intervention visant à stabiliser le taux de change

à une stratégie visant principalement à limiter la volatilité excessive d'un taux de change déterminé par le marché.

37. Nous restons déterminés à ne pas imposer de restrictions sur les paiements pour les transactions internationales courantes ni les intensifier, ni instaurer des pratiques de devises multiples, ni les modifier. Pour continuer d'améliorer l'accès au marché officiel des changes, nous satisferons les demandes de devises sur le marché officiel pour la couverture des opérations courantes, et conformément aux objectifs fixés par le programme en termes de réserves de change. Nous utiliserons l'information sur les crédits et remises documentaires des banques pour aider à calibrer l'intervention de la BCM sur le marché des changes officiel. Par ailleurs, pour améliorer l'accès au marché officiel des changes, nous mettrons progressivement fin à l'obligation de constituer des provisions en ouguiya égales à la valeur des soumissions sur le marché des changes une fois l'excédent de liquidité absorbé. Pour soutenir la réforme de la politique de change, la BCM veillera au strict respect des limites imposées sur les positions de change. Nous réduirons progressivement les positions de change nettes ouvertes des banques à moins de 20 % d'ici décembre 2023 par une application stricte du plafond réglementaire de 20 % (repère structurel).

38. Compte tenu de la transmission des fluctuations du taux de change sur les prix intérieurs, nous autoriserons progressivement une plus forte volatilité du taux de change afin de favoriser les échanges interbancaires une fois l'infrastructure réglementaire et technique mise en place. Par la suite, nous définirons un budget d'intervention conforme aux objectifs de réserves établis dans le programme. Les réformes que nous envisageons au niveau de la politique de change nécessiteront la continuation de l'assistance technique du FMI ainsi que l'accompagnement d'une banque centrale de la région ayant déjà mis en place un marché interbancaire en devises.

BCM : transparence et gouvernance

39. La BCM poursuivra ses travaux en vue de l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS). Elle a franchi des étapes clés avec la préparation d'états financiers pro forma IFRS pour les exercices 2018 et 2019. La banque centrale reste engagée dans la transition et prévoit de mettre en œuvre les normes IFRS d'ici fin 2023. Compte tenu des contraintes de capacité, la BCM va engager un consultant externe d'ici mars 2023 pour aider à terminer les travaux restants relatifs à la mise en œuvre des normes IFRS, tel que recommandé par l'évaluation des sauvegardes de 2021, ainsi qu'un spécialiste en actuariat à la BCM.

40. La BCM va continuer de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ainsi que sa mise en œuvre, en concertation avec toutes les parties concernées, y compris l'Unité mauritanienne d'enquêtes financières et les banques. Nous allons renforcer la supervision de la LBC/FT par la BCM, pour assurer le respect par les banques des exigences renforcées de diligence raisonnable pour les personnes politiquement exposées, et l'utilisation du renseignement financier par l'Unité mauritanienne d'enquêtes financières, pour détecter les cas liés à la corruption, et diffuser ces renseignements aux organismes chargés de l'application des lois.

Secteur financier

41. Notre feuille de route pour le secteur financier repose sur les recommandations du programme d'évaluation du secteur financier concernant la préservation de la stabilité financière et l'approfondissement des marchés financiers. Nous continuerons de nous employer à mettre en place une supervision bancaire basée sur les risques. À cette fin, notre action sera axée sur la poursuite du renforcement de la réglementation bancaire, le respect des normes prudentielles et leur application rigoureuse, et l'amélioration de la qualité des statistiques. Pour soutenir la réforme de la politique de change, la BCM veillera au strict respect des limites imposées sur les positions de change.

42. Nous avons lancé un projet de modernisation de l'infrastructure financière et du système de paiement sur la base d'une nouvelle loi adoptée en juillet 2018. Un nouveau système de paiement moderne — incluant un système de paiement de gros montants, un dépositaire central de titres et un système de compensation — sera mis en place prochainement. Il constituera un levier de développement du système financier et favorisera des échanges plus rapides et sécurisés, renforçant ainsi la stabilité financière.

Surveillance et réglementation financières

43. Au cours des deux dernières années, nous avons adopté, avec l'assistance technique du FMI, plusieurs nouvelles directives sur la composition des fonds propres, le calcul des actifs nets pondérés, et les exigences en matière de solvabilité et de liquidité. Des travaux sont également en cours pour inscrire dans le cadre réglementaire le ratio structurel de liquidité à long terme (*net stable funding ratio*) afin de surveiller, sur le plan prudentiel, le risque de transformation. En parallèle, l'adoption et la mise en œuvre de certains principes de supervision basée sur les risques — tels que l'identification des banques systématiques, le système de notation des établissements et le manuel de contrôle sur place — sont en cours.

44. Nous avons également augmenté de deux tiers les fonds propres minimums des banques pour les porter à 1 milliard de MRU, ce qui a renforcé leur solvabilité. À ce jour, 15 banques sur 17 ont augmenté leur seuil de fonds propres conformément à la réglementation. Avec l'assistance technique du FMI, la BCM a renforcé et modernisé les sanctions pour les rendre plus efficaces et dissuasives, au moyen d'une nouvelle instruction sur les sanctions administratives adoptée en juin 2020. Nous réviserons la réglementation relative aux sanctions et, en particulier, les sanctions relatives au non-respect des limites sur les positions de change afin de les rendre rapidement applicables en cas de dépassement. Afin de renforcer la résilience du secteur bancaire, nous veillerons à une stricte application de la réglementation prudentielle ainsi qu'à l'application des sanctions en cas de dépassement. Une procédure interne de sanction sera mise en place d'ici décembre 2022.

45. Par ailleurs, nous renforcerons les ressources humaines en charge du contrôle sur pièce et connecterons notre système de transmission des données aux systèmes d'information des banques afin d'améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des données, de renforcer le processus de supervision et d'approfondir la qualité de notre analyse. À la suite de la promulgation de la loi relative aux paiements électroniques, des textes d'application relatifs aux conditions d'exercice des services de paiement, de la gestion et de la distribution de monnaie électronique ont été adoptés en 2022, à savoir les instructions 02/GR/2022, 03/GR/2022, 04/GR/2022 et 05/GR/2022 relatives 1) aux services et moyens de paiement, 2) aux établissements de paiement, 3) aux établissements de monnaie électronique et 4) aux agents autorisés par les banques et les établissements de paiements pour effectuer des opérations de paiements (respectivement). Nous continuerons de développer les textes d'application de la loi relative aux paiements électroniques, ainsi que de renforcer le contrôle et la supervision des établissements de paiement et des activités de paiements électroniques. Dans ce cadre, les projets réglementaires en cours d'élaboration sont : 1) le projet d'instruction portant réglementation des opérations de banque à distance et 2) le projet d'instruction portant réglementation des banques exerçant une activité de paiement adossée à un compte de paiement ou agissant en tant qu'émetteur et que distributeur de monnaie électronique. La BCM entend renforcer la bonne gouvernance des banques, comme le prévoit la nouvelle loi bancaire. À cette fin, elle a adopté en septembre 2020 une directive exigeant des banques qu'elles mettent en place les comités prévus dans les domaines de l'audit, du crédit et du risque, et vérifiera que les critères de probité sont remplis par les membres des conseils d'administration et des comités bancaires. L'instruction sur la gouvernance des banques a été finalisée et adoptée en mars 2022. Depuis lors la banque centrale œuvre dans le sens de son strict respect par les banques, avec des avancées importantes réalisées notamment dans la constitution et la qualité des organes de gestion et d'administration (conseils d'administration, comités de gestion et entités de contrôle interne). Nous accordons une attention particulière à ce volet pour assurer la conformité globale à la réglementation dans les mois à venir.

Gestion de la dette

46. L'amélioration de la gestion de la dette reste une priorité essentielle. Des efforts supplémentaires seront déployés pour assurer une cohérence entre les priorités d'emprunt et celles de dépenses, en particulier pour les grands projets d'infrastructure, et pour garantir une coordination entre les institutions. Nous continuerons d'améliorer les procédures d'emprunt et d'octroi de garanties publiques en clarifiant les responsabilités et les conditions d'approbation entre les ministères. Le Comité national de la dette publique (CNDP) a été redynamisé. Ses capacités opérationnelles seront renforcées afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités chargées des questions de dette. Le Comité continuera de se réunir régulièrement en vue d'évaluer l'impact sur la dette de tout nouveau projet à financer par des emprunts extérieurs non concessionnels, qui doit être validé par le CNDP avant la signature de sa convention. De même, nous continuerons de renforcer les capacités de la direction chargée de la dette, de la direction chargée des financements au Ministère des Affaires économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs et de la direction chargée de la dette à la BCM en ce qui concerne les analyses de viabilité de la

dette, le calcul de la concessionnalité des projets relevant d'un accord de financement et la mise au point d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

47. Afin d'améliorer la coordination entre les différentes entités responsables de la gestion de la dette, nous utiliserons le système de gestion et d'analyse de la dette SYGADE, le système comptable intégré de l'État ARKAM, le système d'information pour la gestion des projets d'investissement El Istithmar et le système automatisé de la chaîne des dépenses RACHAD, qui sont des logiciels utilisés par les institutions intervenant dans le service de la dette (la Direction de la dette, la Direction générale du budget, la Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP), la Direction générale des financements et de la coopération économique et la BCM), pour assurer un suivi des décaissements relevant de la dette extérieure et des paiements au titre du service de la dette. Nous renforcerons le suivi en temps réel, par la DGTCP et la Direction de la dette, de la programmation et de l'exécution du service de la dette par la BCM, conformément à la délégation établie par le ministère des Finances. Ce suivi sera assuré au moyen de services web entre le système SYGADE de la Direction de la dette et celui de la DGTCP et de la BCM. La mise en place de ces interconnexions renforcera la capacité de gestion de la dette grâce à un suivi systématique des décaissements relevant de la dette extérieure (SYGADE-El Istithmar) et permettra d'intégrer les opérations de paiement au titre du service de la dette dans la chaîne automatisée du système de dépenses (SYGADE-RACHAD).

48. Nous publierons des bulletins annuels sur la dette contenant des informations sur les emprunts extérieurs et intérieurs des entités publiques, notamment des renseignements détaillés sur chaque prêt, les profils du service de la dette et, dans la mesure du possible, les arriérés des entreprises publiques. La Direction de la dette extérieure (DDE) accélérera les actions visant le renforcement des capacités techniques et fonctionnelles de la DDE pour un meilleur enregistrement et suivi de la dette publique ainsi qu'une meilleure diffusion et analyse des données de la dette à travers des assistances techniques ciblées, tant sur les meilleures pratiques internationales d'enregistrement, de suivi et d'analyse de la dette que sur la fiabilisation du système et son exploitation.

Pilier 3 : améliorer la gouvernance, la transparence et l'environnement des affaires pour l'investissement privé

Gouvernance, transparence et environnement des affaires

49. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons modifié le décret d'application du Code des marchés publics afin que les exigences en matière de propriété effective et d'information soient clairement définies. Nous cherchons ainsi à prévenir la corruption, à garantir l'intégrité financière et à améliorer la responsabilisation et la surveillance. D'ici fin 2023, les informations relatives à la propriété effective des entreprises auxquelles des contrats ont été attribués seront rendues publiques en même temps que d'autres données importantes sur les appels d'offres. Le tribunal de commerce prend également des mesures pour renforcer les mécanismes juridiques et institutionnels

afin d'établir un registre des bénéficiaires effectifs des entreprises et d'assurer un accès rapide aux informations par les autorités compétentes.

50. Nous avons mené une « évaluation diagnostique de la gouvernance » avec l'appui du FMI en 2022. Conformément au cadre d'action renforcé en matière de gouvernance du FMI, l'évaluation diagnostique s'est concentrée sur les faiblesses de la gouvernance et les vulnérabilités à la corruption dans les domaines prioritaires macro-critiques suivants : i) la gouvernance et les opérations de la banque centrale ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; iv) la gouvernance des finances publiques, l'administration des recettes (y compris les douanes), la gestion des ressources naturelles, la passation des marchés publics et l'audit ; v) l'application des droits de propriété et des droits contractuels ; et vi) les cadres juridiques et institutionnels ainsi que les stratégies de lutte contre la corruption. Sur la base de ses conclusions, nous préparerons et publierons d'ici fin septembre 2023 un plan d'action assorti d'un calendrier, incluant les institutions responsables (repère structurel) et lancerons ensuite la mise en œuvre.

51. La corruption est l'un des problèmes fondamentaux que nos tribunaux sont appelés à traiter. Nous avons reconnu très tôt à quel point ce phénomène entravait la croissance et le développement, et avons créé une commission chargée de diriger la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) de 2014 et d'en assurer le suivi. Cette stratégie a été actualisée en 2022, et son processus de validation par le gouvernement est en cours. La SNLC, prévue à l'horizon 2030, met un point d'honneur sur l'intégrité, la responsabilité, la transparence et l'éthique en Mauritanie. Elle a la vision d'une « Mauritanie qui renforce l'intégrité et réduit significativement la corruption » de manière générale et comporte quatre objectifs stratégiques spécifiques : i) rétablir la transparence et développer l'intégrité, ii) créer un environnement hostile à la corruption, iii) engager et renforcer les acteurs, et iv) protéger les secteurs les plus vulnérables. En vue de réaliser cette vision, la SNLC 2030 s'appuie sur cinq piliers qui soutiennent le redressement de la situation de corruption du pays ; ce sont notamment : la bonne gouvernance, la prévention et la détection, la répression, la communication et la sensibilisation, et la culture anticorruption.

52. Les réformes visant à améliorer le climat des affaires sont essentielles pour attirer les investisseurs et soutenir le développement du secteur privé. La Mauritanie a facilité la création d'entreprise en mettant en place un guichet unique, en réduisant considérablement les coûts liés à la création d'une nouvelle société et en simplifiant globalement les procédures d'enregistrement des entreprises. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour simplifier davantage les démarches de création d'entreprise. Nous simplifierons les procédures administratives pour le secteur privé, notamment en dématérialisant entièrement les procédures au moyen d'un guichet unique d'ici fin 2023.

53. Parmi les réformes visant à simplifier et à améliorer les procédures de création d'entreprise, à encourager la formalisation de l'économie informelle et à promouvoir davantage l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes, nous envisageons les mesures suivantes sur le moyen terme : i) l'adoption d'une nomenclature commune d'activités économiques pour la Mauritanie ; ii) la

création du statut d'autoentrepreneur en Mauritanie, qui est un statut permettant une activité à titre individuel en toute simplicité et qui va encourager la formalisation du secteur informel et promouvoir davantage l'entrepreneuriat chez les jeunes — ce statut va permettre de simplifier la procédure de création/radiation et de faire bénéficier les autoentrepreneurs d'un régime juridique, comptable et fiscal simplifié ; iii) la contribution à la mise en place du *Startup Act*, qui est un cadre juridique innovant visant à faciliter la création, la croissance et l'évolution des start-up ; iv) le lancement d'un programme de promotion de l'entrepreneuriat féminin ; v) l'exécution d'un programme Jeunesse, entrepreneuriat et innovation ; vi) le pilotage d'une campagne nationale de réimmatriculation et de mise à jour des données des entreprises afin de disposer d'un outil capable de fournir en temps réel des informations fiables sur le secteur privé national ; vii) une réflexion sur la transformation du guichet unique en un vrai centre de formalités des entreprises qui va permettre aux entreprises de souscrire en un même lieu à l'ensemble des formalités nécessaires au démarrage, à la modification ou à la cessation de leur activité. L'objectif est de centraliser l'historique des entreprises et de disposer d'une vue précise et actualisée du tissu économique local.

Inclusion financière

54. L'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) est une priorité de notre programme national de développement : nous voulons remédier à la rareté des ressources bancaires à long terme pour financer l'investissement productif et la création d'emplois, en particulier pour les PME. Dans ce contexte, nous avons mis en place, en collaboration avec des partenaires économiques nationaux, une société de droit mauritanien avec l'African Guarantee Fund comme partenaire stratégique à la fin de l'année 2020. Ce fonds fournira des garanties partielles pour les crédits bancaires accordés aux PME afin d'améliorer l'accès au financement et de contribuer à la création d'emplois. Ce nouveau fonds de garantie pour les PME s'appuie sur les principes établis par le groupe de la Banque mondiale dans une enquête publiée en 2015 ainsi que par l'Organisation de coopération et de développement économiques en matière de gouvernement d'entreprise dans les institutions financières publiques. La première assemblée générale de ce fonds s'est tenue en 2022, et une répartition de capital a été actée entre les différents partenaires. Le ministère des Finances s'est engagé à libérer le capital nécessaire afin d'opérationnaliser le fonds de garantie d'ici fin 2023 (repère structurel).

55. Avec l'appui de la Banque africaine de développement, la BCM élabore une stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Elle a lancé une enquête nationale pour recueillir des données sur l'inclusion financière. Les travaux liés à la SNIF seront réalisés avec le concours des deux consultants recrutés par l'Alliance pour l'inclusion financière dans le cadre de son assistance technique qui concerne notamment le diagnostic des différentes études et la mise en place d'une structure de gouvernance.

56. Nous comptons renforcer le cadre réglementaire régissant les services bancaires mobiles afin de réduire le numéraire dans l'économie et de promouvoir l'inclusion financière des populations les plus pauvres. La législation sur les moyens de paiement et les services bancaires mobiles a été adoptée par le Parlement en 2021.

Changement climatique

57. Notre pays est confronté à d'énormes défis liés au changement climatique, résultant en des températures, des sécheresses, des inondations et une érosion côtière de plus en plus extrêmes. Les populations les plus vulnérables au changement climatique sont les populations rurales, qui tirent leurs sources de vie de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche continentale, mais aussi les populations urbaines pauvres impactées par les inondations et la montée du niveau de la mer. La Mauritanie a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en janvier 1994 et l'Accord de Paris sur le climat en février 2017. Au titre de cet accord, nous avons mis à jour et présenté en 2021 à Glasgow sa contribution déterminée au niveau national (CDN 2021). En harmonisant son processus d'élaboration avec celui de la SCAPP et en s'appuyant sur les stratégies et programmes sectoriels du pays, la CDN définit le cadre de la politique climatique du pays à l'horizon 2030.

58. En ce qui concerne le volet atténuation, la CDN actualisée de la Mauritanie prévoit une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'économie de 11 % en 2030 par rapport au scénario de référence (*business-as-usual*). Cette ambition repose sur la valorisation du potentiel national en énergies propres avec les projets d'hydrogène vert, d'énergie solaire et d'énergie éolienne. Le coût de cette ambition est estimé à 34,25 milliards de dollars, dont 0,63 milliard de dollars inconditionnels (financés sur les ressources du pays).

59. En ce qui concerne le volet adaptation, la CDN prévoit des actions afin de renforcer l'accès à l'eau potable, de développer le dessalement de l'eau de mer et d'améliorer les systèmes d'assainissement dans les cinq principales villes à haut risque d'inondation, de mettre en place un régime d'assurance approprié pour les agriculteurs, les éleveurs et les pêcheurs, d'élaborer et d'adopter des normes de construction durable pour les bâtiments et autres infrastructures, d'élaborer un plan national d'aménagement du territoire résilient au changement climatique et de favoriser la régénération assistée des forêts. Le coût du volet d'adaptation est estimé à 10,6 milliards de dollars, dont 0,4 milliard de dollars inconditionnels. Le processus actuel de planification et de mise en œuvre de la CDN comporte des sessions spécifiques sur la précision des besoins en financement pour la mise en œuvre de la CDN et la définition des axes d'une stratégie nationale de financement de l'action climatique. Nous envisageons d'adopter un plan d'adaptation national avec la priorisation des mesures et projets d'adaptation à mettre en œuvre sur le moyen terme.

60. Sur le plan de la mobilisation de la finance climatique, nous avons élaboré un programme pays pour le Fonds vert pour le climat. Ce programme identifie un portefeuille d'idées de projets multisectoriels qui cadrent avec les priorités nationales en termes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Aussi il encourage le secteur privé national à tirer parti des opportunités offertes par ce fonds (des formations/sensibilisations ont été données aux affiliés du patronat). Le plan d'adaptation national nous servira de base pour mobiliser davantage de financements extérieurs. Le ministère des Affaires économiques et de la Promotion des secteurs productifs, qui est chargé de la mobilisation des financements extérieurs, assurera la coordination pour la mobilisation des ressources de la finance climatique, en lien avec le ministère en charge de l'environnement.

61. Nous mettons en place un mécanisme financier commun pour faire face aux chocs liés au changement climatique qui entraînent une insécurité alimentaire et nutritionnelle avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers. L'établissement d'une stratégie de financement du risque d'insécurité alimentaire cyclique nous permettra de mieux planifier et gérer sur le plan financier les chocs dus à des épisodes de sécheresse, qui provoquent une augmentation sensible de l'insécurité alimentaire dans les zones rurales. La stratégie financière prévoira des mécanismes et des ressources en amont pour maximiser l'aide apportée par les pouvoirs publics aux populations touchées par la sécheresse. La planification préalable et une stratégie financière adaptée et évolutive en fonction des effets potentiels futurs permettront de réduire les dépenses à moyen et long terme en protégeant les moyens de subsistance et en renforçant la résilience, de renforcer la stabilité budgétaire et la gestion des finances publiques, de créer un cadre institutionnel permettant à la fois une plus grande coordination entre les acteurs de la riposte et un meilleur suivi des dépenses, et de faciliter la mobilisation des ressources auprès des bailleurs. Nous sommes disposés à fournir les ressources nécessaires pour soutenir les ménages affectés par les chocs.

Statistiques

62. Le développement des statistiques économiques demeure l'une de nos priorités : nous souhaitons en effet mieux évaluer les effets de notre politique économique et assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de notre stratégie de développement. Avec l'assistance technique du FMI, nous avons pu adopter la classification standard du FMI pour les statistiques monétaires et financières. Nous comptons améliorer également les statistiques de la balance des paiements, des finances publiques et du secteur réel avec l'assistance technique du FMI.

E. Suivi du programme

63. Nous activerons le comité de suivi des réformes structurelles et de l'évolution des perspectives macroéconomiques, monétaires et financières de la Mauritanie (CSR) pour assurer la mise en œuvre effective de ce programme. Ce comité comprend notamment des représentants du ministère des Finances, du ministère des Affaires économiques, de la BCM, ainsi que d'autres ministères et organismes publics pouvant lui apporter leur concours. Le CSR disposera d'un secrétariat permanent, se réunira régulièrement pour évaluer les progrès réalisés et assurera la transmission des données requises pour assurer le suivi de l'exécution du programme. La mise en œuvre du programme sera évaluée chaque semestre par le Conseil d'administration du FMI à partir des critères de réalisation et des repères structurels (tableaux 1 et 2). Les première et deuxième revues doivent avoir lieu respectivement le 17 octobre 2023 et le 17 avril 2024 ou après, et seront basées sur des critères de réalisation et des objectifs indicatifs (tableau 1), ainsi que sur des repères structurels (tableau 2). Ces critères et objectifs indicatifs, ainsi que les mécanismes de réajustement en cas d'imprévus, sont définis dans le protocole d'accord technique. Le CSR travaillera en étroite coordination avec le comité de cadrage macroéconomique et le CNDP.

Table 1. Mauritania: Performance Criteria and Indicative Targets for 2023
(Cumulative changes) 1/

	End-March 2023	End-June 2023	End-Sept. 2023	End-Dec. 2023
	Indicative Target	Performance Criteria	Indicative Target	Performance Criteria
Quantitative Performance Criteria				
Net international reserves of the BCM (floor); in million of U.S. dollars	22.6	10.7	16.0	55.7
Net domestic assets of the BCM (ceiling); in billions of ouguiyas (MRU)	0.1	1.2	11.7	3.0
Non-extractive primary balance excluding grants; in billions of ouguiyas (MRU) 2/	10.00	15.00	18.33	20.00
Present Value of new public and publicly-guaranteed (PPG) external debt contracted since January 1, 2023; in billions of ouguiyas (MRU) 3/	25.8	25.8	25.8	25.8
New external payment arrears (continuous ceiling) 4/	0.0	0.0	0.0	0.0
Indicative Targets				
Floor on social spending; in billions of ouguiyas (MRU) 5/	1.67	5.00	10.00	20.00
Adjustment Factors (in millions of U.S. dollars)				
Net international assistance	-75.5	-151.0	-226.5	-301.9
Cumulative disbursements of official loans and grants in foreign currency	3.6	7.3	10.9	14.6
Cumulative amounts of external cash debt service payments	-79.1	-158.2	-237.4	-316.5
European Union fishing compensation fee, in millions of Euros	0.0	0.0	0.0	57.0
Memorandum items:				
Program exchange rate (MRU/USD)	37.79	37.79	37.79	37.79

1/ For definitions, see Technical Memorandum of Understanding. Quantitative targets correspond to cumulative changes from the beginning of the relevant year, unless otherwise indicated.

2/ Adjusted by the difference between planned and realized EU fishing compensation.

3/ Cumulative limit of both non-concessional external debt and concessional external debt.

4/ Excluding arrears subject to rescheduling.

5/ Narrowed to social spending (education, health, and social protection) from December 2019 onward. includes COVID19-related spending on emergency social programs, transfer to households and sanitary measures.

Note: In addition to QPCs enumerated in this table, the Standard Continuous Performance Criteria will also apply: (i) not to impose or intensify restrictions on the making of payments and transfers for current international transactions, (ii) not to introduce or modify multiple currency practices, (iii) not to conclude bilateral payments agreements that are inconsistent with Article VIII, (iv) not to impose or intensify import restrictions for balance of payments reasons.

Table 2. Mauritania: Structural Benchmarks 2023

Item	Measures	Date (end-of-period)	Outcome / Status	Objective	Rationale and measurement
Social protection					
1	Increase the quarterly amount paid to households from 2,200 MRU to 2,900 MRU	End-December 2023		Social safety net program	Protect vulnerable households and strengthening targeting of social assistance. Publish a report by Taazour/World Bank
Fiscal policy					
2	Submit a revised budget in line with program understanding to Parliament	End-June 2023		Sustainable fiscal policy	Keep risk of debt distress at moderate level. Reduce reliance on extractive revenue. Smoothen expenditure policy. Revised budget law shared with IMF.
Tax policy and revenue administration					
3	Put in place a platform connected with the Jibaya software enabling electronic filing and payments	End-June 2023		Domestic revenue mobilization	Reduce cost of paying taxes. Limit face-to-face interactions between taxpayers and officials to reduce opportunities for corruption. Strengthen taxpayer information system. DGI circular to all large taxpayers
4	Make declaration for CIT compulsory, including for companies that are subject to a tax holiday	End-June 2023		Domestic revenue mobilization - strengthening taxpayer registry and the foundation for a comprehensive tax expenditure assessment	Enhance transparency of tax system, reduce number of special regimes over time resulting in a more equitable and efficient tax system.
5	Create a tax policy structure in the Cabinet of the Minister of Finance	End-September 2023		Domestic revenue mobilization - building capacity for tax policy analysis and design	Enhance transparency of tax system, reduce number of special regimes over time resulting in a more equitable and efficient tax system.
6	Submit a law reforming the Nouadhibou Free Zone to Parliament	End-March 2023		Domestic revenue mobilization - reduction of tax exemptions	Comply with the International Convention on the Simplification and Harmonization of Customs Procedures, enhance transparency of tax system, reduce number of special regimes over time resulting in a more equitable and efficient tax system. Only provide benefits to industrial units located within defined limits, materialized and controlled by customs and exclude consumer goods from tax exemptions.
Expenditure policy and public finance management					
7	Adopt a medium-term expenditure framework consistent with the program's budgetary anchor in the Council of Ministers and transmit it to Parliament.	End-June 2023		Sustainable fiscal framework	Integrate fiscal policy and budgeting over the medium-term, reduce volatility of public expenditure, strengthen budget credibility and transparency Publish MTEF on homepage of Ministry of Finance
Central bank monetary, FX, and financial sector policy					
8	Implement the technical platform for interbank FX market transactions by June 2023	End-June 2023		Exchange rate flexibility	Support the move to exchange rate flexibility
9	Conduct regular auctions of 4, 13, 26, and 52-week T-bills for banks to reach a volume of MRU 1 billion by June 2023 and MRU 2 billion by September 2023	End-September 2023		Strengthen monetary policy	Strengthen monetary policy implementation and transmission
10	Gradually reduce banks' short FX net open positions to below 20 percent by December 2023 through a better enforcement of the prudential limit (20 percent)	End-December 2023		Exchange rate flexibility	Support the move to exchange rate flexibility and mitigate exchange rate risk
Governance and Private Investment					
11	Publish a time-bound action plan based on the Governance Diagnostic report	End-September 2023		Strengthen governance and transparency and reduce corruption risks	Address governance vulnerabilities to strengthen business environment and the quality of government policy making. Action planned adopted by Cabinet
12	Operationalize the SME guarantee fund	End-December 2023		Support financial inclusion	Improve access to finance and foster private sector development.

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

A. Introduction

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de performance, objectifs indicatifs et facteurs d'ajustement établis pour assurer le suivi du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI et le mécanisme élargi de crédit (MEDC), tels que décrits dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF), dans le tableau 1. Il précise également le contenu des données à fournir aux services du FMI et la périodicité de leur transmission pour permettre le suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État désigne l'administration centrale uniquement.

2. Sauf indication contraire, les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et des planchers de variations cumulées entre les périodes de référence (définies dans le tableau 1 du MPEF) et la fin du mois concerné.

B. Définitions

3. **Les réserves internationales nettes (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM)** sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (à savoir les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, conformément à la 6^e édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI) et les engagements en devises envers les résidents et les non-résidents (y compris les lettres de crédit et les garanties émises par la BCM, mais à l'exclusion des dépôts en devises des résidents payables en monnaie locale). Les allocations de droits de tirage spéciaux (DTS) ne sont pas incluses dans le calcul des passifs pour les RIN, compte tenu de la nature de long terme de ces instruments. Les avoirs en or monétaires seront évalués au cours de l'or en vigueur le 30 septembre 2022 (1 671,75 dollars l'once), et la valeur en dollars des avoirs de réserve (autres que l'or) et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir les taux de change du 30 septembre 2022 du dollar par rapport à la nouvelle ouguiya (1 USD = 37,79 MRU), au DTS (1,28 USD = 1 DTS), à l'euro (0,98 USD = 1 EUR) et aux autres devises, telles que publiées dans la base de données des Statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

4. **Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCM** sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La base monétaire comprend : a) la monnaie en circulation (la monnaie hors banques plus les encaisses des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la BCM. Les AEN sont, par définition, égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve), et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, AIN = base monétaire - AEN, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN incluent les prises de participation de la BCM dans trois institutions financières étrangères, mais excluent les avoirs détenus au titre de la participation au capital du Fonds monétaire arabe. Ils sont calculés aux taux de change du programme décrits au paragraphe 3.

5. Le solde budgétaire primaire non extractif, dons inclus, se définit, aux fins de suivi du programme, comme le solde global, incluant les dons de l'administration centrale, mais excluant les intérêts exigibles sur la dette publique et les recettes extractives. Le solde global est égal aux recettes publiques moins les dépenses publiques. Les recettes extractives sont définies comme les recettes fiscales et non fiscales minières, gazières et pétrolières incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Les recettes extractives fiscales correspondent aux lignes du TOFE dénommées « taxe unique SNIM », à l'impôt sur les sociétés et à l'impôt sur les plus-values payés par les opérateurs des secteurs des mines et des hydrocarbures (hors sous-traitants). Les taxes indirectes, les autres taxes directes et les impôts retenus à la source payés par ces sociétés sont exclus. Les recettes extractives non fiscales correspondent aux dividendes versés par la Société nationale industrielle et minière (SNIM), aux recettes non fiscales des industries minières (bonus, redevances, recettes cadastrales, recettes d'exploitation et autres recettes minières) et aux recettes non fiscales pétrolières et gazières (bonus, redevances, revenus du capital, *profit oil* et *profit gas*, etc.). Le solde budgétaire primaire non extractif est calculé sur la base des données du Trésor. Les recettes et les dépenses sont définies conformément au *Manuel de statistiques de finances publiques* (Manuel SFP 2001). Il fait l'objet d'un suivi sur une base caisse.

6. Les paiements en instance du Trésor (écart technique) se définissent comme le stock des paiements validés et enregistrés au niveau du Trésor, mais qui n'ont pas encore été exécutés par ce dernier. Depuis la mise en service du module de paiement du système RACHAD, cet écart technique se définit comme le stock des paiements validés dans le module, mais non encore exécutés par le Trésor.

7. Les dépenses sociales sont estimées sur la base des dépenses publiques liées à l'enseignement primaire et secondaire, à la santé, à TAAZOUR, au Commissariat à la sécurité alimentaire et au ministère de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Famille. Les dépenses sociales sont limitées aux dépenses financées sur ressources intérieures et présentées dans les libellés suivants : « Santé », « Enseignement » et « Action et protection sociales ».

8. Aux fins du programme, la définition de la dette extérieure figure au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du FMI, jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI n° 16919-(20/103) adoptée le 28 octobre 2020³⁰.

- (a) Aux fins de ces directives, le terme « dette » s'entend comme une obligation courante (à savoir non conditionnelle) créée par un accord contractuel en vertu duquel une valeur est mise à disposition sous la forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une date ultérieure, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

³⁰ <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>

- i. Les prêts, à savoir les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, obligations, obligations garanties, prêts bancaires et crédits-acheteurs) ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, au titre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie à l'acheteur (accords de pension et accords de swap officiels) ;
 - ii. Les crédits-fournisseurs, à savoir les contrats par lesquels le fournisseur accorde à l'emprunteur un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services ; et
 - iii. Les accords de crédit-bail, à savoir les contrats qui régissent la mise à disposition d'un bien que le locataire ait le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes données, généralement plus courtes que la durée de vie utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués durant la période couverte par le contrat, hormis les paiements liés à l'exploitation, à la réparation ou à l'entretien du bien.
- (b) Selon la définition de la dette énoncée ci-dessus, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts judiciaires résultant du défaut de paiement en vertu d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple, le paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à une dette.
- (c) La valeur actuelle (VA) d'un prêt est calculée en actualisant tous les paiements futurs en principal et intérêts sur la base d'un taux d'actualisation de 5 %.
- (d) Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette se calcule en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR USD à six mois est de 2,03 % et restera fixe pendant la durée du programme³¹. L'écart entre le LIBOR Euro à six mois et le SOFR USD à six mois est de -200 points de base. L'écart entre le SONIA GBP à six mois et le

³¹ Les taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR USD à six mois sur les 10 années suivant l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM).

SOFR USD à six mois est de -100 points de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR USD à six mois est de -100 points de base. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR USD à six mois, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le SOFR USD à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée.

9. Les arriérés de paiement extérieurs sont, par définition, les paiements en souffrance (principal et intérêts) au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM (en tenant compte des délais de grâce contractuels). Pour les besoins du programme, l'État et la BCM s'engagent à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements extérieurs au titre de la dette extérieure, à l'exception d'arriérés faisant l'objet d'un rééchelonnement. Le critère de performance relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiements publics extérieurs fera l'objet d'un suivi continu tout au long du programme. L'accumulation de tout nouvel arriéré de paiement extérieur sera signalée immédiatement par le gouvernement aux services du FMI.

10. La dette extérieure, dans le cadre de l'évaluation des critères concernés, se définit comme tout emprunt ou service de la dette exigible auprès de non-résidents. Les critères de réalisation concernés s'appliquent à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exception de la dette de la SNIM non garantie par l'État) ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État et la BCM ont apporté une garantie qui constituerait un passif conditionnel. La dette garantie fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État et à la BCM de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature). Aux fins du programme, cette définition de la dette extérieure exclut les dettes bancaires courantes liées aux opérations d'importation et arrivant à échéance dans moins d'un an, les accords de rééchelonnement et les futurs décaissements du FMI.

11. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents qui arrivent à échéance dans un an ou plus. **La dette à court terme** correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, dont l'échéance initiale est inférieure à un an, contractés ou garantis par l'État, la BCM et les entreprises publiques.

12. La dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date de l'approbation par le Conseil des ministres. Pour les besoins du programme, sa valeur en dollars est calculée en utilisant les taux de change moyens de septembre 2022 indiqués dans la base de données IFS (statistiques financières internationales) du FMI, à savoir les taux de change du dollar par rapport au DTS (1,2904 USD = 1 DTS) et à d'autres monnaies nationales, à savoir l'euro (1,01 EUR = 1 USD), le dinar koweïtien (0,3098 KWD = 1 USD), le rial saoudien (3,75 SR = 1 USD) et la livre sterling (0,88 GBP = 1 USD).

C. Facteurs d'ajustement

13. Les objectifs en matière de RIN et d'AIN sont calculés sur la base des projections relatives à la contribution du Fonds national des revenus des hydrocarbures (FNRH) au budget, au montant de la redevance pêche de l'Union européenne (UE) et au montant de l'aide internationale nette. Cette dernière est définie comme la différence entre a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (appui budgétaire, à l'exclusion de l'assistance dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE) et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et b) le montant total des paiements au comptant pour assurer le service de la dette extérieure (y compris les intérêts payés sur les engagements extérieurs de la BCM).

14. Si le montant de l'aide internationale nette, de la contribution du FNRH au budget ou de la redevance pêche de l'UE est inférieur aux montants prévus indiqués dans le tableau 1, le plancher des RIN sera abaissé et le plafond AIN sera relevé d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et prévus. Le plafond des AIN sera quant à lui converti en ouguiya au taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du plancher RIN sera limité à 70 millions de dollars. Le relèvement du plafond AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 70 millions de dollars, au taux de change du programme. Si le montant de l'aide internationale nette, de la contribution du FNRH au budget ou de la redevance pêche de l'UE dépasse les montants indiqués dans le tableau 1, le plancher des RIN sera relevé, et le plafond des AIN sera abaissé d'un montant équivalent à la différence entre les montants constatés et prévus.

15. À la fin de l'exercice budgétaire, **le plancher relatif au solde budgétaire primaire hors industries extractives, dons inclus**, sera ajusté d'un montant équivalent à la redevance pêche de l'UE par rapport aux montants prévus dans le tableau 1. La redevance pêche de l'UE prend la forme d'un paiement annuel de 57,5 millions d'euros, comme convenu dans l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) conclu le 16 novembre 2021 entre l'UE et la République Islamique de Mauritanie. Pour les révisions en cours d'année, l'ajustement ne s'applique pas.

D. Informations à communiquer au FMI

16. Pour faciliter le suivi de l'évolution de la situation économique et des résultats du programme, les autorités mauritaniennes transmettront au FMI les informations ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- La situation mensuelle de la BCM et les statistiques mensuelles sur : a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées au taux de change du programme et au taux actuel) ; et b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront transmises dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;

- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques hebdomadaires sur les positions de change nettes des différentes banques commerciales, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront transmises dans un délai de cinq (5) semaines à compter de la fin du mois ;
- Les indicateurs de solidité financière, à la fin de chaque trimestre, ainsi que les résultats en matière des normes prudentielles, à savoir le nombre de banques en situation de non-conformité pour chaque ratio prudentiel et le pourcentage des banques en situation de non-conformité (pondérée par leur part d'actifs dans le système bancaire). Ces informations seront communiquées dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la fin de chaque trimestre ;
- Le tableau de trésorerie et les projections mensuelles pour le reste de l'année, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la fin du mois ;
- Les données sur les adjudications des bons du Trésor et sur le nouvel encours de bons du Trésor, dans un délai d'une (1) semaine après chaque adjudication, y compris les données sur les offres (montants, taux d'intérêt et soumissionnaires) et les offres retenues, ainsi que les montants et taux d'intérêt mis en adjudication ;
- Les données sur les interventions de change quotidiennes de la BCM, à la fin de chaque semaine, notamment : 1) les données sur les offres (montants, taux de change et soumissionnaires), y compris les offres retenues, ainsi que les montants et taux de change mis en adjudication ; et 2) les données sur les achats directs de la BCM auprès des sociétés exportatrices (montants et taux de change avec chaque contrepartie) ;
- Les données mensuelles sur le montant des engagements de chaque entreprise publique envers le secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du mois ;
- Les données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin du mois considéré, suivant la réunion trimestrielle du comité technique chargé du suivi de la dette publique (le procès-verbal de la réunion sera également transmis). Les informations demandées sont les suivantes : le fichier de la dette extérieure ; le service de la dette extérieure de la BCM, de l'État et de la SNIM, y compris l'évolution des arriérés et les modifications des opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette qui est devenu exigible et la part de celui-ci payée en numéraire ; l'allègement au titre de l'initiative PPTTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux ; et le montant de l'allègement au titre de l'initiative PPTTE octroyé à la Mauritanie sous forme de dons ;
- Les données trimestrielles relatives à la balance des paiements et les données annuelles relatives à l'encours de la dette extérieure (ventilées par créancier, débiteur et devise), dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin de chaque trimestre ou année ;

- Les statistiques quotidiennes sur les facteurs autonomes et les opérations du marché des changes, dans un délai de dix (10) jours à compter de la fin du mois ;
- Les statistiques quotidiennes sur les réserves obligatoires et le solde courant, ventilées par banque, dans un délai de dix (10) jours à compter de la fin du mois ;
- Les données trimestrielles sur les taux débiteurs et créditeurs, ventilées par banque, ainsi que les ratios de liquidité ;

Ministère des Affaires économiques

- Les rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, fondés sur l'état récapitulatif du budget d'investissement consolidé, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par l'État, ses organismes et les entreprises publiques, classés par donateur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront transmises dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;
- Une liste mensuelle des nouveaux emprunts étrangers à moyen et long terme contractés ou garantis par l'État, avec mention, pour chaque prêt, du créancier, de l'emprunteur, du montant et de la monnaie, ainsi que de l'échéance et du délai de grâce, du taux d'intérêt et des frais. Cette liste devrait également inclure les prêts en cours de négociation. Les données relatives à la nouvelle dette extérieure seront transmises dans un délai de deux (2) semaines ;

Ministère des Finances

- Le plan de gestion de la trésorerie et des liquidités du Trésor, mis à jour par le comité technique de coordination des politiques monétaires et budgétaires, sera transmis bimensuellement avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires ;
- Les données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes ventilées par a) recettes des industries extractive et non extractive (y compris les transferts du FNRH) et b) recettes perçues par les directions des impôts et des douanes, dépenses (courantes, en capital et comptes spéciaux), principaux soldes budgétaires, dont le solde primaire non extractif ainsi que le solde global et son financement (intérieur et extérieur). Ces informations seront transmises dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du mois ;
- Les rapports trimestriels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et sur les flux financiers qui y sont liés, dont les données sur les ventes de pétrole, la répartition des revenus du pétrole entre les différents partenaires, ainsi que l'encours et les flux du FNRH, dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin du trimestre ;
- Les bilans annuels, vérifiés ou certifiés par un commissaire aux comptes, pour les entreprises publiques et les établissements publics autonomes ;

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines à compter de la fin du mois ;
- L'indice trimestriel de la production industrielle, dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la fin du trimestre ;
- Les notes trimestrielles sur l'activité économique et le commerce extérieur ;

Comité technique de suivi du programme

- Le rapport mensuel sur la mise en œuvre du programme, dans un délai de quatre (4) semaines, au plus tard, à compter de la fin du mois.

17. Toutes les données seront envoyées par voie électronique. Toute révision des données précédemment communiquées sera immédiatement soumise aux services du FMI, accompagnée d'une note explicative.

E. Tableau des opérations financières de l'État

18. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Afin d'établir ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- **Les dons** correspondent à la somme des composantes suivantes : les dons-projets étrangers (utilisés pour la mise en œuvre de projets d'investissement financés sur ressources extérieures contenus dans les parties du budget d'investissement consolidé portant sur l'administration centrale et les autres établissements publics administratifs (EPA) — parties BE et BA) ; et les dons-programmes étrangers pour le soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral de la dette au titre de l'initiative PPTTE s'appliquant à la dette extérieure publique ainsi qu'à la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement concernant la dette envers le Fonds africain de développement/la Banque africaine de développement, aux conditions de Cologne) ;
- **Le financement bancaire intérieur** du déficit public est défini comme la variation du crédit net du système bancaire à l'État, c'est-à-dire les créances sur l'État moins les dépôts de l'État auprès du système bancaire (hors dépôts des institutions publiques et des EPA à la BCM, mais compte PPTTE inclus) ;
- **Le financement intérieur non bancaire** du déficit public correspond à la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires ;
- **Les arriérés intérieurs** correspondent à la variation nette (au-delà d'une période de trois mois) des instances du Trésor et de l'encours de créances intérieures envers l'administration

centrale enregistrées par le ministère des Finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiement cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, ainsi que ceux visés par des contrats publics et des décisions de justice) ;

- **Le financement extérieur** est défini comme la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'inverse d'une variation du solde du compte offshore du FNRH), des décaissements nets de prêts étrangers et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : a) les dettes cumulées exigibles et les arriérés techniques définis au paragraphe 9 ; et b) l'allègement de la dette extérieure de l'État, moins l'aide PPTE, considérée comme faisant partie des dons.



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

20 décembre 2022

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR
LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV
ET DEMANDE D'ACCORDS DE 42 MOIS AU TITRE
DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME
ÉLARGI DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Le département Moyen-Orient et Asie centrale
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI	8
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	11

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 novembre 2022)

Statut — Date d'adhésion : 10 septembre 1963 ; article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	128,80	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	112,61	87,43
Position dans la tranche de réserve	16,27	12,63
Département des DTS :	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	185,11	100,00
Avoirs	2,49	1,35
Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
	95,68	74,29
Accords au titre de la FEC	139,47	108,29

Derniers accords financiers en date :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FEC	6 déc. 2017	5 mars 2021	136,16	136,16
FEC	15 mars 2010	25 juin 2013	77,28	77,28
FEC ¹	18 déc. 2006	1 ^{er} nov. 2009	16,10	10,31

Prêts directs :

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
FCR	23 avril 2020	27 avril 2020	29,58	29,58
FCR	23 avril 2020	27 avril 2020	66,10	66,10

Projections des paiements au FMI²

(en millions de DTS ; sur la base de l'utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	À échoir				
	2022	2023	2024	2025	2026
Principal	2,21	6,07	11,59	26,13	44,71
Commissions/intérêts		5,03	5,05	5,05	5,05
Total	2,21	11,10	16,64	31,18	49,76

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

¹ Anciennement FRPC.

² Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	Cadre renforcé
Date d'arrivée au point de décision ³	Février 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars) ⁴	622,00
<i>Dont</i> : aide du FMI (en millions de dollars)	46,76
(équivalent en millions de DTS)	34,80
Date du point d'achèvement ⁵	Juin 2002
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	34,80
Aide intérimaire ⁶	16,88
Solde au point d'achèvement	17,92
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts ⁷	3,63
Total des décaissements	38,43

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

I. Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) ⁸	32,91
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	30,23
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	2,68
II. Allégement de dette par mécanisme (en millions de DTS)	

Date de décaissement	Dette admissible		
	CRG	Fonds fid. RPC	Total
Juin 2006	Sans objet	32,91	32,91

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : Sans objet

³ Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

⁴ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

⁵ Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 7 ci-dessous. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

⁶ Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

⁷ Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement additionnel est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux revenus d'intérêts acquis sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

⁸ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Évaluations des sauvegardes

La mission d'évaluation des sauvegardes de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) réalisée en juillet 2021 a notamment formulé les principales recommandations suivantes : i) adoption des normes IFRS, ii) fin de la participation de la BCM au programme d'achat d'or, iii) amélioration de la surveillance par le comité d'audit, iv) accord avec l'État sur une conversion des créances en souffrance sur l'État en titres évalués aux prix du marché et v) renforcement des moyens de contrôle interne. La BCM devrait progressivement réduire, plus totalement cesser, les achats d'or artisanal, en attendant que la loi et ses textes d'application soient adoptés d'ici la fin 2022. La mission a souligné la nécessité d'une volonté de réformes et d'une hiérarchisation des réformes, et a convenu avec les autorités que les normes IFRS demeurent essentielles pour améliorer la transparence de l'information financière.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Après le premier cycle du processus d'évaluation mutuelle pour la Mauritanie en 2006, le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du deuxième cycle a été publié par le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) en mai 2018. Le REM a mis en lumière des défaillances majeures dans le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Il en ressort que la Mauritanie est non conforme ou partiellement conforme à 35 des 40 recommandations du GAFI. L'évaluation de l'efficacité du dispositif LBC/FT de la Mauritanie a révélé qu'il affichait un faible niveau d'efficacité par rapport à l'ensemble des 11 résultats. Après le REM de 2018, le GAFIMOAN a soumis la Mauritanie au processus de suivi renforcé. Depuis, la Mauritanie a soumis trois rapports de suivi au GAFIMOAN, et son respect de 35 des 40 recommandations du GAFI est devenu conforme ou largement conforme. Bien que la Mauritanie ait remédié à la plupart des problèmes de conformité technique aux normes du GAFI, les services du FMI ont encouragé les autorités à prendre de nouvelles dispositions afin de rendre plus efficace la mise en œuvre des mesures de LBC/FT, notamment le renforcement de la surveillance des banques basée sur les risques en matière de LBC/FT. En outre, les services du FMI ont encouragé les autorités à rectifier leur cadre juridique régissant la transparence de la propriété effective des personnes morales de façon à le rendre conforme aux normes du GAFI.

Régime de change

La monnaie de la Mauritanie est l'ouguiya (MRU). Le dispositif de change *de jure* est flottant. La BCM intervient afin de réguler le marché des changes en fonction des objectifs de sa politique de change (lissage du taux de change et du niveau projeté des réserves officielles de change). L'ensemble des prix acheteur et vendeur ainsi que les montants réglés accompagnés du taux du fixing sont publiés quotidiennement sur le site Web de la BCM. L'état synthétique des données sur les activités du marché est mis à jour quotidiennement sur le site Internet de la BCM. Depuis mai 2020, le MRU s'est

progressivement apprécié par rapport au dollar dans une marge de moins de 2 %. Par conséquent, le régime de change *de facto* est assimilé à un régime de type parité mobile.

La Mauritanie a accepté les obligations en vertu de l'article VIII, sections 2 (a), 3 et 4, et son régime de change ne maintient pas de pratiques de taux de change multiples et n'impose pas de restrictions sur les paiements et les transferts afférents aux transactions internationales courantes, à l'exception d'une restriction de change qui s'explique par un manque de disponibilité des devises lors des séances de fixing (adjudications) organisées par la BCM pour les transactions devant être soumises aux adjudications.

Consultations au titre de l'article IV

Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le conseil d'administration le 11 décembre 2019 (rapport du FMI ESB/19/100).

Assistance technique (AT), novembre 2022 (deux dernières années)

Juridique

Évaluation diagnostique de la gouvernance	Juin 2022
Évaluation diagnostique de la gouvernance	Décembre 2021
Transparence de la propriété effective dans les marchés publics	Avril 2021
Transparence de la propriété effective dans les marchés publics	Septembre 2022

Politique monétaire et de change

Suivi des institutions financières spécialisées et de la surveillance basée sur les risques	Octobre 2022
Indicateurs d'alerte avancée et processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP)	Juin 2022
Surveillance basée sur les risques : indicateurs d'alerte avancée	Mars 2022
Procédures et méthodologie du contrôle sur pièce	Janvier 2022
Risque de transformation et autres règles prudentielles	Juillet 2021
Cadre réglementaire et surveillance basée sur les risques	Avril 2021
Séminaire virtuel (COVID) : Formation régionale sur la stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT)	Février 2021
Gestion de la dette publique-Formulation et mise en œuvre de la SEMT et du plan d'emprunt annuel	Juillet 2021
Gestion de la dette publique-Amélioration du cadre institutionnel de gestion de la dette	Décembre 2021
Gestion de la dette publique-Suivi de l'amélioration de la formulation de la SEMT et du plan d'emprunt annuel	Septembre 2022
Gestion de la dette publique-Développement du marché intérieur	Novembre 2022

Politique budgétaire

Renforcement des pratiques de cadrage macroéconomique et budgétaire	Novembre 2022
Comptabilité	Novembre 2022
Plan d'action pour les réformes basé sur les résultats de l'outil diagnostique d'évaluation de l'administration fiscale TADAT	Oct.–nov. 2022
Mission d'AT sur les dépenses fiscales et les régimes spéciaux	Août–sept. 2022
Télédéclarations et système de paiement de l'administration fiscale	Juillet–oct. 2022
Planification budgétaire et cadre de dépenses à moyen terme	Juillet 2022
Atelier sur la prévision des recettes pétrolières AF2023	Mai 2022
Aide d'AFRITAC Ouest à l'organisation de la fonction d'audit de l'administration fiscale	Mai 2022
Budget – Expert à long terme/3 experts à court terme, suivi de l'EGIP (évaluation de la gestion des investissements publics) AF2022	Avril 2022
Contrôle a posteriori	Mars 2022
Évaluation par l'outil TADAT	Février-mars 2022
Atelier sur la prévision des recettes pétrolières AF2022	Février 2022
Système de gestion des risques douaniers	Novembre 2021
Gestion des risques douaniers	Novembre 2021
Comptabilité	Octobre 2021
Mission au siège — Formation à l'outil TADAT	Oct–déc. 2021
Mission du siège, de développement des capacités à l'administration fiscale	Oct. 2021–avr. 2022
Réformes de l'administration fiscale	Août 2021
Diagnostic de la gestion des recettes issues des ressources naturelles	Mai-juin 2021
Diagnostic de la gestion des recettes issues des ressources naturelles	Avril–mai 2021
Fin du projet du fonds fiduciaire pour la mobilisation des recettes	Mars–avril 2021
Administration douanière/Contrôle après dédouanement	Février 2021
Gestion du risque d'incivisme fiscal	Janv.–fév. 2021
Administration douanière/Lancement du projet d'analyse du risque	Décembre 2020
Suivi de l'action en recouvrement	Nov–Déc. 2020
Gestion des finances publiques/Appui à la préparation de la mise en œuvre	Oct–nov. 2020

Statistiques

AFRITAC Ouest/Surveillance basée sur les risques : comptes nationaux	Octobre 2020
Balance des paiements et position extérieure globale (PEG) (fonds pour la stabilité du secteur financier)	Février 2021
Changement de base de l'indice de la production industrielle	Juin 2021
PIB — Établissement des comptes nationaux trimestriels	Juillet 2021
Statistiques de finances publiques (SFP) et statistiques de la dette du secteur public-AT/formation	Août 2021
Mise au point le tableau des opérations budgétaires de l'administration centrale et élargissement du champ d'application des SFP	Fév. mars 2022

Élargissement du champ d'application des SFP	Mai-juin 2022
PIB – Établissement des comptes nationaux trimestriels	Juillet 2022
Changement de base de l'indice de la production industrielle	Octobre 2022
Comptes sectoriels jusqu'au compte d'opérations financières	Novembre 2022

Représentante résidente

M^{me} Anta Ndoye est la représentante résidente du FMI en Mauritanie depuis mai 2021.

COLLABORATION ENTRE LA BANQUE MONDIALE ET LE FMI

Plan d'action conjoint de la Banque mondiale et du FMI (au 15 novembre 2022)		
Intitulé	Produits	Date escomptée de réalisation
A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents		
Programme de travail de la Banque mondiale (12 mois à venir)	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic systématique du pays - Bilan économique de la Mauritanie - Programme d'évaluation du secteur des infrastructures en Mauritanie - Évaluation des risques et de la résilience de la Mauritanie - Évaluation du capital humain de la Mauritanie - Projet pour l'emploi des jeunes - Projet relatif à la gouvernance du secteur public (y compris financement supplémentaire) - Assistance technique sur l'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) Projet II relatif aux dispositifs de protection sociale	Avril 2023 Mai 2023 Décembre 2022 Juin 2023 Juin 2023 En cours En cours Juin 2023 ? En cours
Programme de travail du FMI (12 mois à venir)	<p>Analyses et conseils de politique macroéconomique</p> <p>Consultations au titre de l'article IV et examen par le Conseil de l'accord FEC/MEDC</p> <p>Bilan macroéconomique</p> <p>Première revue de l'accord FEC/MEDC</p> <p>Assistance technique</p> <p><i>Missions fréquentes d'AFRITAC Ouest ou AT fournie par un nouveau conseiller résident sur :</i></p> <p>i) planification, budgétisation et exécution des dépenses sociales et des projets d'investissement public ;</p> <p>ii) application de la nouvelle loi organique relative aux lois de finances, y compris par la mise en place d'un ancrage budgétaire et d'un cadre de dépenses à moyen terme.</p> <p><i>Dans le cadre du programme triennal d'AT du département des finances publiques (FAD) :</i></p> <p>iii) renforcement des processus de l'administration fiscale et douanière (registre des contribuables, déclarations des contribuables, gestion des risques de non-conformité, recouvrement des arriérés fiscaux, contrôles a posteriori) ;</p> <p>iv) réexamen des dépenses fiscales et du régime d'incitation à l'investissement.</p>	Janvier 2023 Mars 2023 Septembre 2023 2022–23

Plan d'action conjoint de la Banque mondiale et du FMI (au 15 novembre 2022)	
	<p><i>Éventuellement avec le concours d'un nouveau conseiller résident et/ou sous forme de missions régulières d'AT du département des marchés monétaires et de capitaux :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> v) réforme du dispositif de garanties ; vi) approfondissement du marché des titres d'État ; vii) renforcement du cadre de prévision de liquidité ; viii) mise en place de la plateforme technique et des règles applicables au marché des changes interbancaire. <p><i>Sous forme de missions régulières d'AFRITAC Ouest :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ix) renforcement de la qualité des actifs bancaires ; x) supervision et réglementation facilitant l'application de nouvelles règles compatibles avec les principes de Bâle introduites en 2019. <p><i>Sous forme de missions fréquentes d'AFRITAC Ouest ou avec l'aide d'un nouveau conseiller résident :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> xi) suivi du diagnostic de la gouvernance de 2022 avec le département juridique et le département des finances publiques afin de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption et de l'État de droit ; xii) gestion macroéconomique : mise en place de nouvelles institutions et d'un dispositif de gestion des recettes gazières à venir, établissement d'un cadre macroéconomique et amélioration de la coordination entre les entités participant à l'établissement des données pour le cadre macroéconomique. xiii) gestion de la dette : soutien à la mise en place d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme, notamment par une coordination entre les entités intervenant dans la gestion de la dette ; xiv) amélioration des données statistiques (secteur réel, finances publiques). <p>Il faudrait en priorité assurer une AT avec l'aide d'un conseiller résident sur les questions monétaires et de taux de change, puis sur les questions macrobudgétaires, et enfin sur les questions de coordination de la politique macroéconomique</p>

Plan d'action conjoint de la Banque mondiale et du FMI (au 15 novembre 2022)		
B. Demandes de contributions au programme de travail		
Demandes du FMI à la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Point périodique sur les activités - Rapports, données macroéconomiques et financières à communiquer régulièrement - Participation des services du FMI à l'examen des principaux travaux analytiques 	En cours
Demandes de la Banque mondiale au FMI		En cours
C. Accord sur les produits et missions conjoints		
Produits conjoints (12 mois à venir)	Analyse de viabilité de la dette	Janv. 2023

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Au 7 décembre 2022)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Vue générale. Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. La plupart des lacunes ont trait aux domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements, de la dette extérieure et des statistiques sur le secteur financier. Le département des statistiques et AFRITAC Ouest aident de concert les autorités à améliorer les statistiques macroéconomiques.

Comptes nationaux. AFRITAC Ouest a apporté une assistance technique en vue d'aider à établir des comptes nationaux trimestriels, et l'Agence nationale de la statistique et de l'analyse démographique et économique (ANSADE) s'est engagée à publier ces estimations pour la première fois en mars 2023. En outre, le FMI continuera à aider à mettre à jour l'indice de la production industrielle et à établir les comptes du secteur institutionnel.

Statistiques sur les prix. L'ANSADE établit et diffuse l'indice des prix à la consommation (IPC) tous les mois. Les pondérations de l'IPC, actualisées avec l'aide d'AFRISTAT, reposent sur les données sur les dépenses recueillies lors de l'enquête permanente sur les conditions de vie (EPCV) de 2019. L'ANSADE diffuse les indices au niveau national, ainsi que cinq indices régionaux (Est, Sud, Nord, Dakhlett Nouadhibou et Nouakchott). Au titre du fonds « données pour décider » (D4D), le département des statistiques apporte son concours à l'établissement d'un indice des prix à la production (IPP). Les sources de données qui serviront à élaborer les pondérations de l'IPP et retenir un échantillon d'établissements ont été déterminées. Une mission de suivi prévue en février 2023 continuera d'aider à établir l'IPP et fixer un calendrier de diffusion.

Statistiques du secteur extérieur. La BCM est chargée de l'établissement des statistiques trimestrielles de la balance des paiements, conformément à la méthodologie exposée dans le *Manuel de la balance des paiements (cinquième édition)*. Les données relatives à la position extérieure globale (PEG) n'ont pas encore été établies. Il est nécessaire d'améliorer les systèmes de collecte de données afin d'assurer une information plus complète et plus correcte. L'emploi inadéquat du système de déclarations bancaires et des lacunes dans la collecte d'informations sur les investissements directs étrangers constituent des imperfections importantes. En outre, les procédures douanières actuelles sous-estiment la valeur des exportations et des importations. La BCM s'efforce d'améliorer ses sources et ses méthodes à la suite d'une mission d'assistance technique menée récemment par le département des statistiques.

Statistiques de finances publiques. Le ministère des Finances établit et publie chaque mois sur son site Web des statistiques budgétaires des opérations budgétaires de l'administration centrale qui sont globalement conformes aux classifications du *Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 1986*. Avec une assistance technique du département des statistiques et des formations d'AFRITAC Ouest, le ministère des Finances a commencé à établir des statistiques de finances

publiques des opérations budgétaires de l'administration centrale conformes au *MSFP 2014* parallèlement aux données cohérentes avec le *MSFP 1986*. De plus, le ministère des Finances a pris des mesures visant à élargir la couverture institutionnelle des données au-delà de l'administration centrale afin d'inclure d'autres niveaux des administrations.

Statistiques monétaires et financières. La BCM communique au FMI les statistiques monétaires à l'aide des formulaires standards de déclaration des données, pour la banque centrale et d'autres établissements de dépôts une fois par mois, mais de façon irrégulière et avec des retards importants en raison de problèmes de personnel. La BCM communique des données et indicateurs pour l'enquête sur l'accès aux services financiers, y compris les données sur les services bancaires mobiles et les deux indicateurs adoptés par l'ONU pour suivre la cible 8.10 des objectifs de développement durable. La BCM rend compte au FMI des indicateurs de solidité financière aux fins des consultations selon l'article IV et dans le cadre des accords au titre du MEDC et de la FEC dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre. Ces données ne sont pas publiées sur le site du FMI consacré à ces indicateurs.

II. Normes et qualité des données

La Mauritanie participe au système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) et publie des données sur sa [page nationale récapitulative des données](https://mauritania.opendataforafrica.org/nsdp) (<https://mauritania.opendataforafrica.org/nsdp>) depuis septembre 2019. Les données mauritaniennes n'ont pas fait l'objet d'un rapport sur l'observation des normes et codes (RONC).

Mauritanie : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
(en novembre 2022)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence de données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	Septembre 2022	Octobre 2022	Q	Q	Q
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	Septembre 2022	Septembre 2022	M	M	N.D.
Monnaie centrale/base monétaire	Septembre 2022	Septembre 2022	M	M	N.D.
Monnaie au sens large	Septembre 2022	Septembre 2022	M	M	N.D.
Bilan de la banque centrale	Septembre 2022	Septembre 2022	M	M	N.D.
Bilan consolidé du système bancaire	Septembre 2022	Septembre 2022	M	M	N.D.
Taux d'intérêt ²	Septembre 2022	Octobre 2022	I	I	I
Indice des prix à la consommation	Septembre 2022	Octobre 2022	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	Septembre 2022	Octobre 2022	M	M	I
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Septembre 2022	Octobre 2022	M	M	I
Solde extérieur courant	Octobre 2022	Octobre 2022	T	T	I
Exportations et importations de biens et de services	4 ^e tr. 2019	Octobre 2022	T	T	I
PIB/PNB	Septembre 2022	Octobre 2022	A	A	I
Dette extérieure brute	Septembre 2022	Octobre 2022	M	M	I
Position extérieure globale	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

¹ Comprend les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

³ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidienne (Q) ; hebdomadaire (H) ; mensuelle (M) ; trimestrielle (T) ; annuelle (A) ; irrégulière (I) ; non disponible (N.D.).



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2022 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DEMANDES D'ACCORDS DE 42 MOIS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

20 décembre 2022

Approuvé par
**Taline Koranchelian et
Boileau Loko (FMI), et
Marcello Estevão et
Abebe Adugna (IDA)**

Préparé par les services du Fonds monétaire international
et de l'Association internationale de développement.

Risque de surendettement extérieur	<i>Modéré</i>
Risque de surendettement global	<i>Modéré</i>
Décomposition de la notation du risque	<i>Une certaine marge d'absorption des chocs</i>
Recours au jugement	<i>Non</i>

Le risque de surendettement extérieur de la Mauritanie a été ramené du niveau élevé au niveau modéré, ce qui s'explique par la diminution du ratio valeur actuelle de la dette/PIB après la renégociation d'un gros prêt de l'Arabie saoudite et par une révision à la hausse des statistiques du PIB. La Mauritanie est considérée comme disposant d'« une certaine marge » d'absorption des chocs. Tous les indicateurs de la dette extérieure se maintiennent à présent en dessous de leurs seuils durant toute la période de projection, tout comme le ratio valeur actuelle de la dette publique/PIB. Le risque de surendettement global est jugé modéré. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste inférieur au repère dans le scénario de référence mais le dépasse dans celui du choc sur les cours des produits de base. Par conséquent, la dette extérieure et la dette publique sont toujours jugées viables, diagnostic conforté par la grande marge de manœuvre budgétaire que conservait l'État à fin octobre 2022. La capacité d'endettement de la Mauritanie est jugée moyenne, comme dans la précédente AVD. La présente analyse est exposée à des risques de dégradation. De nouveaux retards s'agissant du début de l'exploitation gazière dans le cadre du projet GTA ainsi que des fluctuations défavorables des cours sur les marchés des

produits de base pourraient réduire les recettes budgétaires, accroître les besoins de financement extérieur et aggraver le profil de la dette à moyen terme. Les problèmes sécuritaires dans la région du Sahel et une prolongation de la guerre en Ukraine font peser des risques supplémentaires en raison de leurs répercussions respectives sur la stabilité économique et les prix des produits alimentaires. Les chances d'embellie sont notamment les éventuelles phases 2 et 3 du projet gazier GTA et une évolution plus favorable que prévu des termes de l'échange. L'AVD insiste sur la nécessité d'adopter une stratégie d'emprunt prudente qui évite les emprunts non concessionnels afin de contenir le service de la dette et privilégie les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré qui soit compatible avec la capacité d'absorption¹.

¹ L'indicateur composite de la Mauritanie est estimé à 2,8 et est calculé à partir de l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* et de la note EPIN de la Banque mondiale en 2021 ; la capacité d'endettement demeure moyenne.

PERIMETRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) couvre l'administration centrale et les établissements publics, la dette des entreprises publiques garantie par l'État et la banque centrale (BCM). Comme dans les précédentes AVD, la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) ne comprend pas la dette non garantie de la compagnie minière nationale (la SNIM), qui est considérée comme une dette extérieure privée (la SNIM a contracté un prêt garanti par l'État auprès du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES), qui est pris en compte)². Si la dette CGE exclut à présent les emprunts de la compagnie pétrolière publique (la SMH) destinés à financer la participation de la Mauritanie au projet gazier en haute mer Grande tortue/Ahmeyim (GTA), ce qui constitue un changement par rapport à la précédente AVD³, la présente AVD comptabilise ce prêt comme un passif conditionnel⁴. Conformément aux précédentes AVD, la dette extérieure est définie en fonction de la résidence.

Tableau 1 du texte. Mauritanie : périmètre de la dette du secteur public

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

2. Suite à la résolution de la dette passive en souffrance de longue date envers le Koweït depuis les années 70, la dette qui vient d'être renégociée a été intégrée dans la présente AVD à compter de 2021. En août 2021, les autorités ont annoncé un accord définitif avec le Koweït portant sur la restructuration de cette dette⁵. Environ 95 % des intérêts échus accumulés ont été annulés. Les 5 %

² Bien que la SNIM soit majoritairement détenue par l'État, qui possède plus des trois quarts de son capital, la société exerce ses activités sur une base commerciale, fait peser un risque budgétaire limité et peut emprunter sans garantie de l'État. Elle est indépendante sur le plan de la gestion, notamment en ce qui concerne les ventes et l'emploi, ne reçoit pas de subventions publiques et verse des dividendes. En outre, les rapports annuels, les comptes vérifiés et les états financiers de la société sont publiés en appliquant les normes internationales. Néanmoins, la dette de la SNIM représente un passif conditionnel pour l'État, son actionnaire majoritaire. Par conséquent, le risque correspondant est pris en compte au moyen de tests de résistance.

³ La précédente AVD a été publiée en septembre 2020 en annexe de la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit du FMI.

⁴ Cette dette n'est pas garantie par l'État et est assortie d'une clause de recours limité qui restreint le passif de la SMH aux recettes et aux parts du projet lui-même, même dans le cas où l'investissement n'est pas réalisé, ou sinon les recettes sont nulles. Le traitement du passif conditionnel tient compte de la possibilité que l'État souhaite apporter un financement pour soutenir le projet dans le cas où les recettes sont moins élevées que prévu, mais cela ne constituerait pas une responsabilité juridique.

⁵ La dette passive antérieure à l'initiative PPTTE, estimée par les autorités mauritaniennes à 12,4 % du PIB à fin 2020, était détenue par la Kuwait Investment Authority (KIA) depuis les années 70. La partie créancière n'avait pas cherché activement
(continued)

restants ont été en partie compensés par des parts dans l'opérateur Mauritel (participation de 6 %) offertes au Koweït et par des « perspectives d'investissement » en Mauritanie qui doivent encore être définies. Le montant initial du principal, à savoir 82,7 millions de dollars, sera remboursé sur une durée de 20 ans incluant un délai de grâce de 2 ans, avec un taux d'intérêt de 0,5 %. Cette dette est à présent ajoutée à la dette CGE à compter de 2021, tandis que l'encours antérieur de la dette est fixé à zéro en l'absence d'une incidence de la dette passive sur l'évolution de la situation macroéconomique et de l'endettement à l'époque. La Mauritanie est encore concernée par deux procédures en lien avec des arriérés de longue date (qui ne sont pas comptabilisés dans l'AVD). Le premier prêt a été décaissé par l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) durant la période 1974–76 pour un montant total de 7,2 millions de dollars mais il est à présent géré par le FADES. En 2017, les autorités mauritaniennes ont envoyé une demande d'annulation au FADES conformément à l'initiative PPTTE mais elles n'ont pas encore reçu de réponse. Le second prêt, accordé par le Brésil en 1973 pour la construction d'une route, a fait l'objet de renégociations depuis 1985. Les autorités mauritaniennes assurent que l'annulation totale de la dette a été approuvée par les autorités brésiliennes dans le cadre du Club de Paris et attendent une lettre officielle de confirmation.

3. La dette non garantie des entreprises publiques ainsi que les risques découlant des partenariats public-privé (PPP) sont comptabilisés comme des passifs conditionnels. Il ressort des données disponibles que l'encours général de la dette non garantie des entreprises publiques est assez élevé mais dûment pris en compte par le test de résistance par défaut sur les passifs conditionnels (2 % du PIB, en excluant la SNIM). S'ajoutent à ce montant 2,9 % du PIB (295,7 millions de dollars) pour le prêt octroyé à la SMH dans le cadre du projet GTA (montant décaissé prévu à fin 2022) et la dette de la SNIM (0,4 % du PIB), ce qui aboutit à un choc sur la dette des entreprises publiques de 5,3 % du PIB au total. Comme la SNIM et la SMH sont les seules entreprises publiques qui ont pu emprunter sans garantie de l'État, la dette non garantie des entreprises publiques se compose essentiellement de crédits et d'arriérés envers les fournisseurs, de dettes à l'égard d'autres entités publiques et d'arriérés d'impôts. Il faudrait des informations plus précises pour déterminer parfaitement les modalités de la dette des entreprises publiques afin qu'elle puisse être intégrée dans la dette publique et entrer dans le périmètre de l'AVD. La Banque mondiale aide les autorités à définir et à chiffrer les risques budgétaires découlant de la dette non garantie des entreprises publiques. En juillet 2022, le gouvernement a publié son premier rapport d'évaluation des risques budgétaires (PPA de l'exercice 2023⁶) et s'est engagé à publier un bulletin sur la dette contenant des informations détaillées sur l'encours et les modalités de la dette des entreprises publiques (PPA de l'exercice 2023). Le passif conditionnel lié aux PPP correspond à 3,7 % du PIB, ce qui représente 35 % de l'encours des

à obtenir le paiement du service de la dette. Des négociations étaient en cours entre les autorités et le Koweït pour obtenir un allègement de la dette à des conditions au moins comparables à celles de l'initiative PPTTE de 2002, voire meilleures. Les précédentes AVD supposaient un allègement total de la dette durant la première année de projection.

⁶ Performance et action publique (Performance and Policy Action - PPA) dans le cadre de la Politique de financement du développement durable (SDFP) de l'Association internationale de développement (IDA)

PPP⁷. Les risques découlant des marchés financiers sont établis à la valeur minimale de 5 % du PIB, soit le coût moyen d'une crise financière dans les pays à faible revenu (PFR).

Tableau 2 du texte. Mauritanie : ampleur du choc retenu pour le test de résistance sur les passifs conditionnels			
Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État			
Couverture de la dette publique du pays	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons des écarts par rapport aux paramètres par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	0,0	Valeur par défaut (2 % du PIB) plus la dette SNIM (aux alentours de 0,4 % du PIB) et dette GTA (2,9 % du PIB). Les PPP de la Mauritanie sont évalués à environ 10,7 % du PIB.
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	5,3	
4 PPP	35 pourcentage du stock en PPA	3,7	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5,0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)		14,0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

4. Les autorités n'ont fait état d'aucune dette extérieure non garantie et non amortie pour d'autres secteurs des administrations publiques (administrations régionales et locales). Bien que les administrations publiques et les entreprises publiques aient la possibilité d'émettre des obligations locales et d'emprunter à l'étranger, elles n'ont pas la capacité d'emprunter à l'extérieur sans garantie de l'État (à l'exception de la SNIM et de la SMH). Il n'existe pas de système de déclaration pour ces dettes. C'est pourquoi les bases de données du ministère des Finances et de la BCM portent uniquement sur les dettes de l'administration centrale, de la SNIM et de la BCM. À titre d'exemple, le prêt de la SMH n'est comptabilisé ni dans la base de données sur les dettes du ministère des Finances ni dans celle de la BCM. Toutefois, les autorités ont la conviction que la BCM aurait connaissance de toute dette extérieure contractée par une entité autre que l'administration centrale, puisqu'elle donnerait lieu à un mouvement de capitaux qui nécessite son approbation et la fourniture de justificatifs.

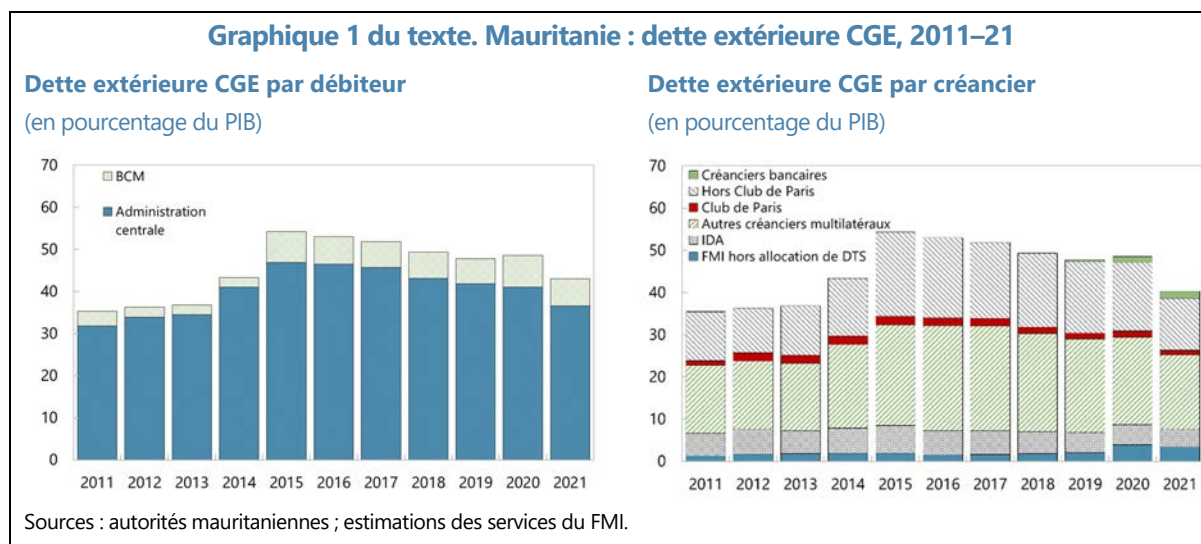
5. Les services du FMI continuent à encourager les autorités à renforcer les moyens techniques, à améliorer la couverture des données et à continuer à élaborer de futurs projets d'investissement afin de minimiser les risques. Cela passe par un élargissement du périmètre de la dette publique, en adoptant des procédures officielles pour déclarer les dettes intérieures et extérieures des administrations régionales et locales, d'autres administrations publiques et de l'ensemble des entreprises publiques. Les autorités sont aussi encouragées à améliorer leur capacité de surveillance des risques budgétaires, à élargir progressivement le périmètre de comptabilisation et de contrôle (à commencer par les grandes entreprises publiques autres que la SNIM) et à prendre en compte les dettes à court terme des entreprises publiques. C'est notamment le cas de la dette contractée par la SMH pour financer sa participation au capital du projet gazier GTA, ainsi que de futurs emprunts, qui devront être inscrits dans la base de données des autorités et faire l'objet d'un suivi. Améliorer le réalisme et la précision du programme d'investissement public et allonger son horizon temporel aideraient les autorités à évaluer le montage financier optimal pour atteindre leurs objectifs d'investissement et réduire les risques correspondants.

⁷ Extrait de la base de données sur les PPP de la Banque mondiale : <https://ppi.worldbank.org/en/snapshots/country/mauritania>.

DETTE : CONTEXTE

6. La dette extérieure CGE exprimée en pourcentage du PIB a diminué en 2021. Le ratio dette extérieure CGE/PIB a baissé constamment entre 2015 et 2019, après une forte hausse en 2015 sachant que l'Arabie saoudite a accordé un prêt de 300 millions de dollars à la BCM pour aider la Mauritanie à faire face aux risques liés au choc sur les termes de l'échange en 2014–15. Cependant, le ratio a augmenté en 2020, ce qui s'explique par les financements destinés à aider la Mauritanie à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19. Le financement du FMI s'est accru pour passer de 2,0 % du PIB en 2019 à 3,9 % du PIB en 2020, à la faveur du financement d'urgence au titre de la FCR et de deux décaissements dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. En 2021, la dette extérieure CGE a reculé, passant de 48,6 % du PIB à 40,4 % du PIB, sous l'effet de la croissance soutenue du PIB nominal (15,3 %) en 2021 et de décaissements extérieurs moins élevés que prévu en lien avec le programme d'investissement public (PIP)⁸. De même, la dette extérieure non CGE a décliné, pour passer de 6,4 % du PIB en 2020 à 2,2 % du PIB en 2021, dans la mesure où la SNIM a procédé au remboursement anticipé de la dette qu'elle avait contractée pour financer l'un de ses grands projets. Par conséquent, la dette extérieure totale, qui comprend la dette non garantie et les dettes envers les banques commerciales de la SNIM, a diminué, passant de 55,0 % du PIB en 2020 à 42,6 % du PIB en 2021.

7. La dette publique intérieure reste faible. La dette intérieure, qui avait augmenté fortement en 2018 lorsque le gouvernement a officiellement reconnu une dette envers la BCM d'environ 6,0 % du PIB, a reculé entre 2020 et 2021 pour passer de 7,3 % du PIB à 6,1 % du PIB (essentiellement en raison de la croissance du PIB nominal, une fois encore). Le marché du financement intérieur reste peu développé, en l'absence d'émissions d'obligations nationales à moyen et long terme.



⁸ Le PIP est surtout financé par des dons et des prêts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels. En 2021, le montant des prêts extérieurs liés au PIP a atteint 137,9 millions de dollars, ce qui représentait un taux de réalisation des projets de 46,5 %.

8. Les créanciers officiels bilatéraux et multilatéraux non membres du Club de Paris autres que le FMI et l'IDA représentaient environ 74 % de la dette extérieure CGE à fin 2021. Les principales sources des nouveaux emprunts publics étaient des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris et des fonds arabes multilatéraux qui détenaient la part la plus importante de la dette extérieure CGE en 2021, comme durant les années précédentes. Fin 2021, les deux premiers créanciers étaient le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) et l'Arabie saoudite, avec respectivement 29,9 % et 16,3 % de la dette extérieure CGE de la Mauritanie.

9. En 2022, un prêt de 300 millions de dollars du gouvernement saoudien (via le Fonds saoudien pour le développement) a été renégocié avec succès. Il est à présent assorti de conditions concessionnelles, et non plus non concessionnelles (§6). Cette renégociation a considérablement réduit la valeur actuelle du prêt et du service de la dette correspondant, puisque la période de remboursement a été portée à 20 ans et que le taux d'intérêt a été ramené à 1 %. Cette renégociation a aussi transféré la responsabilité du prêt de la banque centrale à l'administration centrale.

10. La Mauritanie a bénéficié d'une suspension du service de sa dette dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 et grâce au Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES). La suspension du service de la dette a permis au pays de bénéficier de financements exceptionnels de quelque 96 millions de dollars entre mai et décembre 2020 (54 millions de dollars au titre de l'ISSD et 41 millions de dollars provenant du FADES). La Mauritanie a aussi profité d'une deuxième prolongation de l'ISSD jusqu'à fin 2021 après la fin de la première prolongation concluante en juin 2021. Parallèlement, l'accord sur 1 an avec le FADES est arrivé à son terme en juin 2021. Les estimations des services du FMI montrent que la Mauritanie a reçu des financements exceptionnels de quelque 120 millions de dollars en 2021 dans le cadre de la suspension du service de sa dette, dont 78 millions de dollars au titre de l'ISSD et 42 millions de dollars provenant du FADES.

11. Selon les projections, le service de la dette augmentera sensiblement en 2022 et à moyen terme. Sur la base de l'encours de la dette à fin 2021, le service de la dette devrait pratiquement doubler, pour passer de 1,7 % du PIB en 2021 à 3,1 % du PIB en 2022, puis se maintenir à peu près à ce niveau jusqu'en 2024. Cela tient à la reprise à compter de 2022 du service de la dette suspendu dans le cadre de l'ISSD et à l'augmentation du service de la dette envers l'IDA et le FADES. Toutefois, malgré cette hausse prévue en valeur nominale, les ratios du service de la dette ne devraient pas s'envoler par rapport aux valeurs observées avant la pandémie de COVID-19. À titre d'exemple, les paiements au titre du service de la dette se sont établis à 3,5 % du PIB en 2019.

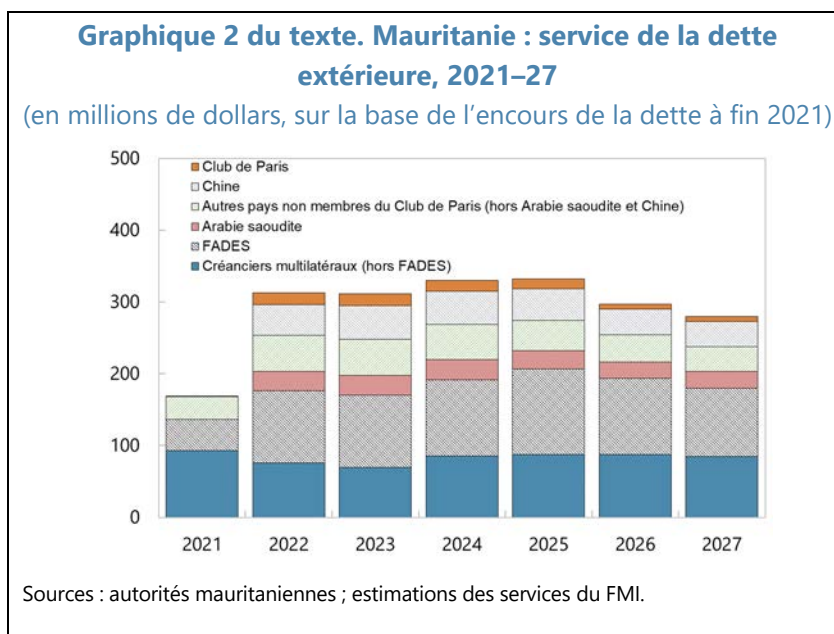


Tableau 3 du texte. Mauritanie : dette extérieure, 2017–21

	2017 2018 2019 2020 2021					2017 2018 2019 2020 2021				
	(en millions de dollars)					(en pourcentage du PIB)				
Dette extérieure	4 313	4 249	4 373	4 687	4 241	62,6	58,0	55,2	55,0	42,6
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État (CGE)	3 573	3 616	3 782	4 139	4 018	51,9	49,4	47,7	48,6	40,4
Créanciers bilatéraux	1 363	1 395	1 458	1 515	1 330	19,8	19,0	18,4	17,8	13,4
Club de Paris	120	105	113	122	113	1,7	1,4	1,4	1,4	1,1
Dont : France	85	76	89	96	89	1,2	1,0	1,1	1,1	0,9
Espagne	31	26	22	23	21	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2
Hors Club de Paris	1 243	1 290	1 345	1 393	1 217	18,1	17,6	17,0	16,3	12,2
Dont : Chine	347	325	322	337	343	5,0	4,4	4,1	4,0	3,4
Koweït 1/	176	176	187	191	-	2,6	2,4	2,4	2,2	-
Arabie saoudite 2/	549	590	611	644	656	8,0	8,0	7,7	7,6	6,6
Créanciers multilatéraux	2 210	2 222	2 297	2 509	2 511	32,1	30,3	29,0	29,4	25,2
Dont : Banque islamique de développement (BisD)	395	376	368	359	339	5,7	5,1	4,6	4,2	3,4
Association internationale de développement (IDA)	389	383	377	402	415	5,6	5,2	4,8	4,7	4,2
Fonds monétaire international (FMI, hors DTS)	111	137	160	336	335	1,6	1,9	2,0	3,9	3,4
Fonds monétaire arabe (FMA)	149	101	62	35	10	2,2	1,4	0,8	0,4	0,1
Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES)	951	1 011	1 125	1 163	1 203	13,8	13,8	14,2	13,6	12,1
Créanciers bancaires	-	-	27	116	178	-	-	0,3	1,4	1,8
Dette extérieure non CGE (par débiteur)	740	633	591	548	223	10,8	8,6	7,5	6,4	2,2
SNIM	415	347	300	238	38	6,0	4,7	3,8	2,8	0,4
Banques commerciales	325	286	292	310	185	4,7	3,9	3,7	3,6	1,9
Postes pour mémoire :										
Dette intérieure	198	628	628	619	605	2,9	8,6	7,9	7,3	6,1
PIB nominal (en dollars, fin de période)	6 886	7 327	7 922	8 525	9 953	100	100	100	100	100

Source : autorités mauritaniennes.

1/ À l'exclusion de la dette passive détenue par la Kuwait Investment Authority (KIA) jusqu'en 2020.

2/ Dont le prêt à la banque centrale.

PROJECTIONS D'ENDETTEMENT

12. Les hypothèses de financement reposent sur les informations les plus récentes. L'AVD prend en considération le futur financement du programme d'investissement public (PIP), en fonction des projections des autorités et en tenant compte des éventuelles difficultés d'exécution. Les prêts extérieurs probables liés au PIP, estimés à environ 235,8 millions de dollars en 2022, conservent la même répartition du poids entre les créanciers multilatéraux et bilatéraux qu'à fin 2021. En outre, le scénario de référence intègre les décaissements prévus du FMI dans le cadre du programme (environ 64,4 millions de DTS, soit 50 % de la quote-part) ainsi que les décaissements prévus de la Banque mondiale (101,9 millions de dollars

en moyenne durant la période 2022–29 et 81,0 millions de dollars par la suite), les modalités de financement tenant compte de la transition de la Mauritanie vers le statut de pays « gap » de l'IDA en juillet 2021 et incluant tous les instruments de prêt⁹. Selon les projections, le financement intérieur passera d'emprunts à court terme à des emprunts à long terme, ce qui s'explique par l'objectif des autorités de créer un marché obligataire local pérenne et la courbe des taux correspondante. L'AVD suppose que le financement intérieur proviendra surtout d'obligations à échéance comprise entre un et sept ans, avec une proportion plus faible de titres à échéance plus éloignée. L'actuel prêt de la banque centrale à l'État d'un montant de 18 milliards d'ouguiyas est supposé rester constant : aucune nouvelle dette ne sera contractée et aucun remboursement du principal ne sera effectué.

13. Les décaissements au titre de la dette extérieure devraient en moyenne représenter 3,7 % du PIB à moyen terme. Selon les projections, les décaissements atteindront 4,7 % du PIB en 2023 avant de diminuer pour se stabiliser à 3,2 % du PIB à compter de 2027, compte tenu de la fin du financement du FMI et du prêt garanti par l'État accordé à la SNIM. Aucune décision d'investissement n'a encore été prise concernant les phases 2 et 3 du projet GTA (et ces phases ne sont donc pas prises en compte dans les projections). À long terme, des réformes structurelles réduiraient le besoin de prêts extérieurs en attirant des investissements privés et des IDE.

HYPOTHESES MACROECONOMIQUES

14. L'activité économique se redresse dans le contexte de la hausse de l'inflation. La croissance a atteint 2,4 % en 2021 (après une contraction de 0,9 % en 2020), principalement sous l'impulsion du secteur non extractif (6,3 %), l'activité dans les services ayant rebondi après la récession de 2020¹⁰. La sécheresse a eu un impact prononcé sur l'agriculture en 2021 et au premier semestre de 2022. Ce facteur ainsi que la hausse des cours mondiaux des produits de base, sur fond d'intensification de la guerre en Ukraine, se sont traduits par une accentuation de l'insécurité alimentaire. L'inflation s'est accélérée, à 12,7 % en glissement annuel en octobre, ce qui s'explique par la flambée des prix des produits alimentaires et du pétrole et par une expansion monétaire en 2021.

15. Les variations des cours mondiaux des produits de base ont aggravé la position extérieure. Le déficit des transactions courantes s'est creusé pour s'établir à 5,3 % du PIB au premier semestre de 2022, contre 3,2 % du PIB durant la même période en 2021 (données les plus récentes). D'après les estimations des services du FMI, les hausses des prix des denrées alimentaires et de l'énergie importées et le repli des cours du minerai de fer ont provoqué un nouveau creusement du déficit commercial au troisième trimestre de 2022. Les réserves internationales ont diminué pour passer de 7,3 mois d'importations prévues hors

⁹ En sa qualité de pays IDA, la Mauritanie recevra 100 % de son financement IDA sous forme mixte. Toutefois, dans le processus d'IDA-20 (exercice 2023–exercice 2025), 24 % de ce montant seront mis à disposition sous la forme de prêts à échéance plus rapprochée.

¹⁰ Les autorités ont revu à la hausse la croissance pour la période 2017–20, le PIB réel ayant subi une contraction de 0,9 % en 2020 après la révision (contre 1,8 % avant la révision).

secteur extractif fin 2021 à 5,5 mois (1,6 milliard de dollars) fin octobre, niveau qui reste supérieur au seuil d'adéquation fixé à 5,2 mois.

16. La politique budgétaire est devenue expansionniste en réaction à la hausse des prix mondiaux de l'énergie et des prix à l'importation des denrées alimentaires. Une loi de finances rectificative a été adoptée en juillet 2022 avec une projection de déficit budgétaire global de 4,4 % du PIB et de déficit primaire hors secteur extractif de 8,7 % du PIB en 2022, ce qui s'explique par une augmentation des dépenses imputable aux transferts et subventions ainsi que par un renforcement de l'investissement public et de la sécurité. En juillet, les autorités ont aussi réduit sensiblement les subventions aux carburants, avec une hausse de 30 % des prix des carburants. En septembre 2022, le déficit budgétaire primaire (hors dons) a atteint 2,2 % du PIB.

17. La croissance du crédit s'est accélérée en 2022 après l'expansion monétaire mise en œuvre en 2021. La croissance du crédit a atteint 19,7 % en octobre 2022, contre 8,4 % à fin 2021. La croissance de la monnaie au sens large a ralenti, à 4,7 % en octobre 2022 (contre 20,4 % en décembre 2021), en raison de la baisse de la circulation fiduciaire après le début des transactions bancaires mobiles ainsi que de la réduction des réserves internationales. Les réserves des banques ont aussi diminué au premier semestre de 2022, la BCM ayant accru ses ventes de devises, mais la tendance a commencé à s'inverser en juillet.

Tableau 4 du texte. Mauritanie : hypothèses macroéconomiques, 2021–41

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028–32	2033–41
Croissance du PIB réel									
AVD actuelle	2,4	5,3	4,3	5,7	6,6	3,9	5,1	2,7	3,7
AVD précédente	2,0	4,2	6,1	5,2	4,3	5,0	5,2	4,7	4,8
Croissance du PIB réel (hors secteur extractif)									
AVD actuelle	6,3	2,1	3,3	4,4	4,7	4,8	5,0	4,4	4,2
AVD précédente	-3,3	2,0	3,7	4,0	4,5	4,8	5,4	5,7	5,6
PIB nominal (en millions de dollars)									
AVD actuelle	9 892	10 314	10 507	11 021	11 541	11 953	12 456	13 268	18 329
AVD précédente	7 554	7 915	8 477	9 021	9 436	9 883	10 425	11 526	17 208
Inflation (fin de période)									
AVD actuelle	5,7	11,0	9,0	6,0	5,0	4,0	4,0	4,0	4,0
AVD précédente	5,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
Exportations, biens et services (en % du PIB)									
AVD actuelle	33,2	38,5	36,0	38,0	39,2	37,9	36,2	32,5	25,3
AVD précédente	32,3	32,8	35,1	34,9	34,6	34,2	33,4	31,5	25,4
Solde des transactions courantes (en % du PIB)									
AVD actuelle	-7,9	-17,3	-11,4	-5,9	-6,1	-6,1	-5,7	-6,3	-4,9
AVD précédente	-18,5	-14,5	-6,6	-5,0	-4,3	-4,1	-3,3	-3,5	-3,5
Recettes et dons (en % du PIB)									
AVD actuelle	21,3	24,0	22,0	21,8	21,9	22,0	22,5	22,3	21,7
AVD précédente	18,4	18,8	18,9	19,0	18,9	19,1	19,2	19,5	20,8
Solde budgétaire primaire (en % du PIB)									
AVD actuelle	2,9	-0,5	-1,8	-1,0	-0,3	0,3	1,3	1,2	0,5
AVD précédente	0,4	1,0	1,0	1,0	1,1	0,9	0,9	0,9	1,5
Dépenses (en % du PIB)									
AVD actuelle	18,2	19,2	25,4	24,6	23,6	22,9	22,5	22,2	22,3
AVD précédente	19,3	16,1	16,2	16,7	16,4	16,0	16,2	16,9	19,1
Prix du minerai de fer (dollars/tonne)									
AVD actuelle	158,2	121,0	101,5	95,7	90,0	90,0	85,0	85,0	85,0
AVD précédente	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
Prix de l'or (dollars/onçe)									
AVD actuelle	1 800	1 820	1 816	1 875	1 930	1 960	1 989	1 989	1 989
AVD précédente	1 966	1 990	2 011	2 029	2 050	2 043	2 043	2 043	2 043

Sources : autorités mauritaniennes ; calculs des services du FMI.

18. Les perspectives demeurent globalement favorables malgré le contexte international difficile (tableau 1 du texte).

- **À court terme (2022) :**

- La croissance devrait s'accélérer pour atteindre 5,3 %, contre 4,2 % dans la précédente AVD, essentiellement sous l'impulsion du redressement du secteur extractif (17,0 %) et d'une forte expansion dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. La croissance hors secteur extractif devrait ralentir pour s'établir à 2,1 %, contre 3,7 % dans la précédente AVD, sachant que l'inflation élevée devrait peser sur la consommation et le secteur de la construction, qui est fortement tributaire des intrants importés.
- Selon les projections, l'inflation se stabilisera à environ 11 % (fin de la période 2022) après la récente contraction monétaire, soit un niveau nettement plus élevé que dans la précédente AVD (4 %).

- Le déficit des transactions courantes devrait se creuser, à 17,3 % du PIB en 2022 (contre 7,9 % en 2021 et 14,5 % dans la précédente AVD), sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie importées et du repli des cours du minerai de fer.
 - Un tirage sur le compte du Trésor (environ 3 % du PIB hors secteur extractif) devrait financer un déficit budgétaire primaire de 2,1 % du PIB hors secteur extractif (hors dons), contre un excédent de 0,8 % dans la précédente AVD¹¹. Les taxes sur l'extraction et les dividendes sont à l'origine d'un accroissement des recettes en 2022. Dans le même temps, les dépenses ont augmenté par rapport à la précédente AVD en raison des subventions aux produits alimentaires et à l'énergie après la hausse des prix internationaux ainsi que d'une meilleure exécution des investissements publics.
- **À moyen terme (2023–27) et au-delà :**
 - Une baisse prévue des cours du minerai de fer affaiblit la croissance globale en 2023, tandis que la croissance hors secteur extractif devrait atteindre 5 % en 2027, niveau qui correspond à celui de la précédente AVD, avant de chuter à 2,7 % en moyenne durant la période 2028–32 (en raison d'une baisse de la production aurifère prévue) puis de rebondir à un niveau stable à long terme de 3,7 % à la faveur d'une progression de l'investissement privé. S'agissant de la croissance du secteur extractif, le lancement du projet GTA a été repoussé en 2024 (au lieu de 2023 dans la précédente AVD), les volumes de minerai de fer augmenteront plus rapidement jusqu'en 2027 selon les projections et les prévisions actualisées de la production aurifère ont été intégrées, à savoir une diminution brutale à compter de 2028 car la durée de vie de la principale mine touche à sa fin.
 - D'après les projections, une normalisation des prix mondiaux aura pour effet d'améliorer le déficit courant en 2023. Les exportations de gaz et d'or contribueront probablement à améliorer le compte des transactions courantes, et les réserves internationales pourraient, avec l'appui du financement du FMI, atteindre 5,5 mois d'importations hors secteur extractif en 2027, ce qui correspond aussi au chiffre de la précédente AVD.
 - Les recettes diminueront en 2023 selon les projections, dans le contexte de la normalisation des cours mondiaux des produits de base. À moyen terme, les recettes tirées du projet gazier en haute mer Grande tortue/Ahmeyim (GTA) devraient dégager un espace budgétaire supplémentaire de 0,5 % du PIB à compter de 2024 et contribuer à augmenter les dépenses dans la protection sociale et les infrastructures tout en garantissant des soldes primaires durables. Les réformes structurelles devraient aussi s'accélérer avec l'appui d'un accord du FMI. D'après les projections, les dépenses resteront plus élevées que dans la précédente AVD en raison d'une bien meilleure

¹¹ Un dividende record de 12,3 milliards d'ouguiyas (3,4 % du PIB) de la compagnie minière publique (la SNIM) compense en partie la hausse des dépenses et réduit les besoins de financement.

exécution des investissements publics, d'une hausse des coûts sécuritaires liés à la frontière malienne et des points faibles des entreprises publiques.

19. Les outils de réalisme du cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu confirment la crédibilité du scénario de référence mais mettent en évidence des risques

(graphiques 3 et 4). Les flux générateurs d'endettement prévus sont un peu plus importants que la dynamique passée. En effet, le compte des transactions courantes et les IDE devraient à présent favoriser l'accumulation de dettes, ce qui va dans le sens de la dégradation à court terme des termes de l'échange mais aussi du recul des IDE qui interviendra après la fin de la phase 1 du projet GTA. L'évolution inexpliquée de la dette devrait être forte par rapport aux autres pays à faible revenu, en raison d'une conjugaison de facteurs liés au rebasage du PIB en 2018 et de la renégociation de la dette passive détenue par le Koweït (\$9)¹². Ces facteurs et la révision à la hausse des chiffres du PIB nominal en 2017–20 expliquent l'écart de ratios dette/PIB pour la période 2016–21 entre l'AVD actuelle et la précédente. Le rééquilibrage budgétaire prévu laisse entrevoir une grande détente budgétaire par rapport à l'excédent primaire dégagé en 2021 qui résultait d'une faible capacité de dépenses publiques et d'entrées massives liées à la COVID-19. Cependant, des déficits primaires plus importants seront enregistrés en 2022 et en 2023 selon les projections, dans la mesure où l'exécution des dépenses s'est améliorée et les prix internationaux élevés ont donné lieu à de fortes subventions. Une diminution du solde primaire est prévue à compter de 2024, dans le sillage des mesures budgétaires qui devraient être appliquées durant la période du programme et des ajustements budgétaires opérés dans les pays comparables¹³. Dans le scénario de référence, la croissance est conforme à une projection de relance budgétaire qui suppose un multiplicateur raisonnable de 0,6 lié à des perspectives favorables concernant l'industrie minière, ce qui stimulerait l'investissement et la consommation. Enfin, par rapport à la précédente AVD, le scénario de référence anticipe une contribution similaire de l'investissement public à la croissance ces cinq prochaines années mais prévoit une hausse de l'investissement privé qui s'explique en partie par la mise en œuvre de réformes et par le rebasage du PIB.

CLASSEMENT DU PAYS ET TESTS DE RÉSISTANCE

20. La capacité d'endettement de la Mauritanie reste jugée moyenne. Le nouvel indicateur composite, calculé à partir de l'édition d'octobre 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale*, de la note EPIN de la Banque mondiale en 2021 et des projections de référence des services du FMI, est estimé à 2,8, ce qui correspond à un score moyen et met en évidence un deuxième signal consécutif de capacité d'endettement moyenne. Par conséquent, la capacité d'endettement du pays reste jugée moyenne, ce qui

¹² Dans les précédentes AVD, l'annulation de la dette passive était supposée entrer en vigueur uniquement durant la première année de projection. Le rebasage a augmenté le PIB nominal de 35 % en 2018.

¹³ Les mesures budgétaires consistent notamment à rationaliser les subventions non ciblées, à redoubler d'efforts pour accroître les recettes hors secteur extractif (en améliorant la gestion des recettes et en réduisant les exonérations fiscales) et à inscrire la politique budgétaire dans un cadre budgétaire à moyen terme (dont un point d'ancrage budgétaire reposant sur un plafond d'endettement).

correspond au classement de la Mauritanie dans la dernière AVD¹⁴. Cela s'explique par des résultats de la balance des paiements meilleurs que prévu, par les perspectives favorables des marchés des produits de base et par des perspectives de croissance satisfaisantes. Le tableau 6 du texte présente les seuils applicables utilisés pour l'analyse de viabilité de la dette.

21. Les importations massives du secteur extractif financées sur ressources extérieures, qui réduisent la couverture des importations par les réserves, pèsent sur le calcul de l'indicateur composite de la Mauritanie. Le vaste projet gazier en haute mer en cours d'élaboration et le développement du complexe de mines d'or privées ont donné lieu et continuent de générer des importations assez élevées. L'indicateur composite serait plus élevé si seules les importations d'équipement non extractif étaient prises en compte (les importations d'équipement extractif sont intégralement financées par des investissements directs étrangers et comptabilisées dans les statistiques de la balance des paiements, sans incidence possible sur les réserves internationales).

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composantes
EPIN	0,385	3,382	1,30	47%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2,719	4,665	0,13	5%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4,052	33,370	1,35	49%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3,990	11,136	-0,44	-16%
Envois de fonds (en pourcentage)	2,022	1,442	0,03	1%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13,520	2,898	0,39	14%
IC : score			2,758	100%
IC : notation			Intermédiaire	

APPLICABLE		APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR		Repère dette publique TOTALE	
VA de la dette en % de		VA du total de la dette publique en % du PIB	55
Exportations	180		
PIB	40		
Service de la dette en % de			
Exportations	15		
Recettes	18		

¹⁴ Une rétrogradation imputable aux effets négatifs du choc provoqué par la COVID-19 a eu lieu en octobre 2020. La soudaineté de la pandémie a eu une incidence sur les données utilisées pour estimer les indicateurs composites et a empêché l'estimation des scores correspondants en avril 2020. La décision a été prise plus tard cette même année de fixer les niveaux des indicateurs composites pour avril 2020 à ceux d'octobre 2020 et de considérer tout signal de révision à la hausse/baisse comme définitif à l'époque. La capacité d'endettement de la Mauritanie a été rétrogradée dans la catégorie faible à la suite du signal de faiblesse de l'indicateur composite enregistré après la mise à jour des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2020.

22. Des valeurs par défaut ont été utilisées pour les tests de résistance normalisés et pour le test sur mesure concernant les cours des produits de base (tableau 3 du texte). L'autre test sur mesure, à savoir le test de résistance relatif au choc combiné sur les passifs conditionnels, utilise la même valeur que dans la précédente AVD pour toutes les catégories sauf une, la dette des entreprises publiques. L'AVD revient à la valeur par défaut pour le choc sur la dette non garantie des entreprises publiques (2 % du PIB, hors SNIM), à laquelle sont ajoutées la dette de la SNIM (0,4 % du PIB à fin 2021) puisque la société représente un passif conditionnel pour l'État, son actionnaire majoritaire, ainsi que la dette liée au projet GTA détenue par la SMH (2,9 % du PIB). Cela porte le choc sur la dette des entreprises publiques à 5,3 % du PIB au total, contre 17 % dans la dernière AVD. La réévaluation est corroborée par le fait que, à l'exception de la SNIM et de la SMH, les entreprises publiques n'ont pas la capacité à emprunter à l'extérieur sans garantie de l'État (§10) et ont une capacité restreinte à emprunter localement. En outre, le projet d'endettement du ministère des Finances, qui est mis en œuvre via le programme d'investissement public, intègre la dette qui est contractée au nom des entreprises publiques. Comme dans la précédente AVD, le choc sur les PPP demeure compatible avec la naissance du partenariat public-privé autour du port de Nouakchott.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la dette extérieure

23. La Mauritanie présente un risque modéré de surendettement extérieur (ce qui constitue une amélioration par rapport à la précédente AVD, dans laquelle ce risque était jugé élevé). Dans le scénario de référence, aucun des quatre indicateurs du poids de la dette ne dépasse son seuil indicatif (tableau 2 et graphique 1). Cependant, les quatre indicateurs franchissent tous les seuils dans les scénarios du choc le plus extrême. Ce changement s'explique essentiellement par la renégociation du prêt de 300 millions de dollars de l'Arabie saoudite, qui est à présent assorti de conditions concessionnelles au lieu de non concessionnelles, ce qui a réduit les ratios VA de la dette/PIB et service de la dette/recettes. La dette extérieure est jugée viable sur la base de cette analyse, ce qui est corroboré par un important amortisseur détenu par le Trésor chiffré à 8 % du PIB à fin 2022.

24. Dans le cadre des tests de résistance, les quatre indicateurs de la dette dépassent tous leurs seuils. Une dépréciation ponctuelle représente le choc le plus extrême pour le ratio service de la dette/recettes, tandis que les exportations constituent le choc le plus extrême pour les trois autres indicateurs de la dette extérieure¹⁵. Seul le scénario du choc pour le ratio service de la dette/recettes anticipe un retour en dessous du seuil avant la fin de la période de projection.

¹⁵ Le choc sur les cours des produits de base illustre l'impact d'une baisse soudaine d'un écart-type des prix à l'exportation de divers carburants et produits de base autres que les carburants, s'il y a lieu (d'après la ventilation des cours des produits de base).

25. Compte tenu du risque jugé modéré, la Mauritanie est considérée comme disposant d'« une certaine marge » d'absorption des chocs pour l'ensemble des indicateurs extérieurs à la fin de la période de projection. Le graphique 5 présente les critères supplémentaires de la catégorie de risque modéré pour chacun des indicateurs de la dette extérieure. Le ratio VA de la dette/PIB reste dans la catégorie une « certaine marge » tout au long de la période de projection, tandis que les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations passent de « une marge considérable » à « une certaine marge » au fil du temps. L'indicateur service de la dette/recettes reste dans la catégorie « une certaine marge » pendant l'essentiel de la période de projection mais franchit très légèrement le seuil pour passer dans la catégorie « une marge considérable » en 2027 et en 2028.

B. Viabilité de la dette publique

26. La Mauritanie présente un risque modéré de surendettement public (ce qui constitue une amélioration par rapport à la précédente AVD, dans laquelle ce risque était jugé élevé). Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette/PIB se maintient en dessous de son seuil indicatif. En revanche, le choc le plus extrême, à savoir les cours des produits de base, se traduit par des dépassements à compter de 2027, sous l'effet des risques liés aux fluctuations des marchés des produits de base. Un choc sur les cours des produits de base est le scénario le plus extrême pour les indicateurs de solvabilité globale (ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/recettes) et l'indicateur de liquidité globale (ratio service de la dette/recettes). La dynamique du ratio service de la dette/recettes continue à être impulsée par le remboursement des intérêts et du principal suspendu au titre de l'ISSD. Comme dans les précédentes AVD, la dynamique de la dette publique et du service de la dette est enclenchée par la dette extérieure puisque la dette publique intérieure est faible. La dette publique est aussi jugée viable sur la base de cette analyse et de l'important amortisseur détenu par le Trésor.

NOTATION DU RISQUE ET VULNERABILITE

27. La dette de la Mauritanie est jugée viable, avec un risque modéré de surendettement extérieur et public global. En outre, une analyse détaillée du risque jugé modéré montre que la Mauritanie dispose d'une certaine marge d'absorption des chocs (graphique 5).

28. La notation est exposée à divers risques de dégradation. Les principaux risques de dégradation sont notamment une persistance de la guerre en Ukraine, qui pourrait se répercuter davantage sur les prix des produits alimentaires, de nouveaux retards s'agissant du début de l'exploitation gazière dans le cadre du projet GTA, une production de minerai de fer et d'or en demi-teinte, les fluctuations des cours du minerai de fer, de l'or et du pétrole, et les risques sécuritaires dans la région du Sahel. Les risques liés aux exportations sont particulièrement importants, sachant que les exportations de la Mauritanie sont tirées par les activités minières. Par ailleurs, les catastrophes climatiques (notamment les sécheresses) continueront à faire peser des risques majeurs sur l'agriculture et le bétail.

29. Malgré des risques de dégradation assez élevés, plusieurs facteurs peuvent encore conforter le diagnostic de risque modéré de surendettement :

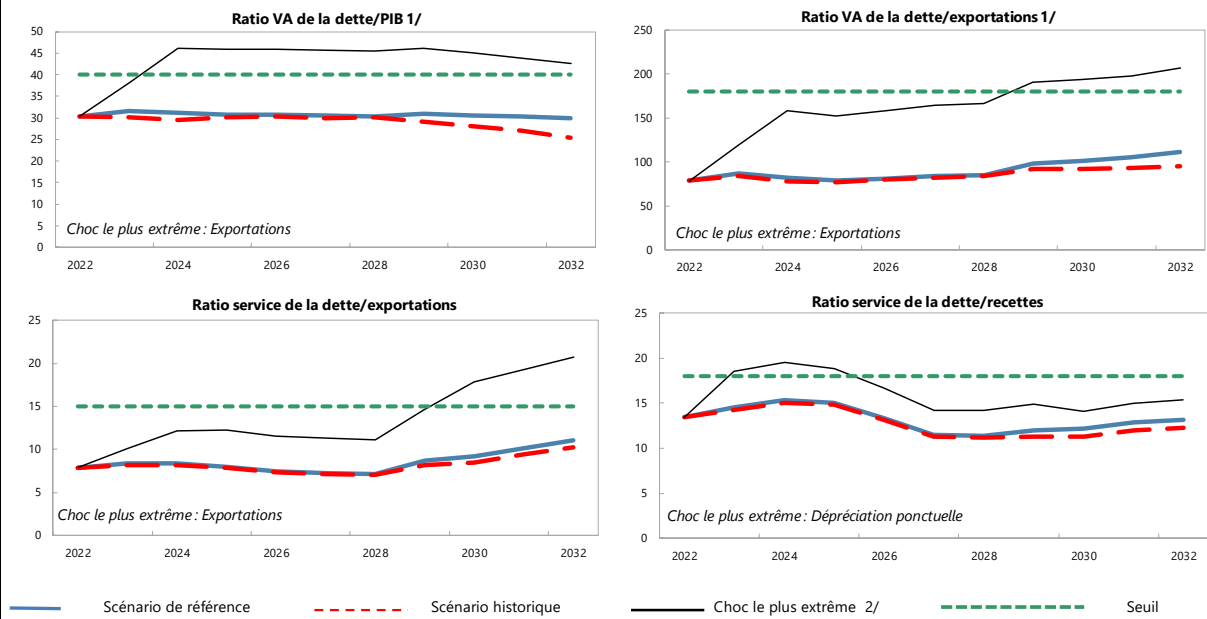
- **L'allocation générale de DTS a procuré un surcroît d'avoirs de réserve.** La Mauritanie a bénéficié d'une allocation de 123,4 millions de DTS en 2021, ce qui a réduit ses besoins d'avoirs de réserve à long terme en constituant un volant de réserves supplémentaires pour la banque centrale. Les autorités mauritaniennes ont rétrocédé l'allocation au Trésor sous la forme d'un financement intérieur. Les modalités de cette rétrocession montrent que l'État est responsable des paiements d'intérêts liés aux DTS, les équivalents en ouguiyas étant débités directement du compte du Trésor. À compter d'octobre 2022, ce financement alimente le volant inutilisé résiduel pour l'administration centrale, ce qui dégage une marge supplémentaire pour la riposte des autorités à la pandémie et à la hausse des prix imputable à la guerre en Ukraine.
- **Les fonds nécessaires pour assurer le remboursement du prêt de l'Arabie saoudite sont toujours disponibles.** Alors que la responsabilité du prêt de 300 millions de dollars a été transférée de la BCM à l'administration centrale en avril 2022, ces actifs font toujours partie des réserves internationales et sont disponibles rapidement pour couvrir les dépassements du seuil du service de la dette.
- **Les futurs actifs du fonds des hydrocarbures financé par les recettes du projet GTA pourraient réduire les risques et améliorer la viabilité de la dette.** Les actifs qui peuvent s'accumuler dans le fonds des hydrocarbures grâce aux recettes liées au projet GTA (qui dans la présente AVD sont supposés représenter la moitié des recettes annuelles publiques tirées du projet GTA) pourraient être mobilisés pour honorer les paiements au titre du service de la dette ou pour rembourser la dette extérieure, ce qui contribuerait à réduire la vulnérabilité à long terme (les projections de référence actuelles supposent une accumulation d'actifs). Ces possibilités dépendront d'une gestion judicieuse de ces ressources et des futures règles macrobudgétaires adoptées par les autorités sur l'utilisation des recettes et des actifs accumulés liés au projet GTA. Le lancement des phases 2 et 3 du projet pourrait aussi accroître les exportations et les recettes publiques.

30. L'AVD met en évidence la nécessité d'adopter une politique économique avisée dans un cadre de gestion de la dette solide. Cela passe par une stratégie d'emprunt prudente qui consiste à éviter les emprunts non concessionnels et à privilégier les dons et les financements concessionnels contractés à un rythme modéré qui soit compatible avec la capacité d'absorption. Afin de ne pas accentuer les risques de liquidité à court terme, il convient d'éviter les nouveaux emprunts qui donnent lieu à un important service de la dette à court terme. Les autorités devraient aussi continuer à tout mettre en œuvre pour obtenir des dons destinés à financer leur riposte pluriannuelle à la crise de la COVID-19 et aux prix mondiaux élevés. La réduction des risques de surendettement dépend aussi de la pérennisation des réformes structurelles visant à promouvoir une croissance inclusive et une diversification de l'économie à travers le développement du secteur privé, d'une meilleure gestion des finances publiques afin d'accroître l'efficacité des dépenses publiques et leur impact sous la forme de gains de croissance, et d'un renforcement de la capacité de gestion de la dette. Les autorités ont tenu compte de ces objectifs dans leur stratégie de croissance et de développement et continuent à accomplir des progrès dans l'application des mesures nécessaires pour les atteindre.

VUES DES AUTORITES

31. Les autorités se félicitent de la révision à la baisse du risque de surendettement, du niveau élevé au niveau modéré, et réaffirment leur volonté d'appliquer une politique d'endettement prudente et de renforcer la gestion des investissements. Si elles sont sensibles à la suspension du service de la dette destinée à faire face à la crise de la COVID-19, elles ont aussi conscience des répercussions sur l'augmentation des paiements au titre du service de la dette à compter de 2023–25 qui rapprochent temporairement le ratio service de la dette extérieure/recettes du seuil (mais avec un amortisseur important). Les autorités restent déterminées à privilégier des emprunts assortis de conditions concessionnelles. Toutefois, elles notent que les financements considérables nécessaires pour se remettre de la pandémie et atteindre leurs objectifs de développement durable ne seront peut-être pas toujours disponibles à des conditions pleinement concessionnelles.

Graphique 1. Mauritanie : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2022–32



Personnalisation des paramètres par défaut			
	Ampleur	Interactions	
Choc d'engagements			
Passifs éventuels combinés 3/	Yes		
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.
Prix des produits de base	No	No	No
Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.

Note : "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *			
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)	
Part de la dette marginale			
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%		
Modalités de la dette marginale			
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1,7%	1,7%	
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%	
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22	
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5	

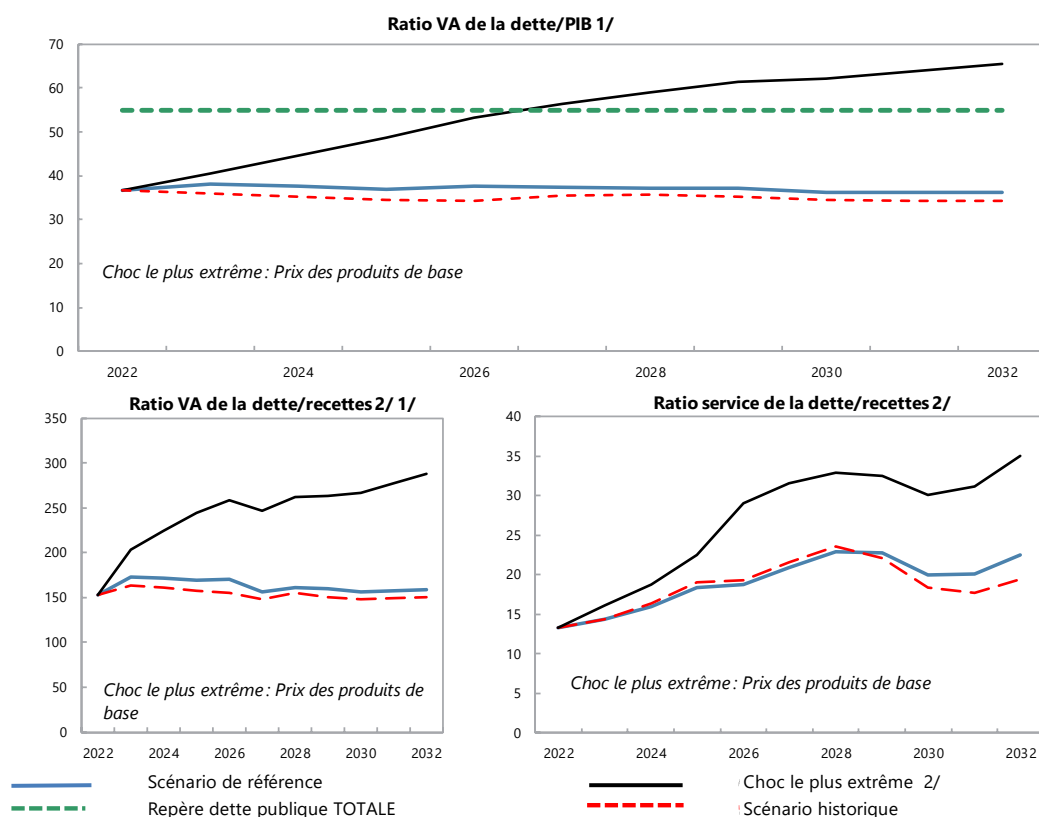
* Note : Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Hors dette passive envers le fonds souverain du Koweït (Kuwait Investment Authority).

2/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

3/ L'ampleur du choc retenu pour le test de résistance simulant un choc combiné sur les passifs conditionnels a été augmentée pour prendre en compte la valeur totale du PPP du port de Nouakchott.

Graphique 2. Mauritanie : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2022–32


Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	70%	70%
Dette intérieure à moyen et long terme	4%	4%
Dette intérieure à court terme	26%	26%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1,7%	1,7%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	22	22
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	3,5%	3,5%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3,1%	3,1%

* Note : Dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

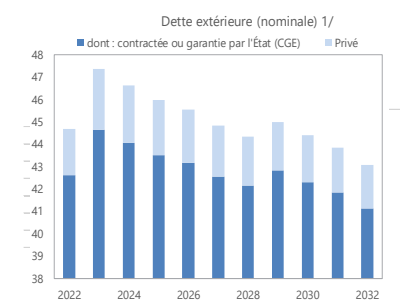
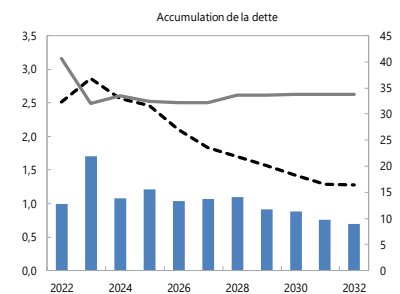
1/ Hors dette passive envers le fonds souverain du Koweït (Kuwait Investment Authority).

2/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2032. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 1. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2019–42
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	55,2	55,0	45,4	44,7	47,4	46,6	46,0	45,5	44,8	43,1	39,3	55,9	45,1
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	47,7	48,6	43,1	42,6	44,7	44,0	43,5	43,1	42,6	41,1	38,0	46,4	42,8
Variation de la dette extérieure	-2,7	-0,2	-9,6	-0,7	2,7	-0,7	-0,7	-0,4	-0,7	-0,8	0,4	0,4	1,5
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-4,9	-7,6	-9,9	5,0	1,5	0,5	-1,4	0,0	0,3	2,6	-3,3	0,4	1,5
Déficit extérieur courant hors intérêts	9,8	6,1	7,2	16,3	10,5	5,0	5,1	5,2	4,9	8,6	0,9	12,2	7,1
Déficit de la balance des biens et services	13,0	9,4	10,6	20,9	12,9	7,4	6,8	7,4	7,1	9,0	2,4	14,9	9,4
Exportations	32,6	33,2	33,2	38,5	36,0	38,0	39,2	37,9	36,2	26,8	24,0		
Importations	45,7	42,7	43,8	59,4	48,9	45,4	46,0	45,3	43,3	35,8	26,4		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3,9	-4,0	-4,2	-3,3	-2,3	-2,2	-2,2	-2,2	-2,2	-2,1	-1,9	-3,4	-2,3
dont : officiels	-2,7	-2,2	-2,8	-1,8	-0,8	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	-0,5	-0,3		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0,7	0,7	0,8	-1,3	-0,2	-0,2	0,5	0,0	0,0	1,7	0,3	0,7	0,0
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-11,0	-10,8	-10,7	-9,9	-8,0	-2,8	-4,5	-4,4	-3,2	-5,5	-3,8	-10,7	-4,8
Dynamique endogène de la dette 2/	-3,7	-2,9	-6,4	-1,4	-1,0	-1,7	-2,0	-0,8	-1,4	-0,4	-0,4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,5	0,6	0,7	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2,9	0,5	-1,2	-2,3	-1,9	-2,6	-2,9	-1,7	-2,2	-1,2	-1,1		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1,3	-4,0	-5,9		
Résiduel 3/	2,2	7,4	0,3	-5,7	1,2	-1,3	0,7	-0,5	-1,0	-3,4	3,7	-0,1	-1,7
dont : financement exceptionnel	-0,1	-1,1	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	30,7	30,4	31,5	31,0	30,8	30,7	30,5	29,8	27,7		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	92,4	78,9	87,5	81,8	78,6	81,2	84,3	111,3	115,6		
Ratio service de la dette CGE/exportations	8,0	5,3	5,1	7,9	8,4	8,3	8,0	7,4	7,3	11,0	9,8		
Ratio service de la dette CGE/recettes	14,6	9,5	8,8	13,4	14,6	15,4	15,1	13,4	11,4	13,1	10,7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0,5	0,3	0,2	1,2	0,8	0,8	0,6	0,6	0,7	1,1	0,1		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,4	-0,9	2,4	5,3	4,3	5,7	6,6	3,9	5,1	2,9	2,8	3,8	3,8
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	2,4	7,8	12,1	-1,0	-2,3	-0,7	-1,7	-0,3	-0,9	1,0	-0,2	0,4	-0,2
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1,0	1,1	1,5	2,2	2,1	2,0	2,1	2,0	1,9	1,9	1,8	2,0	2,0
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	22,7	8,8	14,8	20,9	-4,8	10,6	8,1	0,0	-0,3	-3,6	1,8	2,4	2,0
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	12,2	-0,2	18,0	41,3	-16,1	-2,6	6,2	1,9	-0,3	1,1	0,3	4,2	2,5
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	40,7	32,1	33,4	32,4	32,1	32,2	33,8	34,0	...	33,8
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	17,9	18,4	19,2	22,6	20,6	20,6	20,7	21,0	23,0	22,5	22,0	20,0	22,0
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	2,5	2,9	2,6	2,5	2,1	1,8	1,3	1,2	...	2,0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	62,2	47,2	48,9	46,7	47,4	45,7	37,8	36,2	...	45,5
PIB nominal (milliards de dollars EU)	8	9	10	10	11	11	12	12	12	15	22		
Croissance du PIB nominal en dollars	7,9	6,8	14,9	4,3	1,9	4,9	4,7	3,6	4,2	4,0	2,6	4,1	3,7
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	33,0	32,5	34,2	33,6	33,3	33,1	32,8	31,7	29,0		
En pourcentage des exportations	99,3	84,3	95,0	88,6	84,9	87,5	90,6	118,5	120,9		
Ratio service de la dette/exportations	22,9	24,2	16,0	13,3	14,1	13,5	12,7	12,1	11,9	16,2	13,8		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	3,0	3,1	3,3	3,4	3,6	3,7	3,8	4,4	6,2		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	1,0	1,0	1,7	1,1	1,2	1,0	1,1	0,7	1,1		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	12,4	6,3	16,8	17,0	7,8	5,7	5,8	5,7	5,6	9,4	0,5		

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1 + g) + \epsilon\alpha(1 + r)] / (1 + g + p + gp)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU, ϵ = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 2. Mauritanie : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2022-32
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	30	31	31	31	31	31	30	31	31	30	30
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	30	30	29	30	30	30	30	29	28	27	25
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	30	33	35	34	34	34	34	34	34	34	33
B2. Solde primaire	30	32	33	33	33	33	32	32	31	30	29
B3. Exportations	30	38	46	46	46	46	45	46	45	44	43
B4. Autres flux 3/	30	35	39	38	38	38	38	38	38	37	36
B5. Dépréciation	30	40	36	36	36	35	35	36	36	35	35
B6. Combinaison de B1-B5	30	38	39	39	39	39	38	39	38	37	37
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	30	38	40	40	40	39	39	39	38	38	37
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	30	37	41	41	42	41	41	41	40	39	37
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	79	87	82	79	81	84	85	98	101	105	111
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	79	84	78	77	80	82	85	92	93	93	95
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	79	87	82	79	81	84	85	98	101	105	111
B2. Solde primaire	79	90	88	85	88	90	90	102	103	105	109
B3. Exportations	79	119	159	153	158	164	167	191	194	198	207
B4. Autres flux 3/	79	98	102	98	101	105	107	122	124	128	134
B5. Dépréciation	79	87	74	72	74	77	78	89	92	96	103
B6. Combinaison de B1-B5	79	109	94	107	110	115	116	133	136	140	147
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	79	106	104	101	106	109	109	124	126	130	137
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	79	128	129	120	121	122	120	136	137	139	144
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	8	8	8	8	7	7	7	9	9	10	11
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	8	8	8	8	7	7	7	8	8	9	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	8	8	8	8	7	7	7	9	9	10	11
B2. Solde primaire	8	8	8	8	8	7	7	9	10	11	12
B3. Exportations	8	10	12	12	12	11	11	15	18	19	21
B4. Autres flux 3/	8	8	9	8	8	8	8	10	11	12	13
B5. Dépréciation	8	8	8	8	7	7	7	8	8	9	10
B6. Combinaison de B1-B5	8	9	10	10	9	9	9	12	12	14	15
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	8	8	9	8	8	8	8	9	10	11	12
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	8	11	10	10	9	9	8	11	13	14	15
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	13	15	15	15	13	11	11	12	12	13	13
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	13	14	15	15	13	11	11	11	11	12	12
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	15	17	17	15	13	13	13	14	14	15
B2. Solde primaire	13	15	15	15	14	12	12	12	13	14	14
B3. Exportations	13	16	17	18	16	14	14	16	18	19	19
B4. Autres flux 3/	13	15	16	16	14	12	12	14	15	16	16
B5. Dépréciation	13	19	20	19	17	14	14	15	14	15	15
B6. Combinaison de B1-B5	13	16	17	17	15	13	13	15	15	16	16
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	15	16	16	14	12	12	13	13	14	14
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	13	16	18	19	16	14	13	15	17	17	17
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 3. Mauritanie : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2019–42
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 7/	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2032	2042	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	55,7	55,8	49,1	48,4	50,3	49,7	49,2	49,6	49,0	47,1	49,2	51,6	48,7
dont : libellée en devises	47,7	48,6	43,1	42,6	44,7	44,0	43,5	43,1	42,6	41,1	38,0	46,4	42,8
Variation de la dette du secteur public	-2,2	0,2	-6,7	-0,8	1,9	-0,5	-0,5	0,4	-0,6	-0,2	0,9		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-7,0	-7,2	-20,3	-3,9	-0,9	-2,0	-2,8	-2,2	-4,9	-2,8	-1,6	-4,0	-2,9
Déficit primaire	-2,9	-3,1	-2,9	0,5	1,8	1,0	0,2	-0,3	-2,5	-1,4	-0,7	-1,3	-0,7
Recettes et dons	19,4	20,4	21,3	24,0	22,0	21,8	21,9	22,0	23,8	22,7	22,1	21,0	22,8
dont : dons	1,5	2,0	2,1	1,5	1,4	1,2	1,1	1,0	0,8	0,2	0,1		
Dépenses primaires (hors intérêts)	16,6	17,3	18,4	24,6	23,8	22,8	22,1	21,7	21,3	21,3	21,5	19,8	22,0
Dynamique automatique de la dette	-3,9	-3,2	-7,4	-4,4	-2,7	-3,0	-3,1	-1,9	-2,4	-1,4	-1,0		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3,6	0,1	-3,4	-4,4	-2,7	-3,0	-3,1	-1,9	-2,4	-1,4	-1,0		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,6	-0,5	-2,1	-1,9	-0,8	-0,3	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,3		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-3,0	0,5	-1,3	-2,5	-2,0	-2,7	-3,1	-1,8	-2,4	-1,3	-1,3		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0,3	-3,3	-4,0		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0,3	-0,8	-10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,2	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-0,3	-0,8	-10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Residuel	4,8	7,3	13,6	3,1	2,8	1,4	2,3	2,6	4,3	2,6	2,5	5,0	2,7
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 3/	36,6	36,7	38,0	37,5	37,0	37,6	37,3	36,1	39,2		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	171,4	152,7	172,8	171,9	169,3	170,5	156,7	158,8	176,9		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	28,0	22,6	18,2	13,3	14,4	16,0	18,4	18,7	20,9	22,5	31,0		
Besoin de financement brut 5/	2,3	0,7	-9,0	3,7	4,9	4,4	4,2	3,8	3,7	4,2	6,6		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,4	-0,9	2,4	5,3	4,3	5,7	6,6	3,9	5,1	2,9	2,8	3,8	3,8
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,0	0,0	0,9	1,7	1,6	1,6	1,8	1,7	1,6	1,7	1,7	1,1	1,7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-0,7	-2,2	-8,5	2,4	0,2	-2,0	0,4	0,4	2,3	1,2	4,3	2,2	0,8
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-0,7	-6,8	-8,6	1,9	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	5,3	6,6	12,6	0,2	2,5	4,9	2,7	2,9	1,5	3,1	1,9	3,0	2,8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du déflateur du PIB, en %)	-2,2	3,5	9,0	40,7	1,0	1,4	3,2	2,0	3,1	3,4	3,0	6,0	5,7
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	-0,6	-3,3	3,7	1,3	-0,1	1,6	0,8	-0,7	-1,9	-1,2	-1,5	-0,1	-0,6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, banque centrale, dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Inclut les financements exceptionnels (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette) comme la résolution prévue en 2020 de la dette due à la Kuwait Investment Authority, les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, inclut également la contribution des variations de prix et de taux de change.

3/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

6/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

7/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Residency-based
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	No

Dettes du secteur public 1/

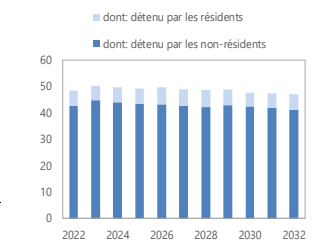
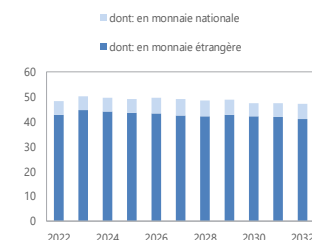
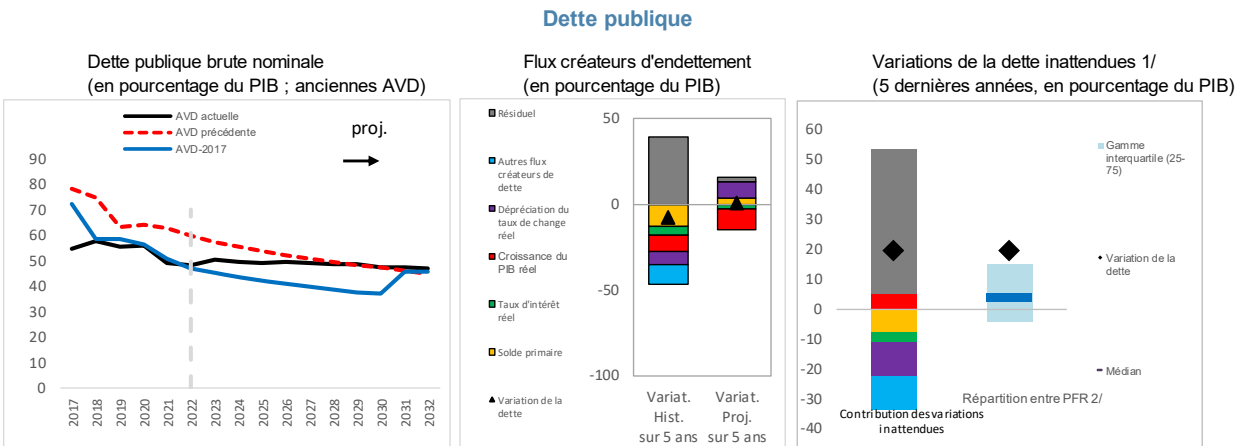
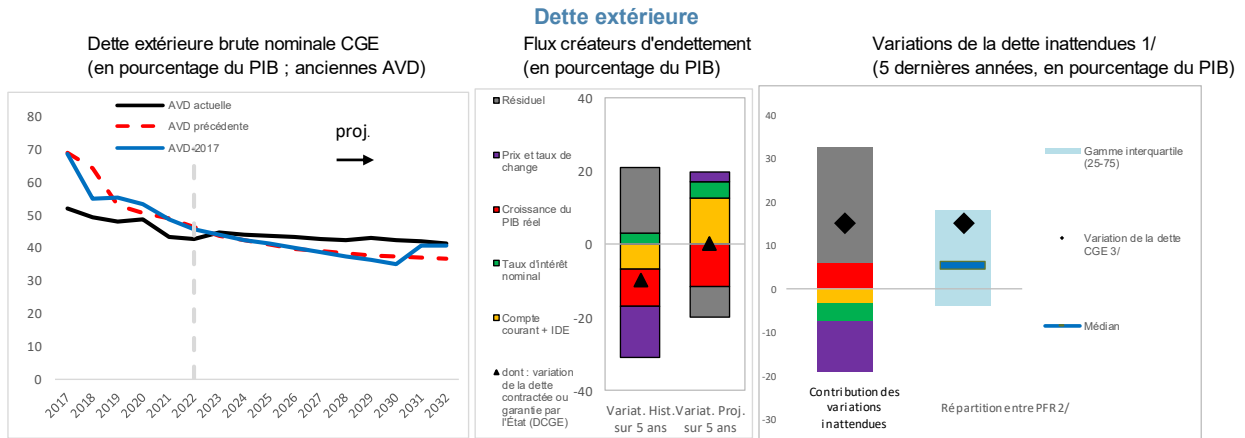


Tableau 4. Mauritanie : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2022–32

	Projections 1/										
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	37	38	38	37	38	37	37	37	36	36	36
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	37	36	35	34	34	35	36	35	34	34	34
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	37	40	44	45	47	49	51	53	54	56	57
B2. Solde primaire	37	40	40	40	40	40	40	40	39	39	39
B3. Exportations	37	42	50	49	49	49	49	49	47	47	46
B4. Autres flux 3/	37	42	45	45	45	45	45	45	43	43	42
B5. Dépréciation	37	44	41	39	38	37	36	35	32	31	30
B6. Combinaison de B1-B5	37	38	39	37	38	37	38	40	40	40	41
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	37	49	47	47	47	47	47	47	46	47	47
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	37	41	45	49	53	56	59	61	62	64	65
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	153	173	172	169	171	157	162	160	156	157	159
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	153	163	161	157	156	148	156	151	149	150	151
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	153	183	201	206	214	206	222	228	233	243	252
B2. Solde primaire	153	180	185	182	183	169	175	174	170	172	173
B3. Exportations	153	192	227	224	224	207	213	211	204	203	202
B4. Autres flux 3/	153	190	207	204	205	189	195	192	187	186	186
B5. Dépréciation	153	200	191	180	175	156	156	149	140	135	131
B6. Combinaison de B1-B5	153	173	176	171	171	157	166	170	171	175	179
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	153	222	217	213	213	197	205	204	201	203	205
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	153	203	224	244	258	247	262	263	267	278	287
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	13	14	16	18	19	21	23	23	20	20	23
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2022-2032 2/	13	14	16	19	19	22	24	22	18	18	19
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	13	15	19	24	25	28	29	29	27	28	31
B2. Solde primaire	13	14	18	22	20	22	22	22	20	20	22
B3. Exportations	13	14	16	20	20	22	24	25	25	25	27
B4. Autres flux 3/	13	14	16	19	20	22	24	25	23	23	25
B5. Dépréciation	13	16	19	21	21	22	24	24	21	21	23
B6. Combinaison de B1-B5	13	14	16	20	19	21	23	25	24	24	26
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	13	14	33	24	23	23	23	23	20	20	22
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	13	16	19	22	29	32	33	33	30	31	35
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.
 1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.
 2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.
 3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 3. Mauritanie : facteurs de la dynamique de la dette — Scénario de référence



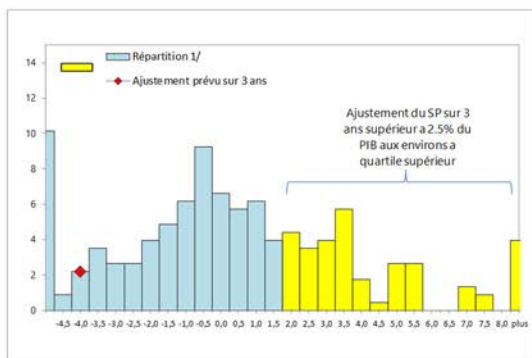
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été produites.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

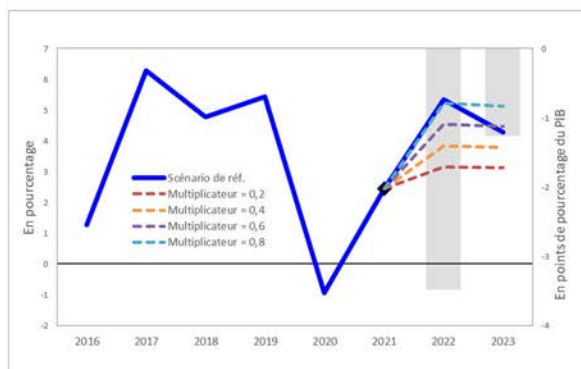
Graphique 4. Mauritanie : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire (points de pourcentage du PIB)



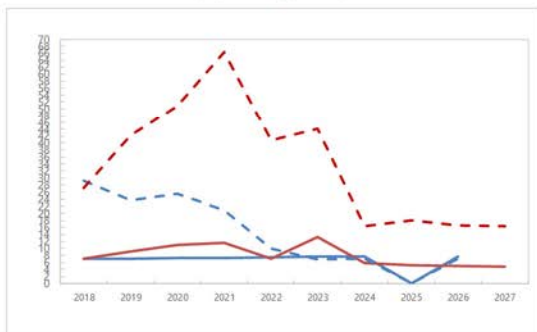
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'amplitude de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal ; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

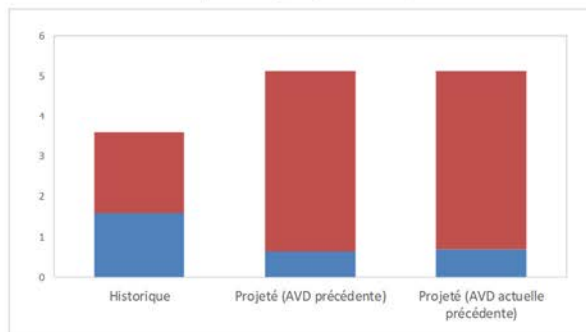
Taux de l'investissement public et privé 1/ (en pourcentage du PIB)



— Investis. public - AVD préc. — Investis. public - AVD actuelle
 - - - Investis. privé - AVD préc. - - - Investis. privé - AVD actuelle

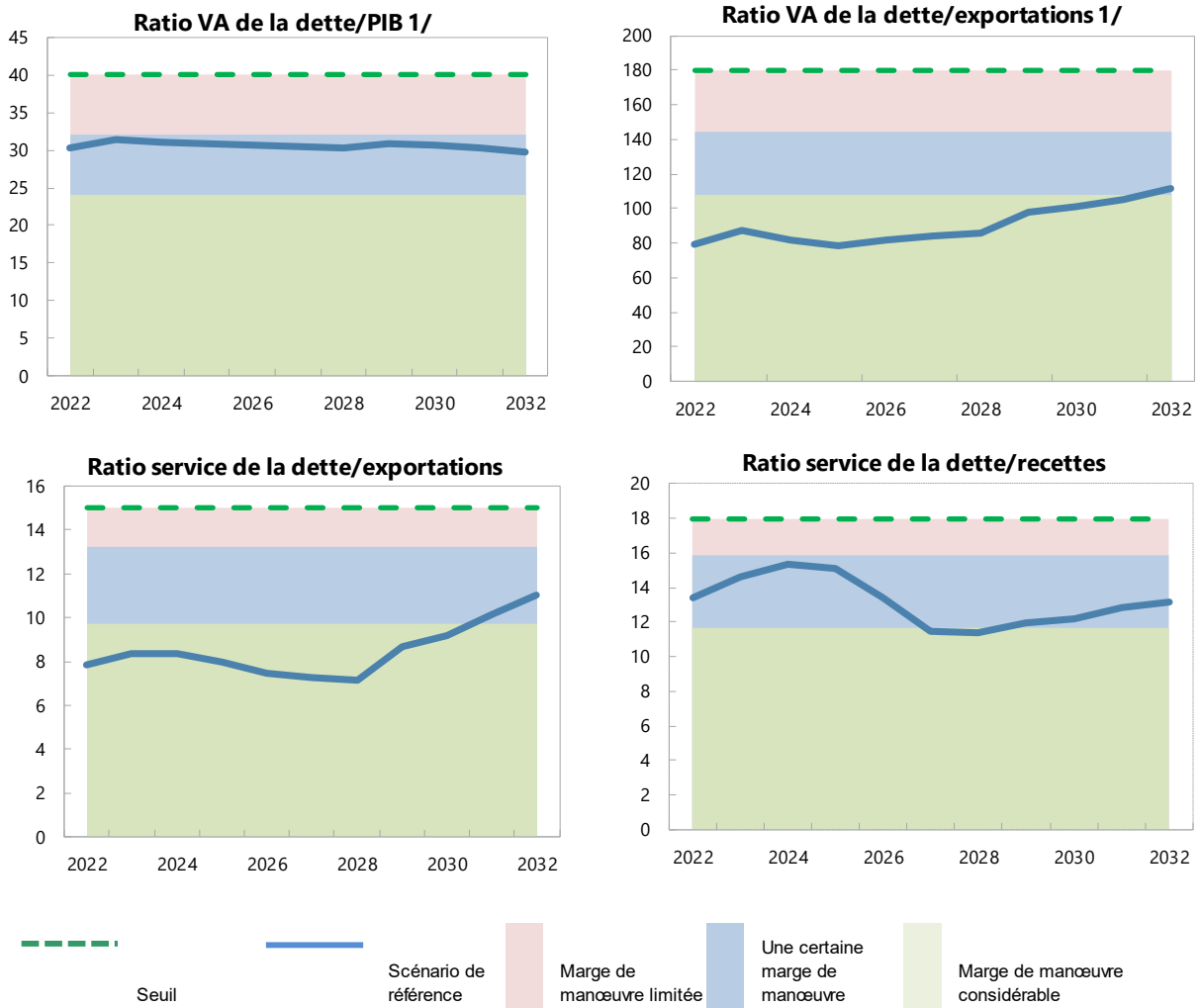
1/ L'écart observé pour l'une ou l'autre des variables entre l'AVD précédente et l'AVD actuelle est dû à une réévaluation des projections suite à l'analyse de nouvelles informations.

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 5. Mauritanie : critères de la catégorie de risque modéré, 2022–32 1/



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est égal à 20 % et y à 40 %. Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.